REVUE

DE

PHILOLOGIE

DE

LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

TROISIÈME SÉRIE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

P. JOUGUET ET A. ERNOUT

MEMBRES DE L'INSTITUT

PROFESSEURS A LA FACULTÉ DES LETTRES DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

DIRECTEURS D'ÉTUDES A L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES

ANNÉE ET TOME XVI

(68e de la collection)

PARIS

LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK

11, RUE DE LILLE, 11

1942

TOUS DROITS RÉSERVÉS

LE *PANIS AEDIUM* D'ALEXANDRIE

Dans la correspondance bien connue d'Abinnaeus [1], commandant du détachement de cavalerie stationné au camp de Dionysias au Fayoum, sur la lisière du désert, se trouve une lettre adressée à cet officier par un certain Apollôs [2], dans laquelle celui-ci rend compte d'une mission dont son correspondant l'a chargé à Alexandrie (P. Lond. II, 244, p. 304). Il se peut que la lettre ait été écrite dans cette capitale, mais cela n'est pas certain, car son auteur a pu aussi la rédiger après son retour du chef-lieu, dans une localité quelconque de l'Arsinoïte autre que Dionysias où résidait le commandant. Quoi qu'il en soit, cette missive se rapporte de toute façon à quelque chose qui a Alexandrie pour théâtre, et cela suffit à la rendre intéressante, car les renseignements sur cette ville ne sont pas très nombreux dans les papyrus.

Apollôs, en effet, informe Abinnaeus que, s'étant rendu à Alexandrie sur son ordre, pour s'y renseigner sur les revenus d'une maison que son correspondant y possède, il y a procédé à l'enquête en question et il en communique les résultats. Le déchiffrement de ce document présente assez de difficulté, l'encre ayant, par place, presque complètement disparu, quoique le papyrus soit intact. Certains passages restent encore douteux, malgré des recours répétés à l'original et à une excellente photographie procurée par les services du British Museum. L'écriture est une cursive assez irrégulière et sans élégance.

Voici ce texte, tel que nous croyons pouvoir le constituer. Nous relèverons ensuite les principaux points sur lesquels notre édition diffère de l'édition originale de Kenyon.

---

1. P. Lond., II, pp. 267 ss., P. Gén., pp. 61 ss., cf. V. Martin, *L'état actuel des archives de Fl. Abinnaeus*, dans *Chronique d'Égypte*, Bruxelles, 1931, p. 345.

2. La collection de Genève conserve une seconde lettre de ce même personnage à Abinnaeus (P. Gén., 61). Cette missive, en partie illisible malheureusement, paraît contenir une invitation adressée au commandant de visiter l'auteur de la lettre. On peut en conclure que les correspondants sont sur un pied de confiance mutuelle qui explique la mission confiée à Apollôs et dont parle l'autre lettre dont il est l'auteur.

Κυρίῳ μου πάτρω[νι] Ἀβιννέει]
Ἀπολλῶς. Πρὸ μὲν π[άν]των
εὔχομε τὸν παντοκράτ[ο]ρα Θεὸν
[ὅ]π̣[ως] ὑγιένοντί σα̣ι μετὰ τοῦ ὔ-
κου ἀπολάβῃς τὰ παρ' ἐμοῦ γράμματα.
κάθως ἔγραψάς μυ ἰσβ[ῆ]ναι ἐπὶ
τῆ[ς] Ἀλεξανδρίας καὶ μαθ[ῖ]ν τί ὑπε-
δ[έξ]ατο ὁ ἀείμνηστος Ει̣σ̣ᾶ̣ς απ....
ὅσπιτος τῆς ὐκίας σου, καὶ εὗρον
α̣ὐ̣τ̣ὸ̣ν̣ λαβόντα ἐξ ἐπιστολῆς σ̣ῆς
μ̣[υ]ριάδας διακοσίας τρ[ι]άκοντα
δ̣ύο καὶ δέδωκεν αὐτῶν χῖ̣ρα
τῇ ὅσπιτι. Ἰδοὺ οὖν ἀπέστιλά συ
καὶ τὴν χῖρα τὴν δέδωκεν Ἰσᾶς
τῶν διακοσίων τριάκοντα δύο μυ-
ριάδων καὶ ὅλον τὸ λογάριν τῆς ὐ-
κίας καὶ 'τῶν' ψομίων. Ἀπὸ δὲ τοῦ Φαρ-
μοῦθι μηνὸς πίστη παρέλαβεν
τὴν ὐκίαν σου καὶ τοὺς ἄρτους μέχρι
τοῦ δεῦ̣ρ[ο]. Προσέεικεν γὰρ ὁ Ἰσᾶς
τῦς ἐν ἀγρῦς καὶ παρέδωκεν αὐτῇ
τ̣ῇ π̣ί̣σ̣τ̣ῃ καὶ ὑπεδέξατο καὶ παρὰ
. . αλειο̣[υ] ἐξ ἧς ἐπιστολῆς 'τῆς σῆς' — πάλι̣ν̣
τ̣[ο]ῦτο — ὁ Ε[ἰ]σᾶς μ[υ]ριάδας πεντή-
κοντα καὶ ὔνου κεράμια δύο.
Ἀσπάζομαι ἡμᾶς πάντα̣ς̣ κατ' ὄνο-
μα. Ἐρρῶσθέ σαι
εὔχομαι πολλῦς χρόνυς.

Adresse au verso : Ἀπόδ[ο]ς Ἀβιννέει, Ἀπολλῶς.

La traduction suivante permettra de voir comment nous interprétons les graphies aberrantes du scribe.

« A mon seigneur (et) patron Abinnaeus, Apollôs. Avant toute chose, je prie Dieu tout puissant afin que tu sois en bonne santé avec ta famille quand tu recevras ma lettre. Ainsi que tu m'as écrit de me rendre à Alexandrie et d'apprendre ce qu'a reçu l'inoubliable Isas de l'occupante de la maison, alors j'ai constaté qu'il avait touché, en vertu de ta lettre, deux cent trente-deux myriades, et il en a donné quittance à la dite occupante. Voici donc je t'ai envoyé aussi la quittance donnée par Isas des deux cent trente-deux myriades, et tout le compte de la maison et des miches. A partir du mois de Pharmouthi, il a repris fidèlement la maison et les pains jusqu'à ce jour. En effet, Isas res-

semble aux paysans et il a remis (les loyers?) avec la fidélité même[1]. Et il a encore reçu de..., derechef, en vertu de ta lettre, le même Isas, cinquante myriades et deux cruches de vin. Je vous salue tous individuellement. Je souhaite que tu te portes bien pour longtemps. »

Adresse au verso : « A remettre à Abinnaeus, Apollôs. »

Avant de passer à l'interprétation générale, quelques notes critiques et explicatives sont nécessaires.

4. — Le datif ὑγιαίνοντι ne s'accorde pas avec la construction ultérieure de la phrase. Il pourrait être une erreur pour ὑγιαίνοντος (cf. Gen. 53.5). Ou bien l'auteur de la lettre avait, en commençant, dans l'esprit la phrase ὅπως ...ἀποδοθῇ (cf. Lond. 405.3 (II, p. 294)), construction qu'il a abandonnée en cours de route en faveur de la précédente.

8. — Εἰσᾶς Bell. La première lettre seule est tout à fait certaine. Cf. 14, 20, 24. A ces deux premières places, c'est Wilcken qui a reconnu un nom de personne. Kenyon lisait ἴσας. L. 24, la lecture Εἰσᾶς est également due à Bell. Il semble bien, en effet, qu'il soit partout question du même personnage, puisqu'il s'agit toujours des mêmes transactions ou de transactions analogues. La lecture de la fin de la l. 8 reste très douteuse. Kenyon lisait 'Απύγχε(ως) qui est trop long et, du reste, il n'y a aucun signe d'abréviation. De plus, l. 13 enseigne qu'il faudrait un nom féminin. Le papyrus est complet à cet endroit. L'écriture, très serrée, va jusqu'à l'extrême bord de la feuille. On attendrait παρὰ τῆς (cf. 22) mais απ est certain. La préposition ἀπό après ὑποδέχομαι ne paraît pas attestée. Peut-être y a-t-il là un nom propre au génitif, qualifié par ὄσπιτος.

9. — Ce dernier mot, que nous avons restauré au début de cette ligne, au lieu de ὁ ἐπίτ<ροπ>ος donné par Kenyon, est certainement celui qui reparaît plus bas, l. 13, sous la forme ὄσπιτι. Nous y reconnaissons le génitif et le datif singuliers du latin *hospes* au sens d'habitant, occupant, locataire d'une maison. Le terme est fréquent, dans ce sens, dans le Code Théodosien. Cf. *Corp. Gloss. lat.* V, 208.32 : *hospes et qui peregrinum suscipit et qui suscipitur*. On trouve ὀσπίτιον au sens de maison d'habitation dans Leipz. 40, III, 18, également du IVe s. Ce mot, comme on sait, signifie toujours maison en grec moderne, sous

1. Le sens de ce passage, dont la lecture n'est d'ailleurs pas absolument certaine, reste pour nous énigmatique. Apollôs veut-il opposer tacitement la loyauté des campagnards à la perversité des citadins ? Mais existe-t-il des preuves qu'une telle opposition était, alors, usuelle ?

la forme σπίτι (= (ὁ)σπιτι(ον)). De toute façon la présence d'un latinisme dans un texte de cette époque n'a rien qui puisse étonner.

12. — A la fin de la ligne, l'éd. princeps donne χιρια, mais un nouvel examen nous confirme qu'il s'agit du même mot que deux lignes plus bas, χ(ε)ῖρ, au sens d'autographe, ici un reçu autographe. Nombreux exemples dans Preisigke, *Wb.* s. v. χεῖρ, n° 3.

13. — ἀπέστιλά συ (= σοι) Bell ; ἐπέστιλας Kenyon.

17. — ψομίων. Ce sont les pains, ψωμία, désignés plus bas, l. 19, par le mot ἄρτους. On voit ici le terme classique alterner avec le terme populaire qui finira par l'emporter définitivement, comme l'enseigne le grec moderne où ψωμί signifie pain. Cette signification est encore attestée par les glossateurs latins CGL II, 563, 10-11 : pane τὸ ψωμίν· *ibid.*, III, 459 : pane ψωμίῳ. De même, dans un recueil de phrases gréco-latines conservé dans un ms. du XIe siècle, figure cette équivalence : Da mihi panem, Dos me psomi (= δός με ψωμί) (Egger, *Mém. Acad. Inscr.* XXI, p. 349). Nous avons traduit ψωμία par miches, afin de respecter la variation lexicale de l'original.

18. — Πίστη, cf. 22, a été interprété par le premier éditeur comme un nom propre féminin au nominatif. Indépendamment de la rareté de ce nom, l'introduction soudaine d'un nouveau personnage rendrait peu compréhensible la référence explicative à Isas (γάρ) contenue dans la phrase suivante. Tout devient clair si le même Isas est déjà le sujet de παρέλαβεν. Dans ces conditions, ne vaut-il pas mieux rapprocher πιστη de πίστις et l'interpréter πίστι = πίστει, en lui donnant une valeur adverbiale, « avec fidélité? » On peut citer à l'appui de cette interprétation l'emploi fréquent de l'expression καλῇ πίστει = *bona fide* (v. Preisigke, *Wb.* s. v.), voir aussi P. Lond. 251.24 (II, p. 317) : τῇ ἐμῇ πίστι. Au commencement de la l. 22, la lecture que nous proposons, τη πιστη, est loin d'être certaine.

La lecture προσεειμεν (= προσέοικεν) est de Bell. Kenyon lisait προσέθικεν.

*
* *

Quoi qu'il en soit encore de certains détails, le texte paraît maintenant suffisamment établi pour fournir une base solide à l'interprétation. Les faits suivants apparaissent clairement : Abinnaeus possède à Alexandrie une maison dont la gestion est confiée à un certain Isas qui réside sur les lieux et perçoit des

locataires, pour le compte d'Abinnaeus, les loyers de l'immeuble, en vertu d'une procuration que lui a délivrée le propriétaire. Cette procuration est l'ἐπιστολή mentionnée ll. 10 et 23. Apollôs a été envoyé à Alexandrie pour contrôler l'activité d'Isas, activité qui est désignée (ll. 7 et 22) par le verbe ὑποδέχεσθαι. Ce terme figure, par exemple, dans P. Oxy, 1134 de 421 ap. J.-C., un reçu et décharge donnés par un fonctionnaire des domaines impériaux διοικῶν τὰ πράγματα τῆς θειοτάτης οἰκίας ἀπὸ τῆς λαμπρᾶς... Ὀξυρυγχιτῶν πόλεως à son agent Aurélius Maximinus en ces termes : ὁμολογῶ πεπληρῶσθαι τὰ παντοῖα ἐκφόρια ἤτοι γενήματα καὶ ἀργυρικὸν ἅπερ ὑπεδέξω παρὰ τῶν ὑπευθύνων γεωργῶν προστασίας Νεσμίμεως τῆς κώμης... ἀποπληρῶν χώραν προνοητοῦ κατὰ τὴν πίστειν τοῦ ἐπιδοθέντος σοι παρ' ἐμοῦ ἀπαιτησίμου.

« Je reconnais avoir reçu de toi en totalité les redevances en nature et en argent que tu t'es chargé de percevoir des cultivateurs responsables du district de Nesmimis... à titre d'intendant, sur la foi du registre de perception que je t'ai remis. »

Le parallélisme entre l'activité d'Isas et celle de Maximinus est éclatant, sauf que celle du premier s'exerce dans le domaine privé, celle du second au profit de l'État. Tous deux sont chargés de prendre livraison (ὑποδέχεσθαι) de sommes d'argent ou de produits naturels dus à un tiers à fin de les lui remettre plus tard contre quittance. Chaque perception donne lieu de la part du receveur à un reçu délivré au payeur; c'est la χεῖρ de notre lettre dont les lignes 13 ss. semblent indiquer que le propriétaire recevait un double de ces reçus, sans doute comme moyen de contrôle. On comparera aussi avec profit l'activité des ὑποδέκται du IVe siècle dont F. Oertel, *Liturgie* 222, définit les fonctions en ces termes « prendre livraison d'argent ou de denrées pour les délivrer à l'État ».

Au rapport d'Apollôs, Isas s'est acquitté de sa tâche avec une parfaite conscience, encore que l'allusion contenue dans les ll. 20 et ss. ne soit pas très claire pour nous.

Nous n'avons toutefois pas encore abordé le point le plus intéressant de notre document. Il concerne les articles dont Isas a pris livraison au compte de l'immeuble d'Abinnaeus. Il s'agit en effet non seulement d'espèces, mais aussi de denrées alimentaires et notamment de pain : τὸ λογάριν τῆς ὑκίας καὶ τῶν ψομίων (16), παρέλαβεν τὴν ὑκίαν σου καὶ τοὺς ἄρτους (18), enfin, plus loin, une nouvelle somme, dont on ne dit pas, il est vrai, qu'elle provient d'un loyer, mais le contexte le rend probable, est associée à deux mesures de vin, οἴνου κεράμια δύο.

Ce qui frappe tout de suite, surtout en ce qui concerne les

pains, c'est leur association étroite avec la maison. Les deux éléments paraissent former un bloc indissoluble, comme le montrent les expressions citées tout à l'heure. Comment s'expliquer cette association, quelle en est l'origine et la nature, voilà ce qu'il faudrait élucider.

* * *

Pour y parvenir, nous pouvons recourir à un autre document, d'une date très voisine du nôtre, et dont la comparaison avec ce dernier révèle des analogies frappantes. Il s'agit du procès-verbal d'un procès plaidé peu après l'an 350 à Alexandrie devant le *juridicus*. La première édition de ce texte a été donnée par Collinet et Jouguet dans l'*Archiv f. Pap. forsch.* I, 293, Mitteis l'a ensuite recueilli dans sa *Chrestomathie*, n° 96, et P. Collart l'a republiée dans les Papyrus Bouriant (n° 20), à la collection desquels il appartient.

L'objet du litige est la répartition entre un groupe de frères et sœurs des articles ci-après désignés :

1) αὐλύδριον, une maison avec cour,
2) ἀποθήκη, une boutique ou dépôt,
3) deux ἄρτοι,
4) une δωρεά non autrement spécifiée.

Les ayants droit sont au nombre de quatre : deux sœurs, Nonna et Eustorgion, deux frères Philadelphos et Dionysios. Leur parenté, judicieusement conjecturée par les premiers éditeurs (*Arch.* I, 306), a été définitivement prouvée par Wilcken lorsqu'il a retrouvé le même quatuor [1] dans un acte de partage de suc-

1. Dans P. Lond. 404.9 (II, p. 305), on lit ces mots adressés à Abinnaeus : ἀσπάζομαι τὴν Νόνναν καὶ τὸν γλυκύτατον Κωνστάντιν. Or P. Gén. 61.12 nous apprend que Constantius est le fils d'Abinnaeus (μετὰ Κωνσταντίου τοῦ υἱοῦ σου). Kenyon en a conclu, à juste titre, que Nonna devait être la femme d'Abinnaeus (note *ad loc.*, cf. P. Lond. 251.5 note (II, p. 317)). Retrouvant dans un contrat de vente de deux esclaves une acheteuse appelée Αὐρηλία Νόννα ἡ καὶ Ἡλυσίτιον (P. Lond. 251), il s'est demandé si l'on n'avait pas toujours affaire à la même personne. La même question se pose maintenant pour la Nonna de P. Bouriant 20 et de P. Gén. 11. On remarquera que tous ces documents sont à peu près de la même date, les environs de 350 ap. J.-C. Ils ont d'autre part été acquis par les différentes collections où ils se trouvent à peu près au même moment, c'est-à-dire vers 1893. L'entrée du dossier d'Abinnaeus au British Museum est de 1893, v. P. Lond., II, p. 267. Ce dernier passage enseigne de plus que P. Lond. 251 faisait partie du même lot, d'où l'éditeur conclut qu'il est raisonnable de supposer qu'il provient de la même trouvaille. Quant aux papiers d'Abinnaeus conservés à Genève, ils ont été achetés précisément au début de 1893 (v. V. Martin, *La collection de papyrus grecs de la bibliothèque de Genève*, 1939, p. 20). Comme Bouriant fut directeur de l'Institut français d'Archéologie orientale de 1887 à 1898, on tombe sur

cession daté de 350, où les parties sont désignées comme enfants d'un nommé Elitas et qualifiées d'ἀπὸ Ἀλεξανδρείας et propriétaires à Philadelphie du Fayoum (P. Gen. 11, cf. *Arch.* I, 311).

*
* *

A quelle catégorie juridique appartient le groupe d'articles dont la répartition a provoqué le procès dont P. Bouriant 20 conserve la minute ? Les premiers éditeurs y reconnaissaient une succession (*Arch.* I, 307). Mitteis, tout en n'écartant pas la possibilité d'une succession, maternelle il est vrai, puisque, selon lui, la δωρεά pouvait représenter une *donatio ante nuptias* (Chr. 96, n. ad l. 5), pense plutôt à un legs collectif, *gemeinsames Legat*, *ibid.*, introd.). Il rapproche (*ibid.*, n. 5) les immeubles de la *diacta legata* au sens de Dig. 31.42.1 et la partie alimentaire de la *penus legata*, mentionnée également au Dig. 39.9. Collinet et Jouguet avaient, du reste, déjà mis en avant la notion de legs, mais ne l'appliquaient, semble-t-il, qu'à la partie alimentaire (*Arch.* I, 309), et cela à la suite d'une modification, accompagnée d'une interprétation particulière du mot ἀρτίδιον que le procès-verbal emploie deux fois à côté de ἄρτος. Ce dernier terme qui est de beaucoup le plus fréquent est toujours au singulier. La part revenant à chaque ayant droit est régulièrement appelée τὸ ἥμισυ μέρος τοῦ ἄρτου (ll. 5, 13, 20, 23, 39, 49), éventuellement, par abréviation, ὁ ἄρτος (28) ou μέρος τοῦ ἄρτου (33, 39). C'est cette expression τὸ ἥμισυ μέρος τοῦ ἄρτου qui a permis de dire que la masse à partager entre les quatre ayants droit est constituée par deux parts ou rations de pain, soit apparemment deux pains. En un passage, le complexe formé par le demi-pain et le quart de δωρεά constituant chacune des parts est appelé ἀρτίδιον : τὸ ἀρτίδιον... λέγω δὴ τὸ ἥμισυ (scil. τοῦ ἄρτου) καὶ τὸ τέταρτον τῆς δωρεᾶς (l. 19), le tout étant à la ligne suivante désigné collectivement par l'expression ταῦτα αὐτὰ τὰ ἀρτίδια. Cette circonstance a suggéré aux

---

une date analogue pour l'acquisition de P. Bouriant 20. Il résulte de tous ces indices que le groupe des archives d'Abinnaeus a dû être découvert dans le courant de 1892. En tout cas il était sur le marché dès la fin de cette année-là, déjà disloqué probablement. Comme il contient des documents privés à côté des pièces officielles, rien n'empêche que des actes intéressant la femme de l'officier n'y figurassent aussi. La seule présence d'un même nom ne suffit pas pour adjoindre indubitablement au dossier d'Abinnaeus, P. Gén. 11, P. Bouriant 20 et P. Lond. 251. Cependant quand il s'ajoute à cet indice l'identité d'origine et de date, il est permis de trouver que la présomption en faveur de cette adjonction est forte. Nonna n'est pas encore un *cognomen* très répandu au IVe s., quoiqu'il devienne plus fréquent aux siècles suivants (v. le *Namenbuch* de Preisigke).

premiers éditeurs la pensée de dissocier étymologiquement ἄρτος et ἀρτίδιον, et, invoquant la note d'Hesychius ἄρτυμα : διαθήκη, ils proposent de corriger ἀρτίδιον en ἀρτύδιον qu'ils rapprochent de ἀρτύω, ἀρτύνω, arranger. « Ἀρτύδιον, disent-ils (*Arch.* I, 309), désignerait un legs, probablement consistant en des biens meubles, comme le quart de la donation et la rente d'un demi-pain. » Mitteis a accepté, apparemment, cette interprétion puisqu'il a imprimé ἀρτύδιον, ἀρτύδια dans la *Chrestomathie*, mais sans ajouter aucune explication, et l'éditeur des Pap. Bouriant l'a suivi, comme le montre son appareil critique, ainsi que son commentaire et sa traduction. L'introduction de P. Bouriant 20 parle de la « jouissance d'une pension alimentaire (ἀρτύδιον) consistant en deux pains (ἄρτοι) et une donation (δωρεά) non précisée dans le procès ». Dans la traduction, ἀρτύδιον est rendu par « legs mobilier ».

A cette interprétation comportant une correction, on peut opposer les remarques suivantes. Indépendamment du fait, non décisif à lui seul, que le mot ἀρτύδιον n'est pas attesté ailleurs, on peut invoquer, en faveur du maintien d'ἀρτίδιον en tant que simple diminutif d'ἄρτος, la présence, dans le même texte, du doublet αὐλή (33) — αὐλύδριον [1] (5, 7, 10, 12, 50), et, dans la lettre d'Apollôs, l'alternance analogue ἄρτοι (19) — ψωμία (17). La fréquence des diminutifs est un trait bien connu de la langue de cette époque, le suffixe diminutif ayant du reste probablement perdu toute signification. On remarquera du reste qu'à la l. 19 de P. Bouriant 20, le pluriel ἀρτίδια comprend la part d'ἄρτος et de δωρεά revenant à l'intéressée et pourrait bien n'être qu'une expression collective : les pains et le reste.

A l'interprétation adoptée pour ἀρτίδιον doit naturellement correspondre celle de l'hapax παραρτίδιον qu'on lit à la l. 7 de P. Bouriant 20. Pour l'éclaircissement de ce point, il est nécessaire de transcrire tout le passage sous la forme qu'il a dans l'édition de P. Collart. L'avocat d'Eustorgion y formule en ces termes les revendications de sa cliente : ἀξιοῦμεν δὲ τὴν παροῦσαν ἡ ἀπ[ο]στῆναι τοῦ μέρου[ς] τοῦ διαφέροντος τῇ βοηθου[μένῃ], τέταρτον μὲν αὐλυδρίου, ἡμίσεως δὲ [τοῦ ἄρτου, τετάρ]του δὲ δωρεᾶς καὶ ἀποθήκης, ἢ τὴν ἀποκατάστασιν, ἡμῖν ποιήσασθαι τούτων ἢ τὸ ἄξιον στεγανόμιον ὅπερ ἂν παράσχοιεν ἕτερος, [ἀρχιτέκτονός (?) τι]νος ἐπιθεροῦντος (*sic*) περὶ τοῦ αὐλυδρίου τὸ παραρτίδιον ὅπερ καὶ [ἐ]κοῦσα ἀποδώσει<ν> συνέστηκεν. La

1. On remarquera qu'αὐλύδριον est un superdiminutif. Le suffixe -ύδριον, dans ce sens, est assez rare. Kühner-Blass, II, p. 279 citent, d'après un comique, νεανισκ-ύδριον.

restitution de la lacune après ἡμίσεως est garantie par ll. 13, 20, 23, 33, 38, 39. Quant à celle des mots qui suivent παράσχοιεν ἕτερος, elle est beaucoup plus douteuse, comme l'indique du reste le point d'interrogation de l'éditeur. Celui-ci a bien vu la difficulté résultant de l'absence d'un infinitif régissant στεγανόμιον. Dans sa note *ad loc.* il admet l'ellipse d'ἀποδοῦναι et ajoute : « Quant à la fin de la phrase, ou bien ἐπιθεωροῦντος commande τὸ παραρτύδιον, ou bien ἐπιθεωροῦντος est pris absolument, et τὸ παραρτύδιον est apposition à στεγανόμιον. » C'est à ce dernier parti que correspond sa traduction : « ...ou bien qu'elle paye au juste prix le loyer qu'un autre payerait sur l'examen d'un architecte au sujet de la maison avec cour, loyer ajouté au legs mobilier (παραρτύδιον) qu'elle a précisément promis de payer. »

Cette restitution, comme on le voit, est dominée par la correction d'ἀρτίδιον en ἀρτύδιον et l'attribution à ce terme du sens de legs. Ces vues nous paraissant inacceptables, il nous faut offrir une restauration du passage conciliable avec le sens traditionnel que nous conservons à ἀρτίδιον. Voici donc ce que nous proposons. En lisant la suite du débat, on constate que le *juridicus* règle successivement la question des immeubles (9-12), puis, sur une nouvelle requête de l'avocat, celle des pains et de la δωρεά (12-24). Eustorgion revendique en effet les deux groupes de possessions. Ils doivent donc tous les deux figurer dans le projet de règlement suggéré par son avocat, ll. 5-8. Or, si l'on adopte l'interprétation de P. Collart, dans l'alternative proposée par le conseil d'Eustorgion, la première solution seule comprendrait tous les objets revendiqués, la seconde, ou plus exactement, la dernière, ne se rapporterait, si nous comprenons bien, qu'au loyer des immeubles, laissant en suspens la question pain — δωρεά, ce qui ne peut se concevoir. Il est cependant possible d'équilibrer les deux solutions. Pour cela, il suffit de remplacer ἀρχιτέκτονος — restitution due aux premiers éditeurs et qualifiée par eux de très incertaine (*Arch.* I, 308) — dans la lacune au début de l. 7 par un infinitif tel que παρασχεῖν suivi par le pronom τινος, ou, si le complément est jugé trop court, par un nom propre ou commun sujet de ἐπιθεωροῦντος, lequel participe gouverne à son tour τὸ παραρτίδιον. Le sens du passage devient alors le suivant : « ou bien qu'elle fournisse au juste prix le loyer qu'un autre fournirait, quelqu'un surveillant, en ce qui concerne la maison avec cour, l'accessoire alimentaire qu'elle a précisément promis de restituer. » Ce dernier mot, ἀποδώσειν dans l'original, a été rendu par payer dans la traduction de P. Collart. Le sens que nous lui donnons dans ce contexte est

tout aussi fréquent. Il s'accorde du reste admirablement avec les déclarations ultérieures des parties (ll. 16, 19 ss.), d'où il ressort que Nonna détient le pain revenant à Eustorgion et s'engage désormais à le remettre au mandataire de celle-ci, donc à le restituer. Ainsi, l'avocat de la demanderesse propose, selon nous, l'alternative suivante pour le règlement du litige de sa cliente. Ou bien Nonna, la défenderesse, abandonne la portion des immeubles appartenant à la demanderesse avec les accessoires (pain, etc.) qui s'y rattachent et en fait la restitution, ou bien elle conserve l'usage de la fraction d'immeubles en question, à charge de payer un loyer fixé par un expert, mais restitue d'autre part les accessoires précités sous la surveillance d'une personne commise à cet effet. Ainsi le sort de tous les articles revendiqués par Eustorgion est assuré dans les deux solutions. A vrai dire, le texte original semble en envisager une troisième (l. 6 : ἢ τὴν ἀποκατάστασιν ποιήσασθαι τούτων), et P. Collart a justement remarqué qu'elle ne fait que répéter la première. Tout rentrerait dans l'ordre, et cette troisième solution disparaîtrait, si l'on corrigeait ici ἤ en καί, ce que nous proposons. Il résulte de ce qui précède que nous donnons à παραρτίδιον le sens d'ἀρτίδιον ajouté (παρα-) à la maison, comme παραχορήγημα signifie personnage accessoire ou supplémentaire dans un chœur.

Quoi qu'il en soit de ce point, d'autres considérations encore rendent, à nos yeux, inacceptable l'interprétation d'ἀρτίδιον comme un legs. Pour cela il nous faut revoir d'un peu plus près le débat dont P. Bouriant 20 conserve la minute. La première question qu'a à résoudre le *juridicus* Gennadius est celle des droits d'Eustorgion. Celle-ci, représentée par un mandataire Hôros et un avocat Gennadius (homonyme du grand juge), réclame à sa sœur Nonna la restitution du quart qui lui revient des articles mentionnés ci-dessus et que cette dernière détient, apparemment indûment. Par l'entremise de son avocat, Eustorgion réclame la cession pure et simple des dits articles ou au moins, en ce qui concerne les immeubles (αὐλύδριον et ἀποθήκη, cf. l. 10) un loyer équivalent déterminé par une expertise. On voit en effet que le groupe αὐλύδριον-ἀποθήκη est l'objet d'une première sentence, ll. 9-12. Ensuite on passe au second groupe ἄρτος-δωρεά. En ce qui concerne le groupe immeubles, le *juridicus* donne raison à la plaignante. Nonna est condamnée à payer le loyer fixé par un architecte commis à l'expertise. Il résulte de cela que Nonna occupe la part des immeubles attribués à Eustorgion. Mais en même temps, et c'est là un point essentiel, elle détient aussi une part correspondante de pain et de δωρεά. Car

tout au long de ce texte les immeubles, le pain et la δωρεά forment un tout. S'il n'y avait pas de liaison entre les deux derniers articles et les immeubles, pourquoi l'occupante de ces derniers serait-elle mise automatiquement en possession d'une part de pain et de δωρεά plus grande que le quart auquel elle a droit? Ce ne peut être que comme occupante, dans les immeubles, de la part d'Eustorgion que Nonna reçoit aussi la part de pain, etc., qui est destinée à celle-ci. On a donc l'impression nette d'une solidarité entre les immeubles, le pain et la δωρεά. Cette impression est renforcée par les observations suivantes.

Dans la discussion se rapportant à la part de pain, etc., revendiquée par Eustorgion, le représentant de celle-ci produit un contrat de location par lequel Nonna reconnaît avoir loué la part d'immeuble appartenant à sa sœur et promis de conserver pour celle-ci le pain et le reste. Qu'aurait à faire cette stipulation dans un bail si le pain provenait d'un legs indépendant? Il n'en est pas de même si le pain dépend de la maison, ou si l'on veut, l'accompagne. On comprend alors que la locataire le reçoive et soit invitée à le délivrer à la propriétaire, ἀπολύειν ταῦτα τὰ ἀρτίδια τῷ μέρι τῷ ἡμετέρῳ (l. 20). Nonna convient du reste du droit d'Eustorgion à la possession de ces articles (ll. 19-20) et demande au tribunal aux mains de qui elle doit les remettre. Le *juridicus* prononce alors sa seconde sentence complétant la précédente : le demi-pain et le quart de δωρεά attribués à Eustorgion doivent être remis à Hôros, mandataire autorisé d'Eustorgion (ll. 22 ss.). Ainsi cette dernière recevra de Nonna, par l'intermédiaire d'Hôros, un loyer pour son quart d'immeubles, plus le demi-pain et le quart de δωρεά qui correspondent à cette fraction de la maison. Le pain, comme on le voit, est indépendant du loyer. Ce n'est pas la locataire qui le procure. Elle ne fait que le recevoir et le transmettre. Il restera à voir où est sa provenance. La même solidarité du pain et de l'immeuble apparaît dans le cas du jeune Dionysios, l'un des co-partageants, dont la situation est aussi débattue à la même audience. Nonna affirme que ce jeune homme n'est pas sain d'esprit et possède un curateur dans la personne de son frère Philadelphos, actuellement absent « en Égypte » (l. 32), ce qui revient à demander le renvoi de l'affaire. Cette partie du débat tend évidemment à faire assurer à Dionysios sa part de l'héritage que la partie adverse craint apparemment de voir accaparer par Nonna. L'avocat de celle-ci affirme d'abord que le jeune homme habite avec sa cliente en l'absence du curateur et reçoit sa part de pain (l. 28); un peu plus loin cependant, il se borne à affirmer que sa cliente fournit le pain à Dionysios

et ne lui refuse pas l'entrée de la cour (l. 33). On voit une fois de plus clairement ici que Nonna, parce qu'elle occupe la maison, est détentrice du pain, quoiqu'elle n'en soit pas la légitime propriétaire en totalité. Après que l'avocat a solennellement déclaré que sa cliente est prête à remettre à Dionysios sa part de pain et le loyer correspondant à sa part des immeubles (ἕτοιμος γάρ ἐστιν ἡ ἀδελφὴ χορηγήσιν Διονυσίῳ καὶ τὸ μέρος τοῦ ἄρτου καὶ τὸ στεγανόμιον τὸ ἐπιβάλλον (l. 39)), le juge prononce que Nonna aura à exécuter scrupuleusement son engagement jusqu'à comparution du curateur, auquel est imparti un délai de quarante jours pour se présenter et faire valoir ses droits de curateur. Faute de quoi, le tribunal pourra statuer définitivement sur l'attribution et la remise par Nonna à Dionysios du demi-pain et du quart de la donation qui lui reviennent, sans préjudice de la maison avec cour et de la boutique (ll. 48 et ss., v. trad. Collart). Eustorgion défend ici les droits de son jeune frère Dionysios, qui sont les mêmes que les siens. Quant au dernier frère Philadelphos, sa position n'est pas claire ; il n'est pas demandeur. Peut-être a-t-il partie liée avec Nonna. En tout cas Nonna apparaît comme seule occupante des immeubles dont elle partage la possession avec sa sœur et ses deux frères. A ce titre d'occupante, elle reçoit certaines denrées alimentaires, en particulier du pain dont elle ne peut disposer que pour un quart, le reste devant être remis aux ayants droit. Le procès est né de la crainte de certains au moins des ayants droit d'être frustrés de leur part par l'occupante. Ils se la font donc assurer par le tribunal du *juridicus*.

Cette situation serait inexplicable si les pains, etc., constituaient un legs ou pension alimentaire, car pourquoi le tout serait-il versé à Nonna? D'ailleurs on se demande par les soins de qui ce versement s'opérerait. Il n'y a aucune allusion à un exécuteur testamentaire.

Comme il s'agit de denrées périssables, la livraison en doit être très fréquente. Les premiers éditeurs parlent d'une rente de deux pains *par jour* (*Arch.* I, 307), ce qui est très vraisemblable. Comment, par qui, ces fournitures sont-elles livrées ? Le procès-verbal est muet sur ce point, et il semble que les choses aillent de soi. Il nous apprend seulement que le pain en question arrive à la maison, et que celle qui l'habite en prend livraison. Le parallélisme est donc évident avec l'état de choses révélé par la lettre d'Apollôs. Là aussi une maison est associée à des pains. On pourrait dire qu'elle rapporte des pains et éventuellement du vin en plus de loyers en numéraire (l. 25). Dans ce texte on pourrait

penser à un loyer partiellement payé en nature, mais P. Bouriant 20 exclut cette interprétation, puisque Nonna, locataire de l'immeuble pour une moitié ou trois quarts et propriétaire pour un quart, touche un quart du pain pour elle. De plus, jamais on ne pourrait dire qu'elle *garde* le pain pour les ayants droit (l. 16), si elle le procurait elle-même. Ce terme implique qu'elle le reçoit de quelque part. L'analogie, le voisinage des dates, contraint à interpréter de même manière les données identiques de la lettre d'Apollôs. Dans leur commentaire de P. Bouriant, les premiers éditeurs écrivaient (*Arch.* I, 307) : « Pour une raison qui nous échappe, Nonna occupe la part d'immeuble qui revient à Eustorgion et détient sa part de donation et de pain. » Cette phrase circonscrit parfaitement le problème. Il réside dans le rapport, maintenant clairement établi, entre l'immeuble et le pain. Certaines analogies vont peut-être nous permettre de découvrir la nature de ce rapport.

*
* *

En effet, si le *P. Bouriant* 20 et le *P. Lond* 244, réunis, permettent de conclure à l'existence, à Alexandrie, de rentes en nature attachées à certains immeubles, un rapprochement s'impose. Ne s'agit-il pas de ces distributions de pain que les empereurs avaient instituées dans d'autres grandes villes de l'Empire en faveur des propriétaires de maisons ?

Plusieurs constitutions du *Code Théodosien*, intéressant Constantinople, traitent du *panis aedium*. Ce dernier nous est dépeint comme un droit afférent à une maison et inséparable de celle-ci ; si quelqu'un vend sa maison, il ne lui est pas permis de retenir son droit au pain[1]. Trop d'individus participent à ces distributions, qui n'ont pas ou n'ont plus de maison ; ils doivent en être exclus, à moins que, dans un délai de six mois, ils ne se bâtissent une demeure[2]. Car le but de cette institution est de favoriser le développement de la ville[3].

Quelle fut l'origine du *panis aedium* ? Toujours par le *Code Théodosien*, nous savons qu'il remonte à Constantin[4]. Ce dernier avait choisi Byzance pour nouvelle capitale. Cette ville ré-

1. *Cod. Theod.*, XIV, 17, 1 (anno 364) : *Quia comperimus nonnullos venditis aedibus panes earum penes se retinere, nulli liceat, ut aedes sequantur annonae.*
2. *Ibid.*, XIV, 17, 11 et 13.
3. *Ut qui emolumenta perciperent, aedificandi studio magnitudinem urbis augerent.*
4. *Ibid.*, XIV, 17, 12.

pondait alors mieux que Rome aux conditions politiques et militaires de l'Empire. Constantin y fit entreprendre des travaux dès 324. Il avait résolu de lui donner un éclat comparable à celui de Rome. Il y attira des habitants par tous les moyens, et s'efforça d'y multiplier les constructions. C'est ainsi, par exemple, qu'il obligea tous ceux qui avaient affermé une part des domaines impériaux de l'Asie Mineure à se construire une maison à Constantinople [1]. Il encouragea les soldats de sa garde à bâtir [2]. Enfin, il institua le *panis aedium*.

Il faut observer que cette rente de pain n'était pas servie indifféremment à tous les propriétaires d'immeubles. En effet, si nous serrons les textes de près, nous constatons qu'elle était réservée à ceux qui possédaient ce qu'on appelait, d'un mot technique, une *domus* [3]. Par *domus*, aussi bien que par *aedes* [4], il faut entendre ce type particulier d'habitation qui s'oppose à l'*insula*.

Les traits caractéristiques de la *domus* et de l'*insula* sont connus [5]. La première est une maison qui se développe sur un plan

---

1. *Nov. Theod.*, v, 1.

2. *Cod. Theod.*, XIV, 17, 11. Ce texte, qui date de 393, assimile le pain reçu par certaines catégories de militaires (*scholae*) au *panis aedium*. Il est vraisemblable qu'en installant à Constantinople les soldats de sa garde, Constantin leur donna l'ordre de bâtir. Par la suite, on a pu se demander si le pain était dû aux membres des *scholae* en qualité de soldats ou en qualité de propriétaires. L'autorité elle-même a varié dans l'interprétation de la loi. *Cod. Theod.*, XIV, 17, 8-9, revendique pour les *scholae* la totalité du *panis scholarum*. Depuis 392, on observe un changement de front. *Cod. Theod.*, XIV, 17, 10, reconnaît aux soldats le droit de vendre ou de léguer leur rente de pain, et légalise toutes les mutations survenues. *Cod. Theod.*, XIV, 17, 11, affirme que seuls les soldats qui ont une maison peuvent bénéficier du droit au pain. Ce dernier ne saurait être revendiqué par les *scholae*, s'il a été aliéné avec la maison : *Cod. Theod.*, XIV, 17, 12. Enfin, *Cod. Theod.*, XIV, 17, 13, de 396, renforce la législation récente sur le *panis aedium*. Il semble qu'on ait, à cette date, tenu à donner un nouvel essor à la construction. Si nous connaissions mieux l'histoire intérieure de Constantinople au IVe siècle, nous aurions la clé de ces fluctuations de l'autorité.

3. *Cod. Theod.*, XIV, 16, 2 : *annona in pane cocto domibus exhibenda* ; XIV, 17, 11 : *ii tantum qui domus habent* ; 12 : *annonae domus in hac urbe habentibus... concessae* ; 13 : *domos aedes*.

4. *Aedes* comportait un sens large (Gaius, dans *Dig.*, XLVII, 9 : *appellatione autem aedium omnes species aedificii continentur*) mais aussi un sens restreint, ainsi qu'en témoignent les étymologies anciennes de ce mot : Varro, *Ling.*, V, 160 : *aedis ab aditu, quod plano pede adibant*, Fest., 9 : *aedis, domicilium in edito positum, simplex atque unius aditus*. Les modernes ramènent *aedes* à **aedo*, αἴθω, et en font le type primitif d'habitation, à foyer central, que reproduisaient encore les temples à l'époque classique (Ernout et Meillet, *Dict. étym.*, 2e éd., p. 15). Cf. *Gloss.* : *aedes = domus, aedificia urbana*.

5. Voir en premier lieu l'étude fondamentale de G. Calza, *La preminenza dell' « insula » nella edilizia romana*, dans *Mon. ant. Accad. Lincei*, XXIII (1914 et suiv.), en second lieu, A. Boethius, *The Neronian Nova Urbs*, dans *Acta Inst. rom. regni Sueciae*, II (1932), et *Remarks on the development of domestic architecture in Rome*, dans *Amer. Journ. of Arch.*, XXXVIII (1934) ; Lehmann-Hartleben, art. *Städtebau*, dans Pauly-Wissowa, *R.-E.*, coll. 2040-2041 ; 2058-2059.

horizontal ; toutes les pièces s'ouvrent sur une cour intérieure, les murs extérieurs étant aveugles. Les exemples les plus fameux en sont ceux de Pompéi. A l'*atrium* italique s'ajoute souvent un péristyle à la grecque. La *domus* est un hôtel particulier, qui ne comporte qu'un seul foyer, un seul ménage.

L'*insula*, au contraire, contient plusieurs appartements, répartis sur trois ou quatre étages. Ces appartements prennent jour vers l'extérieur, par des façades à multiples fenêtres, et communiquent avec la rue par des escaliers indépendants. L'*insula*, dont le développement se fait dans le sens de la verticale, offre l'apparence d'un immeuble locatif moderne. Ce fut le type de maison le plus répandu à Rome et à Ostie à l'époque impériale ; les ruines de ces deux villes nous l'ont fait bien connaître.

Il résulte de ces traits caractéristiques que la *domus* est une maison de luxe, l'*insula*, une maison de rapport. Cependant, la multiplication des *insulae* constituait une des tares des grandes villes antiques. Faits de briques et de bois, construits « à l'économie », ces édifices étaient sujets à l'effondrement ; les incendies s'y propageaient avec rapidité ; l'hygiène y était désastreuse [1]. L'État s'est efforcé d'obvier à ces inconvénients. Rome connut toute une législation relative à la construction des maisons. Le *panis aedium* semble bien, lui aussi, répondre à un souci d'urbanisme, car il représente, en somme, une prime à la construction des *domus*.

L'élégance d'une ville se mesurait au nombre des *domus* par rapport à celui des *insulae*. Nous avons la chance de posséder la statistique des édifices de Rome et de Constantinople au Bas-Empire. Rome, au IVe siècle, compte, si les chiffres qui nous ont été transmis sont exacts, 1.800 *domus* et 46.000 *insulae* [2]. Au début du Ve siècle, Constantinople compte 4.400 *domus* [3]. La superficie totale de Constantinople étant inférieure à celle de Rome, le nombre des *insulae*, devait y être notablement moins élevé qu'à Rome. Est-ce là un effet de l'institution du *panis aedium* ? Peut-être. Mais il faut surtout considérer que la *domus* correspondait mieux aux habitudes orientales que l'*insula*, qui est un type de maison proprement occidental.

C'est donc à Constantinople qu'il faut chercher l'origine du

---

1. Lire à cet égard les pages suggestives que consacre à la maison romaine J. Carcopino dans *La vie quotidienne à Rome*, Paris, 1939, p. 38 et suiv.

2. Carcopino, *op. cit.*, p. 33.

3. *Not. Urb. Const.* Cf. E. Stein, *Gesch. des spätröm. Reiches*, Vienne, 1928, p. 195, n. 6.

panis aedium. On le voit bientôt apparaître dans d'autres villes de l'Empire. Les considérations d'urbanisme que nous venons de faire valoir justifiaient assurément son existence dans tous les centres surpeuplés ; mais on doit penser qu'il s'est produit là un de ces phénomènes d'uniformisation qui caractérisent le Bas-Empire. Lorsqu'il organisa sa nouvelle capitale, Constantin reproduisit fidèlement les institutions de Rome. Il dota Constantinople, en particulier, de distributions de pains aux pauvres, sur le modèle de celles qui existaient alors à Rome et à Alexandrie [1]. Le *panis aedium* a suivi le chemin inverse. Créé à Constantinople, il fut ultérieurement introduit à Rome et à Alexandrie. A Rome, nous pouvons le déduire d'une constitution impériale, adressée en 369 aux habitants de cette ville [2]. A Alexandrie, nous le savons désormais par la lettre d'Apollos à Abinnaeus et par le compte rendu du procès débattu devant le *juridicus*, si du moins nous avons correctement interprété ces deux documents.

Remarquons que dans le P. Bouriant 20, la maison qui est à l'origine du procès est désignée par le mot d'*auludrion*. Il s'agit donc d'une maison avec cour intérieure (*aulè*), soit *atrium*, soit péristyle [3]. Sans être nécessairement luxueux, l'édifice constitue une *domus* ; il répond ainsi à la condition mise à la jouissance du *panis aedium*.

Il nous reste à expliquer la nature de la *dorea* dont il est fait mention dans le procès intenté à Nonna. L'association étroite de cette donation, ou mieux, de cette rente en argent, avec la rente en pain, semble indiquer une provenance commune [4]. Or, nous savons que les empereurs ne bornaient pas leurs libéralités à des distributions en nature. Dès le temps de César, ils ont ajouté à celles-ci des distributions en argent [5]. Les congiaires n'étaient donnés que dans certaines circonstances et, par suite, à dates irrégulières. Ils n'en étaient pas moins prévisibles, et nous voyons qu'ils faisaient l'objet de règlements judiciaires [6]. Les bénéficiaires du *panis aedium* devaient donc s'attendre à recevoir des gratifications supplémentaires en argent. Cet argent

1. D. van Berchem, *Les distributions de blé et d'argent à la plèbe romaine sous l'Empire*, Genève, 1939, p. 102 et suiv.

2. *Cod. Theod.*, XIV, 17, 5 : *nemo qui aedificiorum percipiat panem.*

3. Collinet et Jouguet (*Arch.*, I, p. 307, n. 1) citent, d'après Du Cange, *Gloss. inf. graec.*, l'équivalent latin de ce mot : *atriolum, parva casa.*

4. Signifie fréquemment, dans les papyrus, un don venant de l'Empereur : *P. Oxy.*, 1504. Voir aussi : *P. Herm.* 121 ; *P. Lips.* 119 ; *P. Lond.* 955 (= *Chrest.* 125), tous du IIIe siècle. Cf. *C. Gloss. lat.*, s. v. *congiarium.*

5. D. van Berchem, *op. cit.*, p. 119 et suiv.

6. *Dig* , XXXII, 35, pr.

devait être réparti entre les co-propriétaires d'un même immeuble, tout comme la rente en pain.

On nous permettra de conclure ici par une remarque d'ordre très général. Les deux papyrus qui ont fait l'objet de cet article semblent prouver que les distributions de pain d'Alexandrie ont été établies sur le modèle de celles de Rome et de Constantinople. Une telle uniformisation, au IVe siècle, n'a rien pour nous étonner. Il est intéressant, toutefois, de relever que, dans le cas particulier, ce n'est pas l'Égypte qui a fourni un modèle au reste de l'Empire, mais bien l'inverse qui s'est produit. Les historiens contemporains, nourris de l'énorme documentation papyrologique, sont portés à découvrir dans le développement de la plupart des institutions romaines l'influence des modèles égyptiens. On peut se demander s'ils ne sont pas parfois victimes d'une illusion due à la répartition de nos sources. Si nous avions pour d'autres provinces de l'Empire une documentation aussi abondante que celle que nous avons pour l'Égypte, nous y trouverions peut-être l'origine de beaucoup d'institutions que nous tenons pour égyptiennes. L'introduction des *boulai* est un bon exemple de l'alignement de l'Égypte sur le reste de l'Empire. L'organisation des distributions de pain et d'argent à Alexandrie en serait un second exemple. Si d'autres faits venaient la confirmer, notre observation tendrait à augmenter encore l'importance attachée par les historiens aux papyrus, en tant que source de notre connaissance des institutions impériales.

Victor MARTIN et Denis VAN BERCHEM.

SUR UNE MANIÈRE D'EXPRIMER LA RÉPÉTITION ET L'ANTÉRIORITÉ EN LATIN TARDIF

La relation de voyage connue sous le nom de *Peregrinatio Aetheriae ad loca sancta*, ce texte du ve ou vi^e^ siècle [1], si riche en observations de toute sorte, présente une manière d'exprimer la répétition et l'antériorité qui ne paraît pas sans intérêt pour l'historien de la langue latine.

La deuxième partie de ce récit (chapitres 24-49) est un exposé des cérémonies liturgiques qui se déroulent, tout au long de l'année, à Jérusalem et aux Lieux Saints. Il s'y rencontre de nombreuses constatations du type : « une fois que l'on s'est rendu à telle église, telle cérémonie s'accomplit ; lorsque telle fête est arrivée, elle est célébrée de telle manière ». Dans les phrases de ce genre, la proposition subordonnée indique une action qui se répète et qui est, en outre, antérieure à celle de la principale. La forme verbale utilisée alors ne semble pas pouvoir être autre chose qu'un subjonctif parfait.

*
* *

Cette analyse ne soulève parfois aucune difficulté, par exemple, après la conjonction si dans 45,4 : Et si probauerit sine reprehensione esse de his omnibus quibus requisiuit praesentibus testibus, annotat ipse manu sua nomen illius « Et s'il vient à avoir prouvé (= s'il a prouvé) qu'il est sans reproche... », ou encore 27,5 : Nam si fortuito in quadragesimis martyrorum dies euenerit quarta feria aut sexta feria,... ad nona in Syon proceditur « Car si une fête de martyr vient à être tombée (= tombe) par hasard... ».

Mais il n'en va pas toujours ainsi. Dans une relative comme : 27,7 : Sed sexta feria uigiliae in Anastase celebrantur ab ea hora, qua de Sion uentum fuerit... « les vigiles sont célébrées à par-

1. Il a été publié pour la première fois en 1887 par Gamurrini à qui revient la découverte. Pour le présent exposé a été utilisée l'édition de W. Heraeus, Silviae uel potius Aetheriae peregrinatio ad loca sancta, vierte Auflage, C. Winter, Heidelberg, 1939.

tir du moment où l'on est venu de Sion... » la syntaxe classique n'admettrait pas le subjonctif parfait. Et cependant, on ne saurait interpréter *uentum fuerit* par le futur ; le sens est, en effet, « à partir du moment où l'on est venu... », et non pas « à partir du moment où l'on sera venu... ».

Et ce n'est pas seulement avec si ou le relatif que se rencontre ce subjonctif parfait ; il accompagne des conjonctions temporelles, connues pour être essentiellement indicatives :

Posteaqvam : 33, 1... nocte sera, posteaquam missa facta fuerit ad Martyrium et itum fuerit ad Anastase et denuo in Anastase missa facta fuerit, omnes illa hora noctu uadent (-unt)... « si après que la messe a été célébrée... et que l'on est allé... et que de nouveau la messe a été célébrée... » ; 34... posteaquam missa facta fuerit... et deductus fuerit episcopus cum ymnis ad Anastase, statim intrat... ; 39, 42 et posteaquam dicti fuerint psalmi et oratio facta fuerit, inde usque ad Anatase cum ymnis descenditur hora lucernae.

Qvando : 46, 3 Et iam quando completae fuerint septimanae quinque, a quo docentur, tunc accipient (-unt) simbolum ; 49, 2 Episcopi autem quando pauci fuerint,... plus quadraginta aut quinquaginta sunt « quand ils sont peu,... ils sont plus de 40 ou de 50 ».

Vbi, qui, au sens temporel est presque toujours combiné avec une particule, *iam* et surtout *ad(at)* : 24, 2 Iam autem ubi coeperit lucescere, tunc incipiunt matutinos ymnos dicere ; 24, 5 Et ad ubi perdicti fuerint (psalmi) iuxta consuetudinem, lebat se episcopus... ; 24, 6 Et at ubi diaconus perdixerit omnia quae dicere habet, dicet (-it) orationem primum episcopus... ; 25, 2 At ubi autem missa facta fuerit..., tunc de ecclesia monazontes cum ymnis ducunt episcopum... ; 36, 4 Ante Crucem autem at ubi uentum fuerit, iam lux quasi clara incipit esse ; 37, 4 At ubi autem sexta hora se fecerit, sic itur ante Crucem... ; cf. 25, 3 et 8 : 29, 3 ; 34 ; 37, 3 et 8.

Qvom temporel se construit en latin classique, soit avec l'indicatif, soit dans le tour *Athenae quom florerent*, avec l'imparfait ou le plus-que-parfait du subjonctif. Mais des emplois comme les suivants y seraient tout à fait insolites, malgré la nuance de répétition qu'ils comportent.

24, 7 Vbi cum peruentum fuerit, primum facit orationem... ; 27, 1 Item dies paschales cum uenerint, celebrantur sic ; 29, 4 Ibi ergo cum uenerit episcopus, occurrent (-unt) illi omnes monachi... ; 30, 2 Cum ergo celebrata fuerint omnia iuxta consuetudinem..., mittet (-it) uocem archidiaconus et dicit... ; 31, 1 Et cum ceperit (sic) se facere hora nona, subitur cum ymnis in Imbomon... ; 37, 2 Cum ergo positum fuerit in mensa, episcopus... premet (-it)... ; 45, 2 Cum autem annotauerit omnium nomina presbyter,... ponitur episcopo cathe-

dra... ; 46, 25 Cum autem iam transierint septem septimanae, superat illa una septimana paschalis... ; 49, 1 Hi ergo dies enceniarum cum uenerint, octo diebus attenduntur ; cf. 25, 7 ; 27, 6 ; 29, 2, 3 et 5 ; 31, 2 et 4 ; 32, 2 ; 33, 2 ; 36, 1 ; 37, 7 et 8 ; 39, 5 ; 40, 1 et 2 ; 43, 2, 3 et 9.

A cette énumération déjà longue, il conviendrait d'ajouter la liste des conjonctions ou locutions conjonctives, plus ou moins disparates, qui apparaissent à basse époque.

Mox : 24, 9 Mox autem primus pullus cantauerit, statim descendet (-it) episcopus et intrat... « dès le premier chant du coq, l'évêque descend aussitôt et entre... » ; 27, 9... iam non manducant nisi sabbato mane, mox communicauerint in Anastase « aussitôt après avoir communié... », cf. 46, 1.

Post : 47, 1 Post autem uenerint dies Paschae, per illos octo dies... itur... « Lorsque sont venus les jours de la Pâque... ».

Qvod : 28, 2 Sabbato autem, quo l manducauerint mane, iam nec sera manducant... « Le jour du sabbat, une fois que le matin ils ont mangé... ».

Ad qvod (cf. ad vbi) : 36, 3 qui locus (euangelii) ad quod lectus fuerit, tantus rugitus et mugitus totius populi est... « après que ce passage de l'Évangile a été lu... ».

In qvo : 32, 2 In quo autem ingressus fuerit (episcopus) in Anatase, dicitur unus ymnus... « Une fois qu'il a pénétré dans l'église de l'Anastasis... ».

Quem ad modvm « de la même manière que » d'où « dès le moment où, à mesure que, dès que, aussitôt que » : 24, 9... et quem ad modum ingressus fuerit populus, dicet (-it) psalmum quicumque de presbyteris... ; 27, 9 Et quem ad modum prandiderint dominica die, iam non manducant... « et une fois qu'ils ont déjeuné le dimanche... » ; 43, 2 Quem ad modum enim missa facta fuerit ad Martyrium, omnis populus usque ad unum cum ymnis ducent (-unt) episcopum... « Lorsque la messe a été célébrée... » ; 43, 5 Quem ad modum ergo subitum fuerit in monte Oliueti,... primum itur in Imbomon... ; cf. 27, 7 ; 28, 1 ; 38, 1 [1].

A en juger par le petit nombre de pages d'où sont tirés ces exemples, la fréquence d'emploi qu'ils représentent était très

1. Par suite de l'affaiblissement phonétique des finales, beaucoup de verbes en proposition principale paraissent être des futurs simples, qui sont en réalité des indicatifs présents. Cf. dicet pour dicit, ducent pour ducunt, etc. Le contexte permet de reconnaître la nature véritable de ces formes : cf. 24, 9, descendet episcopus et intrat ; 30, 2 mittet uocem archidiaconus et dicit, etc. Aussi a-t-on indiqué chaque fois la substitution entre parenthèses.

élevée. Il n'y a même, à vrai dire, aucune exception ; et cette stabilité du tour au milieu du flottement général qui caractérise le latin de cette époque, mérite, semble-t-il, d'être signalée.

*
* *

Cette façon d'exprimer la répétition semble pouvoir se justifier assez bien par la nature et l'histoire du subjonctif. Celui-ci est en effet le mode par excellence de l'indéterminé et de l'éventuel. Or, d'une phrase comme « si telle chose vient à se faire, à être faite, etc. », le passage est facile à « chaque fois que telle chose se fait, est faite ». A la différence de ce qui a lieu en grec, c'est à l'indicatif que le latin eut en principe recours ; mais il a utilisé aussi, quoique à un degré moindre, le subjonctif, la question n'étant pas du reste pleinement éclaircie. D'après l'enseignement courant, ce subjonctif se rencontrerait après certaines conjonctions temporelles QVOM, VBI, SI, mais non après POSTQVAM, SIMVL AC, etc. (cf. Riemann, Syntaxe latine § 203). Correct à l'imparfait et au plus-que-parfait, il ne l'est plus au parfait (*op. cit.* rem. II). Ces distinctions, en partie factices, n'empêchent pas d'entrevoir l'existence d'un subjonctif latin de répétition.

Au parfait, on peut citer, entre autres exemples, à l'époque classique : César, *Bell. Ciu.* I, 44 ...fere fit, quibus quisque in locis miles inueterauerit[1], ut multum earum regionum consuetudine moueatur «...dans les régions où chaque soldat a fait ses campagnes... » ; II, 24 Quem (locum) si qui uitare uoluerit VI milium circuitu in oppidum peruenit « si l'on veut (m. à m. vient à avoir voulu) éviter ce lieu, on gagne la ville par un détour de 6 milles ». Et lorsque plus tard Tacite écrit, *Germ.* 21 Abeunti si quid poposcerit, concedere moris, 31... in consensum uertit, ut primum adoleuerint, crinem barbamque submittere... ; *Ann.* 12, 43 ubi sanguis in artus se extremos suffuderit..., ces phrases sont autant de jalons qui nous rapprochent de l'usage d'Aetheria.

On pourrait donc admettre que l'auteur de la Peregrinatio, ignorant toutes les restrictions et limitations de la syntaxe classique, ait généralisé le subjonctif de répétition dans les propositions relatives ou temporelles comportant cette nuance. Un tour ancien se prolongerait ainsi, en prenant même une certaine

1. Pour justifier le subjonctif *inueterauerit*, il serait d'autant moins indiqué de recourir à l'attraction modale que la relative où il se trouve n'est pas enclavée dans la proposition introduite par *ut*, mais la précède.

extension. Et cet exemple ne serait pas isolé. Térence s'était servi dans un passage des Adelphes de la locution *iam ut* avec un subjonctif imparfait exprimant un futur dans le passé. Elle n'est pas ensuite attestée avant la Peregrinatio ; mais elle y apparaît dans les mêmes conditions : III, 6... iam ut exiremus de aecclesia, dederunt nobis presbyteri loci ipsius eulogias... « ... comme nous allions sortir de l'église... »[1]. C'est là une véritable survivance, et il peut fort bien y avoir eu quelque chose d'analogue dans l'emploi du subjonctif parfait que nous examinons.

*
* *

Autre chose, toutefois, devait intervenir : car pour une répétition sans antériorité, exprimée au présent, Aetheria se sert de l'indicatif, et non du subjonctif, comme il serait logique, semble-t-il, qu'elle le fît. De là, des oppositions caractérisées : présent et indicatif d'un côté, parfait et subjonctif de l'autre,

43, 7 Cum autem peruenitur ad portam ciuitatis, iam nox est... « Lorsqu'on parvient à la porte de la cité, c'est déjà la nuit » en face de 43, 6 Ibi autem cum uentum fuerit, iam est hora plus decima « Lorsqu'on est arrivé là, c'est déjà plus de la 10e heure ».

46, 3 Ac sic est ut in hisdem locis omnes fideles sequantur scripturas, quando leguntur in ecclesia.., en face de *ibid.* : Etiam quando completae fuerint septimanae quinque, a quo docentur, tunc accipient (-unt) simbolum.

28, 3 ... sed et toto anno, qua manducant, semel in die manducant « mais durant toute l'année, lorsqu'ils mangent (c'est-à-dire, lorsqu'ils ne jeûnent pas), ils ne mangent qu'une fois par jour » en face du passage déjà cité (p. 4) : 28, 2 Sabbato autem, quod manducauerint mane, iam nec sera manducant... « Le jour du sabbat, une fois qu'ils ont mangé le matin, ils ne mangent plus le soir » ; cf. aussi 28, 1.

---

1. A propos de cette phrase, le savant commentaire que M. Löfstedt a donné de la Peregrinatio (Upsala, 1911) invoque l'analogie de la construction *Athenae quom florerent*. Mais il s'agit dans celle-ci d'un subjonctif de subordination exprimant simplement un fait, au même titre que l'indicatif dont il est le substitut. Au contraire, le passage de Térence et celui d'Aetheria comportent une nuance de futur. Quoique légère, celle-ci est suffisante pour que le subjonctif avec *iam ut* soit un subjonctif véritable. Et il en est d'ailleurs ainsi pour les deux exemples de la Peregrinatio où la même locution se rencontre avec un subjonctif présent : 29, 3 Iam ut fiat missa, mittit uocem archidiaconus.., et *ibid*, 5 Iam autem ut fiat missa, denuntiatur pascha... « Juste comme va commencer la messe... »

C'est parfois à l'intérieur de la même phrase que s'opposent les deux constructions :

29, 2 Septima autem septimana cum uenerit, id est, quando iam due superant cum ipsa ut pascha sit, singulis diebus omnia quidem sic aguntur... « Lorsque est arrivé la 7e semaine, c'est-à-dire quand il ne reste plus que deux semaines, y compris celle-ci, pour ce que soit la Pâque... ».

39, 3 ...post prandium episcopus cum omni clero et omnibus infantibus, id est qui baptidiati fuerint et omnibus, qui aputacticae sunt, uiri ac feminae, ...in Eleona ascendent (-unt).

Même à l'époque où écrivait Aetheria, le sentiment de la valeur respective des modes ne pouvait avoir faibli au point de justifier pareille divergence. Aussi en vient-on à considérer moins le mode que la formation et à se demander si celle-ci était également pour l'auteur un subjonctif parfait.

*
* *

Ce n'est pas, disons-le de suite, notre intention d'interpréter maintenant par le futur ce qui a été déclaré subjonctif parfait. Le sens, on l'aura vu, s'y oppose, et il n'y a pas lieu de revenir sur ce point. Mais les différences morphologiques qui séparaient futurum exactum et subjonctif parfait, s'étaient effacées de bonne heure. Et l'on est en droit de rechercher la solution du problème dans la situation indécise et confuse qui s'établit ainsi entre les deux formations. Les Latins avaient toujours affectionné la construction bien connue : *si hunc librum legeris, laetabor*, où le futurum exactum indique une action qui sera achevée avant une autre. Ce tour ne connaît aucune limitation d'emploi, se rencontrait avec le relatif, avec SI, avec toute autre conjonction temporelle QVOM, VBI, QVANDO, etc. Il rappelle pour la forme celui de la Peregrinatio ; et il se confondait presque avec lui pour le sens dans le cas d'un précepte, d'une formule, d'un conseil. Il suffit à cet égard d'ouvrir un traité technique d'époque tardive, par exemple, le manuel d'art vétérinaire, quelque peu antérieur au récit d'Aetheria et désigné sous le nom de Mulomedicina Chironis. Des phrases comme *Mul. Chir.* II, 87 Quodcunque iumentum strumas... habuerit, sic eum intelliges ; III, 139 Cum autem (iumentum) melius habuerit, dare ordeum..., 187 Primum cum intellexerimus aliquam suspicionem morbi in corpore inesse, sanguinis detractionem fieri oportet..., etc., s'y rencontrent à chaque page.

Or, l'idée d'avenir n'y est pas essentielle ; ce sont des observations de portée générale ; et un parfait d'habitude pourrait être substitué sans dommage au futur dans la traduction. « Lorsque l'état de l'animal se sera amélioré, lui donner de l'orge », enseigne la Mulomedicina : mais ce ne serait pas changer véritablement le sens que de dire « Lorsque l'état de l'animal s'est amélioré, lui donner de l'orge ». Entre ces deux manières de s'exprimer, il n'y a pas une distance telle qu'elle ne puisse être franchie. Aussi, par suite d'un glissement dont l'auteur ne devait pas avoir conscience, arrive-t-il plus d'une fois dans la même Mulomedicina Chironis que les formes en *-erit*, *-erint* soient à rendre par un parfait de répétition comme dans la Peregrinatio, cf. *Mul. Chir.* II, 69 ut o<ui> uitellus diffusus et corruptus... recomponere se non potest..., sic et platocoriasis cum facta fuerit, curari non potest « une fois que cette maladie s'est déclarée, elle n'est plus curable » ; III, 115 Quod si (iumentum) educitur in ambulandum, deficit, similiter et sub iugo retro se magis conferet (-fert). Et si coactus fuerit, tempus <pus-> illum prodit... « Et si l'animal y a été contraint, il avance pendant un court laps de temps ». Le parallélisme de la proposition relative dans le premier passage, de la proposition conditionnelle dans le second, montre qu'il serait excessif de traduire la forme en *-erit* par le futur.

Sur le tour que nous étudions il y aurait donc eu, en même temps qu'une réminiscence du subjonctif de répétition, influence directe d'une construction propre au futurum exactum et longtemps maintenue en usage. Mais ces distinctions valent pour le philologue qui aperçoit les faits dans leur déroulement historique : elles n'ont pas de sens pour un contemporain d'Aetheria, et cela d'autant moins que — sauf à la première personne[1] — subjonctif parfait et futurum exactum étaient représentés par une seule et même formation. Celle-ci avait une tonalité sémantique qui la faisait juger par l'auteur apte au rôle qu'il lui destinait. Mais il ne discernait pas expressément si c'était à un indicatif ou à un subjonctif qu'il avait affaire. On peut même dire qu'Aetheria ne se posait pas la question. Pourquoi dès lors aurait-elle éprouvé une gêne ou le sentiment d'une inconséquence, lorsqu'elle se servait de l'indicatif présent pour une répétition sans antériorité ? Le grammairien n'aurait aucun avantage à faire

1. Et encore celle-ci finit-elle par devenir flottante : les écrivains d'époque tardive ne distinguent plus toujours l'appartenance exacte des désinences *-ero* et *-erim*.

preuve d'une logique plus rigoureuse que le sujet parlant ou écrivant.

*
* *

On voit donc comment la formation en *-erit*, *-erint* a pu se prêter à l'emploi envisagé : mais il reste à déterminer ce qui portait vers elle un auteur comme Aetheria, quand il y avait à sa disposition un moyen d'expression courant : l'indicatif parfait. Celui-ci avait pu de tout temps marquer une action répétée et antérieure à une autre. Cette fonction, il l'a conservée en roman ; et on le trouve, du reste, avec elle, dans la Mulomedicina Chironis : cf. II, 68 Quem (platocoriasin) cum passi sunt et non est eis permissum currere, furiet nimii caloris beneficio... ; III, 118... genibus subsaltat, et, cum procubuit, dilatatur ; 140 Qui autem hoc modo uexatur et non febricitat, grauidinem capitis patitur, cum inclinauit caput..., etc. Or, jamais Aetheria, dans le tour envisagé, ne substitue l'indicatif parfait à la formation en *-erit*, *-erint*.

L'explication paraît être d'ordre stylistique. La Peregrinatio est rangée parmi les textes de langue vulgaire. Et le latin dans lequel elle est écrite ne se dégage certes pas toujours de celui qui était parlé alors. Mais ce serait une erreur de considérer la naïve abbesse comme une ignorante ou un écrivain négligé. Elle aime, quand elle peut, faire preuve d'élégance ; elle n'est même pas exempte de préciosité. Et c'était précisément une recherche que d'user de la formation en *-erit*, *-erint* dans les conditions définies. Celle-ci, en effet, était vouée à disparaître, et peut-être avait-elle déjà disparu de la langue courante ; elle était, en outre, employée dans une acception qui ne lui était pas coutumière. Aussi comprend-on qu'Aetheria n'ait pas manqué une occasion d'y recourir : l'indicatif parfait, habituel et banal, lui était indifférent [1]. Il ne pouvait, en revanche, y avoir rien de semblable dans la Mulomedicina Chironis, ouvrage sans prétention littéraire et dont Végèce, qui l'avait utilisé, caractérisait ainsi le style : eloquentiae inopia ac sermonis ipsius uilitate sordescit.

Plus tard, à une époque où le latin avait cessé d'être une langue vivante, des textes descriptifs tels que le Commonitorium Palladii ou les prétendues lettres échangées entre Alexandre et

1. En général, plus un auteur est ou veut paraître savant, plus il est porté à se servir de la formation en *-erit*, *-erint*, surtout en fonction de subjonctif parfait. C'est un peu ce qui se produit en français moderne pour l'imparfait du subjonctif.

le brahmane Duidimus[1] présentent des formes en *erit-, -erint* employées de la même manière que dans la Perigrinatio : cf. Comm. Pall. 213 K Cum uero fuerint per quadraginta dies cum mulieribus suis, statim redeunt ad loca sua. Cum autem fuerit pregnata (sic) mulier alicuius uiri duabus uicibus..., iam maritus suus ad eam non transit... ; Duidimus, 216 K Quicumque est malus homo, honoratur a uobis et colitur ; apud nos autem qui malus fuerit nec honoratur nec colitur..., ; 224 K ...quando sincerus dies est, et uoluntas et mens in gaudio sunt, et quando tenebrosus dies fuerit, tristes sunt, etc. Avec les deux derniers exemples on retrouve comme dans la Peregrinatio un indicatif présent alternant avec une forme de perfectum en *-erit, -erint.* Mais on ne peut plus parler alors de recherche stylistique; il s'agit d'un emploi transmis d'une manière stéréotypée et mécanique.

*
* *

Il y aurait lieu de poursuivre l'enquête, de préciser l'extension du tour, d'en rechercher les antécédents dans la langue littéraire; car, s'il apparaît dans la Peregrinatio avec une netteté particulière, il ne s'ensuit pas qu'il lui soit spécial ; et ce qui a été mis au compte de l'auteur de ce texte doit être entendu comme valant pour tout écrivain qui se trouvait dans des conditions linguistiques analogues. On pourrait aussi reprendre la question toujours pendante du subjonctif de répétition en latin. Mais notre ambition était plus modeste. Dans le mode d'expression qui vient d'être analysé, nous n'avons voulu voir qu'un exemple entre plusieurs de nature à illustrer l'histoire complexe et intimement mêlée du subjonctif parfait et du futurum exactum. Une forme de perfectum qui, grammaticalement, est un subjonctif, finit ainsi par être mise sur le même plan qu'une forme d'indicatif pour marquer la répétition : de là, l'impossibilité d'examiner les faits d'un point de vue purement logique.

Kgf. Thomas François
N° 4661/VD
Stalag V A

1. Ce sont des traductions du grec, datant du xe siècle. Les citations sont faites d'après l'édition de Fr. Pfister, Kleine Texte zum Alexanderroman, C. Winter, Heidelberg, 1910.

L'HERCULE ROMAIN EN FACE DE LA RÉFORME RELIGIEUSE D'AUGUSTE

A la fin du Ier siècle avant J.-C., Hercule ne rappelait guère que par le nom, le héros errant, qui, revenant d'Espagne, avait tiré vengeance du monstre Cacus sur le territoire de la Rome future. Ce vagabond s'était fixé sur les bords du Tibre ; cet étranger avait acquis droit de cité ; ce héros grec était devenu dieu romain. M. Jean Bayet a analysé, étape par étape, l'histoire passionnante de cette ascension, consacrée par le rayonnement d'Hercules Inuictus dans le culte officiel à l'Ara Maxima [1].

Pourtant cette ascension n'a pas atteint son apogée à cette date. Au contraire, elle semble à la veille de l'atteindre. En effet Hercule ne s'était pas seulement taillé une puissante personnalité : son culte était de plus en plus en faveur auprès des chefs militaires du Ier siècle au point de mettre dans l'ombre le vieux dieu indigène Mars. Or l'empire va se fonder sur le succès des armes. Dans la nouvelle hiérarchie religieuse, Hercule auréolé de la mystique de la victoire paraît destiné à une place de choix. Va-t-il inaugurer avec Auguste, sa carrière impériale, de même qu'il avait prêté son assistance aux rois hellénistiques ? — Pour répondre à cette question, nous examinerons d'abord les titres de la religion d'Hercule : dans quelle mesure pouvait-on parler à cette époque d'une mystique herculéenne, en particulier dans quelle mesure cette mystique semblait-elle supplanter l'influence de Mars ? Nous apprécierons ensuite la politique religieuse d'Auguste dans ses répercussions sur la religion herculéenne.

*
* *

Le dessein de présenter un état de la religion d'Hercule dans ses rapports avec Mars peut paraître étrange. Quelle communauté existe entre les deux divinités ? Aucune, semble-t-il : ni d'origine, ni de culte. Mars est un vieux dieu indigène du Latium,

1. Jean Bayet, *Les origines de l'Hercule Romain*, Paris, 1926.

Hercule, un intrus de Grèce; Mars incarne la vertu militaire par excellence, Hercule passe avant tout pour une divinité chthonienne [1]. Pourtant cette association hantait les esprits Romains : n'allait-on pas jusqu'à confondre les deux dieux, en se fondant sur l'autorité des pontifs eux-mêmes : « secundum pontificalem ritum idem est Hercules qui et Mars » dit Servius [2]. D'autres textes affirmaient l'identité des deux dieux [3] — textes épars, sans doute, qui seraient sans importance si le même écho ne se retrouvait pas dans l'épopée nationale de Virgile. Le poète paraît confirmer la tradition pontificale, l'assimilation chaldéenne, en réunissant autour de l'Ara Maxima deux chœurs de Saliens, qui chantent les exploits d'Hercule [4]. Les Saliens passaient pour être propres au culte de Mars [5]. Attribuer cette institution à Hercule, n'était-ce pas le confondre avec Mars ? [6] D'ailleurs cette association n'était rien moins que claire pour les anciens. Des érudits s'efforçaient de la justifier : Varron dans sa « Ménippée » « Ἄλλος οὗτος Ἡρακλῆς » prouvait que Hercules inuictus se confondait avec Mars. D'autres se refusaient à l'admettre : l'interlocuteur de Praetextatus, chez Macrobe [7], insiste sur l'appartenance exclusive des Saliens au culte de Mars. Ces essais de justification et ces refus obstinés convergent vers une même conclusion : ils révèlent la gêne des Romains devant l'assimilation Mars-Hercule. A nos yeux, cette gêne est riche d'enseignements : elle s'explique pour des Romains, habitués à voir réserver les attributs militaires à leur dieu indigène Mars. Ne laisse-t-elle pas

1. Cf. Jean Bayet, *o. l.*

2. Servius, *Com. Verg. Aen.* VIII, 275.

3. « Tertia est stella Martis quam alii Herculis dixerunt » : Hygin, *Poet. Astr.* II, 42 — « Pyrois, quam multi Herculis plures Martis stellam uocant » : Apulée. *De Mundo* II (éd. Teubner, p. 138) — Selon Servius (*l. l.*) et Macrobe (*Sat.* III, 12) ces « alii » et ces « multi » seraient les astrologues chaldéens. Cette explication, seule, révèle l'embarras des commentateurs. Cf. Jean Bayet, *o. l.*, p. 323, n° 5.

4. Virg. *En.* VIII, 285 sq

5. Macr. *Sat.* III, 12.

6. Le changement d'un rite dans le culte de l'Ara Maxima, à l'époque historique, semble vérifier cette confusion : Évandre qui préside au sacrifice relaté par Virgile, porte une couronne de peuplier, arbre cher à Hercule, « Herculea populus » (*En.* VIII, 276). A l'époque historique, le préteur urbain qui célèbre le culte à l'Ara Maxima, se ceint d'une couronne de laurier (Serv. *En.* VIII, 276). Sans doute la couronne de laurier pare les dieux hellènes aux lectisternes Apolliniens (J. Bayet, *o. l.*, p. 264). Mais cette plante était aussi consacrée à Mars : deux lauriers se dressaient devant le Sacrarium Martis de la Regia (*Julius Obsequens* 19 (78). — Faut-il voir là un progrès dans l'assimilation ? On a fort bien pu oublier l'intention d'Appius Claudius qui en 312 av. J.-C. aurait introduit le rite pour donner au culte d'Hercule un caractère plus hellénique (J. Bayet, *o. l.*, p. 265).

7. Macr. *Sat.*, 3, 12.

entrevoir du même coup une extension de la personnalité d'Hercule dans le sens militaire ? et peut-être, un affaiblissement du culte de Mars, vers la fin de la République ?

Sans doute, au nom de Mars s'attachait la vénération à l'égard d'un dieu national. Mais cette vénération appartenait plus au passé qu'au présent. Jadis Mars avait dominé toute la vie Romaine : la vie religieuse, la vie militaire, la vie agricole. — Le mois qui lui était consacré ouvrait l'année religieuse : les premières fêtes, la férie du 1er mars, les Equirria du 14 et du 27 mars, les « Quinquatrus » du 19 mars, le « Tubilustrium » du 23 mars, l'« Agonium » du 17 mars, étaient sous l'invocation du dieu. — Au mois de mars s'ouvraient les hostilités ; le collège des Saliens, ses prêtres, inaugurait l'année militaire ; le 9 mars, le calendrier de Philocalus note : « arma, ancilia mouent ». A ce titre, Mars avait participé à toute la conquête Romaine. La tradition rapportait ses interventions personnelles en faveur de ses protégés [1]. — Enfin Mars présidait à la renaissance de la nature : à côté des Saliens, les Arvales remplissaient des fonctions agricoles ; c'est à ce titre qu'ils adressaient leurs prières à Mars, parmi d'autres divinités, pour favoriser la récolte, « ...propterea ut fruges ferant arua... » [2] Le maître italique ne manquait pas d'invoquer Mars Pater pour la santé de ses bœufs et la prospérité de ses labours [3].

Or ces triples fonctions qui avaient placé Mars au centre de la vie Romaine, ont subi à la fin du Ier siècle avant J.-C. une singulière restriction. Mars a perdu toutes ses fonctions chthoniennes. Le témoignage de Virgile est probant à cet égard [4]. Dans son œuvre, ne se trouve aucune trace de l'aspect agricole de Mars. Le dieu n'apparaît que dans son rôle militaire. Pourtant le poète, avec son sens sûr de l'antiquité, emploie les épithètes évocatrices des vieilles traditions : la forme ancienne Mauors, l'appellation italique Gradiuus, l'adjectif Bellipotens désignent tour à tour la divinité [5]. Si le poète des Géorgiques a omis toute allusion à l'antique rôle agricole de Mars, cette omission est instructive : il est probable que cette évocation n'aurait trouvé aucun écho chez ses contemporains. Cette hypothèse est confirmée

1. Val. Max. *De Mir.*, I, 3.
2. Varr. *L. L.*, V, 85. — Cf. Daremberg et Saglio s. v. *Arvales*, p. 452.
3. Caton, *De Agric.*, 83, 143.
4. Cf. Bailey, *Relig. in Virg.*, p. 109.
5. Virg. pour Mauors. *En.* VI, 872, etc.
   Gradiuus. *En.*, III, 35 ; X, 542.
   Bellipotens. *En.*, XI, 8.

par une modification significative dans le culte des Ambarualia. Cette fête de la lustration des champs était autrefois dédiée à Mars ; maintenant, elle est consacrée à Cérès et à Bacchus[1]. Tibulle ignore si bien le souvenir de Mars qu'il n'hésite pas à invoquer « les rites transmis par les ancêtres » pour placer la fête sous l'égide des nouvelles divinités :

> . . , fruges lustramus et agros
> Ritus ut *a prisco traditus exstat auo.*
> Bacche, ueni, dulcisque tuis e cornibus uua
> Pendeat, et spicis tempora cinge, Ceres.

Fait curieux, les Ambarualia semblent non seulement avoir échappé à Mars, mais encore s'être rattachés indirectement au culte du dieu rival. Grâce à une alliance africaine, Hercule fait partie du thiase bachique ; son association avec Bacchus reste vivante dans tout l'empire ; Septime Sévère reconnaîtra dans les deux compagnons ses di patrii[2]. L'alliance d'Hercule et de Cérès est attestée par une fête commune : « le 12 des calendes de janvier, on offre à Hercule et à Cérès une truie pleine, des pains et du vin miellé »[3].

Ainsi Mars a perdu ses fonctions végétales. — Mais cette dépossession n'est peut-être qu'apparente. Le rôle militaire, caractère essentiel du dieu, a pu gagner en unité, en se dépouillant des fonctions secondaires. En est-il ainsi ?

Mars n'est plus que le dieu de la guerre. Depuis Virgile[4] jusqu'à saint Augustin[5], les auteurs latins ne voient en lui que le seul aspect militaire. Aussi Ovide[6], constatant la prépondérance de Mars dans le Latium primitif :

> . . . ante omnes Martem coluere priores.

oublie la prière du laboureur de Caton, et ne voit qu'une explication : les instincts belliqueux de cette population :

> Hoc dederat *studiis bellica turba suis*
> . . . . . .
> Mars Latio uenerandus erat, *quia praesidet armis.*

---

1. Cf. Tibulle II, 1 et Virgile. *Géorg.*, I, 345.
2. Cf. Cohen. *Mon. Imp.*, IV ; *S. Sév.*, n° 113.
3. Macrobe. *Sat.*, III. 11.
4. Ex. : Virg. *En.*, XII, 171 ..... tuque, inclite Mauors,
   cuncta tuo quo bella, pater, sub numine torques
5. Aug. *De civ. d.*, 7, 14.
6. Ovide. *F.*, III, v. 79, 80. 85.

Plus que jamais Mars semble donc devenu le dieu exclusif de la guerre, le dieu habitant les lances sacrées de la Regia, manifestant par elles sa volonté : « Mauors telum suum concutit » [1].

On peut donc dire que le caractère du dieu a gagné en unité. Mais le culte de Mars a-t-il gagné en force, par cette simplification de sa personnalité ? Nous ne le pensons pas. Des indices tendent à prouver le contraire. Déjà dans l'œuvre virgilienne, Mars apparaît, par endroits, dépersonnalisé, réduit à une sorte de terme commun ; ainsi dans les expressions « aequo, secundo, aduerso Marte » [2]. — Il existe des faits plus graves : au premier siècle av. J.-C., les chefs militaires ont pris de plus en plus l'habitude de déserter les temples de Mars ; déjà Quintus Fabius Maximus Aemilianus n'avait pas réservé au seul Mars l'hommage de sa victoire sur les Celtes : « il éleva deux temples, l'un en l'honneur de Mars, l'autre en l'honneur d'Hercule [3]. » Mais les généraux du second et du premier siècle firent un pas de plus : ils négligèrent Mars, rendirent grâces au rival de l'Ara Maxima, du butin acquis [4]. Invoquera-t-on des raisons géographiques pour expliquer cette défaveur ? Sans doute les deux temples de Mars se trouvaient en dehors du « Pomerium ». Le foyer principal de son culte se concentrait autour de l'Ara Martis in Campo, au Champ de Mars [5]. Or l'activité urbaine, grâce au commerce, s'était déplacée vers le centre de la ville, au Forum Boarium, siège d'Hercules Inuictus à l'Ara Maxima. Mais cette raison géographique serait insuffisante. Pourquoi les généraux offrent-ils si libéralement la dîme à Hercule ? Avides de butin, sentent-ils en lui un dieu à l'assistance plus efficace, à la munificence plus large ? Que représente donc l'Hercule du Grand Autel pour le Romain de l'époque ?

A lire les pages suggestives de M. Jean Bayet, on saisit combien le prestige du dieu tient à la complexité de sa nature chthonienne, à sa prodigieuse faculté d'absorption [6]. L'Hercule du Grand Autel qui avait hérité des vertus de son ancien rival de la Porta Trigemina, qui avait bénéficié des innombrables alliances locales du Forum Boarium, qui avait « absorbé plusieurs Hercule secondaires [7] », était essentiellement la divinité de la

1. Cf. Tite Live, 22, 1, 11. — Cf. pour l'identification du dieu avec la lance : Varr. *ap.* Clemens Alex. Protr., p. 30 A.
2. Cf. Virg. *En.*, VII, 540 ; X, 21 ; XI, 899 ; XII, 497 ; XII, 1, etc.
3. Strabon, 185.
4. Plutarque, *Sylla*, 71 ; *Crass.*, 2.
5. Cf. Wissowa, *R. u. K²*., p. 142.
6. Jean Bayet, *o. l.*, p. 462.
7. *Ibid.*, p. 359.

réussite, de la bonne Chance. Comme tel, il assurait le succès des entreprises aux marchands qui lui vouaient la dîme de leurs biens, la « pars Herculanea » [1]. Comme tel il procurait l'abondance matérielle à tous ses fidèles ; sa légende n'ouvrait-elle pas de séduisantes perspectives : il était le héros porteur de la Corne d'Abondance, le conquérant des pommes d'or du jardin des Hespérides. Il ne faut pas s'étonner, dès lors, si de bonne heure, à l'imitation des marchands, les chefs militaires sont venus honorer son autel. Hercule pouvait leur valoir, en échange d'une dîme, une abondante moisson de butin. Or, à une époque où les guerres sont moins l'affaire de l'état que l'affaire d'un général, le butin prend une importance de plus en plus grande : il paye la guerre du chef d'armée, il consacre sa popularité auprès des troupes, il permet le faste de son triomphe [2]. Les Sylla, les Lucullus, les Crassus consacrent la dîme à Hercules Inuictus [3]. Souvent ils associent le peuple aux réjouissances par un « polluctum » plantureux autour de l'Ara Maxima [4]. Sans doute faut-il également rapporter à cette époque, l'habitude signalée par Pline [5], de draper une statue d'Hercule consacrée, d'après la légende, par Evandre, du costume triomphal pendant la célébration du triomphe : « ... per triumphos uestitur habitu triumphali. » — A ces généraux, le titre d'Hercules Inuictus paraissait d'ailleurs un gage certain de victoire. Aussi les voyons-nous consacrer à Hercule des temples pour commémorer leurs triomphes, fixant ainsi par la pierre la nouvelle tradition : à Rome, s'élevèrent tour à tour à la gloire d'Hercule vainqueur le temple d'Hercules Victor édifié par L. Mummius en 145, l'Aedes Aemiliana bâtie après le triomphe de Paul Emile, le sanctuaire de Pompée élevé en 61. Hercules Inuictus, par son invocation de bon augure, avait gagné la faveur des militaires.

Mars reste le dieu de la guerre, *des instruments de guerre*, mais Hercule semble détenir le privilège de la victoire ; c'est de lui qu'émane, à en juger d'après les hommages, la mystique de la Victoire. Constatation d'autant plus intéressante que les calendriers [6] signalent une fête de Mars Inuictus qui semble totalement oubliée à cette époque : aucune inscription de la période

1. Diod., IV, 21, 3, cité par Jean Bayet.
2. Cf. la longue description de l'entrée triomphale de Lucullus à Rome dans Plut. *Luc.*, 75.
3. Plutarq., *Sylla*, 71 ; *Crassus*, 2 et 23.
4. Cf. Plutarq , *l. l.*
5. Pline, *N. H.*, éd. Littré, XXXIV, 16, 1.
6. Fasti Venus. : 14 mai.

républicaine ne mentionne Mars Inuictus[1]. Ne nous étonnons donc pas si l'épithète de Vainqueur fut considérée par les auteurs comme le caractère propre — proprietas — de l'Hercule Romain[2].

Dieu de l'Abondance, dieu de la Victoire, voilà les deux qualités maîtresses du Dieu du Grand Autel. Encore n'épuisent-elles pas sa richesse, qui consiste autant en vertus acquises qu'en possibilités futures. Car si jamais divinité s'avère capable d'affronter les grands changements du temps, c'est Hercule. Le fonds chthonien de sa nature se prête aux besoins nouveaux : ne sera-t-il pas capable de porter les rêves paradisiaques de l'avenir, qui donnera un sens symbolique à la légende herculéenne du jardin des Hespérides ? En attendant, Hercule semble désigné pour devenir le dieu impérial par excellence. Son choix semble commandé par plusieurs raisons : ses deux facultés maîtresses étaient, disions-nous, la Victoire et l'Abondance. Voilà deux bienfaits que le nouvel empereur se vantait d'apporter aux Romains. Lors de la « reddition des Parthes », ces deux thèmes illustreront la cuirasse historiée de la Porta Prima[3] : l'agenouillement d'un soldat parthe symbolisera la victoire d'Auguste sur l'ennemi traditionnel ; Terra Mater environnée de la Corne d'Abondance évoquera la prospérité de l'Empire. La même scène sera célébrée par les poètes officiels : Horace associe dans son éloge les succès militaires et le règne de l'Abondance :

> ... *ius imperiumque* Phraates
> *Caesaris* accepit genibus minor ; *aurea fruges*
> Italiae *pleno* defundit *Copia cornu* [4].

Pour les poètes de l'empire, cette Abondance apparaît d'ailleurs unie à la Victoire ; car, si la prospérité naît du travail dans la paix rétablie, elle est aussi le fruit de la campagne victorieuse. Hercule, qui unissait en lui les deux qualités, ne semblait-il pas devoir présider au salut de l'Empire ?

Bien plus, son « parrainage » paraît nécessaire à la personne même de l'empereur. Car l'empire va donner naissance à deux institutions nouvelles, relatives au souverain : le triomphe et l'apothéose. — Le triomphe n'est plus un mérite propre au général victorieux ; il est devenu l'attribut permanent et exclusif de l'empereur, qui, seul, a le droit de prendre les auspices[5]. Le

1. Cf. Wissowa *R. u. K*², p. 146.
2. Cf. Macr. *Sat.*, III, 6 qui cite Varron, *Divinarum lib. quart.*
3. Cf. Jean Gagé in *Mél. Ec. f. de Rome*, 1932, p. 91.
4. Horace. *Ep.*, I, 12 (v. 25-29).
5. Cf. Jean Gagé, *Théologie de la Victoire impériale.*

général se borne à être le bras droit de l'empereur qui est, lui, le véritable triomphateur. Cette évolution importante avait commencé déjà en 40 : Auguste décida de porter la couronne de laurier pour chaque victoire de ses légats[1]. En 27 av. J.-C. elle était achevée : l'empereur n'était pas seulement le bénéficiaire de victoires éventuelles ; il était proclamé « Vainqueur perpétuel ». Un « *clipeus* », des lauriers et une couronne de chêne furent décrétés à Auguste « ὡς καὶ ἀεὶ τούς τε πολεμίους νικῶντι καὶ τοὺς πολίτας σώζοντι »[2]. L'empereur devenu héros victorieux par son essence, pouvait trouver un modèle dans Hercules Inuictus. La statuaire avait popularisé Hercule dans une attitude de repos victorieux : « l'Hercule Oliuarius » de Scopas se répandit dans l'empire en de nombreuses répliques sous le nom d'« Hercules cubans »[3].

Enfin Hercule fournissait un précédent de divinisation à l'empereur. Avant d'être admis au rang divin, il avait séjourné sur la terre. Bien plus, en dressant le bûcher sur l'Oeta, il semblait créer le rite de l'apothéose. Car la vertu du feu avait anéanti sa nature humaine, pour le rendre à sa nature divine, selon le témoignage d'Ovide[4] :

> Interea, quodcumque fuit populabile flammae
> Mulciber abstulerat; nec cognoscenda remansit
> Herculis effigies; nec quidquam *ab imagine ductum*
> *Matris habet; tantumque Iouis uestigia seruat.*

D'une manière plus générale, l'anéantissement des restes humains n'indique-t-il pas la migration dans le monde divin ? Telle fut du moins l'interprétation des « amis d'Hercule »[5] : ἔλθοντες ἐπὶ τὴν ὀστολογίαν καὶ μηδὲν ὅλως ὀστοῦν εὑροντες, ὑπέλαβον τὸν Ἡρακλέα ἐξ ἀνθρώπων εἰς θεοὺς μετεστάσθαι. » Ainsi Hercule pouvait prêter au culte impérial non seulement l'idée de l'apothéose, mais encore le rite de la crémation : la disparition des restes humains sous l'action du feu signifierait le passage au ciel[6].

---

1. ὥσθ' ὅσακις οἱ τὰ νικητήρια πέμψαντες εἰώθεσαν αὐτῷ (= δαφνίνῳ στεφάνῳ) χρῆσθαι, καὶ ἐκεῖνον οἱ κοσμεῖσθαι, Dion Cassius, 48, 16, *cité par* J. Gagé.
2. Dion Cass., 53, 16 cité par Gagé.
3. Cf. Jean Bayet, *o. l.*, p. 357.
4. Ovide, *Mét.*, IX, 262 sq.
5. Diod., IV, 38, 5.
6. Cf. Bickermann *in Arch. f. Rel. w.*, 1929, p. 189.

*
* *

Par ces divers titres, le choix d'Hercule, dieu impérial, paraît s'imposer à Auguste. Son culte répond aux nouvelles idées de prospérité et de victoire. Sa personne semble une préfiguration de l'empereur, vainqueur perpétuel, voué à l'apothéose. Si l'on se rappelle que tous les généraux du premier siècle avaient déserté les temples de Mars pour honorer le dieu Inuictus de l'Ara Maxima, Auguste n'avait qu'à suivre de fortes traditions. Or, contrairement à toutes nos prévisions, le culte de Mars est remis en honneur et connaît une vogue sans égale. Quelles peuvent être les causes de ce revirement?

Si les raisons générales étaient toutes favorables à Hercule, il est probable que l'initiative d'Auguste a été surtout dictée par des raisons personnelles. Il s'en présente en effet à la fois pour écarter Hercule et favoriser Mars.

L'étape décisive de la conquête de l'empire avait été la victoire d'Auguste sur son dernier concurrent possible Antoine. Or, Antoine avait un culte de prédilection pour Hercule ; il se glorifiait de descendre directement de lui, remontant à Anton, fils d'Hercule ; bien plus, il cultivait la ressemblance avec son divin ancêtre dans ses habits, dans ses gestes[1]. A Rome, il avait fait ériger une statue d'Hercules-Antonianus ; cette statue se dressait sur une place si importante que Cicéron s'était occupé de la faire déplacer[2]. Appien nous a transmis un témoignage particulièrement intéressant, parce qu'il touche à la fois Antoine et Auguste : dans les premiers jours de leur rivalité Octave plaisanta Antoine sur son attachement à Hercule : « César, lui dit-il, aurait sans aucun doute adopté Antoine s'il avait pensé qu'Antoine, *en tant que fils d'Hercule, accepterait la parenté avec la maison d'Enée* »[3]. Si Octave avait accordé naguère une importance à cette disparité de cultes, Auguste pouvait-il être plus disposé à adopter le dieu de son ennemi vaincu ?

D'ailleurs, n'aurait-il éprouvé aucune prévention de cette sorte, la place d'Hercule aurait été prise par un dieu d'origine grecque : Apollon. C'est à partir d'Actium qu'Auguste voua à cette divinité une dévotion mystique[4]. Sa nature superstitieuse se portait volontiers en dehors du cercle des divinités romaines,

1. Plutarq. *Ant.*, 4.
2. Cicér. *ad Caes. Iun. fr.*, 7.
3. Appien B. C., III, 16.
4. Cf. Gagé in *Mél. Ec. fr. de R.*, 1932, p. 72.

cherchant des protections spéciales auprès de dieux nouveaux. Tout le halo de légende héllénique qui restait à l'Hercule Romain ne pouvait donc attirer l'attention d'Auguste, déjà sollicitée par le culte grec d'Apollon. D'ailleurs la religion du dieu pythien devait se concilier harmonieusement avec le culte de Mars : l'antiquité se plaisait à trouver de multiples ressemblances entre les deux dieux [1].

Surtout, de puissantes raisons personnelles orientaient Auguste vers Mars. Le fils adoptif de César épousa la religion de la Gens Julia. Or César prétendait se rattacher non seulement à Vénus, par l'intermédiaire d'Énée, mais encore à Mars par la médiation des rois Albains [2]. Les cités d'Asie avaient honoré César, comme dieu issu de Mars et de Vénus « τὸν ἀπὸ Ἄρεως καὶ Ἀφροδε(ί)της θεὸν ἐπιφανῆ » [3]. César avait projeté de bâtir un temple à Mars pour accréditer cet aspect moins connu de son lignage [4]. Auguste n'avait pas les raisons d'Antoine pour refuser la transmission du culte de Mars.

Depuis la bataille de Philippes, cette transmission était même devenue pour lui une obligation personnelle. Avant l'engagement, Auguste s'était mis sous la protection du dieu de César, faisant le vœu de construire un temple à l'Ultor. A cette date, 42 av. J.-C. est né le culte de Mars Ultor, vengeur de la mort de César. L'empereur ne s'acquittera de sa dette que quarante ans plus tard. Toutefois cette journée avait été décisive : le dieu, presque dénué de capital actuel, avait bénéficié d'une traite sur l'avenir.

Pourtant nos remarques précédentes appellent une objection. La figure de Mars n'était-elle pas trop pâle pour satisfaire aux exigences de la pompe impériale ? Cet inconvénient se révéla infime à l'usage. L'avantage d'Hercule, avons-nous remarqué, aurait été de fournir les thèmes de la Victoire permanente et de l'apothéose à l'empereur. Auguste trouva dans les traditions de sa famille adoptive les éléments pour une religion de la Victoire : suivant l'exemple de César, il fonda le culte de la Victoria Augusti [5], culte d'autant plus facile à acclimater que cette Victoria se confondait souvent avec la Vénus uictrix, elle-même assimilée à la Vénus genetrix par César [6]. Il se créa ainsi une

1. Cf. Roscher, *Lex.*, Deutung und Name des Mars ; seine Übereinstimmung mit Apollo II², p. 2435.
2. Cf. Taylor, *Div. of the R. emperor*, p. 58.
3. Dittenb. *Syll.*, 3, 760.
4. Suétone, *Iul.*, 44.
5. Cf. Gagé, *Théol. de la Vict. imp.*, p. 6-10.
6. *Ib.*

mystique de la Victoria Augusti : sa figure apparaît sur plusieurs monuments, en particulier sur le bas-relief de l'autel des Lares du Musée du Vatican [1] ; elle reçut une place d'honneur au sénat ; Auguste dédia lui-même la Victoria Curiae [2]. Encore s'agissait-il d'établir des liens entre la religion de la victoire et le culte de Mars. Auguste trouva des illustrations dans la légende de Mars, sinon dans le culte de Mars lui-même ; le fils de Mars, Romulus, grâce à son triomphe sur Acron [3], devient le symbole du héros vainqueur, symbole combien glorieux, puisqu'il s'agissait en même temps du fondateur de Rome. Aussi Auguste s'ingénia-t-il à populariser cet épisode : la statue de Romulus, triomphateur d'Acron, fut érigée dans le Forum impérial, avec la mention de la victoire, gravée dans un « elogium » [4]. Le type de « Romulus au trophée » fut propagé dans tout l'empire. Plutarque rapporte que les statues traitant ce sujet se multipliaient à Rome [5]. Il n'y a pas lieu de s'étonner que ce motif se retrouve dans la décoration des intérieurs : par exemple, à Pompéi, où une fresque représente Romulus habillé en triomphateur et muni du trophée [6].

Bien mieux, Romulus fournit encore le thème de l'apothéose ; car la légende rapportait l'enlèvement brusque du fils de Mars. La fin de « l'elogium » gravée au bas de la statue, au Forum d'Auguste, ne manquait pas d'ajouter : « receptusque in deorum numero Quirinus appellatus est ». Le rite de l'apothéose impériale se conformera au récit de la tradition romuléenne. En effet, le fondement de la croyance à la transmigration céleste de Romulus reposait essentiellement sur le témoignage d'un sénateur, Julius Proculus qui prétendit avoir vu Romulus monter au ciel [7]. De même, pour Auguste, la preuve de la divinisation ne consistera pas dans la disparition des restes sur un bûcher, selon le rite suggéré par le bûcher d'Hercule sur l'Oeta. En effet, « les ossements d'Auguste furent recueillis par Livie et déposés dans un monument » [8]. Comme pour Romulus, il se trouvera un sénateur, Numerius Atticus, pour « *voir* » la migration de l'âme d'Auguste au ciel. L'apothéose augustéenne s'ins-

1. Cf. Gagé in *Mél. Ec. f. de Rome*, 1932, p. 62.
2. Cf. Gagé, *Théol. de la Vict. imp.*, p. 10.
3. Cf. Gagé, *Mél. Ec. F. de R.*, 1930, p. 180.
4. *Ib.*
5. Plut. *Romulus*, 25 (fin).
6. Cf. Gagé, *Mél. Ec. f. de R.*, 1930, p. 141 (avec reproduction).
7. Tite Live, 16, 5.
8. Dion Cass., 56, 42.

pire donc exclusivement de l'apothéose romuléenne. Dion dit textuellement[1] : « Livie fit don de deux cent cinquante mille drachmes à un certain Numerius Atticus, sénateur qui avait exercé la préture, *pour avoir, à l'exemple de ce qu'on rapporte de Proculus et de Romulus* affirmé par serment *qu'il avait vu Auguste monter au ciel.* »

Nous ne saurions assez souligner l'importance de ces témoignages. Ils marquent, à notre sens, une volonté de se cantonner à l'intérieur du culte et de la légende de Mars, et si nous songeons aux possibilités prestigieuses offertes par le dieu de l'Ara Maxima, nous sommes tenté d'ajouter : une volonté systématique. Aussi ne craignons-nous pas de séparer les traditions herculéennes des traditions romuléennes. Présenter Romulus comme un « successeur » associé à Hercule, comme essaie de le faire M. Anderson[2], nous paraît une formule inexacte, du moins pour l'époque d'Auguste. M. Anderson fonde son opinion principalement sur un texte de Tite Live, d'après lequel Romulus a continué le culte institué par Hercule : « Haec tum sacra Romulus una ex omnibus peregrina suscepit, iam tum immortalitatis uirtute partae, *ad quam eum sua fata ducebant*, fautor[3] ». En fait, l'historien romain opère ici un rapprochement, commandé pour ainsi dire par la qualité commune à Hercule et à Romulus, de devoir leur immortalité au mérite. Ce texte ne permet pas d'affirmer que Romulus a été divinisé grâce au précédent d'Hercule, sans autre enquête sur la date de l'héroïsation de Romulus. — En tout cas, à l'époque d'Auguste, la religion impériale veut ignorer jusqu'à ce rapprochement. En choisissant Romulus-triomphateur, à la place d'Hercule, en adoptant le rite de la migration céleste à la place de la crémation instaurée par Hercule, elle restait obstinément à l'intérieur du culte de Mars. La politique religieuse d'Auguste a conféré ainsi à la tradition romuléenne, un sens national, exclusif de la légende herculéenne.

Est-ce à dire que toute allusion à Hercule fasse défaut sous Auguste ? Il s'en faut. Le culte du Grand Autel était trop florissant pour que la personne d'Hercule fût passée sous silence. Les poètes n'ont pas manqué d'établir des comparaisons entre Hercule et Auguste. Quand l'empereur revint, en l'an 24, vainqueur de sa campagne d'Espagne, Horace fêta son retour[4] :

---

1. *Ib.*, 56, 48.
2. Anderson in *Harv. Stud. Phil.*, 39 (1924) : Heraklès and his successors.
3. Tite-Live, I, 7, 15.
4. Hor. *Carm.*, III, 14, 1-4.

Herculis ritu, modo dictus, o plebs
Morte uenalem petiisse laurum,
Caesar *Hispana* repetit penatis
uictor ab ora.

Cette assimilation à Hercule est poussée jusque dans l'expression puisque c'est de Hercule qu'il est dit : « emit morte immortalitatem »[1]. Mais elle n'a qu'une valeur de circonstance. Auguste revient d'Espagne, comme Hercule était venu d'Espagne à l'emplacement de Rome, après avoir vaincu Géryon. — Ailleurs le poète prédit l'immortalité à l'empereur, appuyant ses dires sur les exemples de Pollux et d'Hercule[2] :

Hac arte Pollux et *uagus Hercules*
Enisus arcis attigit igneas
Quos inter Augustus recumbens
Purpureo bibet ore nectar.

Hercule n'est qu'un exemple poétique, mis sur le même plan que Pollux ; ce n'est pas le dieu Inuictus, c'est « *uagus Hercules* », le héros errant par le monde. Dépouillé de son épithète cultuelle, il sert presque de motif d'ornementation. Cela est si vrai que Virgile n'hésite pas à ravaler Hercule au-dessous d'Auguste, dans son parallèle[3] :

Nec uero *Alcides* tantum telluris obiuit.

Cette liberté poétique ne s'explique que parce qu'Hercule n'engage aucun intérêt religieux. Il est remarquable que toutes les appellations de ces textes négligent l'aspect proprement divin d'Hercule, nient pour ainsi dire la tradition séculaire de l'Ara Maxima, pour n'évoquer que la légende du héros aventurier. « Vagus Hercules », « Alcides », ces termes ne se trouveraient pas dans la bouche d'un fervent du Grand Autel. — Cette tendance se traduit de la manière la plus expressive dans l'oraison funèbre prononcée par Tibère aux funérailles d'Auguste. L'orateur ne retenant que les aspects les plus matériels de la légende herculéenne, n'a pas de peine à proclamer la supériorité d'Auguste sur Hercule : « l'un, dit-il, encore enfant, tua des serpents, et, homme, une biche et un sanglier, et aussi, par Jupiter, un lion, pour se conformer à un ordre qui lui était

1. Cf. Quintil. IX, 3, 71.
2. Hor. *Carm.*, III, 3, 9-12.
3. Virg. *En.*, VI, 801.

imposé ; tandis que l'autre, en luttant *volontairement*, non contre des bêtes *mais contre des hommes* et en leur donnant des lois, a véritablement sauvé l'État et s'est lui-même couvert de gloire. »[1]. Ce rappel exclusif des traditions grecques implique une véritable méconnaissance du culte romain de l'Ara Maxima. Cette méconnaissance, dans les milieux officiels, n'allait-elle pas jusqu'à rejeter Hercule du Panthéon Romain ?

On se le demande en lisant ce passage étonnant de Tacite, où Hercule est privé de sa « romanité » et opposé à Quirinus, comme un Grec à un Romain ; ces propos — ne l'oublions pas — sont tenus au sénat Romain, les sénateurs flattant Tibère qui a refusé un culte personnel : « ..Optumos quippe mortalium altissima cupere : sic *Herculem* et Liberum *apud Graecos*, *Quirinum apud nos* deum numero additos [2]. » La vocation impériale d'Hercule semble donc avoir échoué, malgré tant de promesses. Et au moment où le dieu du Grand Autel subit une éclipse, la religion de Mars va connaître une vogue sans précédent.

*
* *

Par un renversement sensationnel, dû principalement à l'initiative d'Auguste, Mars devient le dieu prédominant de la religion impériale. L'on est tenté de croire que l'empereur dut vaincre de sérieuses résistances pour rétablir le prestige d'une divinité en baisse. En fait, il n'en est rien. L'œuvre religieuse d'Auguste en fut plutôt facilitée. Il a été loisible à l'empereur d'infuser la nouvelle mystique à un dieu appauvri, de rehausser sa figure par la pompe impériale. En ce sens, l'adaptation d'Hercule, nature complexe, aurait été plus difficile, parce qu'il s'imposait davantage. Auguste avait une liberté d'action entière pour « construire » la personnalité de Mars. En 42, le culte de l'Vltor, né d'un vœu d'Octave, avait essentiellement des traits familiaux : le dieu était le vengeur de la mort d'un père adoptif. L'habileté d'Auguste consista à transformer ce caractère domestique en caractère national ; il fut servi par les événements. En 20 av. J.-C. l'accord avec le roi Parthe permit de franchir cette étape. Les « signa » conquis sur Crassus furent rendus. Ce succès diplomatique fut présenté comme une victoire éclatante : il permit d'y associer Mars Vltor. Les enseignes furent religieusement déposées dans un sanctuaire construit exprès sur le Capi-

1. Dion Cass. 56, 36, 4.
2. Tacite, *Ann.*, IV, 38.

tole sous la sauvegarde de Mars Vltor[1]. Des monnaies de 19 représentent l'édifice avec la légende « MARTI VLTORI ». Ainsi Mars devenait le « Vengeur des drapeaux »[2]. Cette nouvelle fonction devait même l'emporter sur la première. Le retour des enseignes de Crassus marqua dorénavant le culte de Mars d'un sceau national. Ovide y met l'accent : Mars « a vengé deux fois » ; il a mérité deux fois son surnom — : « deus bis ultus »[3] :

> Nec *satis est meruisse semel cognomina Marti* :
> Persequitur Parthi signa retenta manu.
> .....
> Rite deo templumque datum nomenque *bis ulto*
> Et meritus uoti debita soluit honor.

La nouvelle religion de Mars était créée ; à cette religion vraiment nouvelle, Auguste sentit le besoin d'assigner un centre nouveau. Le sanctuaire du Capitole n'était qu'un « reposoir ». Le temple promis en 42 s'élèvera sur le Forum d'Auguste et sera achevé en 2 avant J.-C. Il consacre la confusion voulue au sein de la « nouvelle religion », des intérêts familiaux et des intérêts nationaux. La part prise par Auguste associa celui-ci étroitement au culte de Mars. « Auguste, rapporte Dion[4], dédia en personne le temple de Mars Ultor au Forum, bien qu'il eût confié, une fois pour toutes, l'accomplissement de cérémonies de cette sorte à Caius et à Lucius César. » — Le temple fut dédié le premier jour des calendes d'Auguste ἐν τῇ τοῦ Αὐγούστου νουμηνίᾳ[5]. — Il ne sera pas seulement réservé à Mars ; il recevra les dieux juliens Vénus et le diuus Julius. — Pour laisser un souvenir unique à cette journée, des fêtes somptueuses furent organisées : l'on offrit au peuple des jeux, « circenses », des combats de gladiateurs, des naumachies[6]. Tous les ans se célébreront les ludi Martiales pour commémorer, le 12 mai, la dédicace du sanctuaire du Capitole, et, le 1er août, l'inauguration du temple du Forum[7].

Il faut insister sur l'importance de cette construction du temple du Forum pour la religion de Mars Vltor. Désormais le

---

1. Dion Cassius, 54, 8, 5.
2. Cf. J. Gagé in *Mél. Ec. f. de Rome*, 1932, p. 83.
3. Ovide *Fast.*, V, v. 579, 580 et v. 595, 596.
4. D. Cass. 55, 10, 6.
5. *Ibid.*
6. *Ibid.*
7. Cf. Wissowa. *R. u. K*2., p. 457.

dieu n'est plus en dehors du « Pomerium » ; jadis il n'avait que deux temples, au Champ de Mars et à la porte Capène, situés à l'écart de la vie urbaine. Maintenant Mars n'a plus à envier le privilège du culte de l'Ara Maxima. Bien mieux, tandis qu'Hercule reste près du vieux Forum, l'Vltor s'intronise au nouveau Forum impérial, auquel appartient l'avenir. Auguste s'employa à faire du temple de l'Vltor le foyer de la vie romaine ; il prescrivit des mesures significatives[1]. C'est dans le temple de Mars Vltor que l'empereur et les membres de sa famille prendront la toge virile. C'est là que se rendront les proconsuls avant de partir dans leurs provinces. C'est là que le sénat délibérera sur les guerres, qu'il décrètera les triomphes. C'est là que les généraux vainqueurs déposeront les insignes du triomphe, le sceptre et la couronne : réforme combien importante, si l'on songe qu'elle met fin à toutes les traditions militaires du premier siècle, en proscrivant la célébration du triomphe à l'Ara Maxima. Le temple de Mars Vltor devenait à la fois le centre de la vie impériale, de la vie politique, de la vie militaire. Tous ces renseignements de Dion sont confirmés par Suétone[2] : « sanxit ergo (Augustus) ut de bellis triumphisque hic consuleretur senatus, prouinciàs cum imperio petituri hinc deducerentur, quique uictores rediissent huc insignia triumphorum conferrent. » —

Lancé par Auguste, Mars va traverser le premier siècle. Rester fidèle à Mars sera respecter le caractère de sainteté qui s'attache au diuus Augustus. Peu après la mort de l'empereur, une campagne militaire donnera l'occasion d'appliquer la tradition établie par Auguste dans son intégralité. L'expédition de Germanicus en 16 après J.-C. contre les Germains devait *venger* les mânes de Varus. La victoire fut célébrée sous le signe de Mars *Vltor* : de même que ce dieu avait ramené en 20 avant J.-C. les enseignes de Crassus, il se faisait le vengeur de la défaite de Varus. Cette fois-ci le diuus Augustus participe à la cérémonie puisque, depuis, il a rejoint les immortels. Germanicus, dit Tacite[3], fit élever un trophée avec cette fière inscription — « superbo cum titulo » — : « Debellatis inter Rhenum Albimque nationibus, exercitum Tiberii Caesaris ea monimenta Marti Vltori et Augusto sacrauisse. »

Tibère ne sépare pas le souvenir d'Auguste de l'Vltor, lors de

---

1. Dion C. 55, 10.
2. Suét. *Aug.*, 29.
3. Tacite, *Ann.*, II, 22. Nous admettons la correction de Hirschfeld « Marti Ultori » à la place de « Marti et Ioui » qui est à rejeter pour plus d'une raison.

la commémoration de cette victoire. Sur le fourreau de l' « épée de Tibère » conservé au British Museum, le dieu assiste à côté de la Victoria Augusti, au retour de Germanicus[1]. De même, sur un médaillon commémoratif[2] représentant Germanicus devant Tibère, apparaît par derrière, Mars, dieu barbu, armé de la lance et du grand bouclier, à côté de la Victoria Augusti.

Indépendamment des traditions augustéennes, Mars Vltor a été adopté avec d'autant plus d'empressement par les empereurs qu'il leur paraissait le dieu garant par excellence de la majesté impériale. L'épithète « Vltor » semblait renfermer une menace contre quiconque songerait à porter la main sur l'empire ou sur l'empereur. C'est à Mars Vltor que Caligula, oubliant ses autres travestissements divins, témoignera instinctivement sa reconnaissance d'avoir échappé à un attentat : « tres gladios in necem suam praeparatos, Marti Vltori, addito elogio, consecrauit »[3]. Cette prédilection pour Mars explique les appellations flatteuses décernées par la Grèce à certains princes : νέος Ἄρης, fils de Mars ou nouveau Mars. Cette salutation s'adressa d'abord aux petits-fils d'Auguste, aux princes de la jeunesse, Caius et Lucius César[4]. Caligula revendiqua en Grèce le double titre de fils d'Auguste et de nouveau Mars[5].

Les guerres civiles qui ont suivi la mort de Néron soumirent le culte de l'Vltor à une épreuve décisive. A ce moment sa force autonome apparaît avec plus de netteté, parce qu'il est moins directement soutenu par les souvenirs d'Auguste. Il est intéressant de constater combien se multiplient les effigies « MARTI VLTORI » sur les monnaies pendant ces années de troubles[6]. Les candidats au pouvoir se réclament tous de l' « ultio » de Mars, paraissent forcer son intervention en leur faveur. Cette crise militaire et impériale, suivie de la restauration de Vespasien, accuse avec plus de vigueur certains reliefs du caractère de Mars. — Mars Vltor est censé sortir vainqueur des luttes qui ont déchiré l'empire : sur une monnaie, il est représenté avec

---

1. Cf. J. Gagé, *Mél. Ec. f. de R.*, 1932, p. 85 : La Victoire d'Auguste.
2. Cf. J. Gagé, *Rev. arch.*, 1930, p. 11.
3. Suét. Caius. 24.
4. Cf. Gagé, *Mél. Ec. f. de R.*, 1930, p. 178.
5. Inscr. Attic. (*Ditt.*), III, n° 444 :

ὁ δῆμος
Γαΐον Καίσαρα Σεβαστοῦ υἱὸν
νέον Ἄρη

6. Cf. Mattingly-Sydenham, *Roman Imperial Coinage*, II, p. 179 ; p. 181, n° 1, 2, 3, 4. — p. 184, n° 9, p. 185, n° 15, 17, etc...

l'épée et le *trophée*[1]. Surtout il a gagné de nouveaux titres : dès Galba apparaît la mention « MARS VICTOR »[2]. Il est devenu, après l'épreuve des guerres civiles, dieu de la victoire — non plus grâce à l'assistance de la Victoria Augusti, mais par son caractère propre. Ainsi l'épithète de vainqueur a été acquise — ou retrouvée[3] — par Mars : résultat d'autant plus remarquable que Hercules Inuictus ne figure sur aucune monnaie du premier siècle. Désormais le dieu est à même de susciter la foi des armées : une monnaie de 69/70 porte au revers l'inscription « CONSENSVS EXERCITVVM » illustrée par une image de Mars tenant l'épée et l'aigle[4]. Une autre monnaie souligne le rôle protecteur de Mars sur la personne de l'empereur et sur l'empire. A l'avers est représenté Vespasien, au revers, le dieu muni de l'épée et du trophée avec l'exergue « MARS CONSERVAT. »[5]

A l'issue du premier siècle, Mars remplit donc la double fonction que lui destinait Auguste — fonction définie par l'épithète Vltor. Mars Ultor, *vengeur des drapeaux*, a reconquis la popularité militaire et assure la garde de l'empire. L'Vltor, *vengeur de César*, veille sur la personne de l'empereur ; il est « Conseruator »... Double orientation, donnée au départ par Auguste et que les événements semblent se borner à ratifier.

*
* *

Cette expansion de Mars au premier siècle a eu pour conséquence naturelle d'étouffer la vocation impériale d'Hercule. Le dieu de l'Ara Maxima n'apparaît sur aucun revers de monnaie, sous Auguste[6] : il est exclu des faveurs officielles. Vers le milieu du siècle, on relève bien une dédicace à Hercules Augustus, qui provient d'un secrétaire de la chancellerie de Vespasien[7]. On aurait tort de surestimer la valeur de cette appellation, qui se rencontre dans de rares inscriptions de particuliers. Éclipsé par Mars dans le rôle militaire, Hercule va se replier sur ses fonctions chthoniennes. La seule mention officielle fait allusion au dieu de la prospérité. Une monnaie du temps de Galba repré-

1. *Ib.*, II, p. 45, n° 257.
2. *Ibid.*, I, p. 215, n° 154.
3. Cf. p. 36.
4. Matt. Sydenh. *o. l.*, II, p. 45, n° 255.
5. *Ibid.*, II, p. 27, n° 272.
6. D'après nos recherches personnelles dans Matt. Sydenh.
7. CIL, VI, 301.

sente, à l'avers, une tête d'Hercule couronnée de laurier avec la suscription « Hercules adsertor » ; au revers, une Fortune avec rameau et corne d'abondance, entourée de l'exergue « Florente Fortuna P. R. » — Que vaut ce témoignage ? On peut déprécier le document en alléguant que cette monnaie, bien que frappée en Gaule[1], est moins un hommage à l'Hercule Romain qu'à l'Hercule de Gadès, l'Hercule de l'Espagne que Galba venait de quitter pour accéder à l'empire[2]. A supposer que ce raisonnement soit exact, nous remarquerons que la confusion ne pouvait pas manquer de se produire avec l'Hercule de l'Ara Maxima, dieu de l'Abondance. Même si l'on accorde avec Eckhel[3] une large part à l'inspiration de circonstance, cette association avec, non pas une fortune quelconque, mais la Fortune du peuple romain, n'en est pas moins intéressante. Hercule est proclamé « adsertor » libérateur, parce qu'il est capable de faire régner la prospérité après les années de guerre. Si l'on se rappelle qu'Auguste préférait « Terra Mater » à Hercule pour illustrer le thème de l'Abondance[4], on reconnaîtra que cette sanction officielle peut marquer un progrès.

Cet avantage est mince en comparaison du discrédit qui paraît compromettre irrémédiablement la carrière impériale d'Hercule. Tandis que Mars trône en dieu dynastique, Hercule devient une sorte de « bouffon de cour ». Le dieu de l'Ara Maxima a eu le malheur d'être revendiqué par les empereurs les plus extravagants, les Caligula, les Néron, les Domitien. — Dans ses crises de folie — δεῖνως ἐξεφρόνησεν dit Dion Cassius[5] — l'empereur Caligula revêtait, entre autres déguisements, la « leontè », s'armait d'une massue et se faisait passer pour Hercule. — Néron ravalait la légende d'Hercule, en jouant « Hercule furieux » sur la scène[6], en prétendant imiter ses exploits : ne s'avisa-t-il pas de tuer, torse nu, armé de la massue, un lion préparé d'avance, à l'amphithéâtre ?[7]. A son retour de la Grèce où il s'était produit comme musicien et comme athlète, il se vêtit de pourpre et d'or,

1. Cf. Matt. Syd. *o. l.*, I, p. 184, n° 1.
2. Suét. *Galb.*, 9.
3. Eckhel, *Doctr. num. vet.*, 6, p. 298 : « Quemadmodum Hercules ex Hispania redux, occiso Caco latrone septem colles in libertatem adseruit, sic et Galba ex eadem Hispania reuersus deiecto Nerone Romam iisdem septem collibus impositam liberauit effecitque ut florere Fortuna P. R. iterum inciperet. »
4. Cf. p. 37.
5. Dion Cass. 59, 26.
6. Suét. *Néron*, 21.
7. Id., *ibid.*, 53.

se couronna d'olivier pour se faire acclamer à Rome par les cris de Néron-Apollon, Néron-Hercule[1]. — Sous Domitien, le prestige d'Hercule semble, à première vue, gagner du terrain. L'empereur fit bâtir, près de la via Appia, un temple d'Hercule qui contenait une statue du dieu représenté sous les traits de Domitien[2]. Bien plus, l'aspect militaire d'Hercule semble s'être réaffirmé par l'alliance de Minerva uictrix, la déesse guerrière, nouvelle incarnation de Victoria[3]. Mais pour interpréter correctement le rôle d'Hercule sous Domitien, il suffit de se reporter aux auteurs.

Les panégyristes multiplient les assimilations du prince au dieu. Stace[4] compare l'empereur à Hercule et lui promet de grands triomphes : Domitien sera « toujours vainqueur », à l'exemple de son glorieux modèle ; il obtiendra une égale renommée de conquérant[5] — La seule épithète « Inuictus » désigne fréquemment[6] Domitien, soulignant l'identification avec Hercule. Ce ne sont là que flagorneries : leur excès même ne suffit bientôt plus au poète. Stace va s'amuser à un jeu plus subtil : il assimile successivement Domitien à Pollux, à Euhan, à Alcide, pour rejeter toutes ces comparaisons au profit de Jupiter[7]. Même la comparaison avec Jupiter n'est pas assez noble ; aussi pour Victorius Marcellus, nous dit Stace, Domitien « dominus et deus » passe avant le dieu du Tonnerre : « posthabito... Tonante. »[8] — A travers ces multiples pirouettes, Hercule n'était qu'une tête de rechange, finalement vouée au dédain. — Le cas de Martial est encore plus typique : partout Hercule sert de repoussoir à Domitien. La légende énumère les monstres domptés par le héros? Quels exploits plus mémorables n'accomplit, *tous les jours*, à

---

1. Dion Cass. 63, 20.
2. Martial, *Ep.* IX, 64, 1.
3. Sur une monnaie d'Alexandrie est figuré Hercule, ou plutôt Domitien-Hercule, avec la massue et la peau de lion, soutenant une image de Pallas casquée. Cf. K. Scott : The imperial cult under the Flavians, p. 178.
4. Stace, *Silv.* IV, 3, 153.
5. Cf. Stace, *Silv.* IV, 1, 39. — et *Silv.* IV, 3, 152 :

> Ibis qua uagus Hercules et Euan
> Ultra sidera, flammeumque Solem,
> Et Nili caput, et niues Atlantis
> Et laudum cumulo beatus omni,
> Scandes, belliger. obuiosque currus.

6. *Ibid.*, IV, 8, 597 ; IV, 7, 49.
Cf. Martial, *Ep.* VII, 6, 7-8, IX, 23, 5-6 ; IX, 1, 8-10.
7. Stace, *Silv.* IV, 2.
8. *Ib.* IV, 4, 58.

l'amphithéâtre, Carpophorus, le gladiateur de l'empereur ! [1] Il est donc naturel que les dieux, qui ont conféré l'immortalité à Hercule, accordent le même privilège à Domitien... à l'issue d'une longue vie [2]. Le poète pousse la flatterie si loin qu'il nomme les exploits de l'empereur après les travaux d'Hercule, pour opposer Domitien, devenu « Hercules maior » au dieu, rabaissé en « Hercules minor » :

Haec *minor Alcides* : maior quae gesserit, audi [3].

Aussi bien, si Domitien a emprunté les traits d'Hercule, c'est un honneur, non pour l'empereur, mais pour le dieu :

Herculis in magni uultus *descendere Caesar*
dignatus Latiae dat noua templa uiae [4].

Condescendance admirable de l'empereur, car, ajoute le poète,

Herculeum tantis numen non sufficit actis [5].

Le fidèle, intéressé à voir exaucer ses prières, ne s'y trompe pas : à Domitien il adresse les demandes importantes, ne réservant à Hercule que les requêtes insignifiantes :

Hunc magnas rogat alter opes, rogat alter honores ;
Illi securus uota minora facit [6]. —

Dans cette fastidieuse accumulation d'hyperboles, Hercule devenait un oripeau mythologique, rapidement usé à force de servir. Après la mort de Domitien, le poète va faire l'aveu de ses serviles adulations [7]. Il restait toutefois à Hercule une réputation de mauvais aloi : elle risquait d'être pire que l'indifférence pour son avenir. On s'explique que le patronage d'une telle divi-

---

1. Mart., *Ep.* V, 65, 8 sq.
Dat maiora nouus proelia mane dies.
. . . . . .
Quot grauiora cadunt Nemaeo pondera monstro !
Quot tua Maenalios conlocat hasta sues !
Reddatur si pugna triplex pastoris Hiberi
Est tibi qui possit uincere Geryonem !
2. *Ibid.*, V, 65, 15 sq. :
Pro meritis caelum tantis, Auguste, dederunt
Alcidae cito di, *sed tibi sero dabunt.*
3. Mart., *Ep.* IX, 101.
4. *Ibid.*, IX, 64.
5. *Ib.*, IX, 101.
6. *Ib.*, IX, 64.
7. *Ib.*, X, 72 :
Frustra, blanditiae, uenitis ad me
attritis miserabiles labellis :
dicturus dominum deumque non sum.

nité, qui s'était prêtée aux lubies de Néron, qui allait être discréditée par Domitien, n'ait pas paru une propagande avantageuse à un homme politique comme Vespasien. L'empereur qui s'était résolument placé sous le signe de Mars Vltor, découragea par son rire les flatteurs maladroits qui voulaient le faire remonter à un compagnon d'Hercule : « Quin et conantis quosdam originem Flauii generis ad conditores Reatinos *comitemque Herculis*, cuius monumentum extat Salaria uia, referre *irrisit ultro.* »[1].

*
* *

Ce discrédit se limitait toutefois aux cercles officiels. Au dehors, la légende d'Hercule allait se développer pendant tout le siècle. Au moment même où les maîtres du jour bafouaient par leurs excentricités la figure herculéenne, l' « Histoire d'Alexandre » de Quinte-Curce montrait le dieu sous un éclairage très différent; elle illustrait, à maintes reprises, la vénération du grand conquérant à l'égard de la divinité. Devant ses soldats, Alexandre revendique le droit d'imiter son modèle[2] ; pour vaincre leurs hésitations, il les exhorte à aller de l'avant *sur les traces du héros*[3]. Sur le point d'engager la bataille contre l'armée de Darius, il associe ses soldats, en guise d'encouragement suprême, à l'œuvre de « libération de la terre » entreprise par Hercule — à une sorte de coopération avec le dieu[4]. Et vainqueur, Alexandre témoigne sa reconnaissance à l'assistance militaire d'Hercule en lui élevant des autels et en lui rendant des sacrifices[5]. En réponse aux caricatures des Caligula, des Néron, des Domitien, le récit romancé de Quinte-Curce rendait au dieu un hommage authentique, et l'associant aux souvenirs prestigieux du Grand Conquérant, il plantait des jalons pour l'avenir : il préparait dans les esprits le culte impérial d'Hercule qui, au début du 3e siècle, se conjuguera avec le réveil des souvenirs d'Alexandre.

D'autre part, le récit des douze travaux d'Hercule devient de plus en plus populaire ; condensé dans le résumé des « Fabulae » d'Hygin, il alimentera la littérature. La célébrité n'atteint pas

1. Suét. *Vesp.*, 12, 2.
2. Q. C. IX, 2, 29.
3. *Ibid.*, IX, 4, 21.
4. *Ibid*, III, 10, 5 : « Illos terrarum orbis liberatores. *emensosque olim Herculis et Liberi patris terminos*, non Persis modo sed etiam omnibus gentibus impoituros iugum ».
5. *Ibid.*, III, 12, 27 et IV. 8, 16.

seulement les légendes qui glorifient la force physique du héros. De plus en plus Hercule apparaît comme le destructeur des monstres, le bienfaiteur de l'humanité. Cette réputation avait l'avantage de s'exprimer en des mythes simples, propres à saisir l'imagination du vulgaire : Hercule avait tué Diomède, le tyran de Thrace, mangeur de chair humaine; il avait châtié Antée en Lybie, Busiris en Égypte, les violateurs des droits de l'hospitalité...[1] Ce « libérateur » détenait encore le secret du bonheur : n'avait-il pas réduit le chien Cerbère, n'était-il pas revenu — ô miracle — des Enfers ?[2] A mesure que la curiosité de l'au-delà deviendra croissante, les thèmes du retour des Enfers et du jardin des Hespérides prendront plus d'importance. Déjà dans Stace[3], Hercule se proclame vainqueur de la mort et promet une longue vie à son fidèle Pollius, en signe de reconnaissance :

> Quas referam grates ? Parcarum fila tenebo
> Extendamque colus : *duram scio uincere mortem*,
> Auertam luctus, et trista damna uetabo.

Quelque résonance que trouve cet aspect « paradisiaque » dans le cœur populaire, il n'est pas exclusif : la légende ne s'embarrasse pas d'édification et rappelle volontiers les aventures truculentes du dieu, sa partie de dés avec le portier de son temple, où l'enjeu était une belle courtisane[4]. Aussi Stace risque-t-il dans le même poème, une allusion à la carrière amoureuse du héros[5].

Les philosophes répugnent à ces traditions hétéroclites. C'est sous leur influence que la légende herculéenne s'affine dans l'inspiration morale : car cyniques et stoïciens communient dans la même admiration pour Hercule[6]. Là où les Césars voyaient un prétexte à jeux de cirque, les philosophes trouvent matière à symboles : quand on demanda à Diogène, qui était son modèle, il répondit « Hercule » montrant son bâton en guise de massue, son manteau de philosophe en guise de peau de lion[7]. Hercule était devenu pour ces sectateurs le héros indifférent aux choses extérieures, tourné vers la perfection intérieure. Diogène se van-

1. Hyg., *Fab.* 30, 9 ; 31, 1, 2.
2. *Ibid.*, 31, 13.
3. Stace, *Silv.*, III, 1, 170 sq.
4. Macrobe, *Sat.* I, 10, 12.
5. Stace, *Silv.* III, 1, 162.
6. Cf. à ce sujet L. François : *Essai sur Dion Chrysostome*, p. 160 sq., et Jean Bayet : *Hercule funéraire*, p. 234 sq.
7. Lucien. V. auct. c. 8 et Diog. Laërt. VI, 71 cités par L. François, p. 161.

tait d'être « ἄπολις, ἄοικος, πατρίδος ἐστερημένος » pour rechercher la purification morale, à l'exemple d'Hercule[1]. — Les orateurs cyniques excelleront à interpréter la légende d'Hercule. Répondant à distance à Tibère, Dion Chrysostome dira : ce ne sont pas des bêtes de proie qu'Hercule a vaincues ; mais ces monstres étaient les désirs et les passions[2]. Il a cueilli les pommes d'or, — oui, les vertus, rectifie le philosophe cynique : « ἀφείλετο τὰ μᾶλα, ὅπερ ἐστὶ τρεῖς ἀρετάς, τὸ μὴ ὀργίζεσθαι, τὸ μὴ φιληδονεῖν, τὸ μὴ φιλαργυρεῖν. »[3]. La tunique de Nessus deviendra Hêdonê, le vice « qui s'attache à l'âme comme la lèpre au corps », et qui n'admet qu'une purification : le feu. Ainsi, dans la prédication cynique, Hercule passe pour le champion de la morale : un sujet favori sera la fable célèbre de Prodicos de « Hercule entre le vice et la vertu ».

La philosophie stoïcienne travaillait plus en profondeur. La figure d'Hercule, telle qu'elle se dégage des deux tragédies de Sénèque « Hercules Furens » et « Hercules Oetaeus » devenait le symbole achevé de la perfection, un guide pour l'humanité. Le héros se présente comme le purificateur de la terre ; à ce titre il est le bras droit de Jupiter[4]. Tel, un messie envoyé sur terre, il vient rendre compte de son œuvre à son père :

> Pacata Tellus, inquit, et caelum et freta,
> feris subactis omnibus uictor redi :
> Depone fulmen[5].

Mais la mission principale du héros promis à l'apothéose, semble avoir été de chasser la crainte de la mort chez les mortels. Ici le thème du triomphe sur la mort prend un accent de spiritualité profonde ; il revient à plusieurs reprises, éclate en chant d'allégresse dans la salutation du chœur à Hercule :

> Transuectus uada Tartari
> Pacatis redit inferis ;
> *Iam nullus superest timor* :
> Nil ultra iacet inferos[6].

---

1. Diog. Laërte. VI, 38 et VI, 71 : στρατεύομαι, ὥσπερ ἐκεῖνος, ἐπὶ τὰς ἡδονὰς... ἐκκαθάραι τὸν βίον προαιρούμενος.
2. Dion Chrys. V, 22 sq.
3. Cramer, *Anecd. paris.* II, p. 380 cité par L. François.
4. Sénèque *H. O.*, v. 749 :
   Deus illud orbis atque praesidium unicum
   Quem fata terris *in locum dederant Iouis.*
5. *Ibid. H. O.*, v. 794 sq.
6. *Ibid. H. F.*, v. 889 sq.

L'angoisse de l'Enfer s'est dissipée. Il faut bien entendre : « il n'y a plus de sujet de crainte, parce que l'Enfer n'est plus à craindre pour les mortels[1]. » Comment s'explique cette joie générale? Hercule a vaincu la mort pour son compte : que peut-il pour ses fidèles? Sans doute la révélation de mystères effrayants provoque un apaisement :

Et sacra *dirae mortis in aperto iacent*[2].

Mais il y a une raison plus forte : si Hercule a gagné le ciel, il le doit en définitive à sa dernière, à sa plus grande victoire : le triomphe de lui-même sur lui-même. Rien n'est plus net que ces vers :

Vt dignus astris uidear, *hic* faciet dies.
Leue est quod actum est; Herculem *hic*, genitor, *dies*
Inueniet aut damnabit[3].

L'apothéose devient pour ainsi dire un *droit gagné par la valeur morale*, partant un droit ouvert à tous : la victoire sur la mort est une victoire de l'homme sur ses passions. Idées chrétiennes! dira-t-on. Mais ce vers ne rend-il pas un son chrétien ? :

Virtus in astra tendit, in mortem timor[4]

« timor » n'est plus la « crainte de la mort », mais la « lâcheté vouée à la mort », Grâce à Hercule, l'homme est devenu l'artisan de son destin.

Il n'est pas sans intérêt de noter à quelle morale raffinée se prêtait le même héros qui servait aux bouffonneries des princes du temps. Que le peuple se familiarise avec sa légende, que les classes cultivées, boudant la cour, construisent leur morale autour de sa figure : voilà des preuves de vitalité incontestables. Mais on peut se demander si, malgré cette floraison en dehors de la religion officielle, un aspect du dieu ne va pas tomber définitivement dans l'oubli : le culte militaire.

Non loin de Rome, une localité se chargeait de l'entretenir, localité toute dévouée à Hercule — « urbs Herculi sacra »[5] — : c'était Tibur. Hercule y était adoré sous les noms de Victor ou

1. Cf. J. Bayet, *Herc. funéraire*, p. 244.
2. Sénèq. *H. F.*, v. 54.
3. *Ib. H. O.*, v. 1713.
4. *Ibid. H. O.*, v. 1971.
5. Suétone, *Calig.* 8. *Cf.* Strabon V, 238.

d'Inuictus. Sa parenté avec le dieu de l'Ara Maxima s'affirmait par de nombreux liens : [1] la légende parlait de Cacus, et d'Evandre, ici comme à Rome ; Hercule y avait dédié un autel à Jupiter Praestes, comme il en avait élevé un sur l'Aventin à Jupiter Inuentor. On lui offrait la dîme, à Tibur comme à l'Ara Maxima [2]... Relations d'autant plus explicables que l'Hercule Tiburtin a peut-être influencé l'Hercule de l'Ara Maxima [3]. — Or, le caractère de l'Hercule Tiburtin était nettement militaire : ses prêtres s'appelaient de toute antiquité des Saliens [4] : ils avaient été institués après une victoire des Tiburtins sur les Volsques. Hercule garda sa situation privilégiée dans la cité sous l'Empire : grâce à cette particularité, l'union entre Hercule et la maison impériale se scella ici dès les premières heures. D'après les documents, il serait sans doute vain de supposer une prédilection d'Auguste à l'égard de Tibur : l'empereur, nous dit-on seulement, y rendait volontiers la justice en été sous les portiques du temple d'Hercule [5]. Mais un fait plus important est à signaler : à Tibur, le culte impérial fut associé, dès le début, au culte herculéen. Contrairement à l'usage courant, on n'y créa pas de prêtres spéciaux d'Auguste : l'ancien *Collegium Herculaneorum*, qui existait à côté des Saliens, absorba le culte impérial et donna naissance aux *Herculanei Augustales*, prêtres à la fois d'Auguste et d'Hercule [6]. Cette confusion est vérifiée par l'inscription n° 3679 du Corpus Ins. lat. XIV : le même trésor est appelé à la ligne dix « thensaurus Herc(ulis) » et à la ligne cinq, « thensaurus Herculis et Augus(ti) » [7]. Constatation importante : à Tibur, les liens entre Hercule vainqueur et le culte impérial sont officiels [8]. Sans doute, cette religion est confinée dans une

---

1. Pour Hercules Victor : 12 inscriptions
   Pour Hercules Inuictus : 3 inscriptions } in CIL XIV
   Pour la parenté des deux divinités : cf. J. Bayet, *Les orig. de l'Hercule Romain*, p. 313.
2. Cf. CIL XIV, 3541.
3. J. Bayet, *o. l.*, p. 331.
4. Servius *En.* 8, 275.
5. Suétone *Aug.* 72.
6. Cf. CIL XIV, n° 3665, 3679, 3679 *a*, 5681.
7. Cf. CIL XIV index p. 565 *thensaurus Herculis et Augus(ti)*.
8. Nous pensons qu'il faut s'en tenir là, pour cette époque. Dans un article de la *Revue archéologique* de 1863, Foucart a cru pouvoir affirmer qu'à Tibur, Hercule aurait été proclamé « associé et protecteur » de la famille d'Auguste. Il citait à l'appui de son assertion, une inscription recueillie par Orelli (n° 1550) : DEO ‖ HERCULI TIBVRT ‖ INVICTO ‖ COMITI ‖ ET CONSERVATORI ‖ DOMUS AUG ‖ VI VIR. AUG ‖ (nomina sex) P. P.
   Cette inscription, à vrai dire sensationnelle, nous paraît plus que suspecte : *titulus admodum suspectus* ajoute d'ailleurs Orelli en note (*l. l.*). Nous n'en avons

petite localité. Mais ne l'oublions pas : cette localité est située à la porte de Rome ; elle est devenue le lieu de villégiature des Romains riches. De nombreuses maisons de plaisance s'y élevaient. Pison, Mécène, Horace, Catulle y faisaient des séjours. Plus tard, Hadrien y fera construire sa villa impériale [1]. Ces grands personnages assumaient volontiers la « cura » du temple d'Hercules Victor. Les « curatores fani Herculis » mentionnés dans les inscriptions sont presque tous des sénateurs et des chevaliers [2]. Beaucoup portent également le titre de « patron » du municipe [3]. Ainsi l'Hercule Vainqueur de Tibur gardait, en veilleuse, la flamme qui avait cessé de briller au grand autel de Rome.

*
* *

Les traditions séculaires de l'Hercule Romain ont donc résisté à la réforme religieuse du premier empereur. Auguste a su les dédaigner : il n'a pas pu les briser. Certes, en écartant du culte officiel un dieu qui présentait tous les titres requis, il interrompait une évolution qui semblait attendre son couronnement à la fin du Ier siècle avant J.-C. En infusant un sang nouveau à la pâle figure de Mars, il paraissait enlever à Hercule toute chance future : et les répercussions de son geste s'étendent sans aucun doute à tout le premier siècle de notre ère. Mais avec Auguste, Hercule a manqué un avènement impérial : il n'a pas manqué l'empire. En marge du pouvoir, va s'opérer un travail en profondeur. Avec les récits de Quinte-Curce et des mythographes, se développe une sorte d'épopée herculéenne. Sous l'action des philosophes, sa légende prête à l'interprétation morale et religieuse. Et, prenant la relève du Grand Autel, Tibur sauvegarde la vocation impériale et militaire d'Hercule Vainqueur. Rien n'a été perdu pour l'avenir.

Robert Schilling.

---

pu trouver trace dans le CIL et sommes dans l'impossibilité d'affirmer son authenticité. Admettrait-on cette dernière, on devrait en reporter la date à une époque bien plus tardive (au moins à la fin du 2e s. ap. J.-C.) sous peine de voir dans cette inscription isolée, deux siècles à l'avance, un signe miraculeusement précurseur d'une évolution future.

1. Cf. Gusman, *La villa impériale de Tibur*, p. 7.
2. Cf. CIL XIV, n° 3599, 3600, 3601, 3609, 3611, etc...
3. Exemple : CIL XIV, 3609.

NOTE SUR LE RÈGLEMENT DES MYSTÈRES D'ANDANIE

Le *diagramma* des mystères d'Andanie[1] offre encore, malgré les exégèses qui se sont succédé depuis 80 ans, bien des difficultés. Le résultat le plus net d'une étude que j'ai entreprise de ce texte a été de multiplier les points d'interrogation. Résultat moins inutile qu'on ne pourrait penser d'abord : poser les problèmes est une première et nécessaire étape vers leur solution ; des commentaires excellents, comme celui de Sauppe ou de Foucart, pèchent en général par optimisme. A l'inverse J. Zingerle, malgré une méthode défectueuse et une fantaisie contraire à toute saine philologie, a le mérite de mettre parfois le doigt sur des apories de détail — qu'il se flatte à tort de résoudre[2]. Ayant parcouru, je crois, toute la littérature relative au règlement d'Andanie[3] je pourrais dresser une liste, non insignifiante, de questions qui n'ont pas reçu de réponse satisfaisante ou qui, à grand tort, n'ont même pas été posées ; mais ces doutes trouveront leur place, quelque jour, dans une édition annotée du règlement. Je n'ai pas davantage l'intention d'étudier ici, après Ziehen[4], l'origine et le développement des cultes auxquels se rattachent les mystères d'Andanie, ni, après tant d'autres, l'organisation administrative et matérielle des mystères eux-mêmes[5]. Je voudrais seulement contribuer, par quelques remarques de détail, à l'établissement du texte.

---

1. *IG* V 1, 1390. Il est reproduit dans tous les *delectus* épigraphiques : Michel 694 ; *SIG*³ 736 ; Cauer-Schwyzer 74 ; etc... La première publication du texte remonte à 1858.

2. *Jahreshefte*, 1937, *Beiblatt*, p. 315-328. — Après que la présente note eut été remise à l'impression, j'ai eu connaissance de l'article *Zu der Mysterieninschrift aus Andania*, publié par Ad. Wilhelm dans les *Jahreshefte* de 1940, *Beiblatt*, col. 49-62. Je pouvais craindre (et souhaiter à la fois) de m'être rencontré avec lui : du même coup ma contribution serait devenue inutile. Il n'en est rien. Le grand helléniste a borné son propos à la réfutation des hypothèses de Zingerle ; il admet d'ailleurs la correction ὅσα (ϛ) (l. 23) et l'interprétation traditionnelle de ἀνάγκαι πάντες par le nominatif (voir ci-après).

3. Sauf le mémoire de Margherita Guarducci, *Studi e materiali di storia delle religioni*, X 1934, pp. 174-204.

4. L. Ziehen, *Hermes* 1925, p. 338-347 et *ARW* 1926, pp. 29-60.

5. La dissertation de Wolfgang Otto, *De sacris Messeniorum* (Halle, 1933), est

Dès la publication originale, Koumanoudis a restitué, l. 1, [περὶ ἱ]ερῶν καὶ ἱερᾶν, comme titre du premier paragraphe ; restitution partout acceptée et reproduite. Il faut évidemment : [ὅρκος ἱ]ερῶν καὶ ἱερᾶν. Est-il besoin de justifier ce complément ? Rappelons d'abord que nous n'avons pas le début du *diagramma* (plusieurs éditeurs semblent l'oublier) ; il était gravé sur un bloc aujourd'hui perdu. Le premier paragraphe conservé ne traite que du serment prêté par les *hieroi* et les *hierai*, à l'exclusion des autres questions qui concernent ces personnages et, en particulier, de leur recrutement (auquel il est fait allusion § 25, ll. 130-132) ; elles faisaient l'objet, dans la partie manquante du texte, d'un ou de plusieurs paragraphes indépendants. Pour la forme du titre on comparera, au § 5, ὅρκος γυναικονόμου. Je note aussi que [περὶ ἱ]ερῶν καὶ ἱερᾶν aurait quelque chose de maladroit et d'obscur ; on attendrait l'article devant chacun des deux noms (cf. § 17 περὶ τᾶς κράνας, § 11 περὶ τῶν διαφόρων). En outre, s'il arrive que le paragraphe apporte plus que le titre ne laisse prévoir (§ 17, § 24, § 25), le cas inverse est invraisemblable et ne se rencontre pas.

L. 20, la leçon καλάσηριν ἢ εἱμάτιον est une fâcheuse faute d'impression[1] qui s'est installée dans les trois éditions de la *Sylloge* et dans les *IG* ; lire καλάσηριν καὶ εἱμάτιον.

Le paragraphe 4, relatif à l'εἱματισμός, après avoir défini quels vêtements devront porter tous ceux, hommes et femmes, qui

---

une compilation médiocre. — Un exposé précis et complet fait encore défaut. Par exemple, Foucart ayant méconnu l'indication formelle donnée par la l. 93 (κατ' ἐνιαυτὸν τοῖς μυστηρίοις) et écrit que « les mystères semblent avoir été annuels, quoique le fait ne soit pas énoncé positivement », plusieurs exégètes continuent d'ignorer cette périodicité.

1. On oublie trop souvent que la correction typographique est essentielle à nos études. Un exemple récent, dans lequel je me trouve — bien malgré moi — impliqué, en est fourni par le décret thasien reproduit *IG* XII, *Suppl.*, n° 357 (volume paru à la fin de 1939) ; Hiller von Gärtringen a songé à une restitution [ὁ δ]όρπος Ἀνόδω[ν τῇι ἑορτῇι], sans rapport avec le contexte, mais dont la bizarrerie trouve un semblant d'excuse dans le groupe ΟΡΠΟΣ qui barre la route à toute tentative raisonnable. L'article où a paru la première édition du décret et que j'ai signé (*BCH*, 1928, p. 45 sq.) donne en effet ΟΡΠΟΣ. Or la pierre porte ΟΡΓΟΣ ; elle n'offre aucun piège, aucune difficulté de déchiffrement ; l'œil le plus inexpert ne pourrait lire autre chose que ΟΡΓΟΣ (qui se prête à diverses restitutions et à la coupe -οργοσαν οδω-) ; ma copie porte bien un *gamma* ; j'ai par exception (parce qu'il comporte des surcharges dont le mérite ni la responsabilité ne m'incombent) conservé le manuscrit de mon article : il donne ΟΡΓΟΣ. J'ai trop d'erreurs de toute espèce à mon actif pour accepter aussi celle-là : malgré mes vœux, ce n'est pas moi qui ai assuré la correction des épreuves. — Indirectement se trouve vérifiée une fois de plus par ce *pi* malencontreux l'importance de la photographie dans les publications épigraphiques ; une reproduction mécanique eût suffi à dénoncer la faute d'impression entérinée maintenant par les *IG* (pour combien de décades ?) ; j'aurais dû y veiller.

participent aux mystères, ajoute (ll. 24-26) : ὅσα δὲ δεῖ διασκευάζεσθαι εἰς θεῶν ἰδέαν, ἐχόντω τὸν εἱματισμὸν καθ' ὃ ἂν οἱ ἱεροὶ διατάξωντι· ἄν δέ τις ἄλλος ἔχει τὸν εἱματισμὸν παρὰ τὸ διάγραμμα ἢ ἄλλο τι τῶν κεκωλυμένων, μὴ ἐπιτρεπέτω ὁ γυναικονόμος[1]. A ce texte presque tous les éditeurs apportent deux corrections : ils écrivent ὅσα(ς) et, au début de la seconde phrase, ἄλλ(ω)ς, en se contentant même de pointer l'*ômega*, comme dans les *IG*, ou — ce qui est un comble — sans aucune indication, comme dans la *Sylloge*[2], de sorte que le lecteur peut croire qu'il s'agit de la copie épigraphique.

Or Foucart déclare catégoriquement que la pierre porte ἄλλος et non ἄλλως. La phrase « ἄν δέ τις ἄλλος, etc... », en fin de paragraphe, prescrit normalement que le gynaiconome interviendra contre quiconque enfreindrait les prescriptions relatives à l'εἱματισμός. Ces prescriptions s'appliquent aux hommes comme aux femmes. Il est de règle que l'activité du gynaiconome s'étende, malgré l'étymologie du nom, à toutes les questions vestimentaires ; c'était la pratique courante en Grèce. Après l'exception introduite par la phrase ὅσα δὲ δεῖ..., le masculin ἄλλος, qui a naturellement la valeur d'un indéterminé masculin-féminin, est donc tout à fait à sa place : il inclut tous ceux qui ne sont pas visés par la formule précédente. Ἄλλ(ω)ς ferait double emploi avec παρὰ τὸ διάγραμμα ; la correction n'est pas seulement inutile, elle est mauvaise.

Quant à la leçon ὅσα(ς), elle pare le texte d'une précision aventureuse. Il s'agit, semble-t-il, dans cette proposition, de « représentations divines », qui évoquent pour nous celles d'Éleusis ; mais de là à conclure que seules des femmes participaient à cette mise en scène, que seules Déméter et Hagné étaient en cause, il y a un pas que nous n'avons pas le droit de franchir. C'est en accumulant dans les éditions savantes les fausses vraisemblances de cette espèce que l'on aboutit à encombrer les manuels de fausses certitudes. La sagesse est de garder ὅσα et d'entendre avec Foucart : « dans toutes les dispositions [vestimentaires][3] à prendre pour les représentations divines ». Le

1. « Dans toutes les dispositions à prendre pour les représentations divines, [on sera vêtu] comme le prescriront les *hiéroi*. Si quelque autre, dans son habillement, contrevient à l'ordonnance ou porte quelqu'un des objets défendus, que le gynaiconome ne le permette pas ». C'est la traduction de Foucart, modifiée sur un point ; il pense que le sujet de ἐχόντω n'est autre que les *hiérai*, mentionnées dans la phrase précédente ; d'autre part, quoique Foucart écrive ἄλλος, j'ai bien l'impression qu'il entend par τις ἄλλος « quelque autre femme », peut-être même « quelque autre *hiéra* » ; son commentaire, ici comme ailleurs, n'est pas explicite.

2. J'ajoute ce mot. Wilhelm, *l. l.*, a bien précisé le sens de διασκευάζομαι.

3. Sur l'accusatif en -ες, voir le résumé de E. Schwyzer, *Griech. Gramm.* I

rédacteur du διάγραμμα a choisi, comme il convenait, la formule la plus discrète et la plus imprécise.

A la l. 45 commence le paragraphe 11, περὶ τῶν διαφόρων. En voici les premières phrases : τὰ δὲ πίπτοντα διάφορα ἐκ τῶν μυστηρίων ἐγλεγόντω οἱ καταστα θέντες ὑπὸ τοῦ δάμου πέντε, εἰσφερόντω δὲ οἱ ἄρχοντες ἀνάνκαι πάντες, μὴ δὶς τοὺς αὐτούς, τίμαμα ἔχοντα ἕκαστον μὴ ἔλασσον ταλάντου, καὶ τῶν καταστα θέντων παραγραψάτω ἀ γερουσία τὸ τίμαμα, ὡσαύτως δὲ καὶ τὸ τῶν εἰσενεγκάντων ; c'est-à-dire, dans la traduction de Foucart : « Le peuple nommera cinq commissaires pour recueillir les sommes provenant des mystères. Tous les magistrats devront être réunis pour proposer leurs noms ; ils ne pourront proposer deux fois les mêmes, ni des personnes ayant un cens inférieur à un talent ; le sénat inscrira le cens des commissaires institués à côté de leur nom, et aussi le cens de ceux qui les auront proposés ». Ainsi οἱ ἄρχοντες ἀνάνκαι πάντες signifierait que les archontes devaient être tous réunis pour cette désignation : « *magistratus omnes in unum collegium coniuncti nominant homines, quorum ex numero quinque populi suffragiis eliguntur* » (Dittenberger). En fait je ne suis pas certain que le mot ἄρχοντες soit employé ici dans son sens général et qu'il ne désigne pas, comme à Athènes et dans tant d'autres villes, un collège particulier ; cette double valeur du terme rend fort délicate l'interprétation de nombreux textes grecs ; les inscriptions de Messène et les deux autres passages du règlement d'Andanie où le mot paraît ne m'ont pas permis d'aboutir à une certitude dans un sens ou dans l'autre. Par contre il me paraît sûr que πάντες est un accusatif et que le texte signifie : « ce sont les archontes qui proposeront obligatoirement tous les membres de la commission des Cinq ». Dittenberger a déjà reconnu l'accusatif dialectal πάντες en un autre point du règlement [1], et son interprétation a été, à

(1939), p. 563. F. Bechtel a groupé, *Griech. Dial.* I (1922), p. 110, quelques indications sur la répartition géographique de cet accusatif ; c'est à Delphes qu'il apparaît d'abord, dès l'époque archaïque ; « später stellt [er] sich auch in andren Landschaften ein, ausser auf Lesbos in der Umgebung von Naupaktos, in der Phthiotis, in Achaia und, vermutlich in Abhängigkeit von Achaia, in Messenien » ; toutefois il a négligé, dans son chapitre sur le messénien, de rappeler le seul exemple reconnu jusqu'ici. D'autre part E. Bourguet a attiré l'attention, *Dial. lac.* (1927), p. 115, n° 3, sur la glose d'Hésychius ζουγωνερ · τοὺς ἐργάτας βοῦς, Λάκωνες : elle « nous a gardé une trace sûre de l'emploi du nominatif en fonction d'accusatif qui est un emprunt au grec du N-O et qu'on relève déjà dans l'inscription d'Andanie : l. 173 πάντες τοὺς ἱερούς ».

1. Wilhelm, *l. l.*, s'est contenté d'écrire : « der Satz besagt..., dass notwendigerweise alle ἄρχοντες die Vorschläge für die Wahl der fünf Männer einzubringen haben » ; contrairement à son habitude, il n'a pas apporté d'exemples parallèles, et je vois, dans cette abstention du maître des études épigraphiques, une indication favorable à mon point de vue.

juste titre, reçue par tous les éditeurs qui lui ont succédé : συναγόντω οἱ δέκα πάντες τοὺς ἱερούς (§ 25, l. 174), « les Dix réuniront tous les *hiéroi* ». Foucart, qui n'envisageait même pas la possibilité d'un tel accusatif, éprouvait le besoin de confirmer la lecture et de la justifier : « l. 174, πάντες et non πάντας ; le droit de convoquer les hiéroi n'est pas attribué à quelques-uns des Dix, mais aux Dix réunis », et il ajoutait : « cf. l. 46 ». Je crois en effet que les deux passages sont solidaires, mais que πάντες est, à la l. 46 comme à la l. 174, un accusatif. Dans les deux phrases le mot est caractérisé et soutenu comme tel par une forme non équivoque (l. 46 μὴ δὶς τοὺς αὐτούς, l. 174 τοὺς ἱερούς) ; dans les deux phrases le sens que donne la traduction par le nominatif (« tous les archontes obligatoirement », « tous les Dix ») est déroutant ; et d'ailleurs, si la présence est obligatoire, si l'on craint une défaillance, le rédacteur se serait exprimé avec plus de netteté (et peut-être de détail : indication des motifs d'absence considérés comme valables). L'accusatif, à la l. 46, me paraît être appuyé par la comparaison avec une disposition analogue qui se lit aux lignes 126 sqq. ; il s'agit de la désignation des Dix, qui devront être choisis parmi les citoyens âgés de plus de quarante ans et ne pourront pas deux fois exercer la même fonction (μὴ νεωτέρους ἐτῶν τεσσαράκοντα μη[δ]ὲ δὶς τοὺς αὐτούς) : « π[οτ]εισφερόντω δὲ οἵ τε ἄρχοντες καὶ τῶν ἄλλων ὁ θέλων » ; ainsi, dans le cas des Dix, « les propositions seront faites par les archontes ou par tout autre citoyen ». Au contraire, dans le cas des Cinq, commissaires financiers, *seuls* les archontes auront le droit de soumettre des noms au vote du peuple ; entendez qu'ils devront seuls en porter la responsabilité ; la suite du paragraphe éclaire le sens de cette restriction : il faut que l'État puisse au besoin se retourner contre l'auteur de la proposition, dont la responsabilité individuelle est engagée aussi bien que celle du commissaire désigné sur ses indications ; or un archonte présentait, en principe, plus de surface que le premier citoyen venu ; il était, par définition, un personnage, plus facile à atteindre et plus solvable.

Georges Daux.

UNE ÉTYMOLOGIE (?) DE MICHEL ATTALIATE.

Dans un passage de Michel Attaliate (éd. de Bonn, p. 202) consacré au monopole du blé que le logothète Nicéphore avait tenté d'établir sous le règne de Michel VII Doukas, en 1073 ou 1074 dans la région de Rodosto, on rencontre les mots ὁ φοῦνδαξ, ὁ φουνδακάριος. Le φοῦνδαξ c'est l'entrepôt pour l'achat et la vente du blé dans lequel doivent se rendre les charrettes portant la récolte des propriétés des alentours ; le blé qui y est déchargé y est obligatoirement acheté puis revendu aux prix imposés par l'État. Le φοῦνδαξ est dirigé par le φουνδακάριος.

Au cours d'une récente étude [1] ayant pour objet cet essai d'économie dirigée au XIe siècle, on adopte l'explication courante suivant laquelle le mot φοῦνδαξ ne serait autre que l'arabe *foundouk* formé sur le grec πανδοχεῖον ; d'autre part φοῦνδαξ et φουνδακάριος sont à rapprocher du *fundicus* des édits de Frédéric II de Sicile au XIIe siècle et de l'italien *fondaco*.

Le mot πανδοχεῖον, hôtellerie, aurait donc été emprunté par l'arabe — de même que par l'hébreu — avec le sens de *entrepôt pour le commerce* ; c'est avec ce sens qu'il serait ensuite revenu à Constantinople au XIe siècle sous la forme φοῦνδαξ. Cet emploi de πανδοχεῖον dans le sens d'entrepôt commercial peut s'expliquer facilement du fait que les trafiquants étrangers étaient parfois logés dans le lieu où ils apportaient leurs marchandises. C'est du moins ce qui a lieu au Xe siècle à Constantinople d'après les indications du *Livre du Préfet* alors que le mot μετάτα désigne à la fois les lieux de vente contrôlés par l'État et les logements assignés aux marchands étrangers [2]. Plus tard, au XIe siècle, les σκάλαι, les entrepôts concédés aux trafiquants dans les ports byzantins comportent aussi des logements [3] et il en est de même

1. G. I. Bratianu, Études byzantines d'histoire économique et sociale, Paris, 1938 (Universitatea Mihăileană din Iași Studii de istorie generală publ. sub ingrijirea d. l... G. I. Bratianu IV), p. 145. *Fundacarius* est usité à la fin du XIIIe siècle, cf. Du Cange, s. v.

2. G. Millet, Sur les sceaux des commerciaires byzantins (Mélanges Schlumberger, p. 303-327).

3. G. Rouillard, Les taxes maritimes et commerciales d'après les actes de Patmos et de Lavra (Mélanges Diehl, t. I, p. 283).

du *fundicus* de Frédéric II au XIIe siècle [1]. S'il paraît ainsi normal que πανδοχεῖον ait été employé dans le sens d'entrepôt commercial, il y a lieu de noter toutefois que nous n'avons pas, croyons-nous, d'exemple précis de cet emploi avant le XIe siècle. Quant au φοῦνδαξ décrit par Michel Attaliate, on n'en connaît pas d'autre exemple ; sa vie paraît avoir été aussi brève que la durée des mesures impopulaires prises par Nicéphore au sujet du monopole du blé pour le plus grand mécontentement des propriétaires fonciers de la région de Rodosto. Avec eux, Michel Attaliate est lésé par cette fâcheuse mesure et, en montrant quels furent en général les effets désastreux du monopole du blé sur la vie économique du pays, il relève ironiquement le double sens du mot φοῦνδαξ, « forgé » sans doute pour la circonstance ; il remarque que ce φοῦνδαξ, œuvre de la ruse démoniaque de Nicéphore, méritait bien son nom : φούνδακος τοῦ δολίου καὶ δαιμονιώδους πράγματος καὶ ὀνόματος.

Il paraît vraisemblable que Michel Attaliate rapproche ici φοῦνδαξ de φοῦνδα désignant comme le *funda* latin, une bourse, un filet, d'où un piège ; le piège dans lequel étaient prises les charrettes à blé qui ne pouvaient plus circuler librement.

L'emploi de φοῦνδα désignant une bourse est attesté, semble-t-il, par un inventaire de biens mobiliers conservé sur un papyrus remontant au VIe siècle [2]. Du Cange lui donne le sens de *bourse* et le mot était évidemment plus ou moins en usage dans le vocabulaire du XIe siècle avec le sens dérivé de *filet*, d'où *piège*, du fait que le jeu de mots auquel se livre Michel Attaliate devait être entendu de ses lecteurs.

On peut d'ailleurs rapprocher du passage relatif au φοῦνδαξ servant de filet, de piège, aux charrettes à blé une énumération du *Livre des Cérémonies* (livre II, chap. 41, p. 641) relative à 33 chlamydes φουνδάτα μετὰ ὀξέων ταβλίων τὰ λεγόμενα Τύρεα ; il y est aussi question des chlamydes portées par les magistri, les proconsuls et les patrices qui étaient φουνδάτα χροακά χρυσόταβλα. Dans son commentaire au Livre I du *Livre des Cérémonies* [3], M. l'abbé Vogt rappelle les diverses interprétations proposées par ses devanciers pour φουνδάτα : « glands, étoffe de soie appelée *fundatum*.

---

1. G. Millet, *op. cit.*
2. Griechische Papyrusurkunden der Hamburger Stadtbibliotek hrg. von Paul Meyer, Bd. I, Leipzig u. Berlin 1911, 10, 34 et 38 [II].
3. Constantin VII Porphyrogénète, Le livre des Cérémonies, tome I, Livre I, chapitres 1-46 (37). Texte établi et traduit par Albert Vogt, Paris, 1935 (Collection byzantine publiée sous le patronage de l'Association Guillaume Budé), Commentaire, p. 146-147.

Aucune de ces explications ne lui paraît satisfaisante et il faut se borner, pense-t-il, jusqu'à nouvel informé à « s'en rapporter aux miniatures qui nous montrent des chlamydes portant, soit des dessins de couleur ayant la forme de cercles... soit des bandes aux tons variés cousues sur les bords. Ces chlamydes de soie pourpre à médaillons ou bandes vert jaune seraient les chlamydes φουνδάτα χροκκά dont parle le chapitre 41 du livre II. »

Ne pourrait-on supposer, s'il en est ainsi, que les dessins en forme de cercle ornant certaines chlamydes figurées sur les miniatures correspondent précisément à des mailles, à une sorte de réseau constituant l'ornement typique de chlamydes dites réticulées qui seraient qualifiées de φυνδάτα?

On peut rappeler aussi que dans les anathèmes prononcés contre les Bogomiles à la fin du XIe siècle et au début du XIIe, ceux-ci sont appelés φουνδαγιαγήται. On a rapproché la première partie de cette appellation de φοῦνδα, *bourse*, soit que les Bogomiles eussent l'habitude de mendier, soit qu'une bourse fût la caractéristique de leur costume [1].

Ainsi, le terme φοῦνδα, d'origine latine était sans doute encore vivant au moment où Michel Attaliate, écrivait son réquisitoire contre le « détestable » Nicéphore dont le φοῦνδαξ mérite bien le nom de *filet*, πράγματος καὶ ὀνόματος. Michel Attaliate s'adonne-t-il seulement ici à un jeu de mots basé sur une ressemblance auditive? Les termes dont il se sert, πράγματος καὶ ὀνόματος, nous feraient plutôt pencher vers la négative ; nous en concluons que pour Attaliate φοῦνδαξ se rattache par le sens et l'origine à φοῦνδα. S'ensuit-il que le créateur du φοῦνδαξ ait emprunté cette appellation au *fundicus* des commerçants latins plutôt qu'au *foundouk* des marchands orientaux? Peut-on affirmer d'une façon générale que le *foundouk* arabe « est l'ancêtre direct du *fondaco* [2] »? La question ainsi posée dépasse les limites de la présente note au texte d'Attaliate. On remarquera seulement que l'emploi de *foundouk* est attesté en arabe bien avant le moment où le logothète Nicéphore appelait φοῦνδαξ le grenier du monopole, et que d'autre part l'emploi de *funda* et de *fundicus* en Occident, de φούντικος dans les *Assises du Royaume de Jérusalem* [3] n'est pas signalé avant le XIIe siècle, du moins dans les documents actuellement publiés, avec le sens d'entrepôt commercial. Quoi qu'il en soit, il y a lieu de retenir les faits suivants : le texte d'Atta-

1. J. Ficker, Die Plumdajiajiten, Leipzig, 1908, p. 193-194.
2. G. I. Bratianu, *op. cit.*, p. 145.
3. Du Cange, s. v.

liate donnant au mot φοῦνδαξ le sens de *filet*, l'emploi de l'épithète φουνδάτα appliqué aux chlamydes du *Livre des Cérémonies* et de φουνδαγιαγήται désignant les Bogoniles. Ces faits permettraient de supposer que même si φοῦνδαξ et *fundicus* ont pu être influencés par le *foundouk* des Arabes, pour ce qui est de la forme, ils n'en ont pas moins une origine latine. Ne pourrait-on, pour étayer cette hypothèse, faire état des rapports multiples, des rapports commerciaux en particulier qui unissent alors Byzantins et Latins et des emprunts qui sont faits à cette occasion par le grec au latin ? Il suffit de citer le mot σκάλα qui désigne aussi, au XIe siècle, un entrepôt de commerce.

Germaine ROUILLARD.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Bérard (Jean). *La colonisation grecque de l'Italie méridionale et de la Sicile dans l'antiquité : l'histoire et la légende.* Paris, de Boccard, 1941, 562 pp., in-8°.

Nous ne possédions pas en France sur les origines de l'hellénisme italiote et siciliote un ouvrage d'ensemble qui pût être comparé aux grandes synthèses de MM. Pais, Giannelli et Ciaceri. L'ouvrage de M. Bérard comble très heureusement cette lacune. Mais il ne s'agit pas seulement d'une somme où l'on trouverait rassemblés les résultats acquis par les chercheurs de notre temps : quoique M. Bérard nous ait aussi donné cela grâce à la précision et à la richesse de sa documentation tant littéraire qu'archéologique, grâce au soin qu'il a eu de citer *in extenso* un très grand nombre de textes anciens, son livre nous apparaît avant tout comme une thèse dont l'idée directrice ne peut manquer d'apparaître d'un puissant intérêt. On sait qu'en Grande Grèce et en Sicile la période proprement historique commence à la fin du VIIIe siècle avec la fondation des grandes cités : Naxos, Syracuse, Sybaris, Tarente, etc... M. Bérard a voulu nous montrer que nous avions dans l'analyse des traditions légendaires un moyen de remonter au delà pour y saisir des réalités précises et circonstanciées. Ce n'est pas que jusqu'ici les critiques eussent négligé l'étude de ces légendes ou n'eussent pas cherché à en tirer des lumières utilisables à la reconstruction historique, mais la tendance générale était plutôt de les interpréter comme des fabulations relativement tardives où se refléteraient seulement, projetés dans un lointain passé, les événements postérieurs à la colonisation des VIIIe-VIIe siècles. C'est là contre que s'élève M. Bérard : sans doute, écrit-il, « il est bien possible de trouver parfois entre la légende et les événements de l'époque historique des liens trompeurs ou réels, mais ces liens sont d'ordinaire si lâches qu'ils ne sont aucunement probants. Le plus souvent les érudits modernes, à seule fin d'expliquer de manière prétendue critique une légende, ont été amenés à supposer sans autre indice la participation de tel ou tel élément ethnique à la colonisation de telle ou telle cité aux VIIIe-VIIe siècles : cercle vicieux dont une méthode tant soit peu exigeante ne saurait se satisfaire. Ce mode d'exégèse se heurte à une autre difficulté. Par lui on ne peut expliquer comment des cités colonisées à l'époque historique par une même métropole ont un passé fabuleux si différent, ni comment en revanche une même légende se retrouve en des cités d'origines fort diverses ». Bien plus « les épisodes de la colonisation légendaire... débordent considérablement les limites de la zone colonisée par les Grecs à partir du VIIIe siècle. » Enfin « dans la zone occupée par les colons grecs à partir du VIIIe siècle, il s'en faut que les cités italiotes ou siciliotes les plus puissantes soient celles dont le passé fabuleux est le plus riche ; les principaux centres légendaires sont le plus souvent des localités assez obscures, qui ne furent pas directement colonisées et ne jouèrent aucun ou presque aucun rôle à l'époque

historique » (p. 456-458). Cela étant, il reste que ces légendes nous aient conservé dans un grand nombre de cas le souvenir à peine stylisé d'événements antérieurs à la colonisation historique et qui pourraient remonter jusqu'au delà du premier millénaire. Mais cette prise de position, qui fait jaillir du néant la possibilité d'une protohistoire italienne et sicilienne, n'est pas sans conséquence pour la restitution même des événements de l'époque historique : M. Bérard craint, en effet, que trop souvent les modernes, exagérément enclins à voir dans les légendes une anticipation de faits postérieurs n'aient interpolé dans cette histoire des événements qui n'ont aucun droit à y figurer, et dans son livre les Argivo-Rhodiens de la Daunie, les Phocidiens de Lagaria, les Pyliens et les Béotiens de Métaponte disparaissent de l'époque historique — et avec eux beaucoup de problèmes insolubles — pour s'installer dans une protohistoire où des rapprochements jusqu'alors inaperçus, où d'ingénieux recoupements montrent qu'ils ont bien leur patrie.

Tout parti pris a ses dangers : le danger serait ici qu'on en vînt à appliquer mécaniquement ce type d'interprétation des légendes de la même manière que naguère on les interprétait mécaniquement comme anticipation d'événements historiques ; en ce cas on n'aurait fait que substituer une scolastique à une autre. Peut-être certaines expressions de M. Bérard (p. 26, 43, 431) ne mettent-elles pas suffisamment en garde ceux qui seront tentés de le suivre. Des « traditions légendaires n'ont cessé de se forger durant toute l'antiquité, et quand elles nous parviennent dans des auteurs comme Servius, Varron ou même Timée côte à côte avec des traditions où survivent d'authentiques souvenirs de la protohistoire, il est souvent extrêmement difficile de distinguer les unes des autres ; bien entendu les Anciens en étaient encore plus incapables que nous : la tradition historico-légendaire relative à Siris — nous ne partageons pas sur ce point les conceptions de M. Bérard — fournit un magnifique exemple de la façon dont les projections légendaires, données historiques, peut-être même aussi souvenirs stylisés de la protohistoire, se sont intimement pénétrés. D'autre part les légendes ne sont pas toujours anticipation d'histoire ou souvenir de protohistoire : accordons à M. Bérard que la légende de Philoctète à Crimisa ne soit pas le reflet d'une colonisation thessalienne au VIIe siècle ; mais nous ne sommes pas sûr qu'elle conserve non plus le souvenir d'une colonisation thessalienne protohistorique; peut-être s'est-elle constituée simplement autour d'un arc merveilleux conservé dans le trésor du temple et dans lequel on a voulu voir l'arc d'Héraclès ; il se pourrait qu'en Sardaigne la légende de Dédale n'eût d'existence que par les nuraghes, que la Pise d'Etrurie n'eût été dite pylienne qu'en suite de son homonymie avec la Pise des bords de l'Alphée.

L'ouvrage est composé de deux parties : la tradition historique, la tradition légendaire. Dans la première l'auteur passe en revue et suivant l'ordre géographique les traditions historiques qui se réfèrent à la colonisation grecque des régions qui l'occupent ; dans la seconde il groupe les traditions légendaires par affinités mythographiques : légende d'Ulysse, colonisation légendaire à l'époque de la guerre de Troie, les Argonautes, Héraclès, Minos, traditions relatives aux anciennes populations de l'Italie méridionale et de la Sicile. A qui reprend en deux cent cinquante pages (p. 47-316) toute l'histoire ancienne de l'Italie méridionale et de la Sicile, on ne peut pas demander d'être toujours original, décisif, ni même de prendre parti sur tous les points débattus. Cependant les dis-

cussions chronologiques, avec la confrontation des données archéologiques et littéraires relatives à la date de fondation des diverses cités, nous ont semblé particulièrement solides. Pour le reste (circonstances de ces fondations et origine des fondateurs), il s'agissait surtout, si nous avons bien compris M. Bérard, de nous convaincre qu'une fois purgée des éléments étrangers que les modernes y avaient introduits par leurs malencontreuses interprétations des légendes, la tradition proprement historique est relativement homogène et consistante. En fait, les choses paraissent souvent être plus compliquées : il est parfois aussi difficile d'accorder entre elles les données apparemment historiques que d'accorder avec elles ces données légendaires dont M. Bérard allèguera bientôt les discordances avec les données historiques pour nous prouver qu'elles reflètent bien la situation d'une autre époque. Le chapitre sur Métaponte est particulièrement réussi et la fécondité du point de vue de M. Bérard y apparaît à plein par la simplicité et la cohérence qu'il apporte dans la représentation historique. Nous doutons que tous les chapitres apportent d'égales lumières : les textes y semblent souvent juxtaposés plutôt que discutés, les solutions adoptées ne donnent pas toujours l'impression de se dégager d'un examen méthodique ou, ce qui est pis, se dérobent souvent derrière des formules de prudence. Aussi nous a-il paru que beaucoup de ces pages, et abstraction faite des objections à faire ici et là, ne servaient que médiocrement le dessein de l'auteur.

Par contre la deuxième partie de l'ouvrage se lit avec un puissant intérêt. Là aussi, sans doute, il y a selon nous trop de textes et pas assez de discussion ; mais au moins cette accumulation a-t-elle ici son efficacité : on ne trouvera pas mauvais que pour rendre sa thèse plus frappante et plus séduisante par l'étendue même du domaine où elle est susceptible de s'appliquer, M. Bérard ait rassemblé à l'entour jusqu'à des éléments ou des détails qu'une critique plus poussée montrerait sans doute n'y pouvoir être référés qu'à l'extrême limite des vraisemblances. Signalons plutôt ici les points où les perspectives de l'auteur nous ont paru conduire à des résultats sûrement dignes du plus grand intérêt. Tout d'abord intégration des traditions relatives à Ulysse dans l'univers des autres légendes de l'Occident hellénique ; sur ce point la carence de l'ancienne méthode était complète : impossible, en effet, d'expliquer l'*Odyssée* comme une projection légendaire de la colonisation des VIIIe-VIIe siècles ; pour M. Bérard cette légende ne nous présenterait qu'un cas privilégié de ce que furent les autres légendes héroïques, souvenirs également de la même protohistoire, mais dont nous ne tenons plus aujourd'hui que des lambeaux, légende de Diomède, de Calchas, de Minos. Il en serait de même de la légende d'Héraclès et de celle des Argonautes ; sur ce dernier point la démonstration est particulièrement brillante; elle intègre une interprétation des récentes découvertes archéologiques au sanctuaire d'Héra Argeia près de Posidonia, elle inclut une mise en place des traditions relatives aux Rhodiens de Campanie et à ces mystérieux Aminéens originaires de Thessalie qu'on doit aussi localiser dans la même région et dans la même protohistoire.

Il est regrettable qu'après avoir réuni un matériel aussi étendu et aussi suggestif, M. Bérard ne donne pas à ses conclusions une orientation plus ferme et un contour plus précis. En ces traditions légendaires dont il a défendu l'indépendance par rapport aux événements historiques des VIIIe-VIIe siècles, faut-il voir le souvenir de voyages, de colonisations plus anciennes qui auraient été comme une première esquisse de ce qui se réali-

sera plus tard de façon plus massive, et l'œuvre des navigateurs de l'époque mycénienne ? L'hypothèse paraît s'imposer à l'esprit, et c'est elle que l'archéologie semblerait le plus aisément confirmer : il y aurait alors à rechercher minutieusement, à partir des traditions légendaires, l'origine et la provenance de ces premiers explorateurs du sol italien. Mais c'est d'un tout autre côté que M. Bérard semble vouloir pousser la recherche, vers l'examen des traditions relatives à l'origine des plus anciennes populations de l'Italie méridionale et de la Sicile (p. 459) : de fait, il échafaude sur un chaos, plutôt que sur une mise en œuvre, de textes anciens une sorte de « doctrine panpélasgique » (p. 492) du peuplement de l'Italie. Nous craignons bien qu'ici il n'ait abandonné pour des nuées un terrain relativement solide : dans tout l'ensemble de la tradition antique ce sont les théories ethnographiques qui, infiniment plus que les légendes sur les héros, les cultes et les fondations de villes, sont, entre toutes, suspectes d'être purement livresques, fantaisistes, sans aucun contact avec le réel ; en ce qui concerne la Sicile et l'Italie la critique qu'en a faite M. Bayet (*MEFR.*, XXXVIII, 1920, p. 63-143) nous semble toujours valable. D'ailleurs ce ne sont pas les généralisations d'Hellanicos sur les Pélasges et les Oenotres qui nous permettent de rejoindre ou éclairent même de quelque manière les légendes précises et concrètes qui avaient fait l'objet des précédents chapitres.

Tous les livres n'apportent pas du nouveau. Plus rares encore sont ceux qui ouvrent des voies nouvelles et excitent à la recherche. Qu'importent alors quelques insuffisances ou quelques flottements dans la mise en œuvre d'une matière incontestablement supérieure aux capacités d'un seul homme, mais qu'il était cependant, nul n'en doutera, indispensable d'embrasser ici dans toute son étendue. Nous ne serions pas étonnés que le livre de M. Bérard fît époque.

J. Perret.

Pierre Wuilleumier, *Tarente, des origines à la conquête romaine* (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, fasc. 148). Paris, E. de Boccard, 1939 ; in-8°, VI-752 p., plus un index de 18 p. et un portefeuille de planches.

La thèse principale de P. Wuilleumier représente un labeur considérable, et sera certainement fort utile. La bibliographie publiée à la fin du volume est aussi complète qu'on peut le souhaiter. Au long de l'exposé des références abondantes permettent au lecteur de s'orienter, de remonter aux sources, de suivre les démarches de l'érudition moderne. Du reste, par plusieurs articles et par la publication, en 1930, des magnifiques pièces d'orfèvrerie du *Trésor de Tarente* (coll. E. de Rothschild), l'auteur avait déjà contribué pour sa part à enrichir notre connaissance de la civilisation et de l'art tarentins. Un portefeuille indépendant contient une carte sommaire de l'Italie méridionale, un plan comparé de la ville ancienne et moderne, et 48 planches phototypiques (architecture, sculpture, arts mineurs ; une table de ces planches fait malheureusement défaut). On ne pourra plus parler de Tarente sans consulter et citer cette importante monographie.

Toutefois l'épreuve confirme ce que l'on pouvait craindre *a priori*. Tarente ne se laisse pas séparer de la Grande-Grèce, de l'hellénisme occidental, de l'Italie. N'eût-il pas été possible de choisir un autre cadre : plus

large au point de vue géographique, plus étroit quant à l'ordre des faits étudiés ? Il est vrai que la préface commence par la déclaration que « cette thèse est un essai de synthèse ». Mais aucun qualificatif ne convient moins à l'ouvrage. Une suite de six « livres » résume l'état actuel de nos connaissances sur les origines, la politique extérieure, la politique intérieure, la vie artistique, la vie religieuse, la vie intellectuelle. Cette vaste compilation n'a d'autre unité que le *nom* de Tarente, autour duquel viennent se grouper des dossiers indépendants. Fallait-il, à propos de Tarente, étudier l'œuvre philosophique ou musicologique d'Archytas ou d'Aristoxène, l'inspiration et la langue du poète Léonidas? Dans son souci de ne rien laisser échapper de « tarentin », l'auteur aborde les sujets les plus variés, les plus techniques, les plus délicats. Aussi, malgré les dimensions imposantes du volume — que fussent-elles devenues, si la ville de Tarente avait donné le jour à deux ou trois écrivains de plus? —, n'a-t-il guère le temps d'épuiser les questions ni de renouveler les problèmes. D'autre part il est conduit à s'aventurer sur des domaines qui ne lui sont pas tous familiers. Que vient faire ici, qu'importe à l'histoire tarentine la doctrine du philosophe Philolaos? « Une quarantaine de fragments nous ont été conservés... Ils ont été soumis à de nombreuses expertises contradictoires : les uns tels que Boeckh, Gruppe, Chaignet, Blass, Zeller, Gomperz, Diels, MM. Wellmann, Olivieri, Robin, Rostagni, Carcopino, Ciaceri, Boyancé, Mondolfo, les croient tous ou presque tous authentiques ; Burnet, MM. Rey et Moreau se montrent beaucoup plus réservés ; Tannery, d'abord partisan de l'authenticité, a soutenu ensuite la thèse apocryphe, avec Schaarschmidt et avec M. Frank, qui a rallié notamment MM. Rivaud et Ritter ». Voilà qui représente, à coup sûr, un gros travail de dépouillement ; mais toutes ces « expertises » ne sauraient être mises sur le même plan ; et c'est aux historiens de la philosophie qu'il appartient de traiter la question au fond et de se prononcer. L'étude littéraire relative à Léonidas n'est pas seulement hors de place, elle reste, par la force des choses et en dépit de toutes les citations et de toutes les paraphrases, superficielle, car l'analyse des procédés ou de l'inspiration ne prendrait valeur et relief que par une enquête comparative. Les pages consacrées à la langue du poète sont, je dois le dire, déconcertantes, et plus encore l'appendice sur le dialecte tarentin : question absolument étrangère, dans son détail, au sujet principal, et qui relève d'une discipline spéciale. Dans un *erratum* à la prosopographie tarentine qui constitue l'appendice III, quelques-unes des erreurs qui avaient été relevées à la soutenance ont été corrigées ; ainsi disparaissent la dédicante Ἀγύνα (lire : ἁ γυνά, épouse de...), l'agent monétaire Νωλιφ... (en réalité Φίλων), le prytane [?] ουρώμαιος (lire : ... ου Ῥωμαῖος, fin de patronyme + ethnique) ; mais d'autres fautes, moins spectaculaires, ont subsisté (je ne parle pas de l'accentuation : l'ouvrage a paru à un moment où l'auteur ne pouvait pas la contrôler sur un répertoire) ; des formes comme Λεῦις (le nom est mal lisible sur la pierre ; on pourrait songer, en *interprétant* la copie épigraphique, à Αὔξις, qui aurait du moins figure grecque), Φιλοκρα (lire Φιλοκράτης), Νικάνορος (lire Νικάνωρ), Νικανάρας (lire presque sûrement Νίκανδρος ; le document porte, selon la copie de W., ΝΙΚΑΝΑΡΩ, qui est un génitif), etc... doivent disparaître à leur tour. Signalons au passage que Γίλλος, Hérodote III 138, manque dans la prosopographie.

Les sources grecques n'ont pas toujours été bien interprétées. Bornons-nous à signaler le passage de la p. 656 où il est dit : « Athénée rapporte,

d'après Cléarque, que *le Tarentin Cléanthès lisait des vers de toute sorte en buvant*, sans préciser s'il les avait composés lui-même ». Or le texte d'Athénée (I 4 d) porte : « Κλεάνθης... πάντα παρὰ τοὺς πότους ἔμμετρα ἔλεγε...», c'est-à-dire : « Cléanthès, dans les festins, ne s'exprimait qu'en vers », et Athénée cite en effet deux trimètres iambiques (« ἔγχει πιεῖν μοι καὶ τὸ πέρδικος σκέλος, remplis ma coupe et donne-moi la cuisse de perdrix », et « ἀμίδα δότω τις ἢ πλακοῦντά τις δότω »).

Ces réserves ne doivent pas faire oublier les mérites fondamentaux du livre, qui brasse beaucoup de matériaux et qui rendra les plus grands services, particulièrement dans sa IVe partie, consacrée à la vie artistique ; les archéologues se réjouiront de trouver groupés, classés et analysés tant de documents ; on se rend compte que l'auteur a acquis dans ce domaine une expérience solide.

Georges Daux.

Platnauer (M.), *Euripides, Iphigenia in Tauris, edited with introduction and commentary*. Oxford, Clarendon Press et Londres, Humphrey Milford, 1938 ; xix-186 p., petit in-8°, 6 shillings.

Le volume dû à M. Platnauer est le premier d'une série intitulée *The Plays of Euripides* (quelques mois après *Iphigénie en Tauride*, paraissait *Médée*, éditée par D.-L. Page, et, en 1939 *Electre*, éditée par J.-D. Denniston, cf. la présente *Revue*, 1941, p. 51). Il reproduit le texte et l'apparat critique de Gilbert Murray dans les *Oxford Classical Texts* (2e édition, 1913). Le commentaire, très varié et très riche, ne laisse de côté aucune difficulté ni aucun aspect (métrique, grammatical, littéraire, dramatique) de l'œuvre ; lorsque, comme il arrive, l'éditeur n'est pas d'accord avec la leçon qu'il a reproduite d'après Murray, le commentaire apporte les explications indispensables. En bref le volume contient une introduction substantielle (pp. v-xix), le texte et l'apparat critique des *OCT* (pp. 1-58), des notes abondantes (pp. 59-180), et six pages de « schéma et notes métriques ». On espère, dit le prospectus de la série, qu'elle intéressera à la fois « the advanced scholar, the undergraduate, the sixth-form pupil » : ce triple but est certainement atteint par le volume de M. Platnauer. La typographie et la présentation sont excellentes. Voilà une parfaite réussite (une courte revue des éditions antérieures eût été la bienvenue).

Georges Daux.

Victor Ehrenberg, *Alexander and the Greeks* ; vi-110 p. in-8°, Oxford, B. Blackwell, 1938. Prix : 7 sh. 6.

Ehrenberg avait rédigé son étude en allemand ; l'impression n'ayant pu s'en faire sous cette forme, l'ouvrage paraît d'abord en une traduction anglaise due à Mme Fraenkel von Velsen. Trois chapitres indépendants l'un de l'autre donnent lieu à une conclusion synthétique où, reprenant le titre de son livre, Ehrenberg insiste sur les traits particuliers du caractère et de l'action d'Alexandre.

Dans le premier chapitre, Ehrenberg montre que jamais les cités grecques d'Asie et des îles voisines n'ont été agrégées à la ligue de Corinthe (à l'exception de Ténédos) ; le sort de chacune a été réglé par un acte particulier d'Alexandre guidé par les circonstances ; en outre, à partir

de 333 et surtout de 331, les interventions du roi dans chacune de ces villes se font plus nombreuses et plus pressantes, en sorte que l'autonomie reconnue à la plupart se réduit souvent à garantir la liberté individuelle et qu'on peut parler aussi légitimement de villes conquises que de villes libérées. A ce propos, Ehrenberg marque la distance qui sépare les actes d'Alexandre des plans de Philippe (pour autant que nous puissions connaître ceux-ci, ajouterons-nous) et de l'idéal d'Isocrate ; peut-être cette vue, juste dans son ensemble, est-elle exagérée dans quelques détails ; par exemple l'argument de la revanche pour la destruction des temples grecs n'est pas complètement absent d'Isocrate ; il figure au moins dans le *Panégyrique* 156 (contrairement à ce que semble dire Ehrenberg, p. 37).

Reprenant une étude faite par lui antérieurement sur l'expression πόθος ἐλάμβανε αὐτόν, Ehrenberg montre que les historiens d'Alexandre l'emploient quand le roi impose sa volonté aux plans plus raisonnables de son entourage et qu'ils expriment ainsi le désir qu'a celui-ci d'atteindre ce qui était inconnu jusqu'alors. Il voit là l'écho, et peut-être la reproduction d'une expression favorite d'Alexandre, étrangère au vocabulaire de la guerre et de la politique. L'analyse est fine et séduisante ; on ne pourrait lui objecter que notre connaissance très insuffisante du vocabulaire macédonien.

Plus importante encore est l'étude sur *Aristote et l'empire d'Alexandre* où Ehrenberg tente de préciser ce qu'il y a de paradoxal dans le fait que le précepteur d'Alexandre ait si peu influé sur la politique de son élève, et que cependant ce soit l'état d'esprit aristotélicien qui domine dans une grande partie de la culture hellénistique. Dans des analyses précises et souvent subtiles, Ehrenberg montre que la *Politique* d'Aristote n'a pas été influencée par le spectacle de la monarchie macédonienne, que les théories qu'elle expose sur la royauté proviennent bien plutôt d'idées répandues déjà dans la première moitié du IVe siècle, notamment de doctrines platoniciennes (on pourrait rappeler, à ce propos, les pénétrantes remarques de Thibaudet, *La campagne avec Thucydide*, p. 201). Aristote ne conçoit l'État idéal que sous forme de πόλις, non pas même comme ligue de πόλεις, à plus forte raison d'empire. Il semble donc que le séjour d'Aristote à la cour de Pella ait été sans importance pour la formation de sa théorie politique (cf. un mot de Salomon Reinach rappelé dans Glotz-Cohen, *Histoire grecque*, IV, p. 40). Aristote, d'autre part, ne croit pas à la possibilité d'assimiler les Barbares aux Grecs ; il est donc fort loin des vues d'Alexandre, et même de celles d'Isocrate (qui passe pourtant pour moins « réaliste » que lui).

De ces études particulières, Ehrenberg tire un jugement sur ce qui a été l'état d'esprit d'Alexandre. Il constate qu'à partir de la victoire de Granique, celui-ci s'éloigne de plus en plus de la mentalité grecque ordinaire. Les héros qu'il prétend imiter (mais auxquels il ne veut pas s'assimiler) sont successivement Achille, Héraclès, Dionysos. Alexandre, devenu fils d'Ammon, se sépare des Grecs, mais il n'est pas pour cela Macédonien ou Oriental ; « il se concentre de plus en plus en lui-même » (p. 106). Cependant, si la politique et la mystique d'Alexandre ne sont pas grecques, il reste plein d'admiration pour la culture hellénique ; c'est elle qu'il s'efforce de répandre et qui bénéficiera de ses conquêtes.

Les problèmes posés par la vie d'Alexandre sont si nombreux et si complexes, notre documentation est si fragmentaire (comme l'était peut-être

déjà celle des anciens) qu'on discutera longtemps sur ce qu'étaient, au fond, les plans et l'âme d'Alexandre. Mais, dans cette recherche, les études d'Ehrenberg nous ouvrent des voies attirantes et des points de vue attachants.

Georges Mathieu.

Chandler Shaw, *Etruscan Perugian*, The John Hopkins University Studies in Archaeology, n° 28, Baltimore, John Hopkins Press et London, Oxford Press, 1939, in-8°, 102 p., 16 pl.

Cette monographie de Pérouse est un petit livre bien fait, sobre, clair et aussi complet que possible. L'étude d'une ville étrusque conduit à passer en revue la plupart des problèmes que pose l'archéologie étrusque. Quelle fut la civilisation de la région avant les Étrusques ; quand ceux-ci y arrivèrent-ils ? Des tombes à incinération du premier âge du fer indiquent que Pérouse appartenait au domaine villanovien plutôt qu'ombro-sabellique. La civilisation étrusque n'y apparaît guère avant la fin du vi^e^ siècle, venant, semble-t-il, de Chiusi. La légende d'Ocnus et d'Aulestes qui met Pérouse en relation avec la fondation de Bologne, au nord de l'Apennin, semble justifiée par les faits. La même période d'extension amena les Étrusques dans cette partie limitrophe de l'Ombrie et dans la plaine du Pô. Le ve et le ive siècles sont la belle période de la ville : industrieuse et commerçante, la cité est le centre d'une région fertile. En 310 surgissent les Romains ; après de vains efforts de résistance, faute d'entente avec ses voisins, Étrusques, Ombriens ou Gaulois, Pérouse perd son indépendance politique ; sa civilisation devient romaine, conservant des restes de son ancienne splendeur jusqu'à la prise de la ville par Octave et l'incendie qui la détruisit complètement. *Augusta Perusia* qui lui succède n'est qu'une bourgade de province et n'a guère laissé de traces. Cette histoire encadre l'étude des monuments étrusques : restes remaniés des fortifications anciennes, topographie de la ville ancienne, trace de ses temples, nécropoles, vie publique et privée, industrie, notamment industries d'art, sculpture, poterie et surtout bronzes. Nous trouvons là tout ce qui appartient à Pérouse, mis en rapport avec ce que l'on sait de la civilisation et de l'art étrusque en général. Sur ces sujets maintes fois traités, l'auteur sait faire œuvre originale parce qu'il se place en face des monuments et refait lui-même son raisonnement. En suivant son texte, on souhaiterait souvent une illustration plus complète qui dispensât de recourir aux recueils généraux. Le livre est intéressant et sera utile.

A. Grenier.

Ch. Mugler, *L'évolution des constructions participiales complexes en grec et en latin*. Paris, Les Belles-Lettres, 1938 (publications de la Faculté des Lettres de l'Université de Strasbourg, n° 88), in-8, 172 p. ; du même, *L'évolution des subordonnées relatives complexes en grec*. Paris, Les Belles-Lettres, 1938 (Publications de la Faculté des Lettres de l'Université de Strasbourg, n° 89) ; in-8°, 132 p.

Dans ces deux ouvrages M. Mugler s'est proposé d'examiner comment les constructions participiales et la proposition relative ont pu « s'amplifier » par l'adjonction ou l'enclave de divers éléments syntaxiques, dépendant d'elles, propositions circonstancielles, autres participes, etc. Cf. par ex. Thucyd. II, 53 ἦν πρὶν ἐμπεσεῖν εἰκὸς εἶναι τοῦ βίου τι ἀπολαῦσαι. Plat.

Symp. 174 E χθὲς ζητῶν σε ἵνα καλέσαιμι, οὐχ οἷός τ'ἦ ἰδεῖν. Thucyd. IV, 2 καὶ λιμοῦ ὄντος μεγάλου ἐν τῇ πόλει νομίζοντες κατασχήσειν ῥᾳδίως τὰ πράγματα. Cés. B. G. VII. 50 *ac sibi desperans multis iam uolueribus acceptis*, etc. La nature mi-nominale, mi-verbale du participe, la faculté d'accord du relatif les portaient à entrer ainsi en combinaison avec d'autres parties du discours et à donner naissance à ces constructions « complexes ». Il en résultait pour l'expression un caractère ramassé et « synthétique » qui frappe au premier coup d'œil.

M. Mugler use d'une méthode rigoureuse, d'allure mathématique, dont il a déjà donné diverses applications en plusieurs articles. Il se fonde sur des dépouillements limités mais d'étendue égale, et les résultats obtenus sont schématisés par un grand nombre de tableaux comparatifs, de graphiques, de courbes, voire d'abscisses. On est même quelque peu surpris par tout cet appareil scientifique ; et l'on voudrait parfois plus d'observations psychologiques, stylistiques : il y en a et d'excellentes. Elles restent toutefois au second plan, où elles apparaissent timidement et comme à l'insu de l'auteur.

D'autre part, malgré cette méthode qui veut être si précise et objective, M. Mugler a des idées, et personne ne lui en fera grief. Seulement, elles sont parfois trop « philosophiques » et audacieuses, surtout dans le premier ouvrage. Le même homme qui s'attache à compter combien de mots séparent deux *participes*, se laisse entraîner à des hypothèses qui dépassent quelque peu les données des textes. M. Mugler reconnaît ainsi parmi les langues i-e. un type syntaxique ancien de caractère « analytique » : les relations d'idées s'y exprimaient à l'aide de propositions circonstancielles, moins intimement liées au reste de la phrase que les *participiales* : ce serait le cas du hittite, du germanique, du latin ancien. Il existerait un autre type de nature contraire, où les participes et constructions *participiales* ont une grande importance, celui du grec ; ainsi s'expliquerait que dans cette langue les tours envisagés, bien que faiblissant après Thucydide, restent longtemps vivaces, comme on le voit encore chez Flavius Josèphe. Sous l'influence du grec le latin aurait été de plus en plus porté vers la phrase participiale. Celle-ci aurait commencé à se développer chez certains écrivains de l'époque classique, et plus particulièrement chez ceux de l'époque impériale ; elle aurait ensuite gagné le langage des classes cultivées, et sans l'écroulement de l'Empire Romain, elle aurait pénétré, pense M. Mugler « même le langage populaire ». Dans la démonstration de cette thèse, l'auteur est conduit à de fines remarques, notamment lorsqu'il montre Cicéron se refusant à rendre par des constructions participiales celles du texte grec qu'il traduit. Mais tout n'est pas aussi net et certain que l'affirme volontiers M. Mugler. Certains dépouillements (un seul livre pour Tite-Live a été examiné) sont insuffisants. Ammien Marcellin, choisi comme représentant de la latinité tardive, était Grec d'origine. César, qui était hostile aux hellénismes, ne déteste pas les constructions participiales « complexes ». Salluste, imitateur bien connu de Thucydide, les évite. Peut-être le problème véritable déborde-t-il celui des propositions *participiales*.

De toute façon, il ne s'agit pas de mettre en doute la forte personnalité de l'auteur et sa science. Le lecteur trouvera dans ces deux volumes beaucoup d'indications à retenir et faites d'un point de vue auquel il n'a pas coutume de se placer.

François Thomas.

G. van Langenhove, *Linguistiche Studiën II, Essais de linguistique indo-européenne* (Travaux de la Faculté des Lettres de Gand, t. 87). Anvers, de Sikkel, 1939 ; in-8°, xviii-154 p.

Ce second volume des « Études linguistiques » de M. Van Langenhove, écrit cette fois en français, témoigne de la vaste érudition de l'auteur. Les quatre articles qu'il contient concernent soit la structure de la racine : sur quelques racines indo-européennes du type **ə²eu-* et notes pour une théorie de la racine; soit l'histoire du vocabulaire religieux : le nom de la « nouvelle mariée » en indo-européen et sur l'interprétation de quelques noms de personnages divins. Les études sur la structure de la racine touchent à la théorie du pré-indo-européen plutôt qu'à celle de l'indo-européen, elles sont donc d'un médiocre secours pour l'interprétation du grec ou du latin : M. van Langenhove s'efforce, par exemple, d'établir que l'alternance vocalique était originellement ignorée dans le système du nom et que là où elle apparaît elle est d'origine secondaire. Quant aux recherches étymologiques, elles portent essentiellement sur des mots germaniques mais elles évoquent souvent des faits pris à d'autres langues indo-européennes (voir p. ex., p. 85, à propos de grec ὄρνις).

P. Chantraine.

P. von der Mühll, *Odyssée* (Sonderabdruck aus Pauly-Wissowa Real-Encyclopädie, *Supplement* VII, col. 696-768). Stuttgart, Metzler, 1939.

Sans prétendre bouleverser l'analyse traditionnelle de l'*Odyssée* telle qu'elle ressort des travaux de Kirchhoff, Wilamowitz, Schwartz, V. Bérard, M. von der Mühll a réussi à proposer en un nombre de pages relativement restreint une étude critique précise et personnelle de l'*Odyssée*. Il écarte le parti pris des « unitaires ». Mais il n'admet pas non plus que l'*Odyssée* résulte de la combinaison de plusieurs poèmes indépendants. Il pose seulement une Odyssée originelle (A), qui aurait été remaniée par un poète (B) qui aurait introduit des développements nouveaux, souvent d'origine folklorique (ainsi le chant κ avec les thèmes des Lestrygons et de Circé, ou le chant μ). Seuls les chants β-δ ont pu exister, selon M. von der Mühll comme *Télémachie* indépendante, mais cette *Télémachie* a été remaniée par B pour être intégrée dans l'*Odyssée*. Ce qui fait le prix de l'analyse, c'est sa précision dans le détail : la discussion évoque de nombreux passages particuliers. Les faits de langue sont évoqués à propos : les traits « récents » que comporte le chant α sont relevés, de même que le caractère particulier de θ. Les condamnations de petits groupes de vers proposées par les anciens ou les modernes sont brièvement indiquées : il est possible que les vers 18-19 de ζ soient ajoutés pour faire garder, comme il se doit, Nausicaa par deux servantes : la forme de troisième personne du pluriel ἐπέκειντο (pour ἐπεκείατο qui est proprement homérique) confirmerait le caractère « récent » de ces deux vers. Le chant ω, qui était condamné par Aristarque, est analysé avec justesse. Si la médiocrité de la seconde *nekyia* et des dernières scènes du chant se trouve indiquée, M. von der Mühll reconnaît l'agrément de la scène de Laerte aux champs.

Une brève conclusion propose de voir dans le dernier rédacteur de l'*Odyssée* (B) un Athénien qui aurait mis la dernière main au poème aux environs de 600 avant notre ère, mais l'hypothèse ne va pas sans difficulté : les poèmes du *Cycle* dont nous savons parfois la date rendent difficile d'admettre, pour l'*Odyssée* une date trop basse.

P. Chantraine.

J. E. Powell, *The history of Herodotus*, Cambridge, University Press, 1939 ; in-8°, 96 p.

Ce petit volume élégamment présenté s'efforce de déterminer comment les *Histoires* d'Hérodote ont été composées. L'auteur reprend, pour Hérodote, la méthode qu'Édouard Schwartz a adoptée dans son *Geschichtswerk des Thukydides*. Il s'agit d'établir dans l'œuvre de l'historien des sortes de jalons, en relevant et en critiquant les renvois que l'écrivain a faits d'un passage à l'autre de son œuvre. Cette méthode, rigoureuse en apparence, n'a pas donné pour Thucydide de résultats décisifs. L'allusion faite dans un chapitre donné à un autre chapitre ne saurait prouver que le premier développement est postérieur au second. Il est toujours possible que l'auteur ait introduit cette mention par une retouche qu'il nous est difficile de déceler. Chez Hérodote où l'allure du récit est si souvent nonchalante, la méthode apparaît encore plus malaisée à appliquer. M. Powell propose une chronologie qui diffère peu de celle que Kirchhoff avait établie en 1868 par une méthode assez comparable : les livres I-III et les chapitres 145-205 de IV auraient été composés à Athènes entre 447 et 444 ; IV 1-144 et V 1-10 en 444-443 à Athènes, la majeure partie du livre V et tous les livres suivants de 430 à 428 à Athènes.

M. Powell ne cite pas dans sa bibliographie l'Introduction ni les notices de l'édition de M. Legrand qui, en général, n'a pas envisagé les problèmes de « références ». Sur quelques points il est pourtant possible de comparer les deux ouvrages : VI, 98 Hérodote mentionne le tremblement de terre de Délos survenu en 490 en indiquant que depuis la terre n'a pas tremblé à Délos. Or nous savons par Thucydide qu'un tremblement de terre est survenu à Délos en 432/431. M. Powell (p. 70) en tire la conclusion que Hérodote ne devait pas se trouver à cette époque à Athènes, ce qui gêne son système chronologique. Dans son Introduction, p. 34, M. Legrand tire du passage d'Hérodote la conclusion que, depuis le début de la guerre du Péloponèse, et même un peu avant, Hérodote n'aurait plus séjourné à Athènes. Dans le détail les hypothèses de M. Powell soulèveront, je crois, beaucoup d'objections. Mais son livre apporte une contribution importante à la critique interne de l'œuvre d'Hérodote. Même lorsque l'on n'admettra pas son point de vue il faudra se reporter à ce petit livre ingénieux dont la table des « références » (p. 89 et suiv.) rend la consultation particulièrement aisée.

P. Chantraine.

Hérodote, *Histoires* livre III, texte établi et traduit par Ph.-E. Legrand. Paris, Les Belles-Lettres, 1939 ; in-8°, 186 pages en majeure partie doubles.

Le nouveau volume de l'Hérodote de M. Legrand est établi suivant le même plan que les précédents. On sera particulièrement reconnaissant à l'auteur des notices largement conçues où se trouvent étudiées la composition du récit et ses sources plus ou moins probables. La première partie du livre III raconte l'expédition des Perses en Égypte et l'histoire de Cambyse, pour se terminer par une digression sur Polycrate de Samos, qui ramène l'attention du lecteur sur le monde grec. M. Legrand indique finement que Cambyse est un véritable personnage de tragédie dont Hérodote nous montre le délire grandissant. L'auteur, qui a tiré le meilleur profit des travaux des orientalistes, pense que les principaux éléments de cette his-

toire ont été recueillis en Égypte. Il en résulte que les résultats de la politique de Cambyse sont présentés sous un jour particulièrement défavorable, parfois injustement, et que l'on relève dans l'exposé même des faits quelques inexactitudes. Enfin ce qui est dit des Éthiopiens dépend d'une tradition folklorique qui remonte jusqu'à Homère, et qui relève pour une large part du merveilleux et de la fantaisie. Quant à l'histoire de Polycrate, elle repose bien entendu sur des traditions samiennes. La seconde partie du livre III raconte l'avènement de Darius, et expose ses premières entreprises et ses premiers projets contre les Grecs : elle annonce ainsi les guerres médiques. Dans sa notice M. Legrand montre qu'Hérodote groupe les événements autour de quelques personnages centraux, il démêle ensuite dans le récit ce qui semble dépendre de sources grecques ou perses : les chapitres 80-82, en particulier, sur la meilleure forme de gouvernement, transportent en Perse des idées proprement athéniennes. L'histoire du dévouement de Zopyre, enfin, peut avoir été racontée à Hérodote par l'un des descendants du héros à Athènes même.

Le texte est établi avec le même soin dans ce volume que dans les volumes précédents et il est justifié par un apparat critique très détaillé. Il ne présente pas, en général, de grandes difficultés, et l'éditeur n'a introduit qu'un petit nombre de corrections nouvelles : III, 5 ἡ <γῆ>, Gronov avait corrigé ἡ en γῆ, mais la présence d'un article semble naturelle ; — III, 7 Ἀραβίων pour Ἀράβιον rétablit le tour usuel en grec et chez Hérodote ; — III, 12 ἐτέρωθι δὲ <τὰ> τῶν Αἰγυπτίων est le tour attendu ; — III, 52 la correction τὰ νῦν ἑκών πρήσσεις « l'état où tu es, de ta propre volonté » convient bien au contexte, mais introduit une *lectio facilior*, ἔχων avec le sens duratif de cet idiotisme (« tu restes toujours dans cet état ») peut s'expliquer ; — III, 55 début, l'addition ἐγένοντο <πάντες> n'est peut-être pas nécessaire ; — III, 130, M. Legrand écrit παραγ<αγ>όντες δὲ οἱ εὐνοῦχοι ; — III, 139, l'éditeur supprime οἱ δὲ στρατευόμενοι qui peut pourtant désigner les mercenaires grecs de l'armée égyptienne.

L'apparat critique toujours très clair est parfois alourdi par la mention de fautes qui ne présentent guère d'intérêt. Le choix entre les variantes dialectales est opéré selon les principes exposés dans l'introduction. A la fin du chapitre 126, je ne crois pas que la forme ὑπείσας (participe) doive être conservée dans le texte ; on peut hésiter entre ὑπίσας (la faute s'expliquerait bien, mais la forme est-elle possible chez Hérodote ?) et ὑπέσας : voir sur cet aoriste Wackernagel *Spr. Unt. zu Homer*, p. 63.

La traduction de M. Legrand est plaisante comme le style de son modèle : à la fin du chapitre 26 je ne crois pas que ἐξαίσιον puisse signifier « soudain » ; — chapitre 65 οὐκ ἐνῆν ἄρα plutôt que par un imparfait devrait être traduit par un présent, cela rendrait mieux cet hellénisme.

Quelques-unes des notes placées au bas de la traduction apparaissent particulièrement substantielles. Sur la chronologie, sur la géographie, elles donnent des indications précieuses prises aux meilleures sources. On remerciera l'auteur par exemple, des nombreuses références à l'inscription de Béhistoun.

P. Chantraine.

H. D. F. Kitto, *Greek Tragedy, a literary study*, Londres, Methuen, 1939, in-8°, 410 pages.

Le livre de M. Kitto se donne comme un ouvrage de critique littéraire. L'auteur étudie avant tout la structure de la tragédie attique et l'art des

trois grands poètes qui l'ont illustrée. Mais cette analyse littéraire est, comme il se doit, présentée historiquement ; et M. Kitto, qui est par ailleurs bien informé, apprécie avec goût les diverses tragédies qu'il envisage tour à tour. Pour montrer l'évolution de la technique dramatique il distingue une ancienne tragédie, une tragédie moyenne et une tragédie nouvelle. Ce classement est commode ; dans le détail il ne va pas sans un peu d'arbitraire : les *Trachiniennes* (dont la date de représentation reste ignorée) et le *Philoctète* sont rangés dans la « tragédie nouvelle », mais l'*Œdipe à Colone*, par exemple, n'entre pas dans le classement établi par l'auteur.

Il n'est pas de chapitre où l'on ne rencontre des observations ingénieuses dont tout humaniste fera son profit. Les *Suppliantes* d'Eschyle, malgré leur structure lyrique, sont caractérisées comme étant une œuvre proprement dramatique, mais dont le personnage principal est le chœur. — P. 32, à propos de l'introduction d'un second acteur, il est montré que cette innovation ne modifie pas essentiellement la structure de la tragédie d'Eschyle. Le second personnage n'entre pas en conflit avec le premier, et on ne trouve rien qui ressemble à un ἀγών. Etéocle ou Prométhée se trouvent aussi « isolés » que Pelasgos dans les *Suppliantes*. Dans les *Suppliantes* Danaos ne joue qu'un rôle insignifiant, et Eschyle utilise le second acteur avec quelque gaucherie. Dans les *Sept contre Thèbes*, le second acteur permet de faire progresser l'action grâce au Messager. — P. 42 et suiv., M. Kitto souligne l'importance des parties narratives dans les *Perses*. Mais on admettra malaisément son appréciation de cette tragédie, qu'il juge « faible ». — Un des chapitres les plus intéressants est celui qui est consacré à l'*Ajax* de Sophocle. C'est le personnage d'Ulysse qui assure l'unité de la pièce, et qui justifie l'existence de la seconde partie, que l'on a tant critiquée. Ulysse donne au drame une conclusion harmonieuse en rendant hommage à Ajax, et en triomphant des sentiments violents des Atrides. — M. Kitto donne de l'*Antigone* une analyse comparable, en montrant l'importance du personnage de Créon, que la seconde partie de la tragédie met en lumière.

Après avoir montré les ressorts du théâtre de Sophocle, où le chœur se trouve au second plan et les acteurs mènent l'action, l'auteur analyse la technique variée d'Euripide. Il oppose aux premières tragédies comme *Médée* ou *Hippolyte*, les tableaux dramatiques comme les *Troyennes* ou *Hécube*, ou les « mélodrames » comme l'*Électre* ou l'*Oreste*. Il met bien en lumière l'influence de la rhétorique et de la dialectique sur l'ἀγών de la tragédie d'Euripide. Il montre le rôle du prologue et de l'épilogue. Certaines des affirmations de M. Kitto peuvent parfois surprendre. Je vois mal comment (p. 200), lorsque Phèdre est en scène, la tragédie d'*Hippolyte* est tout à fait sophocléenne. L'auteur généralise parfois une observation qui devrait être présentée avec plus de nuances : il est excessif de prétendre (p. 260) que les thèmes traités par Sophocle se rapportent à la cité, et ceux d'Euripide à l'individu.

Le livre de M. Kitto envisage surtout l'histoire de la technique dramatique, et il laisse de côté, à dessein, bien des problèmes. D'un bout à l'autre, il reste vivant et retient l'attention du lecteur par des références à des œuvres modernes : le mouvement lyrique des *Suppliantes* d'Eschyle fait penser (p. 5) à une messe de Bach, et les assassinats de Médée (p. 190) évoquent pour l'auteur l'atmosphère du Grand-Guignol.

P. Chantraine.

K. I. Βουρβέρη. Ἡ ἐθνικὴ συνείδησις τοῦ Πλάτωνος. Athènes, 1939, in-8°, 52 pages.

Ce mémoire fait suite à d'autres travaux de M. Vourveris, Αἱ ἱστορικαὶ γνώσεις τοῦ Πλάτωνος et *Platon und die Barbaren*. Toutes ces recherches visent à définir les conceptions de Platon relativement à la nation grecque et à ses rapports avec les barbares. Ils constitue un recueil de textes tirés de toutes les parties des œuvres platoniciennes, et qui rendra de bons services. En commentant ces textes, l'auteur cède parfois à la tentation de leur faire dire plus qu'ils ne signifient véritablement. Il a existé au-dessus des rivalités des πόλεις un sentiment de l'unité grecque, que les guerres Médiques ont contribué à former et qui, vers l'époque de la paix d'Antalcidas, a repris une vie nouvelle avec Gorgias et Isocrate. L'attitude de Platon à l'égard des barbares ne diffère pas sensiblement de celle des hommes cultivés de son temps. Les tirades du *Ménexène* citées p. 20 ne signifient pas grand'chose, et ne doivent être prises que comme des lieux communs. Il ne faudrait d'ailleurs pas croire, comme le fait M. Vourveris, que l'opposition entre les Grecs et les barbares ait été nettement sentie comme une opposition de races. Pour Platon la supériorité des Grecs consiste dans le φιλομαθές et le φιλόσοφον. Enfin il ne faudrait pas oublier que Platon rend plusieurs fois hommage à la sagesse des Perses, par exemple dans l'*Alcibiade* et dans la *Lettre VII*.

P. Chantraine.

C. C. Jernigan, *Incongruity in Aristophanes* (Dissertation, Duke University). Menasha (Wisconsin), G. Bantan, 1939, 48 p. in-8°.

Cette dissertation débute par une introduction assez adroitement présentée où l'auteur, à propos d'Aristophane, se demande quelles sont les sources du rire et évoque à ce propos le *Philèbe* de Platon, la *Rhétorique* et la *Poétique* d'Aristote, Hobbes, Herbert Spencer et Henri Bergson. Il indique que le rire est souvent causé par un désaccord, une « incongruité » qui le plus souvent surprend le spectateur.

M. Jernigan montre ce qu'il y a de comique dans la posture fort peu royale du Grand Roi (*Acharniens*, 81-83) ou dans la réponse de Dionysos (*Grenouilles* 22) Διόνυσος υἱὸς Σταμνίου « Dionysos, fils de Stamnios (La Cruche) ». Par un procédé inverse le poète emploie un langage noble à propos de personnages particulièrement vulgaires : ainsi dans les *Cavaliers*, à propos du charcutier, v. 147-149, 786, etc. Un autre chapitre étudie le comique παρ' ὑπόνοιαν, c'est-à-dire par lequel l'attente du spectateur se trouve trompée : par exemple l'emploi de λαικάσεις, *Cav.* 167 ou de πόρνην *Guêpes* 739. L'auteur analyse ensuite la parodie (ce chapitre aurait pu être largement développé), et pour finir le comique de mot : sur ce dernier point il ne fait guère que résumer les articles pénétrants que M. Charles W. Peppler avait consacrés à ce sujet : p. 42 il cite χαιρηδών. *Acharn.* 4 qui tient la place de l'usuel χάρα et est constitué sur ἀλγηδών. Quant aux nombreux dérivés en -ευμα qui sont groupés à la même page, il eût fallu signaler que ce suffixe est particulièrement employé chez Euripide (dans le *Cyclope*, par exemple, plusieurs fois τύρευμα pour l'usuel τύρος).

Cette dissertation donne sous une forme claire et un peu brève un aperçu des principaux procédés comiques d'Aristophane.

P. Chantraine.

R. Klibansky, *The continuity of the Platonic Tradition during the Middle Ages*. Londres, the Warburg Institute, 1939, in-8°, 58 pages.

Ce mémoire, présenté à l'Union académique internationale en mai 1937, envisage le plan d'un « Corpus Platonicum medii aevi », parallèle à l'Aristoteles Latinus » également patronné par l'Union académique. La tradition platonicienne apparaît au moyen âge sous trois aspects : arabe, byzantin, et latin. Les Arabes ont appris à connaître la philosophie platonicienne par les hérésies chrétiennes des Nestoriens et des Monophysites. Les philosophes arabes ont surtout traduit ou paraphrasé les *Lois*, la *République*, le *Timée*. Ces traductions peuvent nous faire connaître une tradition originaire de Syrie et d'Égypte, et différente de notre tradition byzantine. Les commentaires arabes de la philosophie platonicienne ont influencé la pensée juive et la pensée chrétienne au moyen âge. Or les œuvres, si importantes à cet égard, de Al-Fārābī se trouvent encore inédites. Le Platon « latin » apparaît peut-être comme plus important encore. La tradition dépend, pour une part, de la traduction en latin de dialogues platoniciens, mais elle est représentée aussi par la discussion et le commentaire de la pensée platonicienne, tels qu'on les trouve dans Cicéron, dans Sénèque, dans Apulée et chez certains écrivains chrétiens comme saint Augustin ou Boèce. Certains commentaires comme celui de Proclos ont exercé une grande influence. Le *Timée* a été étudié et cité durant tout le moyen âge, et la plupart des bibliothèques de quelque importance possédaient un exemplaire de la traduction de Chalcidius. Il apparaît ainsi que la Renaissance a tiré parti non seulement des textes et des commentaires venus de Byzance, mais aussi du développement continu de la pensée platonicienne dans le monde latin.

Une seconde partie trace en quelques pages le plan du « Corpus platonicum » réparti en deux sections, latine et arabe. Mais cette entreprise essentielle pour l'histoire de l'humanisme se trouve aujourd'hui retardée, on l'imagine sans peine. Souhaitons qu'après la guerre elle puisse être, sans trop de mal, remise en train.

P. Chantraine.

Michel Lejeune, *Observations sur la langue des actes d'affranchissement delphiques* (Collection linguistique, XLVII). Paris, C. Klincksieck, 1940, in-8°, 158 pages.

La thèse de M. Lejeune est fondée sur une étude méticuleuse des données épigraphiques, c'est ce qui en fait à la fois l'originalité et le mérite. Les publications des *Fouilles de Delphes* et l'ouvrage de M. Daux, *Delphes au IIe et au Ier siècle*, ont permis à M. Lejeune d'utiliser des inscriptions nombreuses, bien classées, et surtout réparties suivant une chronologie stricte. Or le parler de Delphes est l'un de ceux où l'on peut le mieux observer le conflit entre un dialecte local et des langues communes de plus grande extension, la κοινά étolienne d'une part et la κοινή ionienne attique de l'autre. L'ouvrage, on le voit, a de la portée. Mais l'auteur a envisagé ce grand problème en étudiant de façon systématique et exhaustive quelques questions de détail : la structure des propositions consécutives, l'expression modale de l'éventuel, la formule « témoin les prêtres » où l'on observe la concurrence entre les formes μάρτυρες et μάρτυροι d'une part, τοὶ et οἱ de l'autre, enfin certaines désinences caractéristiques (-τω, -των et

-τωσαν à l'impératif, les datifs pluriel en -οις dans les noms athématiques, le datif singulier en -οι dans les noms thématiques). Sur chacun de ces points M. Lejeune suit, en se fondant sur des statistiques précises, toutes les variations de l'usage. Pour les formes μάρτυρες et μάρτυροι, par exemple, on observe la prédominance de μάρτυρες dans la première moitié du IIe siècle avant Jésus-Christ, puis la prédominance de μάρτυροι au Ier siècle, enfin le triomphe de μάρτυρες au Ier siècle de notre ère. Μάρτυρες est la forme ancienne ; la forme thématique μάρτυροι qui s'observe en éolien semble être à Delphes un trait de la κοινά étolienne qui se rencontre dans des textes de la langue courante, enfin c'est sous l'influence de la κοινή ionienne attique que μάρτυρες a enfin triomphé.

La méthode de M. Lejeune donne donc les résultats les plus nets et les plus rigoureux. Certains chapitres envisagent des faits de syntaxe. Le jeu des conjonctions ὥστε, ἐφ' ᾧ, ἐφ' ᾧτε, ἐφ' ὅτῳ est analysé avec la même précision. Le chapitre III consacré à l'expression modale de l'éventuel étudie la concurrence entre εἰ κα suivi du subjonctif et εἰ suivi de l'optatif. La première construction est supplantée par la seconde durant le second quart du IIe siècle. Il arrive que conditionnelles au subjonctif et conditionnelles à l'optatif coexistent. Dans une bonne partie des cas on peut retrouver l'opposition du moins probable (optatif) au plus probable (subjonctif avec κα). Mais il y a aussi des exemples où aucune nuance de sens nette ne peut être dégagée. Le rédacteur qui dispose de deux modes les oppose pourtant volontiers l'un à l'autre, ce qui donne à la formule une fermeté plus grande par le seul fait de cette opposition (cf. les exemples, p. 41). Les faits delphiques ne sont pas assez anciens pour que l'on puisse en tirer une doctrine sur la valeur originelle du subjonctif et de l'optatif, mais il est d'autre part excessif d'en conclure, comme le fait M. Lejeune, que l'emploi de l'un ou l'autre mode est purement arbitraire.

P. Chantraine.

Plutarchi, *Vitae Parallelae* recognouerunt Cl. Lindskog et K. Ziegler. Vol. IV, fasc. II, *Indices* composuit K. Ziegler, Leipzig, Teubner, 1939 ; in-8°, xxxvi-266 pages.

On ne peut guère rendre compte d'un volume d'index. C'est à l'usage qu'on apprend combien on doit de reconnaissance à l'auteur d'un index. Celui que M. Ziegler vient de composer pour les *Vies* de Plutarque éditées chez Teubner comprend d'abord, dans un avant-propos intitulé *Epilogus editionis*, quelques observations sur la méthode suivie par les deux éditeurs (en particulier à propos de la ponctuation et de l'orthographe ; on trouvera là de judicieuses observations sur la ponctuation des textes grecs et latins) ; — des addenda ou corrigenda qui complètent ou rectifient l'apparat critique des premiers volumes (il s'agit, soit d'hypothèses nouvelles de Ziegler, soit, le plus souvent de corrections anciennes que Lindskog et Ziegler n'avaient pas recueillies dans leur apparat critique) ; — une liste et une appréciation critique des principales éditions des *Vies* de Plutarque puis une bibliographie des livres et des articles utiles pour l'explication et l'étude critique de Plutarque ; — l'index auctorum qui permet de retrouver toutes les citations d'auteurs grecs ou latins figurant dans les *Vies* rendra à tous les philologues de grands services ; — la plus grande partie du volume est naturellement occupée par l'index des noms propres ; celui-ci indique brièvement ce qui est dit de chaque personnage dans les pas-

sages qui le concernent. Un bref index rerum contient en particulier les faits, les usages, les notions expliqués ou mentionnés par Plutarque et qui se rapportent soit à la vie grecque, soit aussi à la vie romaine. Travail qui rendra de grands services à qui voudra entreprendre un jour une édition avec commentaire de Plutarque, qui manque encore.

P. Chantraine.

The Link, a Review of Mediaeval and Modern Greek, éditée par N. Bachtin, n° 2, June 1939, 68 p. in-12.

Voici le second numéro de la revue *Link* dont nous avons annoncé le premier numéro (paru en juin 1938). Le fascicule est aussi dense et varié que le précédent : M. Talbot-Rice définit dans un bref article le caractère symbolique et chrétien de l'art byzantin. — M. George Thomson étudie d'après quelques dialogues de Platon et l'Évangile de Matthieu la place du verbe ἐστι dans la phrase grecque, ou plus exactement la place de l'attribut, ἐστι jouant généralement le rôle d'une simple copule. Comme l'enquête porte sur des textes relativement courts, elle ne saurait donner sur tous les points des résultats décisifs : je ne suis pas sûr que dans un tour comme τοῖς οἰομένοις μὲν εἶναι σόφοις la valeur de l'adjectif soit tellement réduite. D'autre part l'étude de Matthieu conduit M. Thomson à indiquer que le verbe εἰμι s'y trouve souvent au début de la proposition, ce qui annonce l'usage du grec moderne [1]. — M. Mirambel donne la fin de son mémoire sur l'aspect « déterminé » en grec moderne. L'auteur distingue 3 procédés différents : l'emploi de préverbes, d'adverbes, de périphrases avec κάνω, παίρνω (l'emploi de ces périphrases continue, pour une part, un usage du grec ancien, mais le développement de ces périphrases est peut-être un fait balkanique). L'article est intéressant, mais sous l'épithète de « déterminé » M. Mirambel réunit des nuances de sens assez diverses. — M. Tarelli analyse les éléments de l'art et de la langue de Cavafis. — M. Louis Roussel étudie le décapentésyllabe grec dans la versification de Costis Palamas : cet article qui traite d'un sujet particulièrement difficile mérite d'être lu de près. — Enfin sous le titre « English Poetry in Greek » M. Bachtin envisage quelques-uns des problèmes que pose la langue poétique, entre autres la valeur des archaïsmes.

Le second fascicule de la revue paraît un an après le premier et l'on ne sait pas si *Link* continuera à être publié. Il est à souhaiter que malgré les difficultés que la guerre n'a pu qu'accroître considérablement, cette revue originale et qui ne fait double emploi avec aucune autre, puisse continuer à vivre.

P. Chantraine.

W. Riemschneider, *Held und Staat in Euripides' Phönissen*, K. Triltsch, Würzburg-Aumühle, 1940, VI-62 p. in-8°.

Tient-on enfin la solution du problème des *Phéniciennes* ? Certainement non. Pourra-t-on dire encore que cette tragédie d'Euripide manque d'unité ? Assurément oui. Cela n'empêche pas le travail de M. R. (présenté comme

1. L'article de M. Thomson débute par une brève bibliographie, à laquelle il faudrait ajouter E. Kieckers, *Die Stellung des Verbs...*, Frisk, *Studien zur griechischen Wortstellung*, pour le grec moderne l'article de M. Mirambel dans les *Mélanges Boisacq*, etc...

dissertation inaugurale à la Faculté de Philosophie de Berlin, sous le titre : *Die Einheit der euripideischen Phönissen*) d'être une étude méditée, ingénieuse, attachante et réussie. Elle comporte deux chapitres, dont le premier, relativement court (8 pages), sous le titre *Introduction*, est, en réalité, une histoire des *Phéniciennes* dans l'opinion, de l'antiquité à nos jours, un examen des jugements portés, des critiques émises sur la pièce d'Euripide. M. R., dans cette brève récapitulation, ne me semble avoir oublié qu'un point, mais qui a son importance. Parlant de la faveur de cette tragédie auprès du public dans l'antiquité, il paraît avoir ignoré que les papyrus lui fournissaient un argument de poids. Suivons l'ordre alphabétique : les papyrus nous donnent un fragment d'*Alceste*, quatre d'*Andromaque*, deux des *Bacchantes*, deux d'*Electre*, deux d'*Hécube*, deux d'*Hélène*, quatre d'*Hippolyte*, un d'*Iphigénie en Aulide*, un d'*Iphigénie en Tauride*, neuf de *Médée*, huit d'*Oreste*, neuf des *Phéniciennes*, un de *Rhésos* (en admettant la paternité d'Euripide), un des *Troyennes* — pour ne parler que des tragédies entières et déjà connues de ce poète. Aux neuf fragments des *Phéniciennes* il faut ajouter un fragment des scholies de cette tragédie, publiée par Wilcken, et une imitation de la scène entre Jocaste et ses fils, publiée par M. Norsa et G. Vitelli. Ces détails montrent d'autant mieux la popularité persistante de la pièce que les papyrus en question s'échelonnent entre le IIIe siècle avant et le VIIe siècle après J.-C.

Le deuxième chapitre s'intitule : *La composition des Phéniciennes*. Au moyen d'une analyse personnelle, très fouillée et habile de la tragédie, l'auteur a établi et démontré sa thèse. La voici résumée : les deux scènes d'exposition (monologue de Jocaste, dialogue d'Antigone et du pédagogue) et le premier chant du chœur ont pour but de nous montrer à la fois l'opposition entre les deux générations (la mère et la fille), et le fait que le chœur des Phéniciennes fait partie intégrante de la pièce, loin d'être un élément étranger surajouté. Le héros des *Phéniciennes*, ce n'est aucun des personnages présents en chair et en os sur la scène, c'est la cité de Thèbes elle-même (*Held und Staat*, dit le titre). Tout ce qui touche chacun des personnages physiques se rattache étroitement à cette personnification idéale, « invisible et présente », la cité de Thèbes. C'est elle qui assure l'unité de la pièce. Aussi est-il vain, d'après M. R., de critiquer le caractère prêté par Euripide à tel ou tel personnage, même soi-disant épisodique. Ces personnages n'ont d'autre individualité que d'être des instruments du salut ou de la ruine de Thèbes, salut et ruine qui sont seuls en cause. Et comme le départ d'OEdipe et d'Antigone peut seul assurer la paix de la cité, cet événement est indispensable pour amener le dénouement de la tragédie.

On se doute bien qu'une logique infrangible ne dirige pas la démonstration de M. R., mais il soutient sa thèse avec des arguments subjectifs, donc sensibles, et, de plus, subtils, insinuants, souvent frappants, sinon définitivement persuasifs. C'est, on le répète, une réussite. Il convient de l'en féliciter.

Paul Collart.

A. Delatte, *Anecdota Atheniensia et alia*, t. II : *Textes grecs relatifs à l'histoire des sciences* (Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liége, fasc. LXXVIII), Paris, Droz, 1939 ; VIII-504 p. in-8°.

M. Delatte, qui s'était occupé d'astrologie en publiant le t. X du *Catalogus codicum astrologorum Graecorum*, de mantique dans *La catoptroman-*

cie grecque et ses dérivés, de magie médicale avec *Herbarius*, après avoir fait un pas de plus dans le domaine des sciences occultes en éditant avec son fils *Un traité byzantin de géomancie*, pénètre cette fois dans une région intermédiaire où il a rencontré l'astronomie — non sans parenté avec l'astrologie —, l'arithmétique, la cosmographie, la botanique, qui frôle souvent la magie, et enfin la médecine. Il n'a pas dû toujours s'y amuser. Mais quelle riche moisson il nous rapporte!

Voici d'abord Syméon Seth ou fils de Seth, auteur mystérieux du XIe siècle, tantôt dignitaire laïque, tantôt moine au mont Olympe. On nous donne de lui deux œuvres. La première est la Σύνοψις τῶν φυσικῶν, publiée partiellement par Seebade et Migne, qui l'attribuaient à Michel Psellos. Nous la trouvons ici *in extenso* en cinq livres, *compendium* du monde matériel et immatériel, dédié à un « Basileus très grand et très divin ». Nul doute que cet empereur n'ait lu, compris et approuvé les explications du premier livre sur le globe terrestre et la répartition des sept κλίματα dans l'οἰκουμένη ; du second, sur l'eau, l'air, les éclairs, le tonnerre, les tremblements de terre ; du troisième, sur les astres et les espaces interplanétaires; du quatrième, plus nébuleuses encore, sur la matière, la forme, la nature, le temps, l'âme et les sciences ; du cinquième, enfin, sur la cause première et la Providence. Le titre du deuxième ouvrage, plus court, un Περὶ χρείας τῶν οὐρανίων σωμάτων, en 76 paragraphes, montre assez qu'il est un traité de cosmographie et d'astronomie.

Avec le *Commentaire de Proclus-Philopon à l'Introduction arithmétique de Nicomaque*, que nous lisons ensuite, nous entrons dans les pures mathématiques. Parmi les commentaires attentifs dont l'ouvrage de Nicomaque avait été l'objet dans l'antiquité, Tannery reconnaissait quatre recensions. La présente est la seconde, celle dont Proclus et Philoponos se partagent la paternité. Encore faut-il ajouter qu'on a revendiqué pour le moine Isaac Argyre l'honneur d'avoir écrit des passages du texte et des scholies. Question sans doute insoluble. Nous avons ici le commentaire du livre II, avec des renvois à la récension I, jadis publiée par K. Hoche, et un utile apparat critique.

Faut-il avouer que, faute peut-être d'avoir lu l'ouvrage de Philoponos (VIe s.), le seul ouvrage que nous avions gardé sur le sujet, faute aussi sans doute de connaissances mécaniques précises, on n'a pas toujours entièrement compris les *Astrolabica* : cinq traités byzantins inédits relatifs à la fabrication de l'astrolabe et au planisphère céleste? Nicéphore Grégoras a composé les deux premiers au XIVe siècle ; Isaac Argyre, le troisième ; les autres sont anonymes.

On se trouve plus à l'aise pour parler de la suite, quinze *Glossaires de botanique*, dont plusieurs, accompagnés de traductions des noms de plantes dans d'autres langues, rappellent certains *Hermeneumata* de Lœwe-Gœtz. L'orthographe en est épouvantable, aussi fautive, sinon plus, que celle des papyrus magiques. C'est un désordre — à peu près alphabétique — où des noms d'animaux et de minéraux voisinent parfois avec des noms de plantes sauvages ou potagères, de fleurs et d'arbres. Les noms sont glosés brièvement, le plus souvent même par un seul mot, sans qu'on puisse affirmer que le lemme donne le nom savant de la plante, la première glose son nom courant, la deuxième son nom populaire. C'est dans ce fatras de collectionneur obstiné que la patience de M. D. a dû subir sa plus dure épreuve, Les compilateurs de ces herbiers lexicographiques sont souvent anonymes, ou bien les auteurs sont des inconnus : Néophytos — un nom prédestiné! — Nicomède, Nicolas, Hiéropais.

Les quatre « traités alimentaires », qui terminent le volume, sont par endroits une vraie réjouissance. On y trouve soit l'indication d'un régime rationnel pour chaque mois de l'année, soit un examen de la valeur nutritive et des vertus propres aux différents aliments. Cela s'appelle Περὶ τροφῶν δυνάμεως ou Περὶ διαφόρων καὶ παντοίων τροφῶν. Les deux premiers sont anonymes ; les deux autres sont du Pseudo-Hippocrate. Plus encore qu'à Hippocrate, ils font penser aux médecins de Molière.

Les spécialistes de l'histoire des sciences étudieront avec passion et avec fruit ce recueil substantiel ; les profanes le consulteront avec autant de curiosité, mais avec un intérêt amusé et sans égoïsme utilitaire. Ainsi M. D. ralliera tous les suffrages. Il les mérite amplement.

Paul Collart.

Études de Papyrologie publiées par la *Société Fouad Ier de Papyrologie*. Tome V. Le Caire, Imprimerie de l'Institut français d'archéologie orientale, 1939, 130 pages.

Trois articles remplissent ce fascicule. Le premier, de M. Hohlwein, *Palmiers et palmeraies dans l'Égypte romaine* (pp. 1-74) est une monographie économique, comme le savant belge les aime et les réussit. Il y a réuni pour nous et groupé en cinq chapitres les renseignements tirés d'une large documentation. Renseignements de botanique et d'arboriculture dans le premier chapitre, avec des détails sur le rôle du palmier, dont l'ombre protège des cultures sous-jacentes et sur la fécondation artificielle de ses fleurs. Dans le deuxième chapitre, nous apprenons que des 49 variétés de palmiers citées par Pline, très peu sont connues en Égypte et qu'on hésite sur le sens et l'étymologie de leurs dénominations. Le troisième chapitre énumère tous les emplois du palmier dans la vallée du Nil. Son tronc sert aux charpentes, ses palmes aux couvertures des maisons ; de sa fibre on confectionne des sacs, des tapis, des corbeilles, des câbles, etc., et les dattes ont leur place dans l'alimentation et dans le commerce avec l'étranger. Les travaux relatifs aux palmeraies sont étudiés ensuite ; ils sont imposés par les propriétaires aux locataires et nous les trouvons énumérés dans les baux de location, dont l'un des plus complets, *Stud. Pal.* XX, 70, est cité et traduit, à titre d'exemple. Pour terminer, M. H. a fait une liste commode et un classement des contrats de location, dont il republie, traduit et commente les plus significatifs. Son travail méthodique sera très utile.

Dans *Ptolemaeische Krönungstage* (pp. 75-83), pages détachées d'un travail chronologique encore inachevé, M. Borchardt calcule, d'après des données judicieusement mises en œuvre, les dates de couronnement des rois Philadelphe, Evergète, Philopator, Epiphane. Les historiens lui sauront gré de ces précisions.

Enfin, le professeur Boak poursuit la publication des archives d'Aurélios Isidoros dans *Early Byzantine papyri from the Cairo Museum* (pp. 85-117). Ce sont les nos 21-30 : des pétitions, des reçus et des quittances, une reconnaissance de prêt, une proposition de bail de terre. Il faut mettre à part le no 21, daté de la 2e année de l'usurpateur Domitius Domitianus, lequel ne s'identifie pas, comme on l'a pensé, avec l'ἐπανορθωτής Achilleus. Aurélios Isidoros, en qualité de délégué de l'ἐπανορθωτής, est le destinataire de cette pétition adressée par deux sœurs, lésées dans la succession paternelle par leur belle-mère, et qui entremêlent curieusement leurs griefs de

sentences morales ; cf. *Aegyptus*, XVII, 234-243, l'article de Stein, Ἐπανορθωτής, que l'auteur n'a pu connaître. A noter dans les nos 23, 24 et 25 des fonctions et des termes nouveaux : πρεταχτάτωρ, ἀποδέκται πιστακίου ou πιττακίου. Le n° 23, rapport fait sur des levées des paille à la suite d'une enquête, nous donne un renseignement métrologique bienvenu : la σαργάνη = 150 λίτραι. La compétence de l'éditeur lui permet de traduire aisément et de mettre en valeur cette série de textes, en général bien conservés. Le fascicule, soigneusement préparé par M. Guéraud, contient, comme on s'en rend compte, des contributions de premier ordre.

Paul Collart.

H. C. Youtie et O. M. Pearl, *Tax rolls from Karanis. Part II. Text and Indexes*. Ann Arbor. The University of Michigan Press, 1939 (*Michigan Papyri IV*).

Le présent ouvrage est une suite, mais ce n'est pas celle qui était prévue. Quand MM. Youtie et Pearl ont publié en 1936, avec l'aide de M. Schuman, les trois rouleaux de papyrus de 3587, 6439 et 3412 lignes, qui forment le premier volume compact des *Tax rolls from Karanis*, ils comptaient nous donner dans le second volume le commentaire et les index de ces précieux textes administratifs. On se rappelle que ce sont des relevés nominatifs quotidiens des contribuables de Caranis, qui acquittent des impôts en argent, pour les années 171-174 après J.-C. Et nous attendions avec confiance la mise en valeur de cette documentation si curieuse à tous les points de vue : impôts et leurs taux et leurs modes de paiement, mouvement démographique, généalogie et onomastique dans ce coin du Fayoum. Le hasard en a décidé autrement. Il a permis aux jeunes éditeurs de découvrir dans les papyrus de Michigan de nouvelles colonnes de leurs trois rouleaux — comme ils en avaient déjà trouvé une dans *P. Iandanae VII* — ou de rouleaux analogues. De son côté, M. Guéraud, connaisseur attentif des collections du Caire, y a repéré aussi des fragments de textes semblables et en a communiqué des photographies à nos collègues de Michigan. Force leur a donc été de consacrer leur second volume à la publication de ces nouveaux textes complémentaires des leurs, et aux Index afférents. Le commentaire viendra plus tard. De ces fragments inédits, vu la persistance du formulaire, il n'y a rien de particulier à signaler, sinon, que comme les planches en font foi, le déchiffrement présentait d'irritantes difficultés, dont les éditeurs ont triomphé. Les 200 pages d'index prouvent à la fois leur dévouement et leur endurance. On n'ose évaluer le nombre de fiches qu'il a fallu établir, classer, manipuler, pour mettre à notre disposition immédiate tous les noms propres (rien que pour les noms d'hommes, 4500 individus, dont beaucoup d'homonymes), tous les noms communs et tant de détails et tant de références ! On peut le leur dire avec une franche gratitude : leur charité égale leur science.

Paul Collart.

H. J. Wolff, *Written und unwritten marriages in Hellenistic and post-classical Roman Law*. By the *American Philological Association*, Haverford, 1839. In-8°, 128 p.

Les théories sur le mariage légal aux époques hellénistique et romaine, dont les papyrus sont la base, sont nombreuses. Mitteis, Meyer, Wilcken, Partsch, Wenger, Arangio-Ruiz, Petropoulos, Huwardas, etc... ont exposé

sur ce sujet des idées qui parfois se complètent et plus souvent s'affrontent. C'est sans doute une infirmité de profane : faute de saisir les subtilités juridiques, je leur ai toujours donné raison à tous séparément, convaincu chaque fois de la justesse de leur raisonnement et de la force de leurs arguments. A la longue cependant on devient sceptique. Ce scepticisme est une garantie pour l'objectivité de l'analyse qui suit.

M. W. a divisé son étude en quatre chapitres suivis d'un appendice. Le premier chapitre se subdivise, pour envisager deux cas, comme il arrive souvent en Égypte : la χώρα et Alexandrie. L'opinion courante serait erronée, qui croit à l'existence de deux types de mariage dans la χώρα. Il y a deux types de contrats de mariage, ce qui n'est pas la même chose. La συγγραφὴ συνοικισίου constate que la fiancée a été donnée en mariage légitime par ἔκδοσις ; la συγγραφὴ ὁμολογίας, à l'origine simple reçu de la dot par le mari, a compris dès le IIe siècle les dispositions légales du mariage, qui, dans la suite, a pu être confirmé par une συγγραφὴ συνοικισίου, mais elle a pu aussi se substituer complètement à cet acte. A Alexandrie, les deux formes de mariage, celui qui est contracté au moyen d'une συγχώρησις et celui qui est contracté devant les *hiérothytai*, sont deux formes légales; toutefois le mariage devant les *hiérothytai*, au point de vue de la loi civile et de la loi religieuse, assure un meilleur statut politique aux enfants. Le deuxième chapitre : Ἀγράφως συνεῖναι, traite naturellement de la question toujours si controversée (même depuis que Wilcken a prouvé qu'il n'existait pas avant l'époque romaine) de l'ἄγραφος γάμος. Ce mariage « sans écrit » ne serait pas du tout le mariage libre romain, mais simplement une évolution naturelle du mariage ptolémaïque contracté par la συγγραφὴ ὁμολογίας, avec cette différence qu'il ne comporte pas d'acte écrit. L'auteur est moins catégorique dans le troisième chapitre : rôle du document. Il s'efforce d'établir un lien entre la loi égyptienne du mariage et la loi grecque classique. « *Probablement*, dit-il, la συγγραφὴ συνοικισίου — et *peut-être* aussi, au moyen d'une analogie, la συγγραφὴ ὁμολογίας, après être devenue un vrai contrat de mariage — était déjà effective, avant que le couple fût vraiment uni. Cela est dû *apparemment* au fait qu'en Égypte les deux formalités qui étaient requises pour constituer un mariage légal aux termes de la loi athénienne, c'est-à-dire l'ἐγγύησις et l'ἔκδοσις, étaient combinées dans l'acte unique de l'ἔκδοσις. » Le dernier chapitre nous amène aux dispositions légales de Justinien qui, dans certains cas, font dépendre la validité du mariage de l'existence d'un contrat relatif à la dot. Pour l'auteur, il n'y a pas là autre chose que le développement d'idées incluses dans la loi romaine postclassique, sous l'influence du christianisme. En appendice est publié et commenté *P. Berol*, *16121*, cartonnage du premier tiers du premier siècle avant J.-C. C'est la copie mutilée du contrat de mariage du Macédonien Néarchos, successeur de son père, le catœque Asclépiadès, pour une partie de sa tenure. Ce contrat est rédigé à la fois devant six témoins, sans *syngraphophylax*, et par le ministère d'un agoranome, détail qu'on ne retrouve que dans certains testaments.

En résumé, travail sérieux, intéressant, mais dont on peut prédire qu'il n'aura pas l'agrément total de tous les juristes.

Paul Collart.

S. F. Bonner, *The literary treatises of Dionysius of Halicarnassus. A study in the development of critical method*. Cambridge, University Press, 1939, 108 p. in-8°.

Six chapitres dans cette étude méritoire, développement d'un travail que la *British Academy* a justement récompensé du prix Cromer en 1936. Le premier traite doctement de la critique dans l'antiquité, tant au point de vue général qu'au point de vue de Denys en particulier. A la fin, l'auteur a classé, sous forme de tableau (p. 24), tous les procédés, qui constituent « *le système stylistique de Denys* ». C'est un résumé commode et même précieux, mais quel réquisitoire! Dans le second chapitre est discutée la succession chronologique des traités de Denys. Voici l'ordre finalement proposé : 1) *De Imitatione, I et II*; 2) *De Lysia, De Isocrate, De Isaeo*; 3) *Ep. ad Ammaeum I*; 4) *De Demosthene, ch. 1-33*; 5) *De compositione verborum*; 6) *De Demosthene, ch. 34-fin*; 7) *Ep. ad Pompeium*; 8) *De Thucydide*; 9) *Ep. ad Ammaeum II*; 10) *De Dinarcho*. Les trois chapitres suivants sont consacrés à une étude spéciale des traités, que l'auteur répartit en trois périodes : période ancienne (nos 1-5 du classement) ; période moyenne (nos 6-7) ; période finale (nos 8-10). La conclusion résume les résultats généraux du travail.

Il faut remercier M. B. : il a dépensé bien des efforts, bien de l'ingéniosité et du dévouement à suivre au long des traités de Denys les progrès de sa critique littéraire. Il faut aussi le plaindre : la compagnie de Denys est toute pleine d'austérité et de mélancolie scolaires. Soit qu'il prône uniquement le principe de la μίμησις, soit qu'il dissèque les œuvres littéraires pour prouver qu'elles sont ou ne sont pas conformes à tous les canons d'une rhétorique rigide et froide, soit qu'il mélange, à doses diverses, ces imperturbables préceptes de sa critique, Denys a toujours — à mes yeux, du moins — les mérites étriqués et impersonnels des brillants rhéteurs, les défauts rugueux et irritants des grammairiens infaillibles. Bien sûr, il a du goût, de l'habileté, de l'élégance même, mais tout cela avec bien de la sécheresse et de l'étroitesse d'esprit. Bien sûr, il est savant ; c'est un observateur averti et minutieux, mais presque toujours terre à terre. Quand on a peiné à traduire, sans une minute de joie, le *De Thucydide* et la *Seconde lettre à Ammée*, on éprouve une espèce de satisfaction vengeresse à constater que Denys a été presque immédiatement combattu : le papyrus 853 d'Oxyrhynchos, du IIe siècle après J.-C., nous en a apporté la preuve dans un curieux *Commentaire à Thucydide II*, où Denys est vivement pris à partie. Mais tout cela n'est pas la faute de M. B., dont le travail reste très appréciable.

Paul Collart.

A. Bataille, O. Guéraud, P. Jouguet, N. Lewis, H. Marrou, J. Scherer, W. G. Waddell, *Les papyrus Fouad Ier*. Imprimerie de l'Institut Français d'Archéologie orientale, Le Caire, 1939, XII-254 p. in-8°, 8 planches.

C'est le troisième volume de la collection *Textes et Documents*, publiée par les soins de la *Société Fouad Ier de Papyrologie*. Il s'ouvre par une préface où le directeur de l'Institut Français d'Archéologie Orientale, selon son habitude, rend justice à tous les collaborateurs du recueil, excepté à lui-même. Il y a une vérité numérique, qui attribue 29 textes à M. Waddell, 28 à M. Scherer, 13 à M. Lewis, 12 à M. Bataille, 4 à M. Marrou, 2 à MM. Guéraud et Jouguet en collaboration, 1 à M. Guéraud. Mais cette vérité numérique ne tient compte ni de la longueur des textes, ni des difficultés du déchiffrement et des commentaires, ni des avis échangés entre les collaborateurs de la publication. Il est donc plus juste de dire que

cette œuvre commune est placée sous le double signe de la science et de l'amitié internationales. On y retrouvera avec plaisir le savoir limpide et impeccable de M. Jouguet, la précision minutieuse et vivante de M. Guéraud, la variété et la souplesse du talent de M. Waddell, l'aisance savante de M. Marrou. On se plaît aussi à signaler, pour s'en réjouir, les mérites et les progrès constants de MM. Bataille et Lewis, et l'on constate avec joie le magnifique début de M. Scherer, benjamin des papyrologues français.

Voici un résumé du recueil : *1*. Homère, *Iliade* Δ 61-72, fin du IIe siècle. *2*. Platon, *Gorgias* 522 C-D, IIe s. *3*. Fragment en prose concernant l'architecture, fin du Ier s. *4*. Petits fragments, peut-être d'un roman, IVe s. *5*. Virgile, *Enéide* III, 444-468, avec traduction grecque, en colonnes, IVe-Ve s. *6-7*. Fragments d'horoscope, Ire-IIe et IVe s. *8*. Manifestations en l'honneur de Vespasien à Alexandrie, texte important au point de vue historique, fin du Ier s. *9*. Quatre lignes d'une copie d'un édit préfectoral, Ier s. *10*. Extrait d'un édit du préfet T. Haterius Nepos, sur la discipline des temples et le bas-clergé égyptien, août 120, déjà publié dans les *Mélanges Desrousseaux*. *11-14*. Textes provenant de Bacchias, déjà édités dans *Études de Papyrologie IV* : deux récépissés de γραφαὶ ἱερέων, de 186 et 207 ; un fragment de pétition rédigée en 178 par des prêtres indûment convoqués pour le travail des digues ; un passage d'un rapport financier des environs de l'ère chrétienne. *15*. Bulletin mutilé du recensement de 119, à Arsinoé. *16*. Début d'un rapport adressé au stratège par un *ibiobosque* d'Oxyrhynchos en tournée d'inspection et relatif, semble-t-il, à une faute d'un de ses subordonnés, IIe s. av. J. C. *17*. Rapport de deux ἐπιτηρηταὶ ν(ομῶν ?), pour signaler au stratège qu'ils n'ont rien encaissé du 1er au 5 d'un mois perdu en 140/141. *18*. Six *Anciens* du village d'Oxyrhyncha s'engagent sous serment à empêcher l'inondation des δρυμοί en 53. *19*. Cinq *Anciens* du bourg d'Arès font le même serment à la même date. *20*. Fin du cautionnement d'un liturge avec serment, IVe s. *21*. Copie d'une minute de procès-verbal d'une audience, avec une sentence — du préfet sans doute — relativement à une réclamation de vétérans au sujet du droit de cité romaine en 63. *22*. Promesse de comparaître devant l'archidicaste avec serment par la Fortune de l'empereur en 125, au Fayoum. *23*. Copie d'une minute de procès-verbal dans une affaire où figure au moins un des personnages du texte précédent, en 144. *24*. Procès-verbal d'audience dans une affaire où une des parties a été plusieurs fois défaillante, vers 144, au Fayoum. *25*. Fragments relatifs à un procès à propos de dispositions testamentaires, IIe s. *26*. Pharion, fils d'Eutychès, demande au préfet, M. Sempronius Liberalis, d'être confronté avec son créancier intraitable, Hérôn, fils d'Amatios, à Arsinoé, entre 157 et 159. *27*. Bassos se plaint de ne pouvoir obtenir d'Harpocration la restitution de deux portes et de 40 drachmes et demande au stratège, en 44, la comparution du débiteur à Oxyrhynchos. *28*. Plainte de Lucius Pamiscos, soldat libéré, au stratège de l'Oxyrhynchite au sujet de sa mésaventure : gravement blessé d'une ruade, il a enfermé l'âne coupable, que réclame son propriétaire. Le stratège est prié de donner à l'affaire une solution. *29*. Plainte pour coups contre inconnu, à Bacchias, en 224. *30*. Deux propriétaires d'Oxyrhynchos font remettre au propriétaire d'une maison voisine, prête à s'effondrer sur les leurs, un *hypomnèma*, pour lui signaler les risques qu'il encourt de ce fait, en 121. *31*. Fragment d'une pétition (?) où est mentionné Minucius Corellianus, épistratège d'Heptanomide en 144/145. *32*. Demande au stratège pour l'ouverture légale d'un testament à Oxy-

rhynchos en 74. *33*. Donation et dispositions testamentaires, Ier s. *34*. Acte de divorce résultant de la rupture d'une συγγραφὴ τροφῖτις, sous Vespasien. Sur le mariage par συγγραφὴ τροφῖτις, on se reportera maintenant aû livre de Wolff, *Written and unwritten marriages*. *35*. Thaèsis institue son mari Ptolliôn comme fondé de pouvoir pour régler des intérêts privés et un procès à Oxyrhynchos en 48. *36*. Partie gauche d'une procuration contenant la copie d'un acte de tutelle, à Oxyrhynchos en 167. *37*. Ménodoros, tisserand de lin assis, d'Oxyrhynchos (?) s'engage, en 48, à apprendre en deux ans son métier à Fuscus, fils mineur de Lucius Pompeius Niger. *38*. Fin d'un serment qui confirme la cession d'une partie de tenure, Ier s. av. J.-C. *39*. Fin d'une transaction concernant des immeubles à Oxyrhynchos, entre 244 et 249. *40*. Partie gauche d'une location de terrain à Heimera en 35. *41*. Début d'un contrat obscur de Tebtynis en 134. *42*. Restes d'un contrat relatif à des fermages, au Fayoum, entre 138 et 161. *43*. Un ancien exégète d'Oxyrhynchos, Sérènos-Dionysos, loue une partie de ses terres de Phocôou à Ptolémaios et à Antonios en 190/101. *44*. Prêt de 490 drachmes d'argent contre antichrèse d'une partie de maison, qui, le cas échéant, servira de gage, en 44, à Oxyrhynchos. *45*. Texte latin-grec : déclaration d'un prêt de 50 deniers, en 153, à Alexandrie. *46*. Petit texte mutilé relatif à un prêt d'or fait à des orfèvres, en 23/22. *47*. Patrôn prête à Croniôn 240 drachmes d'argent, en 47, au Fayoum. *48*. Prêt combiné d'argent et de blé consenti par Gaïus à son frère Hèracleidès et à sa belle-sœur Thaïseus, en 89, à Oxyrhynchos. *49*. Reconnaissance d'un prêt combiné d'argent et d'orge, souscrite par Pétosiris à Harpocratiôn, en 99, à Tebtynis. *50*. Partie droite du début d'un prêt d'argent, fin du Ier s. *51*. Reconnaissance d'un prêt de 496 drachmes d'argent, souscrite par deux frères, Deios et Tyrannos, à Hippalos, en 126, à Tebtynis. *52*. Prêt d'argent mutilé d'Oxyrhynchos, au IIIe s. *53*. Formulaire d'un reçu pour un prêt en argent, IVe s. *54*. Établissement d'un compte dans la forme épistolaire, en 142 (?) *55*. Reçu de fermages en 128. *56*. Quittance d'un loyer payé en nature et en argent, en 79, à Tebtynis. *57*. Quittance de remboursement d'un prêt d'argent, en 113, à Tebtynis. *58*. Hermôn reconnaît avoir reçu en dépôt d'Artémidôros 4 artabes d'une céréale. *59*. Signalements extraits d'un registre de recensement de Tebtynis en 75/76. *60-63*. Attestations de travail aux digues, à Tebtynis, dans la seconde moitié du IIe s. *64*. Deux épitérètes donnent quittance à un troisième de sa part des frais de leur ἐπιτήρησις, en 148. *65*. Reçu de douane de Philadelpheia en 113/114. *66*. Début d'un reçu de taxe à Héphestias, en 168. *67*. Compte des taxes mutilé de 39. *68*. Paiements d'une taxe indéterminée à Oxyrhynchos, Ier-IIe s. *69*. Extrait du registre de l'ἐγκύκλιον d'Oxyrhynchos en 148/149. *70*. Fragment d'un registre de reçus de taxes, IIe/IIIe s. *71-74*. Listes diverses, dont la dernière, bien amusante, contient la série des objets que l'écrivain Phoibammôn charge son frère Danielos, parfumeur, d'acheter pour lui à Alexandrie. *75-85*. Lettres privées sur divers sujets, la première pour annoncer un décès, la dernière pour adresser des reproches à un frère sur son dévergondage et les conséquences qui en résultent. *86-89*. Quatre curieuses lettres adressées au VIe s. par des moines de l'ordre de Saint-Pacôme à l'abbé Georges, supérieur du Monastère de la Pénitence à Canope.

Admirables de netteté, les huit planches montrent que les collaborateurs ont une science du déchiffrement et un zèle également dignes d'éloges. On trouvera agrément et profit à examiner ces beaux textes excellemment édités.

Paul Collart.

Karl Barwick, *Caesars Commentarii und das Corpus Caesarianum* (*Philologus*, Supplementband XXXI, Heft 2), in-8° de 222 pages, Leipzig, Dieterich, 1938.

Esprit de lutte, pénétration, minutie d'analyse, souplesse de discussion logique : voilà plus de qualités qu'il n'en faut pour donner à ce volume intérêt et portée durables. M. K. Barwick a embrassé dans ses recherches tous les ouvrages de César et du *Corpus Caesarianum*, apportant dans la foule des théories contradictoires à chaque fois son avis motivé, très net, presque absolu. Là est le risque ; mais l'apport à retenir est aussi considérable, en particulier à propos du *Bellum Gallicum*.

La méthode générale consiste à discuter de près tous les passages qu'une critique excessive et tâtillonne a voulu condamner comme contradictoires et non césariens (car quel purisme sans défaillance exigent de César ses admirateurs !) Ce sont, dans le *B. G.*, les « excursus » géographiques et ethnographiques. Après Kalinka et surtout F. Beckmann, M. Barwick prouve que rien ne permet de les enlever à César ; mais il montre aussi que leur insertion en place inattendue et parfois fautive révèle un repentir de l'auteur (par exemple à propos des embouchures du Rhin, de la Meuse et de l'Escaut), un progrès de son information. D'où une double conséquence : que les livres du *B. G.* ont été écrits un par un, annuellement ; et que César envisageait une seconde édition corrigée et complétée sur certains points. Il ne put y pourvoir ; et ceux qui l'assurèrent n'ont pas su toujours bien faire les raccords. — Discussion souvent admirable ; conclusions très tentantes. Je n'ai jamais pu me résoudre à considérer tout l'ouvrage comme publié d'ensemble après la fin de la « grande guerre » : il aurait manqué son but. Mais, si l'évolution est notable d'un bout à l'autre des *Commentarii*, la différence saute surtout aux yeux entre les six premiers livres et le septième. M. Barwick le reconnaît ailleurs. Peut-être aurait-il dû reprendre la question d'ensemble et avec une méthode plus riche. Mais, quoi qu'il en soit, il me paraît qu'ici est acquis un résultat solide et notable.

A propos du *Bellum Ciuile*, M. Barwick prend position contre Nipperdey. Frese, Klotz, en affirmant que l'ouvrage se présente, dans la pensée de César, comme un tout achevé. La discussion des détails est beaucoup trop fine pour qu'on y revienne ici. La conclusion d'ensemble (p. 134 s., p. 165) est que César, se cantonnant volontairement dans la campagne contre Pompée, a jugé opportun de clore son livre sur la mort du meurtrier de son rival. La rédaction et la publication auraient suivi immédiatement les faits relatés. — Ce n'est pas impossible ; mais la dialectique de l'auteur est parfois bien subtile, et la preuve ne paraît pas acquise. Et M. Barwick ignore l'importante édition du *B. C.*, donnée avec une Préface de premier ordre, par M. P. Fabre, en 1936 (Collection Budé).

La dernière partie de l'ouvrage est une « Contribution à l'étude du *Corpus Caesarianum* ». Elle ne fait guère que substituer à l'hypothèse d'O. Seel (*Hirtius* 1935) un autre système, tout aussi flatteur à l'imagination, tout aussi incontrôlable : c'est à l'initiative de Balbus que nous devrions et la réédition de *B. G.* I-VII sous une autre forme que la publication originale (annuelle) de César, et la rédaction par Hirtius de *B. G.* VIII et du *Bellum Alexandrinum*, et la composition (après la mort d'Hirtius) du *B. Africum* et du *B. Hispaniense* par deux officiers césariens ; persévérante fidélité, à travers maintes difficultés, à une œuvre que Balbus savait être dans les intentions de César, et qu'il a poursuivie avec la piété d'un ami intime.

Même si ces conclusions sont fragiles et s'il semble que M. Barwick s'est laissé prendre de plus en plus à la satisfaction d'une ordonnance logique ; même si, lorsqu'il se dégage de la stricte méthode philologique pour se représenter les buts et la forme littéraire du *B. G.* (p. 123 ss.), il ne dépasse pas des évidences mises en lumière bien longtemps avant lui, la besogne critique sur les textes de César et de ses continuateurs ne pourra pas faire abstraction de son vigoureux effort. Et bien des « excursus » approfondis aideront les chercheurs de sources à voir plus clair dans l'hypothèse Poseidônios et la réalité Strabon. Pourquoi seulement (puisque nous sommes conduit à parler géographie) se contenter de ponctuer naïvement d'un point d'exclamation les erreurs monumentales d'orientation dont se rendent coupables les anciens (renversement de la Sicile ; les Pyrénées nord-sud ; la côte océane de la Gaule ouest-est) ; ne se trouvera-t-il pas un chercheur pour embrasser le problème d'ensemble, chercher les causes, et s'en aider pour résoudre maintes difficultés sur lesquelles bronchent ingénuement, les exégètes des poètes et les historiens militaires de l'Antiquité ?

Jean Bayet.

Enno Hänisch, *Die Caesar-Biographie Suetons*, in-8° de 94 pages, Münster, 1937.

Ce travail de jeunesse, sage et consciencieux, aidera le commentaire scolaire de la *Vie de César* ; il note aussi avec justesse les variétés d'aspect, sous l'unité du schéma général, que présentent les *Vies* ; il montre sans erreur les lacunes du genre (personnes autres que le « héros », faits importants auxquels il n'a point pris part, manque d'atmosphère générale, nul souci de dégager les conséquences historiques). En quoi il n'y a pas beaucoup d'imprévu ; et il n'y a même pas beaucoup de pénétration dans la recherche des motifs qui ont fait adopter à Suétone un plan un peu particulier quand il s'agissait de César (sa vie dans l'ordre chronologique ; les différents aspects de sa personnalité ; les dernières semaines et le meurtre) : ne suffisait-il pas de faire remarquer que le « dramatique » de cette existence, commençant tard, mais toujours plus précipité, sans laisser place à des années (en apparence au moins) tranquilles, oblige à la représenter tout autrement que celle d'un Auguste ou d'un Tibère ?

C'est la première partie de cette Dissertation qui rendra le plus de services. Sous l'apparence d'une analyse (de 63 pages !) elle rapproche et discute les autres textes historiques touchant les mêmes faits, dégage le caractère particulier des sources ou du point de vue de Suétone, les juge au besoin (mais n'y avait-il pas mieux à dire sur la sécheresse de la narration des campagnes, sur la dominance anti-césarienne en matière de caractère et de mœurs ?) ; de fines remarques littéraires ne font pas défaut. On aura donc profit à avoir cette brochure à côté de soi en lisant Suétone.

Un lecteur français s'étonne et s'amuse un peu d'une forme d'humanisme qui se complaît à écrire *Bios* ou *Vita* (au pluriel : *Viten!*), au lieu de *Leben* ou *Biographie* ; *species*, *Passus*, etc...

Jean Bayet.

Emanuele Ciaceri, *Cicerone e i suoi tempi, I (Dalla nascita al consolato)*, 2e édition soigneusement revue, in-4° de 312 pages, Milano-Genova-Roma-Napoli, Società editrice Dante Alighieri, 1939-XVII.

Tout le monde savant sera heureux de voir confirmé par cette seconde

édition le mérite et le succès d'un ouvrage si rapidement devenu classique. M. Ciaceri ne l'a pas refondu : il n'en était nul besoin ; il l'a soigneusement revu. Il maintient dans son *Avertissement* son droit à parler favorablement de Cicéron même contre la critique allemande. Qui ne lui en saurait gré ? L'histoire ne s'établit que par libre critique et honnête confrontation des opinions opposées. Et un homme comme Cicéron mérite certes, malgré ses erreurs politiques, qu'on en parle avec autant de respect que d'aucun des « héros de l'action » dans l'Antiquité.

Jean Bayet.

Documents illustrating the reigns of Claudius and Nero, réunis par M. P. Charlesworth, in-8° de 42 pages, Cambridge, University Press, 1939.

« Pour tous ceux qui étudient l'ancien Empire romain », M. Charlesworth a rassemblé ces documents authentiques (inscriptions et papyri surtout) dispersés en maints recueils et Revues : d'abord l'ensemble des textes émanant de Claude lui-même, et qui permettent de porter un jugement sur sa personne et son tour d'esprit ; puis un choix d'inscriptions monumentales, de textes législatifs et divers ; enfin une vingtaine de documents du règne de Néron. Tout choix est arbitraire ; mais, en s'arrêtant de préférence aux découvertes récentes, l'auteur rend un réel service à ceux qui, s'occupant de cette période, auront sous la main ce gracieux petit livre ; et les étudiants, grâce à lui, apprendront, sans peine, quel suc recèlent les documents originaux.

Jean Bayet.

Mary N. Porter Packer *Cicero's presentation of Epicurean ethics*, in-8° de 127 pages, New-York, 1938.

Cette thèse pour le doctorat de philosophie de l'Université Columbia offre une sécurité absolue par la tranquille régularité de sa méthode et par sa conscience parfaite. — Il n'en fallait pas moins pour comprendre et juger avec sérénité le point de vue de Cicéron en face de l'épicurisme ! — Mme Packer s'est limitée, en fait, à l'étude des deux premiers livres du *De Finibus*, donc à l'exposé et à la réfutation de la *morale* épicurienne. Cependant elle a su mettre en valeur les causes principales d'insuffisante compréhension, chez Cicéron, de l'ensemble du système d'Épicure. Ainsi ce volume ne sera pas seulement utilisé pour le commentaire philosophique détaillé du *De Finibus* ; il contribue à fixer buts et méthode d'une recherche qui me paraît plus saine et plus sûre que celle des « sources » grecques dans les ouvrages philosophiques de Cicéron : celle de sa pensée même, personnelle, romaine et actuelle, utilisant à ses fins, plus ou moins consciemment, tout l'apport des systèmes helléniques.

Mme Packer insiste sur l'honnêteté foncière de l'exposé cicéronien ; mais aussi et en lourde contre-partie, sur le défaut d'une vue d'ensemble de la doctrine épicurienne, qui aurait permis au Romain de la mieux juger. De là des omissions même dans l'exposé de Torquatus ; mais surtout, dans la partie critique, des incompréhensions très graves (ainsi sur la nature atomique de l'esprit et de l'âme et l'importance des impressions des sens, seule source des plaisirs intellectuels aussi bien que corporels ; sur le contrat social et son rôle dans la morale épicurienne...). Ne voyant pas le système d'ensemble ni « du dedans » (comme le ferait un professeur

d'histoire de la philosophie), il l'a critiqué par tempérament personnel, au nom d'une sorte d'héroïsme stoïco-romain et d'une logique formelle très exigeante. A quoi s'est ajouté un inconvénient auquel je ferais la part plus grande encore que ne l'a faite Mme Packer : traduisant des mots techniques grecs sans avoir l'esprit hellénique et sans concevoir l'ensemble de la doctrine, Cicéron raisonne sur des faux-sens (*appetere*, *uoluptas*, *utilitas*... ne répondant ni à εὐαρεστεῖσθαι, ni à ἡδονή, ni à ὠφέλεια... : cf. p. 14, 72 ss). A mon sens, à vrai dire, il n'est point de philosophie qui se comprenne en dehors de la langue où elle fut formulée. Mais les scrupules mêmes de Cicéron traducteur des termes philosophiques grecs aident à mieux mesurer, dans ce cas particulier, l'insuffisance et le danger — en matière d'histoire et de discussion — de telles approximations.

Pour le détail, toujours intéressant, il faudra se reporter à la thèse même de Mme Packer, à ses notes abondantes, à ses citations textuelles. D'excellents résumés des résultats acquis se lisent p. 43-44 et 117-120. La compréhension la plus sympathique de l'épicurisme, mais aussi la plus impartiale bienveillance pour l'effort de Cicéron sont les fruits mêmes du véritable humanisme et de la critique historique telle qu'on souhaiterait la voir toujours pratiquée.

Jean Bayet.

Conferenze Augustee nel bimillenario della nascità (*Pubblicazioni del l'Università Cattolica del S. Cuore*. Serie quinta : Scienze storiche, vol. XVII), in-8° de 282 pages, Milano, Società editrice « Vita e pensiero », 1939-XVII.

Encore une fois les circonstances présentes aident les historiens de l'Antiquité : certains même ont de la peine à ne pas considérer Auguste comme actuel. Sans aller jusqu'à cet excès, d'autres pensent mieux le comprendre en fonction de leurs propres conceptions sociales ou préoccupations politiques. Et ils n'ont pas toujours tort ; profitons-en donc.

On trouve en ce volume de tout : brillante amplification de R. Paribeni sur « César et Auguste » ; — survol rapide, par M. Canavesi, de « La lutte pour la succession de Jules César et l'avènement d'Octavien Auguste » ; — très juste, mais un peu superficielle, étude de A. G. Amatucci sur « Auguste dans les écrivains de son temps » : à compléter d'après la thèse récente de M. Bardon ; — sèche mise en place d'« Auguste et la religion », par G. Giannelli ; — conclusion attendue, et délicate, d'A. Scappellini sur « Auguste à la lumière de l'Évangile »... On pourra trouver plaisir à reconnaître dans ces divers articles les différents aspects du genre « conférence ».

Nous irons de préférence soit vers la sobre et nette synthèse de C. Anti sur « Les portraits d'Auguste » ; soit vers la pénétrante et originale étude de L. Zancan sur « Auguste et la politique ». Voilà du bon et utile travail, à retenir, ainsi que l'article d'A. Calderini, sur « Les réformes sociales d'Auguste », bien que le développement en soit un peu inégal. Et surtout M. Biondo Biondi a consacré 124 pages à mettre en ordre et apprécier, aussi bien dans ses sources que dans ses attendus et ses conséquences, l'immense « Législation d'Auguste ». Sans doute on n'aura pas à entériner purement et simplement un optimisme constant : on trouve dans telles conférences précédentes, celles d'Amatucci et de Calderini, de quoi contrarier, par exemple, ce que M. Biondi affirme sur la politique démogra-

phique d'Auguste. Mais il reste que nous avons là une synthèse ample et solide, à laquelle nous aurons souvent recours, et toujours avec profit.

Ainsi cette publication, toujours de belle tenue, mérite-t-elle amplement, malgré telle aisance plus brillante que nourrie ou telle page d'une éloquence un peu vaine, de figurer dans la bibliothèque d'un historien des faits, des mœurs ou de la littérature latine.

Jean Bayet.

Beniamino Stumpo, *Il fanciullo miracoloso dell' Ecloga IV di Virgilio*, in-8° de 111 pages, Amatrice, sans date.

Contre toutes les profondes investigations de ces dernières années qui, chacune en son sens, tendaient à déceler dans la IVe *Bucolique* messianisme, orientalisme, pythagorisme, M. Stumpo reprend une thèse de jeunesse (datant de 1903-1906), qui ne veut y voir qu'éléments romains croisés d'influences littéraires grecques, en fait un chant généthliaque composé sensiblement *post euentum*, en l'honneur d'Octavien, dès lors assuré (en 40-39 : date sans précision) d'être le maître du monde romain.

Il y a bien de l'élégance et de la limpidité dans ce petit livre ; et bien des remarques de bon sens qui gardent, en tout état de cause, leur poids. Mais l'auteur, de son côté, aurait dû au moins admettre plus de complexité dans les éléments nourriciers de la pensée virgilienne : M. Carcopino eût pu l'y aider pour le néo-pythagorisme ; MM. Tarn et Jeanmaire (qu'il ignore) l'auraient invité à reconnaître dans les vers sybillins du Ier siècle un agrégat moins romain (ou étrusco-romain) qu'il ne le suppose. D'autre part, n'est-ce point erreur de point de vue de juger que, dès l'an 40, les « jeux sont faits » entre Antoine et Octavien, sans parler même des personnages que le recul historique nous fait prendre trop volontiers pour des comparses ? Enfin, si on relit, après la démonstration de M. Sturmo, la *Bucolique* même, on se trouve un peu gêné d'admettre qu'entre la naissance d'Octavien et 40 aient apparu déjà quelques signes annonciateurs de l'âge d'or, qui s'épanouira sous le consulat de Pollion, quand le héros atteindra l'âge d'homme (à 23 ans) !

Mais ceci dit, on conviendra sans doute qu'après tant de science, tant de subtilité aussi, dépensées autour de cette soixantaine de vers, il n'est point mauvais de rappeler les poncifs de la littérature gréco-latine, l'Apollinisme d'Octavien, le caractère romain de l'ensemble ; et, si Asinius Pollion et sa descendance sortent assez (et trop) malmenés de l'entreprise, cela du moins nous fait souvenir de l'ambiguïté du poète, de sa volonté d'obscurité touchant les rapports entre l'Enfant et le Consul. En sera-t-on découragé ? Il y a bien à parier le contraire.

Jean Bayet.

Tite-Live, *Histoire romaine*, texte et traduction nouvelle par Eugène Lasserre, vol. in-12, Paris, Garnier, sans date (années 1934 et suivantes).

J'ai sous les yeux les trois premiers volumes de ce Tite-Live (qui contiennent les livres I-IX de l'historien), et c'est un plaisir de les signaler à l'attention des lecteurs. Ils représentent à coup sûr un des meilleurs textes des Éditions Garnier. La correction en a été surveillée de près ; la traduction est exacte et élégante ; les notes, assez abondantes, que l'on trouve à la fin de chaque volume, sont averties, précises, de l'information la plus

sûre et la plus « actuelle » ; des cartes suffisantes permettent d'orienter les faits. Sans apporter de grandes nouveautés, l'*Introduction* enfin est personnelle. Ce sont livres sûrs et agréables, qui devraient restaurer l'intérêt pour un auteur dont l'originalité et la beauté propres ont eu beaucoup à souffrir de l'abus qu'on fait de lui dans les classes : quelle disgrâce, hélas ! de passer pour auteur scolaire !

Jean Bayet.

D. M. Pippidi, *Recherches sur le culte impérial* (Institut Roumain d'Études Latines, Collection scientifique, dirigée par N. I. Herescu, 2). In-8°, 206 pages. Paris (Les Belles-Lettres). Bucarest, s. d.

M. Pippidi pouvait repenser synthétiquement les conclusions des articles qu'il reproduit aujourd'hui, les relier entre elles et nous donner ainsi un excellent volume d'ensemble sur l'évolution du culte impérial. Il a préféré nous replacer devant les tâtonnements de la recherche tout en facilitant les rapprochements de points de vue. En matière aussi complexe (et encore aussi mouvante) c'est peut-être sagesse scientifique ; en tout cas, le bénéfice est certain.

L'idée d'ensemble sera, si l'on veut, que le culte impérial à Rome est moins hellénistique que romain ; la méthode consiste à établir des jalons chronologiques aussi sûrs que possible, de façon à suivre avec le moins de risques les nuances d'une évolution. Et, si l'on cherche à cette évolution un point de départ, on ira aussitôt à l'article de la page 148 : « L'assomption de César dans un passage des *Fastes* d'Ovide » : M. Pippidi y montre (surtout p. 163 ss.) la variété, l' « inconsistance », le « flou » des représentations concernant l'apothéose du dictateur ; l'importance quasi rituelle du témoignage sur la disparition du souverain devenu dieu ; il touche aussi (de façon, à mon sens trop timide : mais la question mériterait d'être reprise de fond) à l'idée de parenté astrale, dont le témoignage le plus explicite se trouve, on le sait, dans Manilius. — Les deux premiers articles traitent du *numen Augusti* : M. Pippidi montre qu'on aurait tort d'interpréter l'expression comme prouvant la divinisation de l'empereur vivant ; il n'y a qu'une nuance entre *numen* et *Genius Augusti*. Nous le suivrons volontiers. Mais il nous semble qu'il aurait dû insister davantage sur les aspects singuliers, de mentalité pré-logique (et dont la reviviscence est particulièrement curieuse à cette époque), que recouvrent ces expressions ; puis le caractère plus « divin » de *numen*, et ses possibilités d'enrichissement sémantique chez les poètes nous paraissent ici sous-estimés. Un repère chronologique précieux est établi par la datation au 17 janvier, 9 après J.-C de la dédicace par Tibère de l'*Ara Numinis Augusti*, le lendemain du jour où, selon les Fastes Prénestins (complétés ici de façon nouvelle d'après Suétone, *Tib.*, 17, 2), *Ti. Caesar ex Pa*[*nonnia laureatus Vrbem intr*]*auit* ; datation maintenue, non sans fondement, semble-t-il, contre Mlle Lily Ross Taylor (p. 193 ss.).

Pour intéressantes qu'elles soient, les spéculations de M. Pippidi « Sur un passage controversé de Sénèque » (*De tranquil. animi*, 14, 9) sont moins convaincantes : sous l'influence d'idées égyptiennes, Caligula aurait assuré, à côté du culte officiel d'Auguste divinisé dans son temple, le culte héroïque, à tendances semi-privées, de ses reliques dans son tombeau : *tumulus in quo Caesari deo nostro fiebat cotidianum sacrum*. L'interprétation suggérée par M. R. Waltz, qui donne à toute la phrase un sens ironique et voit dans

le *Caesar deus noster* Caligula lui-même, est au moins aussi vraisemblable, et bien plus simple. Et n'est-ce pas M. Pippidi lui-même qui donne d'excellentes raisons (p. 121 ss.) de lire, dans le texte de Scribonius Largus, non pas *deus*, mais *dominus noster Caesar*?

Enfin l'histoire de la littérature profitera de quelques précisions solides sur « la chronologie (si difficile à établir) des Épîtres d'Ovide *ex Ponto* » : à partir du triomphe illyrien de Tibère.

Que cela suffise pour recommander à tous la lecture, toujours enrichissante, de ce second volume de l'Institut Roumain d'Études Latines ; avec la reconnaissance particulière due à un auteur qui poursuit ces preuves si délicates dans un français subtil et à peu près impeccable.

Jean Bayet.

Denis van Berchem, *Les distributions de blé et d'argent à la plèbe romaine sous l'Empire*, in-8° de 185 pages, Genève, Georg et Cie, 1939.

Cette « thèse » est une étude des plus complètes et des plus sérieuses. Sur un sujet important dont elle aide à mieux mesurer la difficulté (M. A. Piganiol l'a bien vu, qui a orienté M. van Berchem vers cette recherche), elle apporte non seulement une mise au point précise, mais des solutions originales. On peut regretter seulement que, trop morcelée matériellement, elle oblige le lecteur à faire de temps en temps le point pour lui-même avant de pousser plus loin.

Le premier chapitre traite, en façon d'introduction, des distributions de blé à Rome de Caius Gracchus à Auguste. On verra volontiers, avec M. van Berchem, dans la loi Sempronienne une mesure visant à la fois à régulariser le marché du blé et à faire participer directement le peuple aux fruits annuels de la conquête. Mais, presque aussitôt, les mesures frumentaires prirent un caractère politique entre les mains des partis adverses ; et les désordres de gestion rendirent nécessaires l'institution du rôle des bénéficiaires par Pompée (en 56), et sa révision par César (en 46). Le règlement de César paraît bien inspiré par la double volonté de couper court à tout accroissement de ce budget spécial et à toute intrusion d'un citoyen non-romain dans les listes frumentaires : mais la mutilation de la Table d'Héraclée à l'endroit même où elle devait contenir des précisions intéressantes est bien regrettable...

Dans le corps même de l'ouvrage M. van Berchem établit que sous l'Empire :

1° le bénéfice du *frumentum publicum* est réservé en principe au *civis romanus domo Roma* ;

2° pour que le nombre des inscrits ne dépasse pas 200.000, des mesures restrictives réduisent la fréquence des affranchissements, substituent à la notion de domicile celle d'*origo* ; et un contrôle sévère prévient les usurpations.

Conséquence importante : les expressions *plebs frumentaria*, *p. urbana*, *p. romana*, sont synonymes ; elles spécifient une sorte de caste (la *plebs togata*), inférieure à la classe équestre, supérieure à la *plebs infima* (Suétone) ou *sordida* (Tacite). Un point nous semble encore très imparfaitement élucidé : l'achat de la tessère frumentaire (p. 49 ss.), où l'on verrait volontiers une sorte de formule d'assurance-vieillesse ; par suite la réintroduction dans le système de la notion d'assistance publique, l'*Armenversorgung* de Mommsen (conception critiquée, à propos de la réforme de César, p. 25 s.).

L'administration et l'organisation matérielle de la *frumentatio* sont ensuite étudiées par M. van Berchem avec beaucoup de perspicacité et le sens le plus juste de l'évolution historique. A travers d'inévitables fluctuations, s'affirment toujours davantage la jonction *frumentatio-annona* et la mainmise de l'empereur sur une institution qui lui permet de faire de la *plebs frumentaria* comme sa clientèle personnelle [1]. Le IIIe siècle « galvaude les privilèges », substitue la distribution quotidienne de pain à celle, mensuelle, de blé ; des villes autres que Rome organisent des services analogues. On lira avec un vif intérêt les p. 114-116 où se trace le tableau général de ce siècle trop peu connu et passionnant, ne serait-ce que comme gestation des réformes du Bas-Empire.

Le nouvel aspect de « largesse impériale », qu'a fini par prendre la *frumentatio*, a autorisé l'auteur à traiter des congiaires. Comment ne pas l'en remercier? Son savoir numismatique et sa sûreté de méthode lui ont permis, en particulier, de dresser une liste chronologique des congiaires jusqu'à la fin de la dynastie des Sévères. Il apporte aussi les précisions archéologiques les plus précieuses sur le mode de distribution, le cérémonial ; et, même, de curiosité en curiosité, sur la Minerve du *Chalcidicum*, « gardienne des rôles de citoyens », et sur l'*Atrium Libertatis*, qui se serait élevé derrière la Curie...

Jean Bayet.

O. Neugebauer, *Ueber eine Methode zur Distanzbestimmung Alexandria-Rome bei Heron*, Det. Kgl. Danske Videnskabernes Selskab. Historisk-filologiske Meddebelser. XXVI, 2, København, Levin-Munksgaard, 1938, in-8°, 26 p., 5 pl.

Au chapitre 35 de ses *Dioptra*, Héron d'Alexandrie indique une méthode pour mesurer la distance entre deux points de latitude et de longitude différentes et prend pour exemple la distance d'Alexandrie à Rome. Dans son édition avec traduction, H. Schöne remarque que les corruptions du texte interdisent d'exprimer ce chapitre par une figure satisfaisante. M. Neugebauer se croit en mesure de le faire, et il donne, en effet, de ce chapitre une traduction qui ne laisse rien à désirer, accompagnée de cinq planches de géométrie descriptive fournissant la solution du problème. A la fin de la brochure, une note ajoutée sur épreuves indique qu'il vient de recevoir l'avis que la même démonstration avait été déjà donnée par M. A. Roure dans un mémoire des *Annales de la Société des Sciences de Bruxelles*, t. 42, 1923, mémoire qu'il ignorait, n'en ayant trouvé nulle part l'indication. Cette rencontre entre deux savants nous paraît la meilleure preuve de l'exactitude de la solution.

On notera, dans la brochure de M. Neugebauer, un *Appendice*, p. 21-24, sur la date d'Héron d'Alexandrie. On sait qu'on hésitait entre 200 av. J.-C. et 300 après J.-C. Or, dans le chapitre examiné, il est question d'une éclipse ayant lieu dix jours avant l'équinoxe de printemps, visible à Alexandrie et à Rome, à la 5e et à la 3e heure de la nuit. Si ces données ne sont pas complètement imaginaires, ce qui est bien peu vraisemblable, cette éclipse ne peut être que celle du 13 mars 62, qui répondait à toutes ces con-

1. On désirerait que soit appuyée d'une preuve (ou d'une référence) l'affirmation de la p. 97 : « Tout consulaire qu'il soit, le *curator aquarum et Miniciae* n'est qu'un agent de l'empereur. »

ditions. Héron aurait donc écrit quelque temps après cette éclipse ; il serait un contemporain de Néron.

A. Grenier.

Helen Jefferson Loane, *Industry and Commerce of the City of Rome (50 B.-C. — 200 A.-D.)*. The John Hopkins University Studies in historical and political Science, under the Direction of the Departments of History, Political Economy and Political Science, Baltimore, The John Hopkins Press, 1938, in-8°, 158 p.

Élève de M. Tenney Frank, l'auteur a voulu donner de la vie industrielle et commerciale de la ville de Rome un tableau qui fît pendant à celui que son maître a si brillamment brossé pour Pompéi. La documentation se présentait de façon moins favorable ; il y avait en outre la complication résultant d'un temps beaucoup plus long. Avec beaucoup de raison l'enquête a pris pour terme la fin du IIe siècle de notre ère. A l'intérieur de cette période elle a porté sur tous les documents d'origine diverse : textes littéraires, inscriptions et archéologie. C'est là sa nouveauté. Autre originalité : il ne s'agit pas d'études de détail mais d'une vue d'ensemble, solidement appuyée sur les faits, dont l'objet dépasse l'analyse du document. L'ouvrage rappelle donc ou apprend beaucoup de choses ; il a le mérite de chercher à apercevoir partout la réalité antique.

Le plan est simple : les importations, les industries, la distribution et, dans chacune de ces parties, sept ou huit chapitres embrassant à peu près tous les produits nécessaires à la vie d'une grande ville. Un index permet de retrouver aisément ce qui concerne chacun d'eux.

Rome importait infiniment plus qu'elle ne produisait : elle payait, grâce à l'argent impérial et aux revenus de son aristocratie. Alimentation, vêtements, matériaux de construction, métaux, ustensiles domestiques, parfums, épices, tout venait du dehors. Helen J. Loane n'oublie même pas les animaux de l'amphithéâtre. Pourquoi ne parle-t-elle pas du bois, bois de construction et surtout bois de chauffage, indispensables aux hypocaustes et aux thermes ? Les importateurs sont représentés par des *stationes*, sortes d'agences dont on ne sait d'ailleurs que peu de chose à Rome ; on connaît les *stationes municipiorum* localisées dans la partie occidentale du Forum. J'aurais voulu voir mentionner les *stationes* d'Ostie puisque, pour d'autres chapitres, notamment lorsqu'il s'agit des bateliers, l'auteur est bien obligé de joindre le port à la capitale qu'il desservait. Sans doute a-t-elle estimé qu'Ostie méritait à elle seule une étude particulière.

L'industrie romaine est demeurée médiocre : boulangerie, vêtement, chaussure, forge du fer et du cuivre, métaux précieux, le travail ne s'effectuait pas autrement à Rome qu'à Pompéi : petits artisans et petits ateliers. Les grandes familles, qui tenaient à honneur de ne devoir qu'à leurs propres esclaves tout ce dont elles avaient besoin, ne dédaignaient pas, semble-t-il, les profits provenant de la vente au public. Elles fournissaient le pain à leur entourage. N'y eut-il pas là une forme particulière de clientèle ? Les boutiques qui, sur la rue, entouraient les grandes maisons pouvaient être louées ; elles pouvaient aussi servir aux esclaves de la maison vendant pour le compte du propriétaire. La principale industrie était celle du bâtiment, qui est étudiée de façon fort intéressante. Au cours des deux premiers siècles, l'Empereur est devenu le principal, presque le seul fabricant de briques ; il a aussi le monopole du plomb ; mais, pour la fabrication des tuyaux, des entreprises privées subsistent à côté des

organisations officielles et souvent, collaborent avec elles. Entre le travail servile et les monopoles d'État, l'artisanat libre ne conserve qu'un champ d'activité restreint ; il ne semble pas qu'il ait eu à Rome de corporations puissantes. Dans la partie concernant le commerce, nous apercevrons de même l'envahissement progressif de l'État, non pas en vertu d'un principe ni même d'une volonté préconçue, mais plutôt en raison des circonstances, de la nécessité même, l'État étant seul capable de financer les organisations indispensables. Il y a sur ce point, dans l'étude de Helen J. Loane, bon nombre d'observations qui valent d'être retenues.

Particulièrement importante est la partie intitulée : *distribution* ; c'est tout le commerce de Rome. Si l'industrie locale s'accommode des petites boutiques jointes à l'atelier, les importations exigent une organisation plus vaste. Ce sont les *horrea* qui, peu à peu, deviennent eux aussi des entrepôts d'État. On ne trouve guère mention de ces intermédiaires qui jouent dans le commerce moderne un rôle si considérable. Les importateurs vendent eux-mêmes leurs marchandises ; chaque catégorie d'objets paraît avoir son lieu de vente, son marché ; la criée, l'*auctio*, est le moyen le plus ordinaire. Les *institores*, esclaves de l'État ou des grandes familles ou des importateurs, font l'office de vendeurs ou de revendeurs ; il y a aussi les marchands ambulants et les agents de publicité. L'organisation est, en somme, assez confuse et rudimentaire. Le chapitre intitulé *the Machinery of vente* n'en est que plus original et intéressant.

Nous ne saurions insister sur tous les détails de cette étude pleine de renseignements les plus divers, toujours précise, sobre et claire. C'est un excellent travail qui répond bien à l'intention de l'auteur.

A. Grenier.

R. Syme, *Pollio, Saloninus and Salonae* (Extrait de *The classical Quarterly*. 1937, p. 39-49).

Le thème de ce bref, mais intéressant article se déroule en marge de celui de la IVe Églogue, sans se confondre avec lui. L'auteur déclare ne pas prendre parti au sujet de l'identification de l'enfant mystérieux chanté par Virgile ; son but est uniquement de montrer que le fils de Pollion, en dépit de son cognomen de Saloninus, n'aurait rien à voir avec Salone, que Pollion n'aurait pas davantage occupée. Le déroulement de sa démonstration se présente ainsi : c'est la Macédoine qui a été assignée à Pollion comme province, quand, après la paix de Brindes, il a déposé le consulat ; Salone n'appartenait donc pas à son ressort territorial ; la seule occasion qu'a eue Pollion, en 40, de passer en cette ville est antérieure, non postérieure à la paix de Brindes ; il n'est donc pas du tout assuré que le cognomen de Saloninus dérive de Salone ; il peut tout aussi bien se rattacher au gentilice Salonius, lui-même vraisemblablement d'origine étrusque ; au surplus, enfin, le fils, qui ne vécut pas, de Pollion n'eut peut-être même pas le temps de recevoir ce nom, et Saloninus ne serait ainsi qu'une sorte de fantôme. On trouvera peut-être l'affirmation finale un peu osée ; on doit remarquer cependant que les raisons essentielles de M. Syme se déduisent de l'insuffisance de notre documentation sur le sujet, presque tout entière dépendante de scholiastes, qui ne nous offrent que des garanties assez faibles d'exactitude. En tout cas, cet essai de démonstration, conduit méthodiquement et avec aisance, se lit avec plaisir. Et il laisse intact l'essentiel de la savante exégèse de M. Carcopino sur la IVe Églogue.

J. Zeiller.

J. Carcopino. *Aspects mystiques de la Rome païenne* ; 314 pp. in-8° ; Paris, L'Artisan du livre, 1941.

Une des idées les plus répandues et les plus généralement admises touchant la religion romaine, c'est qu'elle a ignoré les élans de l'âme et les effusions mystiques. Elle semble se réduire à l'observance de certains rites, à la récitation de certaines formules, tout au moins en ce qui concerne les dieux indigènes ; la plupart des Romains passent pour s'être contentés de la pratique du culte ; et ceux qui ne pouvaient se satisfaire d'une pareille sécheresse ont dû faire appel aux religions orientales ou aux mystères grecs pour apaiser leur soif d'idéal. Conception un peu simpliste, qu'une étude plus approfondie des cultes et des transformations subies par eux permet de nuancer et de rectifier. C'est ce que fait M. Carcopino dans ce volume où il a réuni des articles à première vue fort différents les uns des autres, mais dont l'unité fondamentale se révèle à la réflexion. Qu'il s'agisse du culte des Cereres numides — qui lui donne l'occasion de faire une conjecture ingénieuse sur un passage de Salluste [1] —, de l'immolation des enfants, du culte de Cybèle et Attis, de l'Hercule romain, de l'hermétisme africain, partout l'auteur s'est efforcé avec une persuasion entraînante de démontrer à son lecteur que la « Rome païenne ne cessa de répondre, avec une ferveur inattendue, à la vocation mystique dont Michelet fut seul chez nous à la déclarer capable. » (Préface, p. 10). Études érudites, certes, où apparaît une fois de plus la prodigieuse connaissance des textes littéraires et épigraphiques, et des monuments figurés que possède l'auteur ; mais l'érudition s'y pare d'une élégance de forme qui la rend attrayante pour tout lecteur tant soit peu au courant des choses de Rome et curieux des problèmes touchant au spirituel, et aux croyances en l'au-delà.

A. Ernout.

G. Bardy, *Littérature latine chrétienne*, 231 pp. in-16 ; Paris, Bloud et Gay, s. d.

Faire tenir en 230 pages toute l'histoire de la littérature latine chrétienne, depuis les origines jusqu'à saint Isidore de Séville ; ne rien omettre d'essentiel, sans pour cela se réduire à n'être qu'une simple liste de noms et un catalogue d'œuvres, cela semble être une gageure. M. G. Bardy l'a tenue et gagnée. Son petit livre, bien composé, est non seulement clair, mais agréable à lire. Malgré l'absence de citations, que lui interdisait l'exiguïté du volume, il a su rendre vivants les hommes et les œuvres. Son histoire est une peinture à grands traits, sans doute, mais non une simple esquisse : les caractères fondamentaux de chaque période sont bien mis en relief ; les jugements sont exprimés avec une bienveillante équité, et les points obscurs ou inconnus indiqués sans fausse honte ni parti pris de vouloir tout expliquer. On ne peut souhaiter manuel d'initiation qui atteigne mieux son objet. La bibliographie, fort succincte, donne l'essentiel. J'aurais aimé que, pour les textes au moins, elle fût un peu plus explicite. Il n'est pas facile à un non-initié de se débrouiller dans le Corpus de Vienne, à plus forte raison dans Migne, et surtout dans toutes les éditions

1. C'est sans doute une coquille typographique qui lui a fait dire, p. 26, qu'aucun des mss. de Salluste n'est plus ancien que le XIe siècle. C'est le IXe siècle qu'il faut lire.

séparées des textes relatifs au christianisme : quelques pages de plus, indiquant les principales éditions des textes importants (Itala, Vulgate, Apocryphes, etc.) auraient rendu plus utile encore ce bon compendium.

A. Ernout.

J. Marouzeau, *Récréations latines* ; 200 pp. in-8° ; Toulouse, Éd. Privat, et Paris, H. Didier, 1940.

Ce petit volume a paru dans la *Bibliothèque des parents et des maîtres*, où l'auteur avait déjà publié ses dix causeries sur le latin. Il ne s'agit donc pas d'un livre destiné aux érudits ; on n'y trouvera pas de bibliographie, ni de discussions philologiques, mais une série de petits chapitres, clairs, pénétrants et suggestifs, destinés à faire réfléchir le professeur et l'élève sur les problèmes que pose un texte latin, à lui montrer la variété, la multiplicité, l'intérêt des questions qu'il soulève, les divers aspects sous lesquels on peut l'envisager, à faire apparaître tout ce qu'il y a de vivant, de permanent et de général dans ces textes que l'on considère trop volontiers comme des témoignages d'une langue morte. Trente chapitres promènent le lecteur à travers ce vaste domaine du latin, et l'orientent dans ses diverses régions : origine, parenté, caractère du latin, étymologie et histoire des mots ; écriture, phonétique et utilisation par le style des ressources sonores fournies par le vocabulaire ; aspects différents du vocabulaire, mots nobles et mots tarés, mots usés, noms propres et parti qu'en tire l'écrivain ; structure de la phrase, valeur psychologique ou esthétique de l'ordre des mots en prose ou en vers, réminiscences, procédés familiers, tics et manies chez les auteurs. Chacun de ces chapitres est suivi de l'indication d' « exercices d'application » qui permettront au lecteur d'exercer son ingéniosité personnelle, et d'ajouter des compléments, voire des corrections à l'exposé de l'auteur. Il y a là pour le maître l'occasion de trouver des sujets de devoirs ou d'explications dont la nouveauté ravira les élèves curieux — et presque tous le sont, si l'on sait éveiller leur curiosité —, pour les parents, une façon de reprendre contact avec ces humanités que la vie leur a fait négliger, et de se convaincre à nouveau, si besoin en était, de l'enrichissement qu'elles apportent à l'esprit [1].

A. Ernout.

I. Saint Augustin, *Dialogues philosophiques*, II *Dieu et l'âme* (*Soliloques. De immortalitate animae. De quantitate animae*), texte, traduction et notes par P. de Labriolle ; 420 pp. in-16 ; Paris, Desclée, de Brouwer et Cie, 1939.

---

1. P. 89 l. 2 du bas, lire *Fagutal* (et non *Fatugal*) ; M. Marouzeau est-il sûr de *querquetual*? Je ne connais que *querquetulanus*. P. 192, l. 9 du bas, lire *Iuno* (et non *luno*). Dans ce morceau qu'analyse un peu cruellement M. Marouzeau, j'ai peine à croire que « Virgile s'amuse ». Il me paraît plutôt être sous la fâcheuse influence de la rhétorique : Junon et Vénus débattent une controverse à laquelle Jupiter préside. C'était un genre qui convenait assez mal au génie de Virgile ; son embarras était encore aggravé du fait qu'il mettait en scène et faisait parler un Olympe de convention. A défaut de l'inspiration, il a recouru aux procédés, τέχναι : cela ne donne jamais grand'chose de bon.

II. Saint Augustin, *La cité de Dieu*, texte et trad. avec une introd. et des notes par P. de Labriolle, xxxi-572 pp. in-12 ; Paris, Garnier frères, s. d. (1940).

Ce m'est un douloureux devoir de saluer une dernière fois l'activité scientifique de P. de Labriolle. La qualité des deux derniers volumes qu'il a donnés avant sa mort, met en évidence une fois de plus la grandeur de la perte que nous avons faite. Nul mieux que lui parmi les laïques ne connaissait les origines de la pensée chrétienne, et sa croyance ne nuisait pas à sa clairvoyance : plus préoccupé, me semble-t-il, de l'influence du christianisme sur la vie morale et spirituelle que des problèmes que pose l'histoire du dogme, il apportait à l'étude des textes religieux un esprit respectueux mais libéral. De même, quand il publiait un texte, c'était le sens intime qui l'intéressait et le bénéfice esthétique, intellectuel et spirituel que l'on pouvait en retirer, plutôt que les problèmes de technique érudite que pose l'établissement de ce texte. Un esprit de cette nature devait naturellement se tourner vers saint Augustin. P. de Labriolle avait déjà publié, dans la collection des Universités de France publiée par l'A^on^ G. Budé, une édition avec traduction des *Confessions*. Les deux dernières publications sont une nouvelle preuve de l'attachement qu'il portait à la personne et la pensée du fils de Monique. Les Dialogues philosophiques font partie de l'édition complète des Œuvres de saint Augustin entreprise par la Bibliothèque Augustinienne; leur sous-titre *Dieu et l'âme* en marque bien le caractère et l'objet. Le texte est celui des Bénédictins, reproduit par Migne : évidemment il serait vain d'attendre une prompte continuation du Corpus de Vienne ; on regrette toutefois qu'une publication aussi importante s'appuie sur un texte vieilli. Pour la *Cité de Dieu*, P. de Labriolle, plus heureux, a pu utiliser le texte de Dombart-Kalb, qu'il a modifié en quelques passages. Les deux traductions ont les mêmes qualités d'élégante limpidité : sans négliger l'exactitude, de Labriolle voulait avant tout qu'une traduction fût intelligible et plaisante. Quelque habitude qu'on ait de la langue latine, la pensée d'Augustin demande un effort pour être comprise : la version et les notes, sobres et précises, jointes aux textes publiés par de Labriolle, fourniront au lecteur l'aide la plus sûre pour s'en pénétrer

A. Ernout.

Le Gérant : F. Klincksieck.

---

mâcon, protat frères, imprimeurs. — mcmxlii.

LAUDATIO FUNEBRIS ET RHÉTORIQUE

Il est vrai et il est commun de dire que les genres littéraires latins sont venus de Grèce. Au risque de passer pour iconoclaste, je souhaiterais prouver pourtant qu'il en est en tout cas un qui échappe à cette loi : la *laudatio funebris*. A travers la longue histoire de Rome elle est restée autochtone, c'est-à-dire hors de la rhétorique. Sans doute ferai-je une réserve au sujet de quelques éloges exceptionnels, mais j'essaierai de me montrer en droit d'établir une règle générale.

*
* *

La *laudatio funebris*[1] proprement dite a deux aspects que l'on peut définir de la manière suivante :

1° *Laudatio priuata pro contione* : c'est, à l'occasion d'un *funus indictiuum*[2], l'éloge d'un personnage ayant rempli des magistratures, fait aux rostres devant le peuple assemblé et prononcé par un proche parent à la gloire du mort et de sa *gens*. A partir du Ier siècle av. J.-C. les femmes des grandes familles auront le même privilège[3]. Ainsi l'éloge de Lucius Caecilius Metellus par son fils Quintus[4], de Iulia par son neveu Jules César[5].

2° *Laudatio publica pro contione* : c'est, à l'occasion d'un *funus publicum*[6], l'éloge d'un dignitaire ou d'un membre de la famille impériale fait aux rostres devant le peuple assemblé comme le précédent, *mais* par un magistrat mandaté[7]. Ainsi l'éloge d'Auguste par Tibère[8], de Verginius Rufus par Tacite[9].

1. Fr. Vollmer, *Laudationum funebrium Romanorum historia et reliquiarum editio*, in *Jahrbücher für class. Philologie*, herausg. von Fleckeisen, XVIII ter Supplementband, Leipzig, 1892, p. 445-528° (que nous citerons désormais : Vollmer).

2. J. Marquardt, *Vie privée*, I, p. 398-450 ; E. Cuq, in *Dict. Ant.* s. v. *funus*, p. 1386-1409 ; H. Blümner, *Privatalterlümer*, p. 482-511.

3. Cic. *de or.* II, 44, les témoignages de Liv. V, 50, 7, de Plut. *Cam.* 8, qui font remonter au IVe siècle cet hommage aux matrones, sont très douteux.

4. Pl. *nat.* VII, 139 ; vid. inf., p. 113.

5. Suet. *Caes.* 6, 2 (vid. inf., p. 112, n. 1) ; Plut. *Caes.* 5.

6. C'est encore un article de Fr. Vollmer, *De funere publico*, in *Jahrb. für class. Philol.*, XIX ter Suppl., 1893, p. 319-364, qui contient le meilleur exposé de la question.

7. Quint. III, 7, 2.

8. Suet. *Aug.* 100, 6.

9. Plin. *Ep.* II, 1, 6.

En outre, je suis persuadé qu'à côté de ces *laudationes pro contione* a existé, au moins à partir du 1er siècle av. J.-C., une *laudatio* entre intimes ; elle était aussi prononcée par un membre de la famille, mais sans doute devant le bûcher ou devant la tombe. Aucun auteur latin n'en parle expressément ; toutefois, outre qu'il est difficile d'admettre que les rostres aient été journellement encombrés par des discours d'enterrement, un passage de l'irrévérencieux *de luctu* de Lucien[1] paraît une allusion à cette coutume : εἶθ' ἡ μήτηρ ἢ καὶ νὴ Δία ὁ πατὴρ ἐκ μέσων τῶν συγγενῶν προελθὼν... φώνας ἀλλοκότους καὶ ματαίας ἀφιῆσι. Les éloges que je range dans cette catégorie sont justement ceux qui nous font comprendre le mieux tout le genre de la *laudatio*, comprendre et connaître, car nous leur devons les exemples les plus complets. Sans doute avons-nous quelques données sur la *laudatio pro contione*, mais il ne s'agit — en dehors de l'éloge de Matidia par Hadrien[2] — que de quelques phrases notées par hasard et sur lesquelles je reviendrai[3]. La *laudatio intime*, elle, nous a laissé deux documents authentiques. Je veux parler des deux fameuses inscriptions qui nous ont conservé de larges fragments de l'éloge de Turia[4] et de l'éloge de Murdia[5].

*
* *

A travers toute la littérature antique se rencontrent des allusions à la *laudatio* romaine, avant tout chez les historiens, comme il est naturel. Ils nous ont gardé le souvenir d'une trentaine d'éloges[6], à commencer par celui que selon la tradition Valerius Publicola prononça en l'honneur de Brutus, le fondateur de la République[7]. Plaute même évoque la *laudatio*, quand, dans le *Poenulus*, à la diatribe de Syncerastus contre le *leno* « Leloup » Milphion répond en écho : « *Verba facit emortuo*,

---

1. Luc. *Luct.*, 13 ; cf. *Ibid.* 23 : ἔνιοι λόγους ἐπιταφίους εἶπον ἐπὶ τῶν μνημάτων.
2. *Laudatio Matidiae* : *C. I. L.* XIV, 3579.
3. Vid. inf., p. 112.
4. *Laudatio Turiae* : *C. I. L.* VI, 1527 ; 31670 ; 37053 = Dessau 8393. Je conserve l'appellation traditionnelle, que je discuterai ailleurs, cet article étant né de travaux préparatoires à une édition de cette *laudatio*. Disons seulement que si l'attribution du discours à Vespillo, mari de Turia, peut être défendue, et même avec de nouveaux arguments, elle ne peut être démontrée,
5. *Laudatio Murdiae* : *C. I. L.* VI, 10230 = Dessau 8394 ; le discours y est expressément appelé *laudatio* (ligne 22).
6. Vollmer, p. 478 et suiv.
7. Den. Hal., *Ant. rom.* V, 17 ; Plut. *Popl.* 9, 7 ; cf. les réserves de Vollmer p. 455.

quelle oraison funèbre ! » [1] Cicéron compte l'éloge parmi les hommages couramment rendus aux hommes politiques [2] et lui-même — service d'ami ou pensum de logographe ? — écrit à la fin de 54 une *laudatio* pour un certain Serranus Domesticus, que celui-ci prononcera aux obsèques de son fils : *Serrani Domestici filii funus perluctuosum fuit a. d. VIII kal. Decembr. Laudauit pater scripto meo* [3].

Et pourtant les traités de rhétorique ne font presque aucune place à la *laudatio funebris* ; rien n'est plus symptomatique à cet égard que le fait qu'elle n'est même pas citée dans le très riche article *Rhetorik*, que W. Kroll a écrit pour la *Real-Encyclopädie* [4]. Dans les divers traités on lit bien quelques conseils sur la *laus* et la *uituperatio*, mais, comme le prouvent des passages de la *Rhétorique à Herennius* [5] ou des *Partitiones oratoriae* [6] et des allusions à la fin du *de Inuentione* [7], les auteurs n'ont guère en vue que les discours judiciaires, plaidoiries d'avocats ou dépositions de témoins. Les grands ouvrages de la maturité de Cicéron seront, sur ce point, aussi décevants. Le *genus demonstratiuum*, hérité du γένος ἐπιδεικτικόν d'Aristote [8], vient, sous le nom péjoratif de *genus tertium*, bien loin derrière le *iudiciale* et le *deliberatiuum*. Au 1er livre du *de Oratore* Crassus s'en débarrasse avec hâte [9]. Antoine, il est vrai, y revient au second livre, mais sans enthousiasme : c'est un genre inférieur, dont l'usage demeure rare [10]. Par surcroît quelques conseils plus précis nous font saisir que l'interlocuteur du dialogue ne pense qu'aux compliments présentés dans les dépositions de témoins à décharge et aux *encômia* écrits, à la mode grecque, de personnages légendaires ou historiques. La *laudatio funebris* n'est citée que dans une parenthèse, où elle est prestement exécutée : *nostrae lauda-*

---

1. Pl. *Poen.* 840.
2. Cic. *Mil.* 33.
3. Cic. *Q. fr.* III, 6 [8], 5 = éd. Constans, III, p. 118, ep. CLIV. Vid. inf. p. 112. Les éloges que Cicéron composa à la mémoire de Caton d'Utique et de sa fille Porcia sont des panégyriques et non des *laudationes funebres*.
4. W. Kroll, *Rhetorik*, Sonderabdruck aus *R. E.*, Stutgard, 1937, qui prendra place sans doute dans un Supplément. Cf. en particulier § 41 *Die Epideiktik* et § 43 *Die Regeln der Epideiktik*.
5. *ad Her.* III, 10-15.
6. Cic. *part.* 70-82.
7. Cic. *inu.* II, 177-178.
8. Arist. *Rhet.* I, 3, 1, qui prend pour exemples des éloges d'Achille ou des Tyrannicides (*Ibid.* I, 9, 6).
9. Cic. *de orat.* I, 141, *genus tertium, quod in laudandis aut uituperandis hominibus poneretur.*
10. Cic. *de or.* II, 43-48 ; 341-349 ; cf. 341, *multa sunt orationum genera et grauiora et maioris copiae ;... laudationibus non ita multum uti soleremus.*

tiones, quibus in foro utimur, aut testimoni breuitatem habent nudam atque inornatam aut scribuntur ad funebrem contionem, quae ad orationis laudem minime accommodatast [1]. Ainsi rédigée d'avance, lue aux rostres dans une atmosphère peu favorable, n'ayant même pas l'apparence d'un vrai discours, la *laudatio funebris* n'a aux yeux de Cicéron aucun rapport avec la grande éloquence. Aussi son analyse se perd-elle bientôt dans les généralités ; il se borne à paraphraser le chapitre où Aristote avait catalogué et classé les vertus qu'il convient d'exalter en pareille occurrence. Mêmes considérations chez Quintilien [2] qui suit à son tour Aristote et Cicéron [3] et ne dit qu'un mot de la *laudatio* funèbre. Dans tout le corpus des *Rhetores latini minores* [4] rien qui la concerne, bien qu'y soit recueilli un chapitre de Priscien *de laude*.

*
* *

Pourquoi Cicéron — car il est le maître du chœur — sacrifie-t-il pareillement la *laudatio funebris* ?

D'abord pour cette simple raison qu'il ne la trouvait pas dans ses sources grecques et cela parce que la Grèce n'avait rien de comparable à ce Ῥωμαίων ἀρχαῖον εὕρεμα selon le mot de Denys d'Halicarnasse [5]. Sans remonter au thrène, ni aux plaintes sur lesquelles se clôt l'*Iliade*, rappelons qu'Athènes pratiquait depuis les guerres médiques l'ἐπιτάφιος λόγος, hommage officiel rendu aux soldats tombés dans chaque campagne [6]. Que ce soit

---

1. Cic. *de or.* II, 341.

2. Quint. III, 7, *de laude et uituperatione* ; en particulier § 2. La preuve la plus nette que Quintilien s'inspire de la phrase de Cicéron que nous venons de citer (*de or.* II, 341), c'est qu'il renverse l'ordre des termes (*laudatio funebris*, puis déposition en justice) et adapte ce qu'il dit de la *laudatio* à son époque ; en effet il ne connaît plus guère que la *laudatio publica pro contione : funebres laudationes pendent frequenter ex aliquo publico officio, atque ex senatus consulto magistratibus saepe mandantur* ; sous l'Empire la *laudatio priuata pro contione*, qui nécessitait une autorisation du prince, a dû devenir plus rare.

3. Voir dans J. Cousin, *Études sur Quintilien*, I, Paris, 1936, le tableau de la p. 194 qui donne le plan de l'éloge d'après Anaximène (III et XXXV), Aristote (*Rhet.* I, 5 et 7), *ad Herennium* (III, 6-10), Cicéron (*Inu.* II, 177 ; *de or.* II, 43 et 341 ; *Part.* 70-82).

4. *Rhetores Latini minores*, ed. C. Halm, Leipzig, 1863 ; le chapitre de Priscien est à la p. 556.

5. Den. Hal. *Ant. rom.* V, 17, 2 ; cf. Cic. *leg.* II, 65.

6. Voir en dernier lieu G. Colin, *l'Oraison funèbre d'Hypéride*, in *Rev. Ét. grecques*, 1938, p. 209-266, 305-394 (cf. *C. R. Ac. Inscr.*, 1938, p. 253-268). Aux trois oraisons funèbres que je cite il faudrait ajouter celles de Gorgias, Lysias, et Démosthène ; elles ont été l'objet de suspicions que d'ailleurs G. Colin n'admet pas ; le procès n'est pas jugé.

dans Thucydide faisant parler Périclès, ou dans le pastiche qu'Aspasie a soufflé au Socrate du *Ménéxène*, ou dans Hypéride sauvé grâce à un papyrus, nous retrouvons les thèmes consacrés de ce discours d'apparat où successivement l'orateur mandaté louait les morts, exaltait la ville d'Athèna, consolait les familles. Cet éloge public, la tradition le voulait collectif, anonyme ; les sentiments égalitaires ne souffraient pas qu'on mît en vedette un citoyen ou une maison. Pour le même motif il n'y avait pas de *laudatio* dans les enterrements privés. Les textes qui ont été invoqués à l'encontre de cette conclusion sont imprécis ou ne sont pas pertinents [1]. Athènes la démocratique s'est méfiée de la *laudatio*. Rome l'aristocratique a ici innové : le fait est assez rare — quoi qu'on ait voulu prouver, surtout depuis vingt ans — pour qu'en l'affaire on lui rende justice.

Ce genre autochtone aurait dû donner à Cicéron quelque fierté, et pourtant même cette raison ne l'incite pas à lui faire place dans ses *libri rhetorici*. C'est qu'en premier lieu il aimait à suivre de très près ses modèles et si, pour citer la *laudatio*, il se permet une addition personnelle de deux lignes, cela lui semble très suffisant. Mais je suis convaincu que d'autres motifs encore expliquent son silence. Pour un Romain toute éloquence est inférieure qui ne vise pas à gagner un procès ou à faire passer une loi. En outre Cicéron, qui bâtissait un classicisme, dédaignait tout ce qui le contrariait, et la vieille *laudatio* ne trouvait pas auprès de lui plus d'indulgence que l'« ancien style » des atticistes ; seulement il parlait moins de celle-là que de celui-ci, parce qu'il la tenait pour moins dangereuse. Un passage du *Brutus* [2] est souvent cité qui évoque avec mépris les *laudationes* antérieures au début du IIe siècle av. J.-C. : *nec uero habeo quemquam antiquiorem cuius quidem scripta proferenda putem, nisi quem Appi Caeci oratio... de Pyrrho et nonnullae mortuorum laudationes forte delectant.* Et ce mépris de Cicéron vient de ce que la *laudatio* primitive est sans art. Mais la *laudatio* contemporaine de Cicéron est également sans art, puisque la *contio funebris* est *minime ad laudem orationis accommodata.* Alors que peu à peu des discours informes du vieil Appius sont sortis les discours parfaits de Cicéron, la *laudatio*, elle, est demeurée imperfectible. Cela ne peut tenir au milieu où elle fleurit, puisque les fils de consulaires qui les ré-

1. Par Ch. Lécrivain, in *Dict. Ant.* s. v. *funus*, p. 1379, n. 22 ; par exemple, Dem. *Cor.* 288, concerne un ἐπιτάφιος λόγς.
2. Cic. *Brut.* 61-62.

digent — il est vrai que ce sont souvent là leurs débuts aux rostres — sont ceux-là mêmes qui donneront à Rome ses bons orateurs politiques. Non, cela tient à ce que né à Rome, issu de traditions qui se perdaient dans la nuit des temps, ce rite funèbre a conservé sa forme antique. Ce qui entoure la mort n'a pas à suivre la mode; ici le *mos maiorum* est plus tyrannique qu'en toute autre circonstance ; ici la rhétorique grecque et ses fioritures n'entrent pas. La *laudatio funebris* demeurera romaine, avec un minimum d'ornement.

*
* *

Mais ce serait s'avancer trop que de déduire du seul silence des ouvrages de rhétorique la caractéristique permanente de la *laudatio funebris*. Nous avons des documents — nos trois *laudationes* épigraphiques — auxquels il faut maintenant recourir.

Il ne peut être question ici d'entrer dans l'infini détail ; notons l'essentiel. D'abord l'éloge de Turia, le moins mutilé [1]. Dans un éloge le plan naturel et primitif consistait à suivre l'ordre chronologique, *rerum ordinem sequi* [2] ; on avait depuis longtemps imaginé un plan plus subtil : on dressait une liste des vertus du défunt et l'on racontait à propos de chacune d'elles les preuves qu'il en avait données : *in species uirtutum diuidere laudes* [3]. C'est le plan chronologique qu'adopte notre laudateur, avec quelques digressions toutes naturelles. Le choix des mots est banal [4], leur place sans recherche [5] ; pas de figures ; pas de procédés, si ce n'est ceux qui vont de soi ; aucun essai rythmique [6] : à la fin des paragraphes le plus souvent des dispondées et des dichorées, mais accidentels et qui ne s'appuient sur aucun crétique [7]. C'est vraiment un *genus eloquendi sua sponte fusum* [8].

---

1. *C. I. L.* VI, 1527 ; 31670 ; 37053 = Dessau 8393.

2. Quint. III, 7, 15 ; cf. Cic. *part.* 75, *aut enim temporum seruandus ordo est.*

3. Quint. III, 7, 15 ; cf. Cic. *de or.* II, 345, *erit explicandum in laude iustitiae quid cum fide, quid cum aequabilitate, qui cum eiusmodi aliquo officio is qui laudabitur fecerit.*

4. On peut noter II, 61, *speculatricem et propugnatricem periculorum meorum*, encore ces deux adjectifs se rencontrent-ils dans Cicéron, le second au masculin seulement.

5. Le verbe est à la fin de la proposition qui est courte, mais il n'est quasi jamais rejeté après une proposition subordonnée.

6. C'est ainsi qu'il faut comprendre la note 2 de la p. 495 de Vollmer.

7. Sur la prose primitive cf. Norden, *Kunstprosa*, I, p. 156 et suiv. ; O. Altenburg, *De sermone pedestri Italorum vetustissimo*, in *Jahrb. für class. Philol.* XXIV. Suppl., Leipzig, 1898, p. 486 : Rem tene, uerba sequentur. *Atque hoc cum grauitate et ueritate sentiendi eorum congruit, qui omnem ornatum repudiant.*

8. Le mot est de Cicéron — *part.* 16 — qui l'applique d'ailleurs, tant il est

L'éloge de Murdia donne une impression analogue. On y lit d'abord un développement sur l'héritage, puis une liste traditionnelle des vertus de la morte. L'orateur prononce même sur la *laudatio* des femmes, mais qui vaut d'ailleurs pour la *laudatio* en général, un jugement digne de remarque [1]. Elle doit être, dit-il, unie et semblable à toutes celles qui l'ont précédée ; pas de mots nouveaux, quand les vertus sont les mêmes, et, quelle que fût la réalité, toutes les femmes, comme tous les hommes, avaient dans les *laudationes* toujours les mêmes vertus, célébrées dans les mêmes termes. Rien ne fait mieux sentir cette permanence que l'éloge qu'Hadrien prononça de Matidia [2]. Même 150 ans après la mort de Turia et de Murdia, même dans la maison impériale, même dans la bouche de l'hellénisant et décadent Hadrien ouvrant l'au-delà à l'*anima uagula* de sa belle-mère, nous retrouvons les mêmes compliments mêlés à des allusions aux usages ancestraux de la *nenia* et de la *conclamatio*.

Les rhéteurs, comme on sait, distinguaient un style sublime, un style moyen, un style simple [3]. Le style sublime, c'est évident, n'a rien à voir avec nos éloges épigraphiques. Le style moyen ou tempéré est celui de l'épidictique, nous dit-on, mais de l'épidictique d'apparat, dont le *Panégyrique* d'Isocrate est aux yeux de Cicéron le modèle ; le style des *laudationes funebres* n'est pas celui-là [4]. Il n'appartient même pas au genre simple ; l'orateur qui pratique ce genre a beau être *summissus... et humilis, consuetudinem imitans* [5], tout chez lui est art et artifice ; il doit faire montre d'esprit [6] et d'un manque de soin qui exige beaucoup de soin, d'une *neglegentia diligens* [7]. Or chez nos laudateurs tout est sérieux et naturel [8]. Leur genre de style est donc un quatrième genre, que les

---

imprégné de rhétorique, à un style autrement relevé que celui de notre *laudatio*.

1. *C. I. L.* VI, 10230 = Dessau. 8394, l. 20-22 : *quom omnium bonarum feminarum simplex similisque esse laudatio soleat, quod naturalia bona... uarietates uerborum desiderent.*

2. *C. I. L.* XIV, 3579.

3. Cf. Cic. *Or.* 75-99 : *genus sublime, genus medium, genus humile* ; voir Ch. Causeret, *Étude sur la langue de la rhétorique... dans Cicéron*, Paris, 1886, p. 149 et suiv.

4. On s'en convaincra en relisant Cic. *Or.* 37-38.

5. Cic. *Or.* 76.

6. L. Laurand, *Études sur le style des discours de Cicéron*, 4e éd., Paris, 1940, III, p. 234 et suiv.

7. Cic. *Or.* 78.

8. Quint. XII, 10, 40, *quidam nullam esse naturalem putant eloquentiam, nis quae sit cotidiano sermoni simillima ;* 42, *antiquissimum quemque maxime secundum naturam dixisse.*

rhéteurs ont volontairement ignoré, qui est hors de la rhétorique.

*
* *

Ma thèse rencontre un obstacle que je ne veux pas esquiver. Je laisse de côté les citations d'un ou deux mots et les phrases sans caractère oratoire qui me donneraient trop aisément raison. Mais nous avons, ai-je déjà dit, trois phrases extraites de *laudationes* fameuses dans l'antiquité [1]. Il faut avouer qu'on rencontre dans ces *disiecta membra* toutes les ressources de l'art oratoire. Le style direct une fois rétabli, on reconnaît sans peine les belles périodes originales avec leurs antithèses, leur redondance et pour finir leurs chutes rythmées. Je songe aussi à certaines *laudationes* que la célébrité de leurs auteurs a sauvées de l'oubli. Je ne sais si, quand il écrivit une *laudatio* pour Serranus Domesticus, Cicéron fit du Serranus ou du Cicéron ; du Serranus plutôt, parce qu'au dire de Quintilien [2] il se mettait si bien dans le rôle de ceux pour qui il écrivait des discours *ut... ipsi dicere uiderentur* ; et d'ailleurs s'il avait imprimé son cachet à cette production, il en aurait parlé autre part que dans une lettre intime à son frère. Mais quand Sénèque composa le difficile éloge de Claude que Néron porta aux rostres, comment n'y aurait-il pas mis toute la spirituelle ingéniosité dont il était capable [3] ? Pareillement quand Tacite composa en 97 l'éloge de

---

1. *Laudatio* de Scipion Emilien écrite par Laelius et prononcée en 129 par le consul Fabius Maximus, ap. *Schol. Bob.* ad Cic. *Mil.* 16 (Orelli, p. 283) : *Neque tanta diis immortalibus gratia haberi potest quanta habenda est quod is cum illo animo atque ingenio hac ciuitate potissimum natus est, neque tam moleste atque acre ferri quam ferundum est quod unico morbo morborum vim tentauit et in eodem tempore periit cum et uobis et omnibus qui hanc rempublicam saluam uolunt, maxime uiuo opus esset, Quirites!* Je donne le texte rétabli par J. Carcopino. *Autour des Gracques* (Paris), 1928, p. 114-121 ; j'ajouterais < *in* > devant *hac ciuitate* et corrigerais *acre* en *aegre*. On sait qu'une partie de cette phrase a été refaite par Cicéron, dans une allusion, *Mur.* 75 : *gratias egit diis immortalibus quod ille uir in hac republica potissimum natus esset* ; — *laudatio* de Iulia prononcée en 68 par son neveu Jules César, ap. Suet. *Caes.* 6, 2 : *Amitae meae Iuliae maternum genus ab regibus ortum, paternum cum dis immortalibus coniunctum est. Nam ab Anco Martio sunt Marcii Reges quo nomine fuit mater, a Venere Iulii cuius gentis familia est nostra. Est ergo in genere et sanctitas regum, qui plurimum inter homines pollent, et caerimonia deorum, quorum ipsi in potestate sunt reges* ; cf. J. Carcopino, *César*, p. 608-609 ; — *laudatio* de Drusus prononcée en 9 av. J.-C. par son beau-père Auguste, ap. Suet. *Cl.* 1, 10 : *ut deos precatus sit similes et Caesares suos facerent sibique tam honestum, quandoque exitum darent, quam illi dedissent.*

2. Quint. III, 8, 50.

3. Tac. *Ann.* XIII, 3, 1, *quanquam oratio a Seneca composita multum cultus praeferret, ut fuit illi uiro ingenium amoenum et temporis eius auribus accommodatum.*

Verginius Rufus, comment aurait-il oublié qu'il était l'auteur du *Dialogue des Orateurs* [1] ?

Mais je ne crois pas que ces citations et ces indications changent rien à la règle générale. On ne peut être surpris que des esprits supérieurs aient imprimé leur marque aux *laudationes* qu'ils ont dû écrire. C'est même parce que leurs *laudationes* sortaient du lot commun qu'un écho en est arrivé jusqu'à nous. Un grand poète contemporain qui est aussi un étonnant prosateur peut bien prononcer des discours académiques inouïs, cela n'empêche pas qu'il y ait un « genre discours académique » solidement établi et que le passage d'un météore ne parviendra pas à modifier.

*
* *

J'ai réservé la phrase la plus ancienne qui nous soit parvenue d'une *laudatio*, parce qu'elle donne une impression beaucoup plus juste du genre. Elle est insérée dans l'*Historia Naturalis* [2] et elle provient de l'éloge, prononcé par son fils en 221, de Lucius Caecilius Metellus, consul en 251 et 247, dictateur en 224, vainqueur des éléphants puniques et sauveur du Palladium : *decem maximas res optumasque, in quibus quaerendis sapientes aetatem exigerent, consummasse eum ; uoluisse enim primarium bellatorem esse, optimum oratorem, fortissimum imperatorem, auspicio suo maximas res geri, maximo honore uti, summa sapientia esse, summum senatorem haberi, pecuniam magnam bono modo inuenire, multos liberos relinquere et clarissimum in ciuitate esse ; haec contigisse ei nec ulli alii post Romam conditam.*

Ce « bon mort » avait satisfait aux dix points du programme — d'ailleurs magnifique d'orgueilleux civisme — de tout grand citoyen : avoir été bon soldat, bon orateur, bon général, avoir commandé en chef avec succès, avoir atteint le faîte des honneurs, le sommet de la sagesse, la primauté au Sénat, être devenu riche honnêtement, laisser une nombreuse descendance, en un mot être le premier dans Rome. D'abord le *cursus*, puis la vie privée, tel est le plan. Mais ce qui est plus saisissant, c'est la forme, ce sont ces phrases simples et lourdes avec pour leitmotiv les mots *maximus*, *optimus*, *summus*.

---

1. Pl. *Ep.* II, 1, 6, *laudatus est a consule Cornelio Tacito, nam hic eius supremus felicitati cumulus accessit, laudator eloquentissimus.*
2. Pl. *nat.* VII, 139.

Deux cents ans plus tard, quand on « louera » une femme, rien n'aura changé, moyennant l'adaptation au « sexe faible » du plan consacré à l'apologie des mérites masculins. On substitue aux *honores* les *bona domestica* célébrés en longues énumérations — *pudicitia, obsequium*, *comitas*, *facilitas*, *lanificium*, *modestia*, *probitas*, *diligentia*, *fides* — toujours semblables. On y ajoute des détails précis sur le mariage, sur les enfants, surtout sur les questions de patrimoine et d'héritage. Nulle fioriture oratoire, et cette nuance seulement qu'on ne pouvait plus écrire au siècle d'Auguste comme avant Caton ; la civilisation s'était affinée, la langue assouplie.

Mais la *laudatio funebris* avait résisté de son mieux aux séductions. Elle avait quant aux idées et aux sentiments maintenu une grande part des vieilles traditions et des anciens idéals. Quant à la forme son style était sans autres ornements que le poids ou le naturel et elle représentait, avec les textes des jurisconsultes, une *Anti-Kunstprosa*. De là le dédain où la tenaient les maîtres de la rhétorique, de là l'intérêt exceptionnel que je lui trouve.

Marcel Durry.

LE ROLE ET LA VALEUR DE ἐν- DANS LA COMPOSITION

Originellement la préposition ἐν s'employait près du datif locatif ou près de l'accusatif selon qu'il s'agissait du lieu où l'on est ou du lieu où l'on va : le latin *in* et le germanique *in* admettent aussi cette double construction. Cet usage est demeuré en grec dans le groupe du Nord-Ouest, en béotien et en thessalien, en arcadien et en cypriote [1]. Mais le -ς final que le grec ajoutait à des mots invariables a permis de différencier ἐν avec le datif-locatif pour exprimer le lieu où l'on est, de ἐνς (crétois central ; ionien-attique, lesbien : εἰς ou ἐς) avec l'accusatif pour exprimer le lieu où l'on va. En ionien-attique même l'emploi de la préposition ἐν apparaît assez souple ; elle se trouve souvent après des verbes de mouvement, Δ 482, etc... ἐν κονίῃσι χαμαὶ πέσε ; Π 258 ἐν Τρωσὶν ὄρουσαν ; Ε 161 λέων ἐν βουσὶ θορών ; avec les verbes κατατίθημι et τίθημι l'attique [2] emploie volontiers la préposition ἐν : ce tour est expliqué par son sens « prégnant », parce que l'on envisage non tant le mouvement que son résultat, mais pour les passages homériques, par exemple, cette interprétation semble tendancieuse.

Au cours de l'histoire du grec l'emploi de la préposition εἰς s'est peu à peu développé et imposé. Dans les papyrus l'emploi de ἐν avec des verbes de mouvement semble rare [3]. Dans le *Nouveau Testament* où la préposition ἐν est encore très fréquente, elle ne se trouve guère après un verbe de mouvement [4]. On observe déjà que εἰς se développe et dans de nombreux textes

1. Buck, *Greek Dialekts*[2], p. 99.

2. Voir Meisterhans-Schwyzer, *Grammatik*[3]..., p. 215. Chez Lysias XIX, 43 la leçon des manuscrits τὸν ἐν Σικελίᾳ πλοῦν est généralement corrigée par les éditeurs.

3. Mayser, *Grammatik der griechischen Papyri*, II, 2, p. 393, qui cite, par exemple, une inscription du IIIe siècle *O. G. I.* ἀναγράψαι τὰ ὀνόματα ἐν τῇ παραστάδι τῆς στοᾶς, et qui rappelle que les inscriptions attiques disent à la fois ἀναγράφω εἰς στήλην et ἐν στήλῃ.

4. Ainsi Luc, 9, 46, εἰσῆλθεν διαλογισμὸς ἐν αὐτοῖς ; voir Blass-Debrunner, *Grammatik des neutestam. Griechisch*[6], p. 128 et la bibliographie citée, à quoi il faut ajouter J. Humbert, *La disparition du datif en grec*, p. 68 et suiv.

tardifs, dans le *Nouveau Testament* et dans des papyrus contemporains s'emploie là où on attendrait ἐν. Vers le ve ou vi^e^ siècle de notre ère ἐν semble avoir disparu de la langue populaire [1].

Si la syntaxe a préféré εἰς après les verbes de mouvement, nous avons déjà indiqué que ἐν se rencontre souvent là où on attendrait εἰς. Le problème mériterait d'être repris dans une enquête systématique.

Nous n'envisagerons ici que la question de l'usage de ἐν comme préverbe. Wackernagel [2] a finement montré que ἐν ne se trouve attesté dans certains verbes qu'à l'infinitif; l'infinitif se rattache alors librement à un substantif précédent tandis que ἐν situe l'action verbale dans la notion exprimée par le nom. Hérodote II 178, 4 ἔδωκε χώρους ἐνιδρυσάσθαι βωμοὺς καὶ τεμένεα « il a donné des emplacements pour y élever des autels et des sanctuaires ». A date ancienne les composés ἐνιδρύειν, ἐνιδροῦν, ἐναποτίνειν sont réservés à de telles constructions. C'est de la même façon que se trouvent employés ἐγκαθῆσθαι, ἐνιππεῦσαι, ἐνευδαιμονῆσαι, ἐνδυστυχῆσαι. Par ailleurs les deux préverbes εἰς et ἐν se trouvent en concurrence et on peut se demander dans quelles conditions la langue a tiré parti des deux procédés. Un premier coup d'œil dans un dictionnaire permet de constater que les composés avec ἐν sont infiniment plus nombreux que les composés avec εἰς. L'examen des faits donne ensuite à penser que les composés avec ἐν sont les plus anciens, même avec des verbes dont le sens ferait attendre l'emploi de εἰς.

Les verbes signifiant « s'élancer, s'élever » donnent une idée juste des faits. Du verbe ὄρνυμι Homère connaît comme forme composée ἐνῶρτο, mais avec le sens de « naître parmi » : A 599 = θ 326. L'aoriste factitif ἔνωρσα « faire naître, jeter dans » est bien attesté : ainsi Z 499 τῇσιν δὲ γόον πάσῃσιν ἐνῶρσεν « elle fait lever en elles toutes les sanglots ». Chez Euripide *Suppl.* 713 θάρσος δ' ἐνῶρσε στρατῷ. Mais εἰσόρνυμι n'est nulle part attesté. Un autre thème tiré de la même racine ὀρούω signifie proprement « s'élancer » et l'on attendrait un composé εἰσορούω plutôt que ἐνορούω. Or εἰσόρουσε est donné une fois comme variante chez Pindare *Ol.* VIII, 40, au lieu que ἐνορούω se trouve bien attesté chez Homère : Π 783 Τρωσὶ... ἐνόρουσεν (cf. encore Κ 486, Λ 149, 747, en ce dernier passage avec une variante ἐπόρουσα). Du verbe de structure plus récente ὁρμάω dérivé de ὁρμή, on a,

1. Voir surtout J. Humbert, *l. c.*
2. *Vorlesungen über Syntax*, II, p. 177.

au contraire, εἰσορμάω déjà dans Sophocle *Trach.* 913 et ἐνορμάω n'apparaît que dans des textes tardifs et peu sûrs.

Avec un certain nombre de verbes qui expriment plus ou moins nettement le mouvement et le changement de lieu, seul le préverbe ἐν est attesté : ἐναμέλγω « traire dans », ι 223, mais εἰσαμέλγω n'existe pas ; — ἐναρμόζω « adapter à » Pindare *Ol.* III, 5, jamais εἰσαρμόζω ; — ἐνάρχομαι « consacrer » *Iph. Aul.* 1470, etc., terme rituel, jamais εἰσάρχομαι ; — ἐναύω « allumer » Hérodote VII, 231, etc. jamais εἰσαύω ; — ἐμβάπτω « plonger dans », Hipponax 39 (Diehl), Cratinos, 143, Aristophane *Nuées* 150, non εἰσβάπτω ; — ἐγγλύφω « tailler dans la pierre » Hérodote II, 4, non εἰσγλύφω ; — ἐνδάκνω « mordre dans » Eschyle *Suppl.* 897, Euripide *Hipp.* 1223, non εἰσδάκνω ; — ἐνδείκνυμι « désigner » Pindare *Ol.* VII, 58, « dénoncer » Isocrate XVIII, 20, etc... non εἰσδείκνυμι ; — ἐνδίεσαν « ils lançaient contre », Σ 584 forme archaïque, pas de composé avec εἰς ; — ἐνέπω « dire » B 761, etc... est un vieux terme de la langue épique, il n'existe pas de composé avec εἰς ; — ἐνθυμέομαι « se mettre dans l'esprit » (attique), pas de composé avec εἰς ; — ἐνιδρύω « fonder » Hérodote I, 94 non εἰσ- ; — ἐνίστημι « placer dans », Platon *Polit.* 266 *e* οἷον ἡνίοχον εἰς αὐτὴν ἐνστήσαντα « l'y installant comme conducteur » ; il existe un substantif ἔνστασις ; jamais *εἰσίστημι ou *εἴστασις ; — ἐγκαθέζομαι « s'asseoir » Aristophane *Gren.* 1523 μηδέποτε εἰς τὸν θᾶκον τὸν ἐμὸν μηδ' ἄκων ἐγκαθεδεῖται « jamais il ne s'assiéra même à contre-cœur sur mon siège » ; — ἐγκαθίζω, « installer » Platon *Rép.* 553 *c* ; — ἐγκαθιδρύω « dresser » Euripide *Iph. Taur.* 978 ; jamais de composé avec εἰς pour ces trois verbes ; — ἐγκαθίστημι « établir » Thucydide I, 4, jamais εἰς ; — ἐγκαλύπτω « envelopper », Aristophane *Gren.* 911, etc. ; — ἐγκανάσσω « verser avec bruit » Aristophane *Cav.* 105, Euripide *Cycl.* 152, ce cas est net, l'idée de « verser dans » étant entièrement contenue dans le préverbe ἐν- ; — ἐγκάπτω « avaler » Aristophane *Guêpes* 791 etc... ; — nombreux composés de ἐγκατα- : ἐγκατάβαλλω (Homère) ; — ἐγκαταζεύγνυμι (Sophocle *Ajax* 736) ; — ἐγκατακλείω (Théophraste) ; — ἐγκατακλίνω (Aristophane) ; — ἐγκαταλαμβάνω (Thucydide) ; — ἐγκαταλείπω (Hésiode, Thucydide) ἐγκαταπήγνυμι (λ 98, etc.) ; — ἐγκατασκήπτω (Thucydide, etc.) ; — ἐγκεράννυμι et, sous une forme plus archaïque, ἐγκίρνημι « mêler dans » Homère Θ 189, Pindare, *Ném.* IX 50 ; — ἐγκλείω « enfermer, arrêter » Euripide *Hécube* 1284 στόμα ἐγκλείειν ; — ἐγκλίνω « tourner vers » Platon *Rep.* 436 *e* ἐγκλίνειν τι εἰς δεξιά ; — ἐγκόπτω « enfoncer » Hérodote V, 33 χιλίας (πληγάς) ἐς τὸ νῶτον ἐγκόψαι ; — ἐγκοσμέω « arranger dans » ο 218 ; — ἐγκροτέω, Euripide *Iph. Taur.* 1368 πυγμαὶ δ' ἦσαν ἐγκροτούμεναι « des coups de poing

étaient assénés » ; — ἐμμείγνυμι « se mêler à, rencontrer » Pindare *Pyth.* IV 251, Sophocle *OEd. Col.* 1057 ; — ἐνουρέω ἐς τι « uriner dans quelque chose » Hérodote I, 138, etc. ; — ἐνοχλέω « porter le trouble dans », Lysias XXIV, 21, etc... ; — ἐμπαίω « graver dans », Sophocle *El.* 902 ; — ἐμπαλάσσομαι Hérodote VII, 85 ; ἐμπάσσω « saupoudrer » Platon Γ 126, *Lysis* 210 *a* ; — ἐμπατέω « entrer dans », Eschyle *Ag.* 1434 ; — ἐμπελάζω « approcher » et « s'approcher », avec le datif, Ps. Hésiode *Bouclier* 109, *Hymne à Hermès* 523 ; on a toujours ἐμπελαδόν, ἐμπέλασις ; on doit peut-être rapprocher ce groupe des mots signifiant « trafiquer », ἐμπολή, ἐμπολᾶν etc... [1] ; — ἐμπήγνυμι « planter dans », E 40, Pindare *Pyth.* II, 91, etc. ; — ἐμπίμπλημι « remplir » Homère, Hérodote, etc. ; — ἐμπίμπρημι « brûler » (Homère, etc.) ; — ἐμπίνω « boire, avaler » Epicharme 35, 7 (Kaibel) πόλλ, ἐμπιών cf. Euripide *Cycl.* 336, Hérodote III, 11 ; — ἐμπιπίσκω « donner à boire », Pindare *Fr.* 111, 1 ; — ἐμπλάσσω « modeler dans » Hérodote II, 73 avec les formes nominales ἔμπλασμα, ἐμπλαστός ; — ἐμπιστεύω « confier », κοινή, ou « croire » Septante, *De.* 1, 32, etc. ; — ἐμπλήσσω « tomber sur », M 72, χ 469 ; — ἐμπλέκω « empêtrer » Euripide *Or.* 1421 εἰς ἀρκυστάταν μηχανὰν ἐμπλέκειν παῖδα ; — ἐμπολεμεῖν « porter la guerre dans un pays » Andocide III, 27 τὴν χώραν οὐ παρέχουσιν ἐμπολεμεῖν ; — toute une famille de mots comprenant ἔμπορος « passager, voyageur, commerçant », ἐμπορεύομαι, construit avec ἐπὶ γαῖαν Sophocle *OEd. Roi* 456, avec ποῖ Sophocle *El.* 405, etc. ; mais εἰσπορεύω qui est rare est attesté Euripide *El.* 1285, Xénophon *Cyrop.* II, 3, 21 ; — ἐμπυρεύω « mettre le feu à » Théophraste, Aristote ; — ἐνρίπτω « jeter dans », ἐνρίπτειν ἑαυτὸν εἰς τὴν πόλιν, Arrien *An.* VI, 10, 4 ; — ἐνσείω « brandir vers, jeter dans », Sophocle *Ant.* 1274 ; Plutarque *Phoc.* 23 ; — ἐνσκευάζω « disposer » Aristophane, *Ach.* 1096 δεῖπνόν τις ἐνσκευαζέτω « qu'on dispose mon dîner dans le panier » ; — ἐνσκήπτω « jeter sur » ou « s'abattre sur », Hérodote IV, 79 ἐς ταύτην (οἰκίην) ὁ θεὸς ἐνέσκηψε βέλος ; VIII, 39 ἐνέσκηψαν οἱ λίθοι ἐς τὸ τέμενος « les pierres se sont abattues dans l'enclos » ; — ἐνσκίμπτω, P 437 οὔδει ἐνισκίμψαντες καρήατα « laissant tomber la tête au sol » ; — ἐνστάζω « distiller, faire tomber goutte à goutte » Aristophane *Guêpes* 702 ; — ἐντέμνω « tailler dans » Hérodote VIII, 22 ; — ἐντρίβω « frotter sur, frotter » Xénophon *Cyrop.* VIII, 8, 20, Aristophane *Gren.* 1070 ; — ἐντυγχάνω « rencontrer » est courant en ionien attique ; — ἐντυπόω « graver

1. *Rev. Phil.*, LXVI (1940), p. 23.

dans » Plutarque *Per.* 31 ; — ἐνυβρίζω « outrager » Sophocle *Philoctète* 342, etc. ; — ἐνυφαίνω « tisser dans » Ménandre 561 ; au passif Hérodote I, 203, III, 47 ; — ἐμφαγεῖν « avaler » Xénophon, *Hellén.* IV, 5, 8, *An.* IV, 2, 1 ; — ἐμφαίνω « montrer dans » Platon *Timée* 71 *b*, avec le substantif ἔμφασις ; — ἐμφράσσω « barrer, bloquer » Thucydide IV, 8, etc. ; — ἐμφρουρέω « mettre des gardes dans » Thucydide IV, 110, etc. ; — ἐμφυσάω « souffler dans » Aristophane *Guêpes* 1219, etc. ; — ἐμφύω « planter dans » χ 348, etc. ; — ἐγχαλινόω « mettre un mors dans » Hérodote III, 14, Babrius 76, 14 ; — ἐγχαράσσω « graver dans » ἐς στάλλαν IG XII, 2, 67, εἰς τὸ ἱερόν Collitz-Bechtel 2322, 16, etc ; — ἐγχραύω, Hérodote VI, 75, ἐνέχραυε ἐς τὸ πρόσωπον τὸν σκῆπτρον « il lui envoyait son bâton dans la figure » ; — ἐγχρίμπτω « frôler » Ψ 334 ; au passif E 662 αἰχμὴ ὀστέῳ ἐγχριμφθεῖσα « la pointe a touché l'os » ; — ἐγχρίω « frotter » Platon *Phèdre* 251 *d* τῇ διεξόδῳ ἐγχρίει « il vient se frotter à chaque pertuis... »

La liste de ces exemples, généralement nets, est considérable. Quelques-uns de ces verbes expriment formellement l'idée d'un mouvement d'un lieu à un autre. Dans certains cas (ἐγχραύω, ἐγχαράσσω, etc.) ; le régime est normalement constitué par εἰς suivi de l'accusatif. Plusieurs des composés que nous avons cités présentent un aspect archaïque, ainsi ἐνόρνυμι, ἐγκίρνημι, quelques-uns comme ἐνορούω, ἐνόρνυμι, ἐνσκίμπτω, ἐγχρίμπτω sont bien attestés chez Homère.

Quelques dérivés nominaux qui impliquent l'idée d'un mouvement sont constitués avec ἐν : ainsi un vieux terme juridique comme ἐγγύη « ce que l'on met dans la main, garantie », de même ἐγγυάω et ἐγγυαλίζω (cf. γύαλον) ; autres termes juridiques : εμπασις « propriété » IG V (2) 11 (Tégée), VII, 8 (Mégare) ; επασις IG VII, 3166 (Orchomène), ιμπασις IG V (2), 17 (Tégée), επαμα IG VII, 3172, 163 (Orchomène) ; on a de même en ionien attique ἔγκτησις, ἔγκτημα et ἐγκτάομαι (pour εἰσκτάομαι, voir plus loin).

Quelques adverbes qui sont de vieilles formes figées comportent également le préverbe ἐν : Ο 320 κατενῶπα ἰδὼν Δαναῶν ταχυπώλων, « les yeux fixés sur les Danaens aux prompts coursiers » ; dérivés divers : ἐνωπῇ, ἐνώπιος, ἐνωπαδίως. On lit en revanche dans diverses formules avec ἰδεῖν, ἰδέσθαι, ἔοικεν l'expression εἰς ὦπα : Γ 158 εἰς ὦπα ἔοικεν... ; Ι 373 εἰς ὦπα ἰδέσθαι etc. [1].

1. On peut imaginer ue εἰς ὦπα recouvre un très ancien ἐν ϝῶπα. Simple hypothèse.

Ἔναντα Υ 67 est employé avec ἵστατο ; avec ἰδεῖν etc... on lit ἐσάντα λ 143, etc... Il est notable d'ailleurs que le grec ne connaît que ἐνάντιος, même si le verbe exprime un mouvement Z 251 ἔνθά οἱ ἐναντίη ἦλυθε μήτηρ. L'adverbe ἔμπαλιν, composé avec ἐν s'emploie normalement avec un verbe de mouvement : *Hymne à Hermès* 78 κατὰ δ' ἔμπαλιν αὐτὸς ἔβαινε.

*
* *

L'emploi de ἐν en composition, même lorsque la racine implique la notion d'un changement de lieu, apparaît maintenant comme un archaïsme plutôt que comme une liberté de syntaxe.

Cet archaïsme a peut-être été maintenu parce que l'on envisageait le résultat de l'action : ainsi dans un verbe comme ἐγγλύφω « tailler dans la pierre », ἐγκαθίστημι « établir », ἐνυφαίνω « tisser dans », ἐγχαράσσω « graver dans ». On observe d'ailleurs que beaucoup de composés avec ἐν sont constitués sur des parfaits à sens d'état ou des passifs : ἐνδειχθείς, ἐνδεδειγμένος sont particulièrement fréquents, de même ἐμπέπηγα ; ἐνερρωγώς, ἐνύφασμαι, ἐμφαίνομαι, ἐμφύομαι et ἐμπέφυκα. Pour certaines racines, seules les formes passives sont attestées : ἐνεπεπορπέατο, ἐμπεπορπημένος, ἐνεσταλμένος.

*
* *

Il n'en reste pas moins vrai que εἰς s'est développé en concurrence avec ἐν. Pour un certain nombre de verbes le grec a constitué parallèlement un composé avec ἐν et un composé avec εἰς. Il n'est pas sans intérêt de préciser dans quelles conditions s'emploient l'une et l'autre forme : ἐνάγω comporte le sens figuré de « engager à, presser de » Hérodote III, 1, etc..., mais εἰσάγω « introduire dans » δ 43 αὐτοὺς δ' εἰσῆγον θεῖον δόμον ; — ἐνάλλομαι « sauter dans » Xénophon *Hell.* II, 4, 16, Démosthène LIV, 8 « se précipiter sur » Sophocle *OEd. Roi* 1261 ; au figuré Sophocle *OEd. R.* 263 (εἰς τὸ κείνου κρᾶτ'), Eschyle *Perses* 516 ; mais c'est εἰσάλλομαι qui est attesté chez Homère M 438, 466, N 679, Π 558, cf. Hérodote II, 66 et au figuré Sophocle *Ant.* 1345 ; — ἐναφίημι « jeter » Hérodote I, 214, Aristote ; εἰσαφίημι est donné par les manuscrits de Xénophon *Cyrop.* IV, 5, 14 εἰσαφῆκαν, corrigé depuis Cobet en εἰσπέφρηκαν ; et dans la κοινή ; — ἐμβαίνω « mettre le pied sur, embarquer » (Homère, etc.) ; il existe d'autre part un composé εἰσβαίνω, moins fréquent, qui signifie « entrer dans, embarquer » ; on comparera δ 656 ἔμβη νηὶ et ι 103 οἱ δ' αἶψ' εἰσ-

βαινον ; ou encore Hérodote V, 109 ἐμβαίνειν ἐς νέας et VII, 128 ἐσβαίνειν ἐς νέα ; — ἐμβάλλειν « jeter dans » avec le datif Ξ 258, etc., avec εἰς et l'accusatif Platon *Gorgias* 471 *b*, puis « se jeter dans » etc. ; nombreux dérivés nominaux : ἐμβολή, ἔμβολον etc... ; εἰσβάλλω qui apparaît plus tard signifie également « jeter dans » : Thucydide II, 48 φάρμακα ἐς φρέατα ; comme verbe intransitif εἰσβάλλειν s'emploie au sens d' « envahir » Thucydide I, 109 ἐσβάλλειν ἐς τὴν Ἀττικήν ; — ἐμβιβάζω « embarquer » Xénophon *An.* V, 3, 1 ἐμβιβάζειν εἰς τὰς νέας, mais aussi ἐσβιβάζω Hérodote, Thucydide ; chez Thucydide I, 53 les deux formes sont attestées dans les manuscrits ; — ἐμβλέπω « regarder en face » Hérodote, Platon *Alc.* 1, 132 *e* ἐμβλέπειν εἰς τὸν ὀφθαλμόν ; mais aussi εἰσβλέπω Hérodote VII, 147, etc. ; — ἐγγράφω « graver, incrire, dessiner dans » Hérodote, Platon, etc... ; c'est surtout, à Athènes, le terme juridique pour l'inscription des jeunes gens parmi les démotes ; εἰσγράφω est beaucoup plus rare : Thucydide I, 31 εἰς τὰς σπονδὰς ἐσγράψασθαι ἑαυτούς « s'inscrire dans une ligue », le mot se retrouve Sophocle *Trach.* 1167 ; — ἐνδέχομαι « admettre » est fréquent chez Hérodote, Thucydide, surtout avec le sens abstrait d' « approuver » etc. ; εἰσδέχομαι plus rare, signifie avec une valeur concrète « laisser entrer » : εἰσδέχεσθαι ἐς τὸ ἱρὸν Hérodote I, 144 ; le mot se trouve aussi chez les tragiques ; — ἐνδίδωμι « remettre, accorder », Thucydide, Platon, etc... ; « se jeter dans » en parlant d'un fleuve Hérodote III, 117 ; εἰσδίδωμι est peut-être employé en ce dernier sens Hérodote IV, 49 ; le mot qui est assez rare se trouve dans la κοινή au sens de « transmettre dans un rapport » ; — ἐνδύνω signifie dès l'époque homérique « entrer dans » ; Aristophane *Guêpes* 1020 εἰς ἀλλοτρίας γαστέρας ἐνδύς ; d'autre part le mot est attesté au sens de « revêtir » B 42, etc. ; εἰσδύνω, moins fréquent, signifie seulement « entrer dans » Hérodote I, 193, etc. ; dans l'*Iliade* Ψ 622 certains manuscrits donnent οὐδ' ἔτ' ἀκοντιστὺν ἐσδύσεαι « tu n'entreras pas dans le tournoi des javelots » mais d'autres portent ἐνδύσεαι qui peut être la bonne leçon ; — ἐνελαύνω « enfoncer dans » Pindare *Pyth.* 8, 9, et avec « tmèse » *Iliade* Υ 259 ; mais εἰσελαύνω, Homère etc.., signifie « conduire un attelage » ; — ἐνθρώσκω « sauter dans » O 623 ἔνθορ, ὁμίλῳ etc. ; mais M 462 ὁ δ' ἄρ' ἔσθορε φαίδιμος Ἕκτωρ (cf. Φ 18), qui est peut-être plus expressif ; — ἐνίημι « lancer dans » Ξ 131, etc... « envoyer » Υ 80 ; εἰσίημι est attesté plus tard et plus rarement : Hérodote VII, 109, en parlant de l'eau des rivières, « introduire dans » II, 87, III, 158 ; — ἐγκαλέω est essentiellement un vieux terme juridique « réclamer une dette » Démosthène, Isocrate, etc. ; « accuser » Thucydide, etc. ; le substantif correspondant est

ἔγκλημα ; le verbe εἰσκαλέω est plus rare et moins ancien ; le mot se trouve en particulier dans la formule εἰσκαλεῖν τοὺς μάρτυρας Aristophane *Guêpes* 936, Démosthène XXVIII, 5 ; — ἐγκρίνω « choisir, admettre » Euripide, Platon, etc. ; ἐγκρίνειν εἰς τὸ στάδιον « admettre dans le stade » Xénophon *Hell.* IV, 1, 40 ; εἰσκρίνω n'apparaît que dans la κοινή « enrôler » *P. Oxy.* 477, 10, au passif « entrer dans » Diogène Laerce I, 7, etc. ; — ἐγκολάπτω « graver dans » Hérodote I, 187, etc. εἰσκολάπτω est tardif et rare, employé au passif *Septante Rois* 3, VI, 33 ; — ἐγκρούω « enfoncer, clouer dans » παττάλους εἰς τὸν τοῖχον Aristophane *Guêpes* 130, etc. ; mais εἰσκρούω « frapper dans », une fois Phérécrate 105 ; — à côté de ἐγκτάομαι qui est un vieux terme juridique on a une fois εἰσκτάομαι qui est un mot littéraire, Euripide *Fr.* 240 (Nauck) εὔκλειαν εἰσεκτήσατο ; — ἐγκυλίνδω « rouler dans » est un mot courant : Phérécrate 146, 2 πολλοῖς ἐμαυτὸν ἐγκυλῖσαι πράγμασι ; construit avec εἰς Xénophon *Mém.* I, 2, 22 εἰς ἔρωτας ἐγκυλισθείς ; mais on rapprochera du passage cité de Phérécrate un exemple unique d'Aristophane *Thesm.* 651 εἰς οἷ ' ἐμαυτὸν εἰσεκύλισα πράγματα ; — ἐγκύπτω « se pencher sur », εἴς τι Hérodote VII, 152, κατὰ τὰς θυρίδας Platon *Rép.* 359 *d* ; εἰσκύπτω se trouve dans une citation de Teucer chez Athénée X, 455 *e* ; — l'ionien et les dialectes littéraires présentent de nombreux exemples de ἐγκύρω « rencontrer, tomber dans » N 145 ἐνέκυρσε φάλαγξι ; autres exemples chez Hésiode, Hérodote, Pindare ; εἰσκύρω se trouve une fois dans les *Septante* Ezéchiel *Exag.* 231 (voir plus haut, p. 118 le cas parallèle de ἐγτυγχάνω) ; — ἐνοικίζω « installer quelque part » Hérodote I, 68, etc... mais plus souvent encore εἰσοικίζω Hérodote II, 30, etc... ; — ἐμπαίω « se graver dans » Sophocle *El.* 902, mais εἰσπαίω « se précipiter dans » *Œd. Roi* 1252 ; — ἐμπηδάω « bondir sur » avec le datif Hérodote III, 32 mais εἰσπηδάω « bondir dans » avec εἰς et l'accusatif, Hérodote IV, 132 ; — ἐμπίπτω « tomber dans ou sur » (Homère etc.), construit avec le datif ou εἰς et l'accusatif, et εἰσπίπτω même sens, attesté seulement à partir de Thucydide ; — ἐμπνέω « souffler dans ou sur » : πόντῳ Hésiode *Trav.* 508, μεταφρένῳ P 502 ; au figuré « inspirer », μένος et le datif Υ 110 etc. ; εἰσπνέω moins ancien et moins fréquent « souffler sur » : Aristophane *Gren.* 314 δᾳδῶν γέ με αὔρα τις εἰσέπνευσε μυστικωτάτη « une bouffée de torches a soufflé sur moi toute mystique » est peut-être comique ; chez Aristote le mot signifie « aspirer » et s'oppose à ἐκπνεῖν ; à Lacédémone εἰσπνέω veut dire « aimer », cf. εἰσπνήλας ; — ἐμποιέω qui est déjà attesté chez Homère H 438 au sens de « faire dans » est fréquent pour dire « introduire, produire, inspirer » ; εἰσποιέω est un terme

technique qui signifie en particulier « introduire par adoption » Démosthène, etc. ; — ἐνράπτω « coudre dans », ainsi Hérodote II, 146 Διόνυσον ἐς τὸν μηρὸν ἐνερράψατο « Zeus a cousu Dionysos dans sa cuisse » ; εἰσράπτω se trouve une seule fois, au passif, Galien XVIII, 2, 578 ; — ἐντίθημι « mettre dans, embarquer » Homère, etc. construit avec le datif, avec ἐν, ou avec εἰς ; souvent au figuré : Z 326 χόλον ἔνθεο θυμῷ ; εἰστίθημι, moins ancien, toujours avec un sens matériel, Hérodote I, 123, en particulier avec celui d' « embarquer » Hérodote I, 164, etc... ; — ἐντρέπω « tourner » Hérodote VII, 211, etc. ; au moyen le verbe est fréquent au sens figuré « se soucier de », Homère, etc., et dans la κοινή au sens d' « avoir honte » [1] ; εἰστρέπομαι « tourner vers » est rare et n'apparaît qu'assez tard Aristote *Hist. An.* 621 *a* ; — ἐμφύρω « mélanger » se lit chez Eschyle *Fr.* 38, puis chez des poètes tardifs ; εἰσφύρω une fois Maxime de Tyr XXVIII, 6 ; — ἐγχειρέω est usuel en ionien attique au sens de « prendre en main, tenter » ; le doublet ἐγχειρίζω également attique signifie « remettre entre les mains, confier » ; c'est avec cette dernière valeur que l'on a une fois εἰσχειρίζω Sophocle *Œd. Roi* 384, [ἀρχὴν] ἐμοὶ πόλις δωρητὸν οὐκ αἰτητὸν εἰσεχείρισεν, qui est probablement expressif ; — ἐγχέω est le terme courant pour dire « verser », « verser dans une coupe », γ 40, ι 10, Euripide *Cycl.* 568, Hérodote, Aristophane, etc., construit parfois avec εἰς, ainsi Hérodote IV, 70, etc. ; εἰσχέω est rare et expressif ; chez Euripide *Cycl.* 568 on trouve l'usuel ἐγχέω : φέρ' ἔγχεον νυν. — Ἔγχέω, σίγα μόνον ; mais ailleurs, dans un récit pittoresque *Cycl.* 389 μόσχους ἀμέλξας, λευκὸν ἐσχέας γάλα ; εἰσχέω se lit également, Hérodote IV, 2, également à propos de lait ; ...τὸ γάλα ἐσχέαντες ἐς ξύλινα ἀγγήια κοῖλα... ; enfin le mot est pris au figuré chez Homère Φ 610 ἐσσυμένως ἐσέχυντο εἰς πόλιν « précipitamment ils se déversent dans la ville » (voir encore Hérodote IX, 70) ; — ἐγχωρέω « donner place » d'où « permettre » Hérodote II, 135, Lysias XXVI, 6 ; ἐγχωρεῖ signifie « il est possible » [2] ; εἰσχωρέω « pénétrer » est un terme technique attesté chez Héron *Spir.* I, 19 ; — ἐνωθέω « pousser dans ou sur » est attesté une fois ou deux chez Apollonius de Rhodes et chez Plutarque mais εἰσωθέω quelquefois chez Xénophon, Hippocrate, Aretée.

L'examen des faits montre que dans la plupart des cas le composé constitué avec ἐν est plus archaïque que le composé avec εἰς,

---

1. Cf. en grec moderne le sens de ντρέπομαι, ντροπή.
2. Le dictionnaire de Liddell-Scott-Mac Kenzie cite un exemple de ἐγχωρεῖ avec εἰς et l'accusatif, Arrien *Tact.* XI, 4, mais cette leçon n'est pas donnée par l'édition de Roos.

et souvent aussi plus usuel : ainsi ἐναφίημι, ἐμβαίνω, ἐμβάλλω, ἐγγράφω, ἐνδίδωμι, ἐνελαύνω, ἐνίημι, ἐγκρίνω, ἐγκολάπτω, ἐγκρούω, ἐγκυλίνδω, ἐγκτάομαι, ἐγκύπτω, ἐμπίπτω, ἐμπνέω, ἐμποιέω, ἐνράπτω, ἐντίθημι, ἐντρέπω, ἐμφύρω, ἐγχειρέω et ἐγχειρίζω, ἐγχέω.

Lorsque la langue dispose d'un composé avec ἐν et d'un composé avec εἰς, la signification des deux mots diverge souvent un peu. Comme le composé avec ἐν est généralement plus ancien il se trouve dans des locutions juridiques, ainsi ἐγγράφω, ἐγκαλέω, ἐγκτάομαι ; parfois, tout simplement dans des locutions toutes faites comme ἐγχέω qui est le terme propre pour dire « verser dans une coupe », ou ἐνδύνω pour « se vêtir ».

D'autre part les composés où figure ἐν se sont particulièrement prêtés à prendre le sens abstrait et figuré : ainsi ἐνάγω « engager à », ἐνδέχομαι « admettre », ἐμπνέω « inspirer », ἐντίθημι « inspirer », ἐντρέπομαι « se soucier de », ἐγχωρέω « permettre ».

Inversement les verbes constitués avec εἰς sont volontiers expressifs, techniques et de sens particulier : on a vu p. 123 comme εἰσχέω diffère d'ἐγχέω ; εἰσπνέω signifie « aspirer » ; εἰσποιέω signifie « introduire par adoption », εἰσχωρέω ne se trouve que dans un écrivain technique.

*
* *

Dans quelques cas, qu'il faut mettre à part des autres, l'opposition entre le composé avec ἐν et le composé avec εἰς est très nette et répond bien à la distinction entre préposition sans changement de lieu et préposition avec changement de lieu : ainsi ἐνέχω signifie « tenir dans, garder dans » et εἰσέχω « se porter dans ou sur » : Hérodote II, 158 ἐσέχει ἐς τὴν Ἐρυθρὴν θάλασσαν « il aboutit à la mer Érythrée » ; — ἐνοράω « remarquer dans ou sur » en ionien attique : Hérodote I, 89 ὅ τι ἐνορῴη ἐν τοῖς ποιευμένοισι « ce qu'il remarquait dans ce qui se passait » ; mais εἰσοράω « avoir les yeux fixés sur » ; déjà chez Homère ο 520, etc... τὸν νῦν ἶσα θεῷ Ἰθακήσιοι εἰσορόωσι ; — ἐμπλέω se dit des hommes d'équipage d'un bateau, Hérodote VII, 184, Thucydide III, 77, etc... : mais εἰσπλέω signifie « entrer dans un port » : Thucydide II, 86 ἐσπλεῖν ἐς τὰ στενά... ; — dès les plus anciens exemples ἐντρέχω signifie « courir dans, se mouvoir dans » : Τ 385 εἰ ἐντρέχοι ἀγλαὰ γυῖα « pour voir si ses membres brillants y jouent aisément » ; mais εἰστρέχω « courir vers » se lit chez Thucydide IV, 67 ; — ἐμφέρω n'est attesté que dans les dialectes qui n'ont pas εἰς au sens « de porter dans », mais ἐμφέρομαι signifie dans des textes tardifs « être porté, contenu » ; il y a surtout

l'adjectif ἐμφερής « semblable » ; mais dès la langue homérique on a de nombreux exemples de εἰσφέρω « porter dans, contribuer ».

Enfin certains verbes qui expriment le « mouvement » ou le « changement de lieu » d'une façon particulièrement nette n'admettent que le préverbe εἰς, jamais ἐν. En particulier εἰσακοντίζω « lancer des javelots », εἰσαφικάνω et εἰσαφικνέομαι « arriver jusqu'à » (déjà chez Homère), εἴσειμι et εἰσέρχομαι « entrer dans », εἰσπέτομαι « voler vers », εἰσκομίζω « introduire », εἰσπέμπω « envoyer dans », εἰσρέω « couler dans ».

*
* *

Les faits apparaissent complexes. Mais ils laissent entrevoir les lignes générales de l'évolution. Dans les composés les plus anciens ἐν a pu être employé, même lorsque la racine verbale exprimait un mouvement et un changement de lieu. A mesure que l'emploi de εἰς s'est développé il s'est constitué pour beaucoup de verbes des doubles formes, l'une comportant le préverbe ἐν, l'autre le préverbe εἰς, et elles se sont opposées avec des différences de sens plus ou moins notables.

En grec moderne le démotique a éliminé, on le sait, la préposition ἐν, au profit de εἰς (ou σὲ). Dans la composition pourtant εἰς et σ- ne jouent qu'un rôle médiocre. Ἐν d'autre part se trouve assez bien attesté, surtout dans de vieux mots comme μπαίνω « entrer » qui continue ἐμβαίνω. Autres exemples : μπιστεύομαι « croire », (ἐ)ννοιάζομαι « s'occuper de », ἐνοικιάζω « louer », ἐγκαινίαζω « inaugurer », etc. [1].

Le grec moderne confirme ainsi le maintien archaïque de ἐν dans les composés.

P. Chantraine.

1. Voir encore Mirambel, *Précis de grammaire élémentaire du grec moderne*, p. 218.

LES ÉNUMÉRATIONS DE PRODIGES DANS L'ŒUVRE DE TITE-LIVE

Les prodiges, très rares dans la première décade de Tite-Live, reviennent périodiquement en séries annuelles[1] à partir du Livre 21 ; par là commence assez souvent le récit de chaque année, après la désignation des magistrats et la répartition des provinces, suivant une tradition instaurée par les tables pontificales, maintenue dans la rédaction des *Annales Maximi*, et, selon toute vraisemblance, dans les compositions des annalistes romains. Pour le lecteur d'aujourd'hui, qui sourit de ce formalisme païen, il n'est pas, dans l'œuvre livienne, de pages plus ternes : avec une régularité fastidieuse reparaissent les mêmes bizarreries météorologiques ou astronomiques, célestes ou terrestres, humaines ou animales : effets de la foudre, météores et langues de feu, halos et couronnes lumineuses, double soleil et lune triple ; fissures et fracas du firmament, pluies de sang, de pierres, de terre ou de lait, rivières sanguinolentes ; secousses et affaissements de l'écorce terrestre ; transpiration du bronze ; naissances d'êtres hybrides ou monstrueux, androgynes, chevaux à cinq pattes, porcs à tête d'homme, porcs bicéphales, agneaux à tête de porc ; histoires de mules qui mettent bas, ou de vaches qui donnent le jour à des poulains, de tout jeunes enfants ou de bêtes qui parlent, etc., etc. La formule qui introduit l'énumération est presque toujours la même : « de nombreux prodiges furent annoncés » ; suit une liste aussi sèche, le plus souvent, que l'inventaire d'un marchand de curiosités, que le programme d'une exhibition de phénomènes ; après quoi vient, avec une régularité non moins fastidieuse, l'indication des rites ordonnés pour la *procuratio* de ces prodiges.

1. Cf. 21, 62 (pour 218 av. J.-C.) ; 22, 1 (217) ; 22, 36 (216) ; 23, 31 (215) ; 24, 10 (214) ; 24, 44 (213) ; 25, 7 (212) ; 26, 23 (211) ; 27, 4 (210) ; 27, 11 (209) ; 27, 23 (208) ; 27, 37 (207) ; 28, 11 (206) ; 29, 14 (204) ; 30, 2 (203) ; 30, 38 (202) ; 31, 12 (200) ; 32, 1 (199) ; 32, 9 (198) ; 32, 29 (197) ; 33, 26 (196) ; 34, 45 (194) ; 35, 9 (193) ; 35, 21 (192) ; 36, 37 (191) ; 37, 3 (190) ; 39, 22 (186) ; 39, 56 (183) ; 40, 2 (182) ; 40, 19 (181) ; 40, 45 (179) ; 40, 59 (179) ; 41, 9 (177) ; 41, 13 (177) ; 41, 16 (176) ; 41, 21 (175) ; 42, 2 (173) ; 42, 20 (172) ; 43, 13 (169) ; 45, 16 (167).

Déjà, parmi les contemporains de Tite-Live, beaucoup se désintéressaient de ces catalogues, ne croyant plus à la révélation par les présages : le rationalisme, catégoriquement affirmé par Cicéron dans le second livre du *De diuinatione*, avait fait des progrès ; et, dans un passage célèbre du Livre 43, Tite-Live avouait : « Je ne l'ignore pas : la même indifférence, qui fait qu'aujourd'hui on ne croit plus communément aux prodiges par lesquels les dieux révèlent l'avenir, fait qu'on s'abstient de les annoncer publiquement et de les mentionner dans les annales ». « Mais, continuait-il, quand j'écris l'histoire ancienne, je me fais, ne sais comment, une âme antique, et j'aurais scrupule à tenir pour indignes de figurer dans mes annales des prodiges que la sagesse de nos aïeux a jugés dignes d'être pris en considération dans l'intérêt public [1] ». Belle leçon de méthode et de tolérance : soucieux de récréer l'atmosphère antique, l'historien nous invite à dépouiller tout scepticisme moderne, à relire avec plus de sympathie ces catalogues vieillots de prodiges baroques.

On peut y relever çà et là une brève remarque, où la personnalité de l'auteur éclate : il connaît la psychologie des foules en temps d'alarme et de guerre, d'appréhension et de consternation, alors que les esprits s'accrochent à tout signe d'espoir ou de réconfort, acceptent toutes nouvelles merveilleuses, et en forgent ; il ne manque pas de signaler cette psychose superstitieuse qui causa des épidémies de croyance aux prodiges, pendant la seconde guerre punique [2]. Si l'on oppose ces notations ou sous-entendus sceptiques aux passages dans lesquels Tite-Live déclare son respect de la religion traditionnelle et condamne l'impiété grandissante [3], on peut rechercher jusqu'où va son rationalisme : aussi loin que le scepticisme de Cicéron ? assez loin pour qu'il y ait contradiction dans l'attitude livienne en face de la religion et de la superstition [4] ?

---

1. Cf. 43, 13, 1-2.

2. Cf. 21, 62, 1 (*multa ea hieme prodigia facta aut. quod euenire solet motis semel in religionem animis, multa nuntiata et temere credita sunt*) ; 22, 1, 13 (*inde minoribus etiam dictu prodigiis fides habita*) ; 24, 10, 6 (*prodigia eo anno multa nuntiata sunt, quae quo magis credebant simplices ac religiosi homines, eo plura nuntiabantur*) ; 24, 44, 8 (*et alia ludibria oculorum auriumque credita pro ueris*) ; 27, 23, 2 (*adeo minimis etiam rebus praua religio inserit deos*) ; 27, 37, 2 (*sub unius prodigii, ut fit, mentionem alia quoque nuntiata*) ; 28, 11, 1 (*in ciuitate tanto discrimine belli sollicita, cum omnium secundorum aduersorumque causas in deos uerterent, multa prodigia nuntiabantur*) ; 29, 14, 2 (*impleuerat ea res superstitionum animos, pronique et ad nuntianda et ad credenda prodigia erant : eo plura uulgabantur*).

3. Cf. 3, 20, 5 (*nondum haec, quae nunc tenet saeculum, neglegentia deum uenerat*) ; 10, 40, 10 (*iuuenis ante doctrinam deos spernentem natus*).

4. Contradiction manifeste aux yeux de H. Bornecque, *Tite-Live*, Paris, 1933,

On peut, après avoir senti la nudité de ces énumérations, y chercher l'image d'une forme littéraire mal connue, apercevoir au travers de l'imitation l'original, et au delà de ces notations sèches la rédaction des *Annales Maximi*, et même de la table que le *Pontifex Maximus* portait sur une surface blanchie [1].

On peut, en confrontant ces énumérations, préciser la technique romaine en matière de prodiges ; suivre dans l'ordre les opérations rituelles : annonce des prodiges [2] ; enquête du sénat [3] qui décide de les prendre en considération ou de les négliger [4] ; consultation des collèges spécialisés en vue de « l'interprétation », puis de la « procuration » des avertissements divins que cachent les prodiges [5] ; enfin exécution des cérémonies expiatoires.

On peut même, en rapprochant les cas semblables de procuration et d'expiation, circonscrire les attributions respectives des collèges et définir leur méthode d'investigation ; fixer en matière de prodiges la compétences des pontifes, des haruspices et des décemvirs *sacris faciundis* [6] ; en un mot, tenter de remonter aux sources et aux principes d'une science occulte, jalousement détenue par quelques spécialistes.

Resterait une question, en apparence plus simple et plus oiseuse : quel est l'ordre suivi par Tite-Live dans ces énumérations ? A ma connaissance, elle n'a pas été posée ; en essayant d'y répondre, je voudrais montrer que le problème est réel, et que la solution autorise quelques conclusions touchant l'art de Tite-Live en ces tables sans art.

---

pp. 59-60. Voir au contraire J. Bayet, *Tite-Live*, Les Belles Lettres, 1940, t. I, Introd. p. XXXIX.

1. Cf. A. Bouché-Leclercq, *Les Pontifes de l'ancienne Rome*, Paris, 1871, pp. 250 sqq.

2. Le verbe *nuntiare* revient presque toujours chez Tite-Live pour la désigner ; de même chez Cicéron (*Diu.*, 2, 27, 58 : *sanguine pluisse senatui nuntiatum est*), qui emploie aussi *deferre ad senatum* (*Diu.*, 1, 43, 97), et *referre ad senatum* (*N. D.*, 2, 4, 10). D'autre part, en 40, 19, 2, Tite-Live écrit : *pontifices hastas motas nuntiauere*, et, en 43, 13, 1 : *neque nuntiari admodum ulla prodigia in publicum*. Il est malaisé de distinguer les trois annonces et les trois temps : annonce faite de l'extérieur ou de Rome aux pontifes ou aux magistrats qualifiés : annonce faite au public sur la table du *Pontifex Maximus ;* exposé au sénat.

3. Le texte de Tite-Live le plus explicite est 22, 1, 14 : *his, sicut erant nuntiata, expositis auctoribusque in curiam introductis, consul de religione patres consuluit.*

4. Exemple de cette discrimination, en 43, 13, 6.

5. Cf. A. Bouché-Leclercq, *Histoire de la divination dans l'antiquité*, Paris, 1882, t. 4, pp. 74 sqq.

6. Cf. A. Bouché-Leclercq, *Les Pontifes...*, pp. 181 sqq.

*
* *

I. L'ordre chronologique. — Une glose de Servius et un fragment de Caton nous renseignent sur la rédaction de l'*album* pontifical. Servius dit : *tabulam dealbatam quotannis pontifex maximus habuit, in qua, praescriptis consulum nominibus et aliorum magistratuum, digna memoratu notare consueuerat domi militiaeque terra marique gesta per singulos dies* [1]. Les prodiges ne sont pas ici nommément désignés parmi les événements mémorables que le *Pontifex Maximus* notait sur sa table blanchie. Mais le texte de Caton, cité par Aulu-Gelle, complète les indications de Servius : *non lubet scribere quod in tabula apud pontificem maximum est, quotiens annona cara, quotiens lunae aut solis lumini caligo aut quid obstiterit* [2]. On a judicieusement montré que les éclipses intéressaient le collège pontifical en tant que prodiges méritant d'être interprétés et procurés [3] ; ainsi l'ordre de ces tables annuelles (noms des consuls et des autres magistrats, prodiges, événements mémorables sur terre et sur mer [4]) s'est imposé, traditionnel et sacré, d'abord aux rédacteurs des *Annales Maximi*, récit en 80 livres, année par année, dont parle Cicéron dans le *De oratore* (*res omnis singulorum annorum*), puis aux annalistes qui n'ont fait, dit le même passage de Cicéron [5], que suivre la méthode des *Annales Maximi*, enfin à Tite-Live lui-même.

Or la glose de Servius dit que les faits étaient consignés *per singulos dies*, dans un ordre rigoureusement chronologique. Nous pouvons conjecturer que les prodiges étaient portés sur la table pontificale au fur et à mesure qu'ils étaient annoncés à Rome. Cet ordre, le plus simple et le plus commode pour un historien attelé à une tâche énorme, se retrouve en plusieurs énumérations de Tite-Live.

Pour les prodiges de l'année 217 av. J.-C. (Liv. 22, 1, 8 sqq.), il est nettement indiqué par l'auteur ; d'abord *prodigia ex pluribus simul locis nuntiata* : les faits annoncés en même temps de plusieurs endroits, de Sicile, de Sardaigne, de Préneste, d'Arpi, de Capène, de Céré, d'Antium, de Faléries, de Rome, de Ca-

1. Serv., *ad Aen.*, 1, 373.
2. Cat., *Orig.*, 4, d'après Gell., 2, 28, 6.
3. Cf. A. Bouché-Leclercq, *Les Pontifes...*, pp. 251 sqq.
4. C'est la conclusion adoptée par E. Pais, *Histoire romaine*, dans Coll. Glotz, t. I, p. 9.
5. *De or.*, 2, 12, 52-53.

poue ; c'est une véritable averse de nouvelles merveilleuses, sans ordre géographique, une pluie de prodiges dont la gravité était fort inégale (feux extraordinaires, boucliers suant du sang, soldats foudroyés, réduction de l'orbe solaire, pluie de pierres ardentes, boucliers apparus dans le ciel, lutte du soleil et de la lune, double lune, eaux sanguinolentes, épis ensanglantés, fissures de la voûte céleste, rétrécissement des sorts) ; une précision chronologique, *per idem tempus*, introduit ensuite des prodiges concernant Rome et Capoue. Nouvelle indication de temps : *inde* ; elle introduit plusieurs phénomènes anatomiques (chèvres vêtues de laine, poule devenue coq, coq métamorphosé en poule). Après quoi, Tite-Live résume son énumération chronologique : *his, sicut erant nuntiata, expositis auctoribusque in curiam introductis.* Cependant il laisse entendre, doublant l'ordre chronologique, en la dernière partie de son énumération, une gradation psychologique : les monstres annoncés par *inde* sont de moindre importance : *minoribus etiam dictu prodigiis fides habita* ; Tite-Live suggère que l'atmosphère de terreur, engendrée par l'annonce des premiers prodiges, avait développé la crédulité populaire.

On peut rapprocher la liste concernant l'année 207 (Liv. 27, 37, 1 sqq.). D'abord, à Véies, une pluie de pierres. Ce premier prodige, comme il arrive (*ut fit*), déclenche d'autres annonces : lieux sacrés ou publics frappés de la foudre à Minturnes et à Atella, rivière sanguinolente à Minturnes, sentinelle déchirée par un loup à Capoue : à leur tour, ces prodiges sont procurés. Ensuite (*inde*), nouvelle pluie de pierres, et nouvelles cérémonies novendiales. Mais d'autres prodiges viennent encore renouveler les craintes religieuses et nécessiter d'autre expiations : naissance d'un enfant qui paraissait âgé de quatre ans, ni garçon, ni fille. Enfin le feu du ciel atteint le temple de Junon Reine, à l'Aventin. Ici, l'ordre chronologique se double d'une gradation dramatique ; les dieux s'acharnent à prodiguer aux Romains les avertissements ; aux expiations succèdent les prodiges qui renouvellent les craintes (*liberatas religione mentes turbauit rursus nuntiatum...*) ; et ces prodiges croissent en gravité : la naissance de l'hermaphrodite est, aux yeux des haruspices mandés d'Etrurie, un *foedum ac turpe prodigium* [1], qu'il faut détruire

1. Cf. 31, 12, 7-8 ; 39, 22, 5 (*ex Vmbria nuntiatum est semimarem duodecim ferme annos natum inuentum ; id prodigium abominantes arceri Romano agro necarique quam primum iusserunt*) ; de même pour la gravité de ce prodige, voir Cic., *Diu.*, 1, 43, 98 ; Plin., *N. H.*, 7, 3, cité par Gell., 9, 4, 16.

en le noyant dans la haute mer ; enfin, le temple de Junon Reine est atteint par le feu du ciel, au moment où les Romaines se préparent à calmer le courroux des dieux. Tout en suivant l'ordre chronologique, Tite-Live montre, avec le renouvellement des avertissements divins, les progrès de l'angoisse populaire.

Même remarque pour le chapitre 22 du Livre 39, dont la composition rappelle l'énumération précédente. D'abord une pluie de pierres et le flamboiement de feux célestes obligent à prescrire des cérémonies novendiales ; un temple ayant été frappé de la foudre, on y ajoute un jour de prières publiques. Presque en même temps, continue Tite-Live, on annonce d'Ombrie l'existence d'un enfant de sexe douteux ; nous savons déjà que ce prodige était parmi les plus effrayants ; ce monstre du plus funeste présage, ajoute l'historien, est mis à mort. Ainsi même schéma chronologique et même gradation dramatique dans les chapitres 37 du Livre 27, et 22 du Livre 39.

Au Livre 40, une première énumération (chapitre 2) commence avec le printemps, très orageux cette année-là : un ouragan, la veille des Palilies, détruisit plusieurs édifices sacrés et profanes, abattit des statues, démolit une porte de temple et fit d'autres dégâts ; ces prodiges furent d'abord procurés. Puis d'autres se révélèrent : existence d'un mulet à trois pattes, temple frappé de la foudre. Un peu plus loin, au chapitre 19, l'énumération reprend pour la même année ; mais à partir de là, Tite-Live adopte une classification géographique ; nous la retrouverons plus loin.

De même, les prodiges d'une seule année, à la fin du Livre 40, sont groupés en deux énumérations (chapitres 45 et 59) ; la seconde est trop courte pour être étudiée ; la première est faite suivant l'ordre chronologique ; on part de l'hiver qui, cette année-là, fut tourmenté : la tempête renversa des statues au Capitole ; la foudre atteignit un temple à Terracine, un temple et une porte à Capoue. En outre, au milieu de ces prodiges (*haec inter prodigia*), on annonça l'existence à Réate d'un mulet à trois pattes.

Même ordre chronologique et même distribution des prodiges en deux listes, au Livre 41 (chapitres 9 et 13). Les premiers sont annoncés avant que les consuls aient tiré au sort leurs provinces (suit une énumération de prodiges annoncés de quatre endroits). Tandis qu'on les annonce, un nouveau prodige survient à Rome. Un peu plus loin, pour la même année, Tite-Live énumère trois autres prodiges, annoncés du Crustuminum, de Campanie et de Syracuse.

Enfin, l'ordre paraît également chronologique dans le chap. 13

du Livre 43. L'énumération commence par deux prodiges à Anagnia ; durant les mêmes jours, continue Tite-Live, à Minturnes, le ciel fut en feu ; suivent quelques prodiges constatés à Réate, à Cumes et à Rome, et enfin deux prodiges négligés (*non suscepta*). L'indication : « durant les mêmes jours » laisse croire que cette liste est dressée d'après l'ordre chronologique.

Il en est de même, sans doute, pour quelques énumérations très courtes ; n'ayant à citer que deux, trois ou quatre faits, Tite-Live n'avait pas besoin d'un principe de classification savante ou artistique ; il n'avait qu'à reproduire simplement son modèle ; et c'est vraisemblablement ce qu'il a fait en 21, 46, 1-2 ; 23, 31, 15 ; 41, 16, 6 ; 41, 21, 12-13 ; 42, 2, 4 sqq. ; 42, 20, 1 sqq.

*
* *

II. L'ordre géographique. — L'énumération de 40, 19 nous a déjà révélé un autre principe de classification : l'ordre géographique. En effet, Tite-Live annonce pour cette année-là de nombreux prodiges, à Rome, et hors de la ville : *prodigia multa foeda et Romae eo anno uisa et nuntiata peregre.*

Même distribution en 21, 62, 1 sqq. : *Romae aut circa urbem multa ea hieme prodigia facta...* Ces premiers mots donnent le plan du chapitre : à Rome ? prodiges intéressant le *forum olitorium* et le *forum boarium* ; autour de Rome ? l'historien nous emmène à Lanuvium, au S. E. de la ville, puis à Amiternum, au N. E., puis dans le Picenum, au N. E. encore, mais plus loin qu'Amiternum, ensuite à Céré, au N. O., et plus loin encore, au N. O., en Gaule Cisalpine. Nous avons tourné autour de Rome, *circa urbem*, du S. E. au N. O., pour l'encercler comme dans un blocus de présages sinistres.

En 34, 45, 6 sqq., Tite-Live commence par une distinction analogue : *prodigia quoque alia uisa eo anno Romae sunt, alia nuntiata* ; viennent d'abord les prodiges vus à Rome ; après quoi l'historien énumère les prodiges annoncés d'ailleurs : du fleuve Nar, d'Ariminum, du Picenum, et d'Hadria.

La liste qui suit, dans l'œuvre livienne, se lit en 35, 9, 2 sqq. : elle est courte mais dressée d'après la même distribution en présages de Rome (inondation du Tibre, écroulement de maisons, effets de la foudre), et d'ailleurs (pluie de pierres à Aricie et à Lanuvium, essaim de guêpes dans le temple de Mars à Capoue). Cependant, à propos des pluies de pierres, à Aricie et à Lanuvium, l'historien ajoute, par association d'idées : *et in Auentino*,

ce qui nous ramène à Rome dans la seconde partie de l'énumération.

Plus subtil, mais non moins géographique, est l'ordre suivi par Tite-Live en quatre autres passages :

en 27, 4, 11 sqq., où la phrase d'introduction (*multa ex propinquis urbibus agrisque nuntiata sunt prodigia*) nous invite à chercher dans le mot *propinquis* la clef de l'énigme ; en effet, de propre en proche, nous allons à Tusculum, au S. E. de Rome, puis à Anagnia et à Terracine, plus loin dans le S. E. ; dans une autre direction, au N. O. de Rome, nous voici maintenant à Tarquinies ; et enfin, au N. de la ville, sur le territoire de Capène ; en un mot, cet encerclement de Rome par les prodiges alarmants rappelle le *circa urbem* de 21, 62 ;

en 27, 23, 1 sqq., où l'on part de Campanie (méfaits de la foudre à Capoue et des rats à Cumes), pour se rapprocher de Rome en passant à Casinum (invasion du forum par un essaim d'abeilles), puis à Ostie (mur et porte frappés de la foudre) ; du Latium, on s'éloigne enfin dans la direction du N. O., vers Céré (présence d'un vautour dans le temple de Jupiter) et Volsinies (lac ensanglanté), en Etrurie ; en un mot, on suit ici la direction S. E.-N. O., en passant par le Latium ;

en 28, 11, 2 sqq., où Tite-Live commence par les prodiges annoncés de l'extérieur : de Terracine, de Satricum, d'Antium, de Céré, d'Albe et de Frégelles ; on fait ainsi le tour de Rome du S. E. à l'E., en passant par l'O. ; Tite-Live continue par les prodiges survenus dans l'*ager Romanus* ; ce plan est résumé par l'historien lui-même, en fin d'énumération : ... *omnibus aut nuntiatis peregre aut uisis domi prodigiis* ; en outre il garde pour la dernière place le prodige qui causa le plus de terreur : l'extinction du feu sacré dans le temple de Vesta ; en un mot, une gradation dramatique double cette progression géographique : le cercle de craintes se resserre autour de Rome, et la terreur s'installe, crescendo, au cœur même de la ville ;

en 30, 38, 8 sqq., où nous retrouvons la même progression géographique et le même crescendo de frayeur qu'elle apporte, de l'extérieur à Rome ; de l'extérieur ? Cumes, Velitres, Aricie, Frusino sont les étapes de cette invasion ; à Rome ? une pluie de pierres au Palatin et une crue du Tibre ajoutent encore aux craintes religieuses (*inter quae etiam aquarum insolita magnitudo in religionem uersa*).

En résumé, qu'il soit chronologique ou géographique, l'ordre suivi par Tite-Live s'enrichit le plus souvent d'une gradation dramatique ; les progrès de l'effroi causé par les prodiges annon-

cés, l'accumulation des nouvelles de mauvais augure qui s'abattent sur Rome, la vague de terreur qui déferle sur la Ville et la submerge, voilà ce que Tite-Live réussit à esquisser, voilà sa préoccupation dominante. Cette première conclusion éclairera les autres tableaux de prodiges, dont l'ordonnance n'est ni chronologique, ni géographique.

*
* *

III. L'ordre dramatique. — Grâce à plusieurs textes de Cicéron, dans le *De natura deorum* et le *De diuinatione*, nous pouvons classer les prodiges d'après le degré de terreur qu'ils inspiraient aux Romains. En effet, dans le premier de ces traités, sont énumérés les événements qui effraient les hommes et les incitent, au même titre que les beautés du monde, à soupçonner l'existence d'une puissance divine : *tertiam (causam) quae terreret animos fulminibus, tempestatibus, nimbis, niuibus, grandinibus, uastitate, pestilentia, terrae motibus et saepe fremitibus lapideisque imbribus et guttis imbrium quasi cruentis, tum labibus aut repentinis terrarum hiatibus, tum praeter naturam hominum pecudumque portentis, tum facibus uisis caelestibus, tum stellis iis, quas Graeci cometas, nostri cincinnatas uocant, quae nuper bello Octauiano magnarum fuerunt calamitatum praenuntiae, tum sole geminato, quod, ut e patre audiui, Tuditano et Aquilio consulibus euenerat, quo quidem anno P. Africanus sol alter extinctus est, quibus exterriti homines uim quandam esse caelestem et diuinam suspicati sunt* [1]. Les phénomènes sont classés en plusieurs groupes, distingués par *tum... tum... tum...*, etc. Dans le premier, Cicéron va des plus ordinaires aux plus extraordinaires : coups de foudre, tempêtes, orages, neiges, grêles, dévastation, épidémie sont des fléaux courants ; tremblements de terre, fracas souterrains, pluies de pierres et averses sanguinolentes sont déjà des faits exceptionnels. Dans le second figurent les effondrements et les crevasses de l'écorce terrestre, qui menacent de perturber l'ordre du monde. Cicéron arrive ensuite aux phénomènes qui sont contre nature ; suivant une distinction qu'on retrouve ailleurs, chez le même Cicéron, à propos de faits prodigieux, tout ce qui précède est *praeter consuetudinem*, tout le reste est *praeter naturam* [2] : d'abord les monstres humains et animaux, qui étaient considérés comme présages d'in-

1. Cic., *N. D.*, 2, 5, 14.
2. Cf. Cic., *Diu.*, 2, 28, 60.

croyables malheurs ; deux passages de Tite-Live nous ont appris déjà qu'on supprimait les androgynes, en les noyant dans la mer, pour les soustraire au contact de la terre ; de même on lit dans le *De diuinatione* que la naissance d'une fille bicéphale annonçait une sédition populaire, une ruine domestique ou un adultère [1], et que les haruspices, consultés à propos d'une mule qui avait mis bas, prétendaient qu'un enfantement contraire à la nature annonçait d'indicibles calamités [2]. Viennent enfin les perturbations de l'ordre sidéral et céleste : les météores ; les comètes, qui présagent d'horribles maux politiques ou militaires (Cicéron tire un exemple de la guerre octavienne) ; le dédoublement du soleil (ce prodige, d'après Cicéron, annonça la mort du grand Scipion). Dans le *De diuinatione*, Quintus Cicéron, suivant un ordre inverse, c'est-à-dire décroissant, énumère d'abord les prodiges qui annoncent de grandes guerres, des séditions funestes : soleil double, lune triple, météores, lueurs solaires traversant la nuit, fracas du firmament, fissures de la voûte céleste, effondrements et crevasses de l'écorce terrestre, séismes [3]. Nous avons dessiné une hiérarchie des prodiges, au point de vue de leurs effets terrifiants ; revenons aux énumérations liviennes que nous n'avons pas encore expliquées.

En 22, 36, 6 sqq., Tite-Live annonce lui-même les effets terrifiants des prodiges qu'il va énumérer : *territos uulgo homines nouis prodigiis*. Ce sont des pluies de pierres, des statues suant du sang, une source thermale soudain refroidie : le premier prodige, aux yeux des anciens, n'était qu'exceptionnel, les deux autres étaient contre nature ; en outre le dernier, ajoute l'historien, était plus alarmant parce qu'il se répétait ; de même la répétition donnait plus de gravité à l'avertissement apporté par le feu du ciel : *aliquot homines de caelo tacti exanimatique fuerant*.

En 24, 10, 6 sqq., une indication psychologique commande une longue énumération : les prodiges se multipliaient cette année-là en raison de la crédulité des gens simples et superstitieux. Une première liste s'allonge, qui ne comporte pas moins de dix prodiges, mais ils n'ont rien, pour un ancien, d'invraisemblable : corbeaux nichés à l'intérieur d'un temple, palmier vert qui a pris feu, eau sanguinolente, pluie de craie, de sang, jaillissement d'une source souterraine, lieux atteints par la

1. Cic., *Diu.*, 1, 53, 121.
2. Cic., *Diu.*, 1, 18, 36.
3. Cic., *Diu.*, 1, 43, 97.

foudre. Au contraire, dans la seconde liste, Tite-Live énumère des prodiges dont Cicéron nous a dit la gravité : d'abord des monstruosités, une lance animée, un bœuf parlant, un enfant criant dans le ventre de sa mère, une femme devenue homme ; ensuite des apparitions dans le ciel, un autel, des fantômes blancs. Pour finir et mettre le comble à tant de crédulité, un cas d'hallucination collective : un essaim d'abeilles ayant fait son apparition sur le forum, certains crurent voir sur le Janicule des légions armées. Ici encore, au moyen d'une gradation d'exemples, Tite-Live dépeint une psychose de terreur et de crédulité populaires.

Même procédé en 24, 44, 8 sqq., où la liste s'ouvre par des faits ordinaires mais réels : muraille, porte et temple frappés de la foudre. Une transition marque alors le passage du réel à l'imaginaire : *et alia ludibria oculorum auriumque credita pro ueris* ; suivent trois exemples. Même esprit que dans l'énumération précédente.

Cet esprit se retrouve dans la liste suivante (25, 7, 7 sqq.) : d'abord des ouragans affreux, ce qui n'a rien d'extraordinaire, comme il arrive pour les prodiges inférieurs, tirant leur caractère prodigieux des circonstances seules ; ensuite une pluie de pierres, des temples et autres lieux atteints par la foudre : l'avertissement divin se précise et s'aggrave. Alors les imaginations travaillent ; le merveilleux s'en mêle : un rocher vole, le soleil devient sanglant.

En 26, 23, 4 sqq., la gradation est très nette, bien que la liste soit brève : effets de la foudre, ruisseaux de sang, pluie de pierres, et mule qui a mis bas ; nous avons dit plus haut, d'après le *De diuinatione*, quelle était, pour les haruspices, la gravité de cette anomalie physiologique.

La liste suivante (27, 11, 1 sqq.) nous ramène encore à la hiérarchie dressée d'après Cicéron. Elle s'ouvre par quelques effets de la foudre, simples avertissements du ciel ; elle continue par un prodige plus monstrueux : des eaux ensanglantées ; ensuite par un événement sinistre qui pouvait préfigurer une catastrophe nationale : la chute d'une statuette fixée à la couronne d'une déesse ; enfin parmi les derniers prodiges paraissent les monstres abominables entre tous, un bœuf parlant, un enfant de sexe douteux, un enfant né avec une tête d'éléphant.

Mais la gradation peut être, au même point de vue de la gravité, descendante. Ainsi, en 29, 14, 2 sqq., Tite-Live commence par dire que le pressentiment de la fin des hostilités avait, en 204, rempli les esprits d'idées superstitieuses, et que la crédu-

lité augmentait le nombre des prodiges. L'énumération débute alors par un prodige impressionnant (nous l'avons vu plus haut, d'après Cicéron) : le double soleil. Suit une série de prodiges moindres, comme engendrés par celui-là dans les imaginations crédules.

Retour à une gradation ascendante, en 30, 2, 9 sqq., : au Capitole, des corbeaux avaient mangé de l'or ; à Antium, des rats avaient entamé une couronne d'or ; aux environs de Capoue, une nuée de sauterelles avait rempli toute la campagne ; à Réate, un poulain à cinq pattes était né ; à Anagnia, des feux épars, puis un météore avaient brillé dans le ciel ; à Frusino, un halo avait encerclé le soleil qui l'avait à son tour circonscrit ; à Arpinum, le sol s'était effondré ; enfin, l'un des consuls, en immolant sa première victime, avait trouvé un foie sans tête. Que des corbeaux mangent, que des rats grignotent, que des sauterelles s'abattent sur une campagne : voilà qui n'a rien d'extraordinaire ; seules les circonstances confèrent à ces trois premiers faits un caractère exceptionnel : l'objet mangé par les corbeaux était d'or et cela se passait au Capitole ; les rats ont rongé un métal ; la nuée de sauterelles était considérable et les dégâts étonnants (*omnem agrum locustarum uis ingens, ita ut, unde aduenissent, parum constaret*) [1]. Mais voici les prodiges *praeter naturam* : anatomique (naissance d'un poulain à cinq pattes), astronomiques (pluie d'étoiles, météore, halo), et terrestre (effondrement du sol) ; l'harmonie du monde est menacée. Enfin, le terme ultime de la gradation ascendante : un foie sans tête [2] ; pour les spécialistes de l'extispicine, il n'y avait pas de prodige plus terrifiant ; dans le *De diuinatione*, Cicéron dit qu'il ne peut pas y avoir de présage plus sinistre : *caput iecoris ex omni parte diligentissime considerant ; si uero id non est inuentum, nihil putant accidere*

1. Cf. A. Bouché-Leclercq, *Histoire de la divination*, t. 4, pp. 75-76 : « Le prodige, dans la langue des devins, est bien un phénomène extraordinaire et remarqué pour cette raison ; mais il n'est pas nécessairement contraire aux lois de la nature, à celles même que connaissaient les anciens. Ainsi, il n'est pas miraculeux en soi que les abeilles aillent suspendre leur essaim à un arbre sacré, à la corniche d'un temple, dans un camp, ou même aux étendards ; que des araignées y filent leur toile ; que des rats rongent des boucliers ; que des loups errent et hurlent dans les ténèbres ; que des serpents entrent dans une maison, qu'un incendie s'allume sans cause connue et fasse des dégâts considérables ; qu'un homme soit frappé de mort subite ou écrasé dans une foule ; et pourtant, tous ces incidents pouvaient être et ont été considérés comme des prodiges. Le caractère prodigieux qu'y trouvent les hommes de l'art tient à un enchaînement de faits dont aucun n'est matériellement impossible, à une combinaison de circonstances que le hasard, à la rigueur, pourrait produire, mais qu'il ne produit guère. »

2. C.-à-d. la protubérance placée à l'extrémité du lobe droit.

potuisse tristius (2, 13, 32) ; et plus loin : *exta sine capite fuerunt, quibus nihil uidetur esse dirius* (2, 15, 36). De plus, en ce début de l'année 203, le prodige prenait plus de gravité, parce qu'il avertissait, dès son entrée en charge, le premier magistrat de la république, immolant sa première victime (*consulum alteri primam hostiam immolanti caput iocineris defuit*) [1]. En un mot, nous avons affaire ici à une énumération qui ne peut être ni chronologique, puisque l'un des prodiges premiers en date est cité le dernier, ni géographique, puisque nous courons du Capitole à Antium (au S. S. E. de Rome), à Capoue (plus loin qu'Antium), à Réate (ville des Sabins), pour rentrer dans le Latium (Anagnia), passer chez les Volsques (Arpinum), et revenir à Rome. Mais l'ordre est intérieur ; il est psychologique ; les prodiges sont rangés dans un ordre de gravité croissante, qui peut échapper à un lecteur moderne ; un ancien sentait croître, en suivant Tite-Live, les *religiones* excitées par ce crescendo : *nouas religiones excitabant in animis hominum prodigia.*

Même gradation dans la perturbation de l'ordre naturel en 31, 12, 5 sqq. : embrasement du ciel, soleil rubicond, fracas nocturne dans un temple. et surtout êtres monstrueux : enfant hermaphrodite, agneau à tête de porc, porc à tête humaine, poulain à cinq pattes. La conclusion même de Tite-Live souligne la gradation obtenue : *foeda omnia et deformia errantisque in alienos fetus naturae uisa ; ante omnia abominati semimares iussique in mare extemplo deportari ;*

en 32, 1, 10 sqq. : d'abord effets de la foudre ; ensuite monstruosités contre nature ;

en 32, 9, 1 sqq. : d'abord effets de la foudre ; ensuite embrasement du ciel et affaissement de l'écorce terrestre ; enfin monstruosités, agneau à deux têtes et porc à tête d'homme ;

en 32, 29, 1-2 : effets de la foudre, lumière en pleine nuit, agneau à deux têtes et à cinq pattes, exploits extraordinaires de loups à Formies et à Rome ;

en 33, 26, 6 sqq. : effets de la foudre, lances flamboyantes, exploit extraordinaire d'un loup ; il y a là, du Livre 30 au Livre 33, une série d'énumérations qui procèdent du même principe.

Celle de 35, 21, 2 sqq. commence par deux anomalies physiologiques : une chèvre a mis bas six chevreaux ; un enfant est né

---

1. Rapprocher les exemples de Pline (*N. H.*, 11, 73, 189) : *Iecur in dextra parte est. In eo quod caput extorum uocant, magnae uarietatis. M. Marcello circa mortem, cum periit ab Hannibale, defuit in extis... Defuit et C. Mario, cum immolaret Vticae ; item Caio principi Kal. Ianuariis, cum iniret consulatum, quo anno interfectus est ; Claudio successori eius, quo mense interemtus est ueneno.*

avec une seule main. Les prodiges qui suivent sont de gravité moindre : pluie de terre, effets de la foudre. Mais Tite-Live continue : *et, quod maxime terrebat,...* revenant à un prodige de la première catégorie ; un bœuf, appartenant au consul Cn. Domitius, avait parlé : « Rome, prends garde à toi ». Ces prodiges procurés, d'autres surviennent, débordement du Tibre, chute d'un rocher qui écrasa de nombreuses personnes, inondation des campagues. La terreur dut être à son comble.

Avec l'énumération de 37, 3, 1 sqq., nous retrouvons le schéma courant dans les Livres 30 à 33 : effets de la foudre ; pluie de terre ; monstruosité physiologique (une mule a mis bas) ; cf. 26, 23, 4 sqq.

De même en 45, 16, 5 sqq., : effets de la foudre ; pluie de terre ; météore ; anomalie physiologique (le sang coula d'un foyer pendant trois jours et deux nuits) ; gradation soulignée par Tite-Live, qui ajoute : *ob id maxime decemuiri libros adire iussi...*

*
* *

Ainsi les énumérations de prodiges ne sont pas, dans l'œuvre de Tite-Live, en dépit des apparences, des catalogues monotones, des tables sans vie. Le lecteur moderne, étranger à ces croyances du paganisme ancien, est enclin à ne sentir que le retour fastidieux des mêmes phénomènes, à penser que l'auteur, au début de chaque année, se débarrasse, en les déballant vite, d'une corvée traditionnelle. En réalité, les préoccupations littéraires ne sont pas absentes de ces énumérations : à l'ordre chronologique, qui avait été suivi sans doute sur les tables du *Pontifex Maximus*, dans les *Annales Maximi*, et dans les compilations des vieux annalistes, se substitue, se juxtapose et s'allie un ordre géographique, ou, le plus souvent, dramatique. De ces combinaisons résulte une variété qui méritait d'être signalée et analysée.

Ordre dramatique? En effet, l'idée maîtresse de l'historien psychologue et moraliste, c'est d'évoquer l'impression produite par ces nouvelles merveilleuses qui affluent à Rome et l'angoissent au temps des guerres qui vont décider de son existence[1] ; aussi bien, les énumérations les plus longues et les gradations les plus dramatiques se rencontrent dans la troisième

1. Cf. 31, 9, 5 : *ciuitas religiosa in principiis maxime nouorum bellorum* ; 28, 11, 1 : *in ciuitate tanto discrimine belli sollicita, cum omnium secundorum aduersorumque causas in deos uerterent, multa prodigia nuntiabantur.*

décade, qui narre la tragédie de la seconde guerre punique. Ordonnés de manière à suggérer les conséquences psychologiques de leur vertu religieuse et contagieuse, ces phénomènes devaient, dans l'esprit de l'auteur, recréer l'atmosphère des temps anciens ; il n'y a, dans son attitude, aucune contradiction [1] ; il pouvait croire à la révélation par les présages, tout en dénonçant parfois les excès de la crédulité populaire en temps de crise nationale ; tout en s'appliquant « à décrire les poussées et jusqu'aux aberrations du sentiment religieux à la suite de famines, de pestes, d'appréhensions ou de désastres [2] », il pouvait défendre, en son œuvre de propagande impériale, la religion traditionnelle et prôner la stricte observance des rites nationaux ; en somme, il enregistre fidèlement dans ses annales une psychose collective qui fait pulluler les prodiges, mais il ne dit nulle part, comme Cicéron dans le livre II du *De diuinatione*, qu'il n'y a pas de prodiges et qu'il ne faut croire à aucune forme de divination [3]. Nous comprenons mieux le programme de Tite-Live : « quand j'écris l'histoire ancienne, je me fais, ne sais comment, une âme antique, et j'aurais scrupule à tenir pour indignes de figurer dans mes annales des prodiges que la sagesse de nos aïeux a jugés dignes d'être pris en considération » [4]. Non seulement Tite-Live

---

1. Contradiction, d'après H. Bornecque, *op. cit.*, p. 60 : « si c'est par respect de la tradition historique, en d'autres termes, par souci de l'exactitude que Tite-Live rapporte ces prodiges, pourquoi ces commentaires, ces interprétations, ce scepticisme ? S'il partage, en matière religieuse, les opinions de ses contemporains, si sa foi est factice et de commande, pourquoi ces attaques contre l'incrédulité de son temps ? »

2. J. Bayet, *op. cit.*, Introd., p. XXXIX.

3. La conclusion du livre (*Diu.*, 2, 72, 148-fin) est très catégorique : en démolissant toutes formes de divination, Cicéron veut extirper la superstition et consolider la religion ; et il trace l'idéal du sage : maintenir le culte et les cérémonies des ancêtres ; s'élever de la contemplation du monde à l'idée d'un être suprême. Comme il a successivement écarté l'extispicine, l'observation des *fulgura* et celle des *ostenta*, c.-à-d. l'haruspicine, puis l'art augural, l'interprétation des *signa* et des *omina*, on aperçoit tout ce qu'il rejette dans la superstition. Rien de tel dans la pensée de Tite-Live. En effet, « la tendance des nouvelles générations, qui avaient traversé les dernières guerres civiles, les portait vers une religiosité assez confuse » (J. Bayet, *loc. cit.*). Cf. A. Bouché-Leclercq, *Histoire de la divination*, t. 1, pp. 72 sqq. D'autre part et surtout, l'attitude de Tite-Live à l'égard de la divination correspond à celle d'Auguste, qui la réglementa, mais s'abstint de la supprimer : par exemple, il proscrivit le fatras des prophéties grecques et latines qui couraient le monde, révisa les livres sibyllins, surveilla la divination populaire ; cf. Suet., *Oct.*, 31 ; Dio Cass., 52, 36 ; 56, 25. De même, Tite-Live se contente de signaler la rage populaire et superstitieuse du merveilleux ; il ne va pas plus loin, et son scepticisme n'a rien de comparable à celui de Cicéron, qui, tout en demandant le maintien du culte et des cérémonies ancestrales, sapait les bases de la divination, c.-à-d. une grande partie du paganisme national.

4. Cf. 43, 13, 2.

les fait figurer dans ses annales, mais il les classe en gradations suggestives, où le lecteur doit retrouver le climat religieux et superstitieux de la vieille Rome, formaliste et crédule. Au début de chaque année riche en faits tragiques, l'énumération des prodiges est comme un avertissement : attention! nous sommes à la veille d'événements décisifs ; ainsi, au tournant de son œuvre, le dramaturge [1] insérait une annonce merveilleuse, qui mettait en éveil les spectateurs par ses demi-obscurités : un songe, un oracle ou un prodige.

On a proposé plusieurs méthodes pour classer les prodiges de la divination romaine. Classification philologique, d'après l'étymologie des termes *prodigium*, *portentum*, *ostentum*, *monstrum*? Quintus Cicéron, dans le *De diuinatione*, admire leur force et les rattache aux verbes *praedicere* ou *prodicere*, *portendere*, *ostendere*, *monstrare* [2] ; mais la première de ces étymologies est fantaisiste [3], et Cicéron n'en tire pas une classification, pas même une distinction ; il faut reconnaître que ces quatre termes sont employés indifféremment à l'époque classique [4] ; en tout cas, Tite-Live se sert de *prodigia* comme terme général englobant tous phénomènes merveilleux (singularités de la nature organisée et vivante ; actes ou mouvements étranges des êtres vivants ; organismes de structure anormale). Il n'y a donc, en ce qui le concerne, rien à tirer de là.

Classification fondée sur l'observation des prodiges ? Ils se répartiraient entre les trois règnes de la nature, animal, végétal,

---

1. Même le poète comique, par ex. Plaute, dans *Mercator*, 2, 1 (songe de Demipho), et dans *Rudens*, 3, 1 (songe de Daemones).

2. Cic., *Diu.*, 1, 42, 93 : *Etrusci... ostentorum exercitatissimi interpretes exstiterunt; quorum quidem uim, ut tu soles dicere, uerba ipsa prudenter a maioribus posita declarant; quia enim ostendunt, portendunt, monstrant, praedicunt, ostenta, portenta, monstra, prodigia dicuntur.* Cf. *N. D.*, 2, 3, 7 : *praedictiones et praesensiones rerum futurarum quid aliud declarant nisi hominibus ea ostendi, monstrari, portendi, praedici? ex quo illa ostenta, monstra, portenta, prodigia dicuntur.*

3. Sans compter que pour la dernière, la véritable filiation serait *moneo-monstrum-monstrare* ; cf. *Dict. étym.* Ernout et Meillet, s. v. *monstrum*, *prodigium*.

4. On trouvera citations et définitions des grammairiens rassemblées dans A. Bouché-Leclercq, *Histoire de la divination*, t. 4, pp. 77-78. En dernier lieu, la traduction Ch. Appuhn du *De diuinatione*, Paris, Garnier, s. d., interprète : *ostenta* (anomalies significatives), *portenta* (apparitions inquiétantes), *monstra*, (monstruosités), *prodigia*, (prodiges), et commente en note (p. 548) : « *ostenta*, phénomènes anormaux qui deviennent des *portenta* quand on voit en eux des présages funestes ; *monstra*, êtres vivants de structure non conforme au type spécifique et par cela même tenus pour laids et annonciateurs de catastrophes ; *prodigia*, toute espèce de bizarreries se produisant spontanément... » ; mais ajoute : « nous avons dû reconnaître que ces notions chevauchent l'une sur l'autre ».

et minéral [1]. Classification de naturaliste dont on ne retrouve aucune trace dans les énumérations de Tite-Live, qui mêle ce qui a rapport aux hommes et aux astres, aux fleuves et au firmament, aux ondes et aux arbres.

Classification d'après l'interprétation ? Transcrivons ici la définition de Bouché-Leclercq [2] : « au point de vue de l'interprétation, qui détermine le rapport entre le signe et la chose signifiée, les prodiges se classent, suivant que ce rapport est plus ou moins étroit, en prodiges représentatifs, prodiges allégoriques et prodiges ordinaires. Les deux premières catégories représentent le fait visé par la révélation céleste d'une façon dramatique, soit en le copiant sans l'altérer, soit en le déguisant sous le voile de l'allégorie ; les autres n'ont avec leur objet qu'un rapport éloigné ou arbitraire, ce sont de véritables énigmes posées aux devins et indéchiffrables pour tout autre qu'eux ». Je ne me chargerais pas d'expliquer cette explication, ni de déchiffrer cette énigme ! Tite-Live n'était ni haruspice ni devin ; il ne s'est pas embarrassé de ces distinctions transcendantes.

Mais un texte du *De natura deorum*, complété par quelques précisions du *De diuinatione*, nous a donné la clef de l'énigme et permis de classer les prodiges d'après leurs effets terrifiants. Ce point de vue, psychologique et dramatique, étant celui de Tite-Live, nous avons pu le suivre, je crois, dans ses gradations ascendantes ou descendantes. Et ce sera notre dernière conclusion : dans cette organisation littéraire [3] des indications pontificales apparaît un souci majeur de l'historien qui fut un grand psychologue des foules, le plus grand metteur en scène des masses romaines, crédules, impressionnables et moutonnières. Tables sans art ? Non, à l'arrière-plan, l'art de la composition fait vivre la foule superstitieuse et craintive.

E. DE SAINT-DENIS.

---

1. Cf. A. Bouché-Leclercq, *Ibid.*, p. 79.
2. *Ibid.*, p. 79.
3. On peut comparer aux énumérations de Tite-Live les tables que le compilateur Julius Obsequens en a tirées dans son *Prodigiorum liber* ; celui-ci donne une idée de ce que pouvaient être les listes sèches de la chronique pontificale. D'autre part, en comparant Polybe, qui ne cite pas les prodiges, et Tite-Live, on aperçoit l'adjuvant que les énumérations liviennes apportent à la résurrection du passé.

L'ÉQUIVALENCE *KERANNYMAI-TEMPERARI*

A PROPOS DE DEUX PHRASES DE PLATON TRADUITES PAR CICÉRON

Parmi les dialogues de Platon que Cicéron, à en juger par ses allusions ou citations, paraît avoir préférés, il a fait bonne place au *Phèdre*[1]. Le charme du prologue ne lui a pas échappé; le Scaevola du *De Oratore* dit à Crassus (I, 7, 28) : « Cur non imitamur, Crasse, Socratem illum qui est in Phaedro Platonis? Nam me haec tua platanus admonuit, quae non minus ad opacandum hunc locum patulis est diffusa ramis, quam illa cujus umbram secutus est Socrates, quae mihi videtur non tam ipsa acula, quae describitur, quam Platonis oratione crevisse » ; et Quintus (*De Legibus*, II, 3) : « Fibrenus... statim praecipitat in Lirem... Liremque multo gelidiorem facit. Neque enim ullum hoc frigidius flumen attigi, cum ad multa accesserim, ut vix pede tentare id possim; quod in Phaedro Platonis facit Socrates » (cf. 230 b 6-7, où Cicéron semble avoir lu l'ὥστε γε des mss., et non l'ὥς γε que l'édition Robin emprunte au papyrus). La preuve de l'immortalité (245 c 5-246 a 2), traduite au VIe l. de la *République* (27-28) dans le *Songe de Scipion* (ch. 8-9), revient sans changement au Ier des *Tusculanes* (23, 53-54); la comparaison de la version avec l'original, déjà entreprise par Muret, prête à des conclusions linguistiques et philosophiques, voire théologiques, en ce qu'elle éclaire l'histoire des mots latins qui expriment l'idée de mouvement, et celle d'un terme gros de controverses comme ἀγέννητος[2]. L'« éloge » d'Isocrate à la fin du dialogue (278 e 10-279 b 1) sert dans l'*Orator* (41) la polémique de Cicéron, et quoi qu'il en soit, en réalité, de l'admiration pour Isocrate que Cicé-

1. Sur Cicéron traducteur du grec, voir, en autres, B. Farrington, *Primum Graius homo*, Cambridge, 1927, surtout p. 42, 54, 57 (*ap.* L. Laurand, *Cicéron, Volume complémentaire*[2], Paris, 1938, p. 454).

2. Cf. Jean Humbert, *A propos de Cicéron traducteur du grec*, dans *Mélanges Ernout*, Paris, 1940, p. 197-200 ; J. Lebreton, *Histoire du dogme de la Trinité*, t. II, Paris, 1928, p. 635-647 : note C, ΑΓΕΝΝΗΤΟΣ *dans la tradition philosophique et dans la littérature chrétienne du IIe siècle*, surtout p. 638-639.

ron y découvre de la part de Socrate et de Platon, A. Meillet a choisi le passage pour illustrer la manière de Cicéron traducteur [1]. « La phrase grecque, écrit-il, est idiomatique, et rien n'y est exactement traduisible » (p. 215-216). Suit une analyse magistrale de la façon dont Cicéron met en œuvre les ressources de la langue latine ; sur un seul point, il s'écarte du modèle en négligeant de rendre un mot : « Il n'y avait pas d'équivalent au parfait passif κεκρᾶσθαι : Cicéron laisse tomber l'image, et il dit simplement : praeterea ad uirtutem maior indoles » (p. 217).

L'équivalent du passif de κεράννυμι existait cependant, et Cicéron, comme nous allons le voir, l'a employé ailleurs : c'est *temperari*. Pour le substantif κρᾶσις, le sens de « tempérament » n'apparaît que chez Aristote et les médecins [2] ; mais ce sens est en germe dans le passage du *Phèdre*, où M. Robin traduit : « Son tempérament moral a plus de noblesse », et aussi, nouvel indice que le *Phèdre* annonce le style de la dernière période platonicienne, dans les *Lois* et la *VII*[e] *Lettre*. Au XIe l. des *Lois* (930 a 5-6), il est question d'époux que l'on sera peut-être obligé de séparer pour incompatibilité d'humeur ; vraisemblablement, ces conjoints tempétueux (κυμαίνωσιν a 3) ne se distinguent pas par la douceur de leurs mœurs : εἰκὸς δὲ εἶναι τοὺς τοιούτους μὴ πρᾴοσιν ἤθεσιν κεχρημένους (AO) ; A[3] et O[3] ont écrit en marge γρ. κεκραμένους (-μμ- A[3]), « an early and idiomatic variant », dit England [3] ; sans doute, ajoute-t-il, κεχρημένους « a la meilleure autorité manuscrite et est une leçon tout à fait possible », mais l'analogie de *Phèdre* et de la *Lettre VII* est en faveur de la variante [4]. Le troisième texte, en effet, celui de la *VII*[e] *Lettre*, a la même construction, sauf que φύσει (c4) remplace ἤθει. Platon décrit la vie sicilienne avec tous ses excès et conclut qu'il n'y a pas de tempérament assez merveilleusement équilibré pour tenir à ce régime : ἐκ γὰρ τούτων τῶν ἐθῶν οὔτ' ἄν φρόνιμος οὐδείς ποτε γενέσθαι τῶν ὑπὸ τὸν οὐρανὸν ἀνθρώπων ἐκ νέου ἐπιτηδεύων δύναιτο — οὐχ οὕτως θαυμαστῇ φύσει κραθήσεται — ; Cicéron traduit (*Tuscul.* V, 35, 101) avec une interrogation oratoire aussi forte que la proposition négative du grec : « Quae enim natura tam mirabiliter temperari potest ? » Or, M. Benveniste le rappelait naguère, « *temperare* signifie d'abord,

1. *Esquisse d'une histoire de la langue latine*, Paris, 1928, p. 215-217.
2. Cf. le nouveau Liddell and Scott *s. v.* et Wilh. Joan. den Dulk, Κρᾶσις. *Bijdrage tot de Grieksche Lexicographie*, Leyde, 1934, avec le compte rendu détaillé d'Aug. Kraemer, *Philologische Wochenschrift*, 56, 1936, c. 188-196.
3. E. B. England, *The Laws of Plato*, Manchester, 1921, t. II, p. 547.
4. A. E. Taylor traduit : « The temper in these cases is like to be none too gentle » (*The Laws of Plato*, Londres, 1934, p. 324).

comme gr. κεράννυμι, « mélanger un liquide (spécialement de l'eau au vin) pour l'adoucir... » Le sens propre est donc « doser convenablement un mélange » [1]. Le texte latin évoque naturellement l'idée de tempérance ; et en effet Platon continue : « σώφρων δὲ οὐδ' ἂν μελλήσαί ποτε γενέσθαι » ; on lirait volontiers μελλήσαι, correction de O : l'optatif formerait un chiasme avec δύναιτο et les deux γενέσθαι, et l'on traduirait : « nul ne risquera de jamais devenir tempérant ».

Édouard DES PLACES.

Mongré, Villefranche (Rhône).

---

1. E. Benveniste, *Latin « Tempus »* (*Mélanges Ernout*, Paris, 1940, p. 11-16). p. 12.

SUR LA CONCURRENCE ENTRE LE PARTICIPE ET LA SUBORDONNÉE RELATIVE

Il y a dans la syntaxe grecque, comme dans celle de la plupart des langues indo-européennes, un phénomène analogue à celui des doublets, des synonymes apparents, dans le vocabulaire de ces langues : on observe des cas où deux constructions différentes semblent être chargées de la même fonction sémantique sans qu'on puisse s'apercevoir, à première vue, même d'une nuance de différenciation entre les deux procédés. Dans le domaine du vocabulaire, l'équivalence apparente d'un grand nombre de ces doublets a été réduite par des analyses lexicologiques poursuivies depuis une série d'années. Ces travaux reposent tous sur le postulat qu'une langue ne se crée pas deux formes différentes pour désigner le même objet, et que, par conséquent, si deux termes semblent correspondre au même objet, il s'agit d'une apparence d'identité recouvrant des nuances de différence trop subtiles pour être découvertes à première vue, mais ne pouvant résister à un examen approfondi.

Le même raisonnement doit s'appliquer aux prétendues équivalences syntaxiques : il est peu probable qu'une langue ait prévu deux constructions différentes pour la même fonction sémantique dans des conditions identiques de style, de voisinage dans la phrase, etc. Une analyse méthodique doit pouvoir discerner les conditions d'application de chacun de plusieurs moyens d'expression équivalents à première vue.

Un des champs de concurrence les plus étendus de la syntaxe est cet ensemble de fonctions sémantiques pouvant être exercées, en apparence indifféremment, tantôt par des constructions à mode personnel, notamment par des subordonnées, tantôt par le participe. On peut distinguer deux groupes de correspondances différents. Le participe attributif et le participe dans le génitif absolu, pouvant être chargés de l'expression des rapports de temps, de cause, de fin, etc., entrent en compétition avec les différentes circonstancielles exprimant les mêmes rapports. Le participe épithète — ce terme s'employant par oppo-

sition à participe attributif — construction se servant généralement de l'article après Homère, est chargée de fonctions moins multiples et n'entre en concurrence qu'avec un seul type de subordonnée, avec la relative. Ainsi οἱ Πέρσαι, πεμφθέντες peut signifier « les Perses, après qu'ils eurent été envoyés, parce qu'ils avaient été envoyés, quoiqu'ils eussent été envoyés », etc., alors que Hdt. V, 18, οἱ ὧν Πέρσαι οἱ πεμφθέντες οὗτοι κτλ. n'a que le sens « les Perses, qui avaient été envoyés, etc. ».

Laissant de côté, pour le moment, la question de la concurrence entre le participe attributif et les circonstancielles, nous allons essayer d'analyser dans cette étude, dans quelles conditions l'autre groupe de participes, celui des participes épithètes, peut entrer en concurrence avec les subordonnées relatives.

Pour arriver à cette fin, il est nécessaire d'examiner d'abord quelles sont les différentes fonctions sémantiques qui peuvent être exercées concurremment par le participe et la relative. Cette enquête faite, nous chercherons les raisons qui déterminent, chez différents auteurs, le choix entre ces deux moyens d'expression.

L'histoire du participe épithète étant étroitement liée à celle de l'article — nous verrons qu'il n'apparaîtra chargé sans ambiguïté de certaines fonctions sémantiques qu'à partir du moment où il sera construit avec l'article, — cette construction participiale est assez rare chez Homère, où l'article n'est pas encore développé, incomparablement moins fréquente que le participe attributif, le rapport de fréquence étant à peu près de 6 à 1. Néanmoins nous le voyons faire concurrence, dans l'épopée homérique, à la relative dans les fonctions sémantiques suivantes :

1) *Dans la fonction d'épithète ornementale ou d'épithète caractéristique.*

La fonction d'épithète — au sens stylistique du mot — est en effet exercée chez Homère, à côté des noms et des adjectifs épithètes, par des relatives et des participes. A côté du qualificatif Ὀλύμπια nous avons ainsi, avec la même fonction stylistique, la relative οἳ (τοι) Ὄλυμπον ἔχουσιν et l'expression participiale Ὀλύμπια δώματ' ἔχοντες. C'est cette fonction sémantique qui constitue l'emploi le plus fréquent chez Homère de ce genre de construction participiale. Autres exemples :

N. 21. δώματα μαρμαίροντα.
N. 179. ὄρεος περιφαινομένοιο.
N. 188. κόρυθα ἀραρυῖαν.

N. 265. θώρηκες γανόωντες.
N. 320. αἰθόμενον δαλόν.
N. 341. λαμπομενάων θωρήκων.
etc.

A côté des participes, nous rencontrons des relatives à sens d'épithète :

N. 54. Ἕκτωρ, ὃς Διὸς εὔχετ' ἐρισθενέος πάις εἶναι.
N. 68. θεῶν, οἳ Ὄλυμπον ἔχουσιν, κτλ.
N. 483. ὃς μάλα κάρτερός ἐστι μάχῃ ἔνι φῶτας ἐναίρειν.
etc.

On pourrait substituer à chacun des participes ainsi employés une relative ayant comme verbe une forme à mode personnelle de la même racine que le participe, sans modifier le sens du passage, et inversement, on pourrait remplacer chacune des relatives par une expression participiale. C'est dans les cas où cette correspondance a été réalisée effectivement par le poète, c'est-à-dire où, comme dans le cas déjà cité de οἳ Ὄλυμπον ἔχουσιν, Ὀλύμπια δώματ' ἔχοντες etc., la même idée est exprimée tantôt par une relative, tantôt par un participe, que nous pouvons espérer savoir délimiter, en partie du moins, les conditions d'emploi des deux moyens d'expression.

2) *Dans la fonction de définition.*

La relative est souvent employée pour définir soit des personnes, soit des choses ou des institutions, etc. Ainsi Agamemnon, le roi est défini

A. 78. ὃς μέγα πάντων
Ἀργείων κρατέει καί οἱ πείθονται Ἀχαιοί.

Les chefs sont définis.

A 258. οἳ περὶ μὲν βουλὴν Δαναῶν περὶ δ' ἐστὲ μάχεσθαι, κτλ.

la déesse Iris

Ο 144. Ἶριν θ', ἥ τε θεοῖσι μετάγγελος ἀθανάτοισιν, κτλ.

le fleuve Océan

Ξ 246. Ὠκεανοῦ, ὃς περ γένεσις πάντεσσι τέτυκται.

les chasseurs

Ι 120. κυνηγέται, οἵ τε καθ' ὕλην
ἄλγεα πάσχουσιν κορυφὰς ὀρέων ἐφέποντες.
etc.

Le participe épithète peut faire concurrence à la relative aussi dans cette fonction sémantique. Ainsi le pouvoir royal d'un personnage peut être exprimé par une relative avec une forme à mode personnel de ἀνάσσω mais aussi par le participe ἀνάσσων. Ainsi on a, à côté de relatives comme

B 669. ἐκ Διός, ὅς τε θεοῖσι καὶ ἀνθρώποισιν ἀνάσσει.
M 242. ὃς πᾶσι θνητοῖσι καὶ ἀθανάτοισιν ἀνάσσει.
Φ 86. Ἄλτεω, ὃς Λελέγεσσι φιλοπτολέμοισιν ἀνάσσει, κτλ.
N 23. Ἀλκινόου, ὃς τοῖσδε μετ' ἀνθρώποισιν ἀνάσσει.
etc.

les expressions participiales

Z 395. θυγάτηρ μεγαλήτορος Ἠετίωνος,
Ἠετίων,...
... Κιλίκεσσ' ἄνδρεσσιν ἀνάσσων.
O 188. τρίτατος δ' Αἴδης ἐνέροισιν ἀνάσσων.
Φ 188. τίκτε μ' ἀνὴρ πολλοῖσιν ἀνάσσων Μυρμιδόνεσσιν
Πηλεὺς Αἰακίδης.
etc.

De même, la définition de personnages par leur savoir se fait tantôt au moyen de la relative définition :

A 69. Κάλχας Θεστορίδης, οἰωνοπόλων ὄχ' ἄριστος,
ὃς ἤδη τά τ' ἐόντα τά τ' ἐσσόμενα πρό τ' ἐόντα, κτλ.
B 831 = Λ 329. Μέροπος Περκωσίου, ὃς περὶ πάντων
ἤδεε μαντοσύνας, κτλ.
Z 351. ὃς ἤδη νέμεσίν τε καὶ αἴσχεα πόλλ' ἀνθρώπων.

tantôt au moyen du participe épithète :

B 720. τόξων εὖ εἰδότες ἶφι μάχεσθαι.
I 128. δώσω δ' ἑπτὰ γυναῖκας ἀμύμονα ἔργα ἰδυίας, κτλ.
O 632. νομεὺς οὔ πω σάφα εἰδὼς
θηρὶ μαχήσασθαι κτλ.
P 325. φίλα φρεσὶ μήδεα εἰδώς.
etc.

Autres exemples de participes définition :

Π 355. διαρπάζουσιν ἀνάλκιδα θυμὸν ἔχούσας.
P 389. ὡς ὅτ' ἀνὴρ ταύροιο βοὸς μεγάλοιο βοείην
λαοῖσιν δώς τανύειν μεθύουσαν ἀλοιφῇ.
Σ 484. σελήνην τε πλήθουσαν κτλ.
Z 535. ἐν δ' ὁλοὴ Κὴρ
ἄλλον ζωὸν ἔχουσα νεούτατον, κτλ.

3) *Dans la fonction de rappel et d'anticipation.*

Une des fonctions sémantiques les plus importantes de la relative est le rappel de faits du passé, la notation de circonstances présentes et l'anticipation de faits futurs.

a) Ce qui distingue les relatives du premier de ces trois groupes des circonstancielles de temps, c'est que ces dernières établissent entre les faits du passé qu'elles notent et la situation ou l'action supposée présente du récit un rapport de succession souvent très voisin du rapport causal, alors que la relative ne peut rappeler que des faits secondaires d'un passé souvent déjà lointain, des faits en tout cas sans efficacité pour la situation actuelle du récit. Souvent la particule ποτέ placée après le pronom subordonnant souligne l'éloignement temporel des faits notés dans la relative :

B 512. τῶν ἦρχ' Ἀσκάλαφος καὶ Ἰάλμενος, υἷες Ἄρηος,
οὓς τέκεν Ἀστυόχη δόμῳ Ἄκτορος Ἀζείδαο, κτλ.
B 628. ὃν τίκτε διίφιλος ἱππότα Φυλεύς,
ὃς ποτε Δουλιχίονδ' ἀπενάσσατο πατρὶ χολωθείς.

etc.

A partir d'Hérodote, cette fonction de rappel peut être exercée, concurremment à la relative, par le participe épithète précédé, le plus souvent, de l'article. En outre de l'exemple Hdt. V, 18 cité au commencement, voici quelques autres cas :

Hdt. V, 58. οἱ δὲ Φοίνικες οὗτοι οἱ σὺν Κάδμῳ ἀπικόμενοι... ἐσήγαγον égal à ἐκεῖνοι οἱ Φοίνικες, οἳ σὺν Κάδμῳ ἀπίκοντο,... ἐσήγαγον et bien différent de οὗτοι οἳ Φοίνικες, ἐπεὶ σὺν Κάδμῳ ἀπίκοντο,... ἐσήγαγον où le rapport temporel entre les deux faits relatés serait plus étroit.

De même :

Hdt. VI, 3. τὴν μὲν γενομένην αὐτοῖσι αἰτίην οὐ μάλα ἐξέφαινε, κτλ.
Thuc. V, 22. καὶ αὐτῶν τοὺς μὴ δεξαμένους τὰς σπονδὰς ἐκέλευον οἱ Λακεδαιμόνιοι ποιεῖσθαι.
Thuc. V, 34. τούς δὲ ἐκ τῆς νήσου ληφθέντας σφῶν καὶ τὰ ὅπλα παραδόντας... ἀτίμους ἐποίησαν, κτλ.

etc.

Mais chez Homère, où l'article est très peu développé et très rare, le signe distinctif entre le participe attributif, construction concurrente des circonstancielles de temps, de cause, etc. et le participe à fonction de relative rappel manque. Aussi le participe est-il très rare chez Homère dans cette dernière fonction, alors

que les participes attributifs sont très fréquents. Le seul cas où l'on soit sûr de se trouver en présence d'un participe équivalent à une relative rappel est en même temps le seul où un participe est précédé d'un pronom démonstratif très voisin de l'article.

Il s'agit de l'expression τὰ πρὸ ἐόντα = ἐκεῖνα, ἃ πάρος ἦν du vers

A 70. ὃς ἤδη τά τ' ἐόντα τά τ' ἐσσόμενα πρό τ' ἐόντα, κτλ.

Dans les 3 cas où un participe aoriste est précédé d'un pronom de ce genre, à savoir, dans les cas

Γ 138. τῷ δέ κε νικήσαντι φίλη κεκλήσῃ ἄκοιτις.
Ψ 663. αὐτὰρ ὁ νικηθεὶς δέπας οἴσεται ἀμφικύπελλον.
Ψ 700. Ἠλείδης δ' αἶψ' ἄλλα κατὰ τρίτα θῆκεν ἄεθλα
. . . . . .
τῷ μὲν νικήσαντι μέγαν τρίποδ' ἐμπυριβήτην, κτλ.

il ne s'agit pas de faits réels du passé, mais de faits hypothétiques de l'avenir. Ces cas seraient donc à citer plutôt avec les participes anticipation, cp. plus loin sous (c).

Sauf ce cas A 70, dont le sens est déterminé sans ambiguïté par la présence d'un pronom voisin de l'article, nous n'avons chez Homère aucun exemple sûr d'un participe rappel. Dans la plupart des autres cas où l'on pourrait être tenté d'interpréter un participe dans ce sens, l'absence de l'article fait que le sens attributif est également possible. Ainsi dans les exemples

N 545. Ἀντίλοχος δὲ Θόωνα μεταστρεφθέντα δοκεύσας
οὔτασ' ἐπαΐξας, κτλ.
Π 311. ἀτὰρ Μενέλαος ἀρήϊος οὔτα Θόαντα
στέρνον γυμνωθέντα παρ' ἀσπίδα, κτλ.
Π 313. Φυλείδης, δ' Ἄμφικλον ἐφορμηθέντα δοκεύσας
ἔφθη ὀρεξάμενος πρυμνὸν σκέλος κτλ.

les participes μεταστεφθέντα, γυμνωθέντα, ἐφορμηθέντα peuvent être équivalents soit aux relatives ὃς μετεστρέφθη — cette forme n'est d'ailleurs pas attestée chez Homère — ὃς ἐγυμνώθη, ὃς ἐφωρμήθη, soit aux temporelles ἐπειδὴ μετεστρέφθη, etc. ambiguïté de sens n'existant plus chez Hérodote qui emploie l'article même avec des noms propres quand il s'agit de distinguer les deux emplois du participe :

Hdt. V, 26: οὕτως ὦν ὁ Ὀτάνης, ὁ ἐγκατιζόμενος κτλ.

L'interprétation des trois exemples cités est d'ailleurs bien différente suivant qu'on adopte l'un ou l'autre des deux sens possibles pour le participe. Si l'on voit dans les trois participes

en question des participes rappel, dépourvus de l'article à cause de l'absence générale de l'article chez Homère, le geste ou l'état des trois personnages, compléments d'objet, auxquels se rapportent les trois participes est représenté comme un fait accessoire. Si l'on interprète, au contraire, ces participes dans le sens attributif, en considérant l'absence de l'article non plus comme fortuite, mais comme un signe caractéristique qui se maintiendra en grec classique, le fait ou l'état exprimé par ces participes n'est plus représenté comme accessoire, mais comme étant dans un rapport étroit avec l'action des sujets dans ces trois exemples, dont les gestes, δοκεύσας, οὗτα, et δοκεύσας apparaissent plus conscients dans cette seconde façon de voir. Ainsi en N 545 par exemple, au lieu de guetter Thoon *qui* se serait retourné comme par hasard, Antiloque guetterait son adversaire *au moment où* il s'est retourné, et de même dans les autres exemples.

(b) Entre les relatives notant des faits ou des circonstances concomitantes à l'action supposée présente, par exemple

B 27. ὅς σευ ἄνευθεν ἐὼν μέγα κήδεται ἠδ' ἐλεαίρει.

et les circonstancielles de temps établissant entre l'action principale et le fait noté par elles-mêmes un rapport de simultanéité, par exemple

Γ 154. οἱ δ' ὡς οὖν εἶδονθ' Ἑλένην ἐπὶ πύργον ἰοῦσαν,
ἦκα πρὸς ἀλλήλους ἔπεα πτερόεντ' ἀγόρευον.

il existe la même différence sémantique qu'entre les relatives rappel et les temporelles chargées d'un rapport d'antériorité. Le participe, soit comme participe attributif, soit dans les génitifs absolus, exerce des fonctions équivalentes à celles des temporelles comme Γ 154 très fréquemment dès Homère, mais on ne le rencontre dans l'épopée homérique que rarement chargé des fonctions sémantiques des relatives comme B 27. Néanmoins, à côté de quelques cas douteux, analogues à N 545 ; Π 311 ; Π 313 cités sous (a), où les deux interprétations, dans le sens d'une relative et dans celui d'une temporelle, sont possibles, par exemple en

N 685. ἔνθα δὲ Βοιωτοὶ καὶ Ἰάονες ἑλκεχίτωνες,
Λοκροὶ καὶ Φθῖοι καὶ φαιδιμόεντες Ἐπειοὶ
σπουδῇ ἐπαίσσοντα νεῶν ἔχον, κτλ.
N 476. ὣς μένεν Ἰδομενεὺς δουρικλυτός, οὐδ' ὑπεχώρειν,
Αἰνείαν ἐπιόντα βοηθόον.
O 405. αὐτὰρ Ἀχαιοὶ
Τρῶας ἐπερχομένους μένον ἔμπεδον, κτλ.

etc.

nous rencontrons des exemples où le participe exerce sans ambiguïté la fonction d'une relative :

N 363. πέφνε γὰρ Ὀθρυονῆα Καβησόθεν ἔνδον ἐόντα, κτλ.
N 578. καί τις Ἀχαιῶν
μαρναμένων μετὰ ποσσὶ κυλινδομένην ἐκόμισσεν.
Ξ 9. ὡς εἰπὼν σάκος εἶλε τετυγμένον υἷος ἑοῖο,
κείμενον ἐν κλισίῃ, κτλ.

etc.

L'équivalence de la fonction du participe à celle d'une relative est particulièrement nette dans les cas où la même idée est exprimée tautologiquement par un participe et une relative souvent formée à l'aide du même thème verbal :

N 481. δείδια δ' αἰνῶς
Αἰνειάν ἐπιόντα πόδας ταχύν, ὅς μοι ἔπεισιν, κτλ.
Ξ 127. μῦθον ἀτιμήσαιτε πεφασμένον, ὃν κ' ἐὺ εἴπω.

L'article, qui sera plus tard le principal signe distinctif entre le participe attributif et le participe employé avec une valeur de relative, ou du moins le pronom démonstratif à fonction d'article, est, comme dans le cas (a), excessivement rare chez Homère devant le participe :

O 37. καὶ τὸ κατειβόμενον Στυγὸς ὕδωρ, κτλ.

(c) Le participe peut enfin faire concurrence aux relatives exerçant la fonction d'anticipation, c'est-à-dire aux relatives comme

H 298. αἵ τέ μοι εὐχόμενοι θεῖον δύσονται ἀγῶνα.
Θ [235]. Ἕκτορος, ὅς τάχα νῆας ἐνιπρήσει πυρὶ κηλέῳ.
Π 672. Ὕπνῳ καὶ Θανάτῳ δεδυμάσιν, οἵ ῥά μιν ὦκα
θήσουσ' ἐν Λυκίης εὐρείης πιόνι δήμῳ, κτλ.

Dans l'épopée homérique, cet emploi du participe futur est encore très rare, alors que l'emploi de la même forme comme participe attributif à sens final y est assez fréquent. La fonction d'anticipation semble même être bornée au participe futur de εἰμί :

Γ 287. ἥ τε καὶ ἐσσομένοισι μετ' ἀνθρώποισι πέλῃται.
Z 357. ὡς καὶ ὀπίσσω
ἀνθρώποισι πελώμεθ' ἀοίδιμοι ἐσσομένοισιν.

Mais à côté de ces fonctions sémantiques où le participe peut entrer en concurrence avec la relative, cette dernière exerce, assez rarement chez Homère, très fréquemment chez les historiens, une fonction originale que le participe ne peut pas assu-

mer. Il s'agit de ces relatives n'exprimant ni définition, ni rappel, mais servant à exprimer le prolongement d'une action commencée dans la proposition complétée par la relative et équivalentes, par conséquent, à un membre paratactique de cette dernière :

κ 114. ἡ δ' αἶψ' ἐξ ἀγορῆς ἐκάλει κλυτὸν Ἀντιφατῆα,
ὃν πόσιν, ὃς δὴ τοῖσιν ἐμήσατο λυγρὸν ὄλεθρον ·
= ὃν πόσιν, καὶ οὗτος κτλ.

« Elle, de l'agora, s'empresse d'appeler son glorieux époux, le roi Antiphatès, qui (= et celui-ci) leur médita aussitôt la perte amère. »

Nous venons de circonscrire les domaines sémantiques où le participe peut entrer en concurrence avec la relative. Examinons maintenant, comme nous nous le sommes proposé au commencement de cette étude, quelles sont les tendances d'ordre grammatical, stylistique ou prosodique qui règlent cette concurrence. Bien entendu, cette analyse ne peut avoir la prétention d'être complète. Nous nous bornerons à montrer les conditions d'emploi des deux moyens d'expression dans quelques cas typiques.

D'après ce que nous venons de voir dans le résumé des fonctions sémantiques communes qui précède, c'est dans les fonctions d'épithète et de définition que la concurrence entre relative et participe est la plus forte chez Homère. Plus tard, chez les historiens notamment où le genre littéraire n'admet plus au même degré ces fonctions plutôt ornementales, la concurrence entre les deux éléments s'exerce surtout dans la fonction de rappel. Les épithètes des noms de divinités peuvent ainsi être soit des noms ou des adjectifs, soit des relatives, soit enfin des participes à fonction d'épithète. Ces différents procédés sont employés dans les conditions suivantes :

Quand le nom de la divinité est au vocatif, c'est-à-dire aux endroits d'inspiration religieuse, dans des prières et des serments, par exemple, le style comportant une certaine ampleur, Homère préfère faire exercer la fonction d'épithète à la relative, capable de contenir plus de qualificatifs qu'un nom ou un adjectif même très composé ou un participe :

Γ 277. ἠέλιός θ', ὃς πάντ' ἐφορᾷς καὶ πάντ' ἐπακούεις, κτλ.
Λ 278. κλῦθι μευ, αἰγιόχοιο Διὸς τέκος, ἥ τέ μοι αἰεὶ
ἐν πάντεσσι πόνοισι παρίστασαι, κτλ.
Τ 259. γῆ τε καὶ ἠέλιος καὶ ἐρινύες, αἵ θ' ὑπὸ γαῖαν
ἀνθρώπους τίνυνται, κτλ.
υ 112. Ζεῦ πάτερ, ὃς τε θεοῖσι καὶ ἀνθρώποισιν ἀνάσσεις, κτλ.
etc.

Dans les récits et les discours, quand le nom des divinités figure à un autre cas que le vocatif, la fonction d'épithète est partagée entre le nom ou l'adjectif, la relative et le participe. L'idée « habitant l'Olympe » accompagnant fréquemment Zeus et d'autres divinités est ainsi exprimée tantôt par l'adjectif qualificatif Ὀλύμπιος, tantôt par la relative épithète οἳ (τοὶ) Ὄλυμπον ἔχουσιν, une fois οἳ Ὄλυμπον ἀγάννιφον ἀμφινέμονται, tantôt, enfin, par l'expression participiale à fonction d'épithète Ὀλύμπια δώματ' ἔχοντες.

En examinant les conditions d'emploi de ces trois expressions, on arrive aux résultats suivants :

(a) L'épithète Ὀλύμπιος se rencontre au nominatif, vocatif et génitif singulier et au nominatif pluriel :

nom. sing.

A 353. τιμήν πέρ μοι ὄφελλεν Ὀλύμπιος ἐγγυαλίξαι
Ζεὺς ὑψιβρεμέτης

A 580; 589; 609, etc.

voc. sing.

A 508. ἀλλὰ σὺ πέρ μιν τῖσον, Ὀλύμπιε μητιέτα Ζεῦ.
O 375; T 108, α 59.

gén. sing.

O 131. ἦ δὴ νῦν πὰρ Ζηνὸς Ὀλυμπίου εἰλήλουθεν.
α 26; β 68; δ 74.

nom. plur.

A 399. ὁππότε μιν ξυνδῆσαι Ὀλύμποι ἤθελον ἄλλοι, κτλ.
et Υ 47.

L'accusatif, le génitif et le datif pluriel sont exclus à priori, à cause de l'impossibilité métrique ⏑–⏑–. L'accusatif et le datif singulier, possibles à priori, ne sont pas attestés.

(b) A l'exception du seul cas

σ 180. ἀγλαΐην γὰρ ἐμοί γε θεοί, τοὶ Ὄλυμπον ἔχουσιν, κτλ.

où l'antécédent de la relative est un nominatif pluriel, les relatives épithètes οἳ (τοὶ) Ὄλυμπον ἔχουσιν et οἳ Ὄλυμπον ἀγάννιφον ἀμφινέμονται s'emploient précisément quand l'antécédent figure à un des cas où l'emploi de l'épithète Ὀλύμπιος serait impossible pour des raisons métriques, c'est-à-dire

à l'accusatif pluriel :

E 404. ὃς τόξοισιν ἔκηδε θεούς, οἳ Ὄλυμπον ἔχουσιν.

au génitif pluriel :

E 890. ἔχθιστος δέ μοί ἐσσι θεῶν, οἳ Ὄλυμπον ἔχουσιν.
N 68 ; Σ 185, etc.

et au datif pluriel :

μ 337. ἠρώμην πάντεσσι θεοῖς, οἳ Ὄλυμπον ἔχουσιν.

(c) la formule Ὀλύμπια δώματ' ἔχοντες s'emploie comme épithète de noms figurant au

nom. ou voc. masc. pluriel :

A 18. ὑμῖν μὲν θεοὶ δοῖεν Ὀλύμπια δώματ' ἔχοντες, κτλ.
B 13 = 30 = 67, etc.

nom. ou voc. fém. pluriel :

B 484. ἔσπετε νῦν μοι, μοῦσαι Ὀλύμπια δώματ' ἔχουσαι, κτλ.
etc.

gén. masc. pluriel :

γ 377. οὐ μὲν γάρ τις ὅδ' ἄλλος Ὀλύμπια δώματ' ἐχόντων

Le génitif féminin pluriel, l'accusatif et le datif pluriel des deux genres, quoique ne présentant aucune difficulté métrique, ne sont pas représentés.

De la comparaison des conditions d'emploi de ces trois genres d'épithètes se dégagent les conclusions suivantes :

Quand le poète veut exprimer l'idée « habitant l'Olympe » il emploie le qualificatif Ὀλύμπιος dans les cas flexionnels ne conduisant pas à des impossibilités métriques. Dans ces derniers cas, c'est-à-dire à l'accusatif, au génitif et au datif pluriel, il emploie soit la relative épithète, utilisable quel que soit le cas flexionnel du nom de la divinité en question, soit l'expression participiale, le participe présent de ἔχω ne créant des difficultés métriques dans aucun de ces cas. Ce qui semble déterminer le choix entre les deux derniers moyens d'expression, c'est la place disponible dans le vers. La relative οἳ (τοὶ) Ὄλυμπον ἔχουσιν occupe en effet la fin du vers à partir de l'hepthémimère, l'expression participiale, va de la trochaïque à la fin du vers. Il est vrai que l'épithète Ὀλύμπιος est aussi à place fixe, allant de la trochaïque à la bucolique, mais c'est avant tout le cas flexionnel qui décide de l'emploi de cette forme.

On fait des observations analogues dans d'autres cas où une expression participiale entre en compétition avec une relative pour l'expression d'une épithète ou d'une définition. Le choix entre le participe εἰδώς par exemple et la relative définition admettant comme verbe principal une forme à mode personnel de

οἶδα dépend également dans une large mesure du cas flexionnel du nom complété. Ce nom figure-t-il au nominatif masculin pluriel, le complément est le participe εἰδώς, jamais une relative :

B 720. τόξων εὖ εἰδότες ἶφι μάχεσθαι.
γ 277 et ν 296.

De même quand le nom est à l'accusatif féminin pluriel :

I 128 = 270. δώσω δ' ἑπτὰ γυναῖκας ἀμύμονα ἔργα ἰδυίας, κτλ.
T 245 et ω 278.

Quand le nom ou le pronom à qualifier est au contraire au génitif masculin singulier, le savoir du personnage en question est exprimé, à la seule exception

I 345. μή μευ πειράτω εὖ εἰδότος.

près, qui diffère d'ailleurs des autres exemples aussi en ce que la forme de οἶδα n'y a pas de complément, par des relatives définition :

B 831 = Λ 329 Μέροπος Περκωσίου, ὃς περὶ πάντων
ἤδεε μαντοσύνας, κτλ.
Z 350; O 411, etc.

On pourrait ainsi multiplier les exemples montrant qu'Homère choisit entre les deux moyens sémantiquement équivalents de la relative et du participe épithète ou définition d'après le degré d'ampleur ou de concision dont il a besoin, en tenant compte en outre des nécessités métriques et de l'euphonie.

Quant à la troisième fonction sémantique définie plus haut, le rappel de faits du passé ou la notation de circonstances du présent, nous avons vu qu'à cause de l'état peu développé de l'article, elle est exercée chez Homère presque exclusivement par la relative. Mais après Homère, chez les tragiques déjà, mais surtout dans la prose des historiens, le participe a une tendance à se substituer aux relatives aussi dans ces fonctions, surtout aux endroits des textes où il s'agit de noter des événements multiples et se suivant de près [1]. Cette concurrence faite par le participe rappel, dans les textes historiques, aux relatives, est parallèle à celle qui s'exerce, dans les mêmes textes, entre le participe attributif et les circonstancielles de temps, et le résultat de cette substitution de la forme nominale aux subordonnées est une aug-

1. Cp. Ch. Mugler. *La fréquence et la distribution des formes nominales du verbe en grec et en latin*, R. Ph., VIII, 1934, p. 367-385, et IX, 1935, p. 35-58.

mentation très sensible de la fréquence du participe dans les textes historiques par rapport à la prose d'autres genres littéraires, comme je l'ai montré dans une étude antérieure [1]. Ainsi le participe rappel qui nous intéresse ici en particulier, se rencontre, le plus souvent construit avec l'article, très fréquemment chez Hérodote :

Hdt V, 1. Οἱ δὲ ἐν τῇ Εὐρώπῃ τῶν Περσέων καταλειφθέντες ὑπὸ Δαρείου κτλ.

Hdt V, 2. τὰ μὲν δὴ ἀπὸ Παιόνων πρότερον γενόμενα ὧδε ἐγένετο.

Hdt V, 18. οἱ ὦν Πέρσαι οἱ πεμφθέντες οὗτοι παρὰ τὸν Ἀμύντην ὡς ἀπίκοντο, κτλ.

Hdt V, 20. πρὸς δὲ καὶ βασιλεί τῷ πέμψαντι ἀπαγγείλητε κτλ.

etc.

De même chez Thucydide :

Thuc. VI, 53. τῶν περὶ τοὺς Ἑρμᾶς δρασθέντων, κτλ.

Thuc. VI, 54. οὐδὲ περὶ τοῦ γενομένου ἀκριβὲς οὐδὲν λέγοντας.

Thuc. VI, 55. καὶ ἡ στήλη..... ἡ ἐν τῇ Ἀθηναίων ἀκροπόλει σταθεῖσα κτλ.

Thuc. VI, 56. ἦσαν δὲ οὐ πολλοὶ οἱ ξυνομωμοκότες ἀσφαλείας ἕνεκα.

etc.

Il est très probable que cet envahissement de la prose historique par le participe est le plus souvent un phénomène inconscient aux auteurs ; il serait absurde de penser que ces derniers ont composé leur texte en se servant d'abord des relatives et en y substituant ensuite le plus souvent possible des participes. Néanmoins l'effet produit par cette concurrence efficace du participe sur la distribution statistique des relatives d'après le cas flexionnel du pronom subordonnant est le même que s'il s'agissait d'une substitution consciente. La transformation, en effet, d'une relative en une construction participiale est plus ou moins aisée suivant la fonction syntaxique du pronom subordonnant dans la relative. Très facile quand ce dernier est au nominatif — la transformation inverse des constructions participiales d'Hérodote et de Thucydide citées ci-dessus donnerait sans exception des relatives à pronom sujet —, plus compliquée quand il figure à l'accusatif, la transformation rencontrerait des difficultés sérieuses dans les cas où le pronom subordonnant est au génitif ou au datif, par exemple en

Hdt V, 37. τῷ Δαρεῖος Μυτιλήνην ἐδωρήσατο, κτλ.

---

1. *Ibid.*, pp. 374 sq.

La substitution du tour participial à la relative est tout à fait impossible quand le pronom subordonnant dépend d'une préposition :

Hdt V, 43. ἐπ' ἣν στέλλεται χώρην.

A supposer, par conséquent, que dans un texte riche en relatives on pratique consciemment la substitution d'une construction participiale à une relative chaque fois que cela est possible sans violence, il resterait un résidu intransformable de relatives où les relatives introduites par des prépositions seraient particulièrement fréquentes. Or, c'est ce qui se produit effectivement chez Hérodote par exemple. Des 37 relatives, en effet, contenues dans Hdt V, 34-53, pour choisir un texte au hasard, 9, c'est-à-dire un quart, proposition très élevée, appartiennent à cette catégorie.

Jusqu'à présent nous n'avons examiné les conditions d'emploi que pour des relatives simples et des constructions participiales simples. Nous allons finir cette étude par quelques observations sur les relatives contenant des participes et certaines constructions participiales à deux participes. La substitution du tour participial à une relative amplifiée déjà préalablement par un participe du type

B 655. οἳ Ῥόδον ἀμφενέμοντο διὰ τρίχα κοσμηθέντες.

par exemple, conduisait à des constructions participiales complexes du type

E 771. ἥμενος ἐν σκοπιῇ λεύσσων ἐπὶ οἶνοπα πόντον.

Effectivement, ces deux genres de constructions se rencontrent l'une à côté de l'autre, assez clairsemées chez Homère, plus fréquentes chez Hérodote et Thucydide. En réunissant cependant les exemples se rencontrant dans une partie étendue de l'épopée homérique, on dispose d'un matériel suffisant pour discerner les conditions d'emploi des deux constructions. Les constatations que l'on y fait peuvent se résumer ainsi :

La construction participiale à deux participes ne complète, à très peu d'exceptions près, que des noms au nominatif :

Δ 434. μυρίαι ἑστήκασιν ἀμελγόμεναι γάλα λευκὸν
ἀζηχὲς μεμακυῖαι, ἀκούουσαι ὅπα ἀρνῶν, κτλ.
E 177. εἰ μή τις θεός ἐστι κοτεσσάμενος Τρώεσσιν,
ἱρῶν μηνίσας·

etc.

Les chants I-XII de l'Iliade contiennent 32 exemples de constructions participiales du type précédent, équivalentes en partie à des relatives complexes, en partie à des circonstancielles contenant un participe. Dans 28 cas sur 32, les participes figurent au nominatif. Si on examine maintenant les antécédents des relatives du type B 655 citées ci-dessus, qui sont contenues dans la même partie de l'épopée, on constate que dans 12 cas seulement sur 36, ces relatives complètent des nominatifs. Dans les autres cas, c'est-à-dire dans les deux tiers de la totalité, elles se rattachent à des antécédents figurant à des cas flexionnels autres que le nominatif :

B 654. Ῥοδίων ἀγερώχων,
οἳ Ῥόδον ἀμφενέμοντο διὰ τρίχα κοσμηθέντες, κτλ.
B 792. υἷι Ἱριάμοιο Πολίτῃ,
οἳ Τρώων σκοπὸς ἷζε, ποδωκείῃσι πεποιθώς, κτλ.
Γ 151. τεττίγεσσιν ἐοικότες, οἵ τε καθ' ὕλην
δενδρέῳ ἐφεζόμενοι ὄπα λειριόεσσαν ἱεῖσιν ·

etc.

On ferait des observations analogues chez Hérodote. La fréquence du nominatif dans les constructions à deux participes, la rareté de ce cas dans les antécédents des relatives amplifiées par un participe en accord avec le pronom subordonnant sujet nous révèle chez ces auteurs une tendance à éviter la construction participiale équivalente à une relative dans les cas où son emploi conduirait à des lourdeurs comme la répétition de participes figurant aux cas obliques.

La subordonnée relative et le participe épithète se distinguent ainsi, malgré l'identité des fonctions sémantiques qu'ils peuvent exercer, par les modalités de leur emploi. Le choix entre ces deux moyens d'expression est déterminé par des lois stylistiques, imposant tantôt l'ampleur, tantôt la concision, la recherche de l'euphonie défendant les lourdeurs provenant d'un emploi réitéré de participes aux cas obliques, chez Homère en outre par des nécessités métriques. Le grec, en se créant pour le même faisceau de fonctions sémantiques deux moyens d'expression aussi différents que le sont le participe et la relative a ajouté à la précision qui le caractérise la capacité d'exprimer des nuances difficiles à réaliser dans des langues moins outillées.

CH. MUGLER.

SUR QUELQUES NOMS PROPRES DE LA *CENA TRIMALCHIONIS*

Bien qu'il soit vain, sur la foi d'un passage obscur de Tacite, de chercher une *clef* au roman de Pétrone [1] — d'autant plus vain que nous n'en possédons que des fragments et que nous risquons d'accorder à tel épisode, peut-être secondaire, comme la *Cena*, une importance qu'il n'avait pas, — il n'en est pas moins légitime de souligner certains traits curieux, certaines allusions qui peuvent nous aider à mieux comprendre cette œuvre, obscure encore, après tant de commentaires.

Nous avons signalé déjà la coïncidence qui fait que Néron eut, comme Trimalcion, un esclave du nom de Carpus [2]. Nous nous garderons bien d'en conclure à l'identité de Néron et de Trimalcion, ou à celle de celui-ci avec Pallas [3] : de ce qu'un trait ridicule, une plaisanterie rebattue, ait été emprunté à l'empereur (ou à l'affranchi), il ne s'ensuit pas que tout, dans Trimalcion, soit à l'image de l'un ou de l'autre. Rien ne forçait Pétrone à composer des personnages cohérents ; mais, de temps en temps, il semble avoir ainsi semé des allusions, transparentes sans doute à son époque, et que maintenant il nous faut déchiffrer laborieusement.

Parmi ces allusions, il convient d'accorder une place à part aux noms propres. On sait, en effet, qu'à Rome les noms propres obéissaient à des règles précises, qu'ils révélaient l'origine et la condition sociale de celui qui les portait avec une grande précision. Aussi chaque fois que Pétrone prend soin de donner les *tria nomina* de ses personnages, notre attention doit-elle être éveillée et il convient de nous demander ce qui, dans l'aspect même de ces noms, pouvait attirer celle des contemporains.

---

1. Tac., *An.*, XVI, 19. Cf. A. Ernout, éd. du *Satiricon*, p. x ; E. Paratore, *Il Satyricon*... 1, p. 1 et suiv. Cette question, fort obscure, semble avoir été encore embrouillée par le mélange de deux problèmes : celui de la date absolue de l'œuvre, et celui de la date à laquelle l'auteur situe l'action, qui ne se recouvrent pas entièrement, en droit au moins.

2. *Rev. de Philol.*, XV (1941), p. 19-20.

3. Carpus, avant d'être l'esclave de Néron, avait été celui de Pallas.

*
* *

Trimalcion lui-même s'appelle C. Pompeius Trimalchio Maecenatianus [1]. Depuis longtemps [2], on a signalé la signification du deuxième de ces *cognomina*, qui fait du personnage un ancien esclave de Mécène. Pétrone dit d'ailleurs expressément que Trimalcion était venu *à Rome* comme esclave dans son enfance [3]. Cela entraîne plusieurs conséquences. D'une part, en effet, Mécène mourut en 8 av. J.-C. et si, comme nous le pensons, la date à laquelle est située l'action de la *Cena* (sinon sa date absolue) doit être cherchée aux environs de l'année 60, il en résulte que Trimalcion est âgé au moins de 67 ans [4]. En fait, vers le milieu du premier siècle de notre ère, il ne restait plus guère d'esclaves ayant appartenu à Mécène [5]. Il y a donc peu de chances pour que Pétrone ait songé à un personnage réel. Mais ce n'est point par souci de *réalisme* que Pétrone a choisi ce nom. On sait en effet que les biens de Mécène avaient été légués à Auguste : normalement, par conséquent, un ancien esclave de Mécène ne pouvait être qu'un affranchi de la maison impériale, s'il ne l'était pas de Mécène lui-même. Trimalcion devrait donc s'appeler Julius ou Claudius. Comment peut-il donc s'appeler Pompeius ?

D'abord, peut-être, parce que Pétrone a voulu substituer, malicieusement, le nom de Pompée à celui de leurs adversaires triomphants. On sait la valeur symbolique que ce nom de Pompée avait fini par acquérir pour l'opposition sénatoriale au temps de Néron [6]. Mais il y a plus, et la malice devient une ironie cruelle, si l'on songe que le dernier survivant des *Pompei*, en ligne directe, avait été ce Sextus Pompée, que Caligula fit mourir de faim au Palatin, pour s'emparer de ses grandes richesses [7]. Comme Trimalcion, ce Pompée possédait de vastes domaines en Italie méridionale et plus particulièrement en Campanie. De plus, il

1. Non complet, donné sans variante, chap. 71, 12 (épitaphe de Trimalcion).
2. Cf. *Röm. Mitt.*, III, p. 225 et *Not. Scav.*, 1920, p. 36.
3. 29,3.
4. Cf. 27,1 : *vidimus senem calvum.*
5. La plupart de ceux que nous connaissons figurent sur les inscriptions provenant du « monument de Livie » (*Röm. Mitt.*, *ibid.*). Le *Neronis Servus* (*Not. Scav.*, *ibid.*) est certainement non un esclave de Néron (il y aurait : *Caes. S.*), mais de Julius Nero, mort en 29 ap. J.-C., comme le conjecture l'éditeur de l'inscription.
6. Cf. les derniers chants de la *Pharsale*. V. G. Boissier, *L'opposition à Rome sous les Césars*, p. 272 et suiv.
7. Senèque, *De Tranq. anim.*, XI, 10.

était le parent de Caligula, sans doute par sa tante[1], et en lui s'unissaient les deux familles rivales. Peut-être même est-ce là une des raisons de sa mort, et non la moindre.

Ainsi, parmi tous les noms de Trimalcion, nous voyons s'établir une véritable convergence. *Maecenatianus* évoque déjà par lui seul la maison impériale, et, plus particulièrement, les règnes de Tibère, de Caligula, peut-être celui de Claude. La gentilice évoque sans aucun doute celui de Caligula. Le prénom, à son tour, apporte des précisions supplémentaires.

Si Trimalcion avait été présenté comme l'affranchi de Sex. Pompée, il aurait porté le même prénom que son maître. Or, il s'appelle Caius, prénom sur lequel Pétrone revient à plusieurs reprises, et qui semble bien avoir été cher à Trimalcion[2]. Ce prénom est extrêmement inhabituel à côté du gentilice Pompeius : Cn. et Sex. sont les seuls prénoms ordinaires de la *gens*[3]. Celui de Caius n'est porté que par des descendants lointains, petits-fils, arrière-petits-fils, et plus encore, des affranchis directs[4]. Or, Caius était précisément le prénom de Caligula, le nom par lequel on le désignait couramment.

Par conséquent, ce personnage, qui unit dans ses *nomina* le prénom de Caligula, le gentilice de sa victime, le dernier Pompée, et le *cognomen* de Maecenatianus, indissolublement lié à la *familia principis*, ne pouvait manquer de rappeler aux lecteurs une anecdote de l'avant-dernier règne. Et cela, d'autant plus que la fin tragique des Pompée, utilisée par Sénèque comme exemple de l'inconstance du sort, dans un traité qui date vraisemblablement des environs de 60 ap. J.-C., était présente à toutes les mémoires[5].

Ainsi, par son nom, Trimalcion nous apparaît comme un personnage composite, « bâtard des Pompei et des Julii », destiné à évoquer les crimes et les mystères du Palatin. Il n'est pas jusqu'à son *cognomen* servile, Trimalcio, dont le caractère sémite a

---

1. Sén., *ibid.*, et Cass. Dio, LVI, 29,5. Cf. Borghesi, *Œuvres*, V, p. 137-141. Le Cn. Pompeius Magnus, gendre de Claude, tué par celui-ci en 47, tirait ce nom de sa mère Scribonia, petite-fille de Sex. Pompée (Borghesi, *ibid.*, p. 142).

2. Cf. 53,3 : *Mithridates servus in crucem actus est quia Gai nostri genio male dixerat.* N'est-ce pas une allusion à la sinistre *lex maiestatis* ? Ce prénom revient encore 30,2 et 3 ; cf. 62, 12.

3. Cf. 30,2, leçon de H : *Cn.*

4. Par ex. *C.I.L.*, V, 7160 (fin du Ier s. ap. J.-C., début du IIe), où se rencontrent, curieusement, un C. Petronius et un C. Pompeius ; etc.

5. Le *Satiricon* contient au moins une autre allusion au *De Tranq. anim.* (I, 16) : 47,6. Cf. Perrochat, *Le Festin de Trimalc.*, comm. *ad loc.* et à 71,1.

été souligné[1], qui ne serve à présenter le personnage comme un tyran oriental, un maître redoutable : ce qu'avaient voulu être, précisément, les deux princes les plus détestés de la dynastie au pouvoir : C. César et Néron.

*
* *

En général, les amis de Trimalcion ne sont pas nommés par leurs *tria nomina*, mais par leur *cognomen* servile : Dama, Echion, Ganymède, Niceros, Phileros, Plocamus, Seleucus, pour ne citer que les principaux convives de la *Cena*[2]. Parmi ceux-ci, nous ne connaissons les noms complets que de Trimalcion lui-même et de ses deux co-affranchis, C. Pompeius Diogenes et < C. > Julius Proculus[3].

Le nom du premier confirme simplement celui de Trimalcion lui-même. Affranchi du même maître, il doit avoir le même prénom et le même gentilice que lui. Par contre, le nom de Julius Proculus est surprenant. Ce qui rend d'autant plus vraisemblable qu'il soit intentionnel ; et il nous semble qu'il dissimule au moins deux intentions. D'une part, souligner la signification du nom composite de Trimalcion, dont Diogenes et Proculus représentent chacun une *face* ; et, d'autre part, comme l'implique la correction de Bücheler, ce nom ressemble étrangement à celui d'une famille noble de la deuxième moitié du premier siècle. Nous connaissons un C. Julius Proculus, M. f., qui fut questeur sous le règne conjoint de Vespasien et de Titus, et consul probablement sous Trajan[4]. Ce personnage était trop jeune sous Néron pour que l'on puisse voir une allusion à lui dans Pétrone. Peut-être s'agit-il de son père ou de l'un de ses parents (le protecteur de Martial ?), ou peut-être du père de Julia Priscilla[5]. Ce n'est certes pas sans malice que Pétrone fait porter ce nom à un croque-mort.

---

1. Par ex. A. Ernout, édit. du *Satir.*, p. 23 (ad 26,9) : « le nom est sans doute symbolique ». Il rappelle évidemment Moloch, Malach Bel, etc., épithètes divines bien connues des Romains dès cette époque.
2. 41,10 ; 45,1 ; 44,1 ; 61,1 ; 43,1 ; 64,2 ; 42,1. Cf. Habinnas, 65,5.
3. 38,6 : *reliquos autem collibertos eius cave contemnas*. A. Ernout traduit : « quant aux autres affranchis qui sont à sa table... », peut-être à cause de l'anomalie du nom de Julius Proculus. V. toutefois *Thesaurus L. L.*, *s. v.*, et 57,1 et 58,3 : sens de co-affranchi. Le prénom C. est une addition de Bücheler.
4. *Prosop. Imp. Rom.*, II, n° 334.
5. *Ibid.*, n° 330. Martial, *Ep.*, I, 70 ; XI, 36.

*
* *

Au cours de la conversation, et parmi les derniers « potins » de la ville, quelques noms sont lancés. Ici encore, la plupart sont de simples *cognomina*, en général serviles et difficiles à interpréter. Mais il en est certains de moins obscurs. Echion, par exemple, fait une allusion dédaigneuse aux piètres jeux donnés récemment par un certain Norbanus[1]. Or, nous connaissons l'existence d'un L. Appius Maximus Norbanus, consul suffect d'une année inconnue, peut-être 84 ap. J.-C. [2], c'est-à-dire 21 ans après 63 ap. J.-C., date limite assignable à la composition du *Satiricon*. Peut-on supposer que ce sont les jeux donnés par ce personnage lors de sa questure, jeux particulièrement mesquins, qui seraient ici ridiculisés par Pétrone? L'intervalle d'une vingtaine d'années entre ces deux magistratures, au début et à la fin du *cursus honorum*, n'a rien de choquant, surtout eu égard aux années troubles 69-71, qui ont dû ralentir bien des carrières.

A la fin de la *Cena*, dans le panégyrique qu'il prononce de lui-même, Trimalcion se vante de la préférence qu'un certain Scaurus accorde à son hospitalité quand il vient *ad mare*[3]. Quel peut être ce Scaurus ?

Ce *cognomen* était usuel dans un certain nombre de grandes familles : les *Aemilii*, d'abord, puis, accessoirement, les *Aurelii*, les *Atilii* et les *Terentii*. Parmi les personnages qui l'ont porté, et que nous connaissons (la vantardise de Trimalcion ne se comprendrait guère s'il s'agissait d'un individu obscur), nous n'en trouvons aucun pour l'époque qui nous intéresse. Un Atilius Scaurus, par ailleurs ignoré, est cité par Pline le Jeune[4], ce qui nous reporte au temps de Trajan. Il est peu vraisemblable qu'il s'agisse de lui dans ce texte de Pétrone. Sénèque le Rhéteur nous donne la raison de cette rareté du nom à l'époque de Néron : dans la *gens Aemilia*, la branche des Scauri s'était éteinte en 32 par le suicide de Mamercus Aemilius Scaurus, consul suffect en 21 ap. J.-C., victime de la *lex maiestatis*[5]. Comme, en

1. 45,10.
2. *Prosop.*, I, n° 764. *Rhein. Jahrb.*, LXXIX (1885), p. 122. Cf. P. v. Rohden, *s. v.*, *R. E.*, II, col. 244.
3. 77,5 : ...*Scaurus, cum hic venit, nusquam mavoluit hospitari et habet ad mare paternum hospitium.*
4. *Epist.*, VI, 25,1.
5. *Suas.*, II, 22.

tout temps, les Scauri avaient surtout été des *Aemilii*, il est naturel que ce *cognomen* soit devenu plus rare par la suite. Le dernier des *Aemilii Scauri* était un orateur renommé, très beau, un homme fort élégant, raffiné autant que débauché [1]. Une maison où il descendait de préférence recevait par là-même un brevet d'élégance [2]. Tout nous invite donc à l'identifier avec « l'ami » de Trimalcion [3]. Reste une difficulté chronologique.

Qu'il fût mort depuis vingt ans au début du règne de Néron, depuis trente au moment où fut, sans doute, composé le *Satiricon*, n'empêche nullement de penser que l'allusion de Trimalcion se rapporte bien à lui. Sa réputation avait subsisté, et Trimalcion, parvenu ignorant, commet dans son mensonge vaniteux une balourdise de la taille de celle qui s'étale sur les étiquettes de son Falerne [4].

Un dernier trait, à propos de ce même Scaurus, renferme une ironie cruelle et un calembour : la mention du père de ce Scaurus et de ses « hôtes » *ad mare*. Maternus Scaurus est en effet le fils de M. Aemilius Scaurus [5], demi-frère de Sextus Pompée, qui, en 35 avant J.-C., avait trahi celui-ci [6]. L'expression : *habet ad mare paternum hospitium* ne cache-t-elle pas, sinon dans la pensée de Trimalcion ivre, du moins dans celle de Pétrone, une allusion méchante au « roi de la mer » dont Scaurus avait en effet trahi l'hospitalité ?

Nous ne nous dissimulons pas ce que ce rapprochement peut avoir de fallacieux. Est-il beaucoup moins vraisemblable que les calembours astrologiques du chapitre 39, par exemple, ceux-là bien authentiques ?

Deux autres *cognomina* de forme romaine, enfin, apparaissent dans la *Cena*, qui suggèrent des rapprochements intéressants. Ce sont *Laenas* et *Pansa* [7]. On peut sans doute admettre, comme semblent le faire en général les commentateurs, que ces noms, comme les précédents, auraient été choisis au hasard ou à cause de leur fréquence. Mais celle-ci n'est pas telle qu'ils n'aient dû apparaître significatifs aux Romains.

---

1. Textes réunis, *Prosop.*, I, n° 280.
2. Opinion impliquée, *Prosop.*, *ibid.*, p. 37, avec renvoi à ce passage.
3. Tac. *Ann.*, VI, 9 l'appelle : Scaurus Mamercus. Noter l'ordre des noms. Le premier est sans doute le nom usuel.
4. Balourdise encore soulignée par le barbarisme *mavoluit*, qui attire violemment l'attention du lecteur en contraste avec le sens.
5. *Prosop.*, I, n° 281.
6. Appien, *Bell. Civil.*, V, 142.
7. 29,9 ; 47,12.

Laenas est un *cognomen* relativement rare. Parmi les personnages marquants du premier siècle, il n'est guère porté que par un Vipsanius, condamné en 56 pour sa mauvaise administration de la Sardaigne [1], et surtout par une branche des *Octavii*, apparentée à la famille impériale depuis le mariage d'Octavius Laenas avec Rubellia Bassa, arrière-petite-fille de Tibère par son fils Drusus et sa petite-fille Julia [2]. Le père de ce personnage, Caius, avait été *curator aquarum*, charge qui n'était donnée qu'aux plus hauts personnages [3]. Dans ces conditions, les jeux représentés dans l'*atrium* de Trimalcion à côte de l'Odyssée, et donnés par *Laenas* (ils avaient dû être particulièrement célèbres et avoir frappé l'imagination populaire) sont sans doute ceux qui avaient commémoré l'entrée en charge de cet Octavius Laenas appelé à la carrière des honneurs après son mariage princier.

Quoi qu'il en soit, ici encore, un nom cité incidemment dans la *Cena* nous ramène à la famille impériale.

C'est encore à la même conclusion que nous conduit le *cognomen* de Pansa. A un moment du dîner, Trimalcion demande à son cuisinier comment il est parvenu en sa possession, et celui-ci lui répond : « je t'ai été légué par Pansa [4] ». Quel est ce Pansa?

Le nom est fréquent, et peut-être est-ce la seule raison qui l'ait fait choisir par Pétrone. Mais, parmi tous les personnages qui le portèrent, le plus connu est assurément C. Vibius Pansa, le consul de 43, qui périt à la bataille de Modène. Or, toute une série d'inscriptions sur des briques nous prouvent que, sous Tibère, ses biens étaient passés au fisc [5]. Auparavant, entre 42 et l'avènement de Tibère, ils avaient sans doute appartenu au fils de ce personnage, dont l'existence est postulée, conformément à une hypothèse de Mommsen, par une inscription qui nomme un C. Vibius Pansa *leg. pr. pr.*, postérieurement à l'année 6 av. J.-C. [6]. A sa mort, il est probable que ses domaines et ses esclaves passèrent à l'empereur : ici, comme pour Trimalcion lui-même, l'allusion à la *familia principis* est à peu près certaine.

---

1. Tac., *Ann.*, XIII, 30.
2. Ce mariage eut lieu à une date que nous ignorons, postérieure sans doute d'une vingtaine d'années à 33, date où Julia épousa Rubellius Bassus. V. Nagl. in *R. E.*, I, A, col. 1161, et Groag, *ibid.*, XVII, p. 1848-49, n° 62. A la base de ce stemma, *C. I. L.*, XIV, 2610.
3. Frontin, *De aq.*, 102. Cf. *Ib.*, 1.
4. 47, 12.
5. *C. I. L.*, III, p. 408, n° 3213 et V, p. 957, n° 8110 : série de *bolli* de Tibère à Vespasien.
6. *C. I. L.*, V, 4910. Cf. Dessau, *Insc. sel.*, n° 847 et commentaire.

*
* *

Ainsi, nous voyons que, sous les noms de certains personnages, Pétrone semble s'être plu à dissimuler des allusions : parfois obscures, elles sont cependant intelligibles, et nous pensons en avoir déchiffré quelques-unes. D'autres, certainement, sont encore cachées [1]. Quelles conclusions en tirer sur l'œuvre elle-même?

Les noms propres ne sont, croyons-nous, qu'un exemple particulier de l'un des caractères essentiels de ce roman, où tant de passages ont un rapport certain avec les réalités contemporaines [2] : les traits de réalisme mêlés au récit fictif. A cet égard, ce sont des exemples privilégiés, qui nous font connaître précisément les limites de ce réalisme, celles qu'il ne faut pas dépasser dans notre interprétation. Il serait inexact, certainement, de chercher à reconnaître des personnages sous un masque, il ne le serait pas moins de les croire entièrement imaginaires. A cet égard, le nom de Trimalcion lui-même est fort révélateur. Construit de différentes pièces, il est mieux qu'un pseudonyme : il évoque toute une atmosphère, tout un milieu, toute une époque. De loin en loin, d'autres noms viennent confirmer cette impression, et rappeler, inlassablement, que tout ce monde gravite autour du palais impérial. Trimalcion nous apparaît comme un masque composite : le « julio-claudien », qui doit tel de ses traits à Tibère, ou à Caligula, tel autre à Claude (son aspect physique, par ex.) ou à Néron. Roman des temps néroniens, le *Satiricon* est plus qu'un pamphlet dirigé contre une personne ou une classe. L'historique s'y mêle à l'imaginaire, celui-ci venant tempérer celui-là, l'approfondir, et montrer, au delà des rencontres accidentelles, des vérités plus essentielles. Serait-il même par trop anachronique d'évoquer à ce propos les procédés de J. Romains dans les *Hommes de Bonne Volonté*, où des événements et des hommes *réels* se trouvent côte à côte avec des événements et des personnages purement fictifs, Jaurès à côté de Gurau, Clemenceau à côté de Jallez et Jerphanion?

Pierre GRIMAL.

1. Cinnamus, trésorier de Trimalcion (30,2), et Narcisse, tous deux portant des noms de plantes odorantes? D'autres arguments plus solides viendraient appuyer ce rapprochement (Paratore, *op. cit.*, II, p. 99, n. 1).

2. Cf. A. Ernout, *édit. cit.*, p. XI ; E. Paratore, *ibid.*, I, p. 11 et 24, n. 3.

NOTES ET DISCUSSIONS

A propos d'un ouvrage récent sur l'histoire de l'État byzantin.

La nouvelle édition de l'histoire de la littérature byzantine de Krumbacher qui doit paraître comme les deux précédentes dans le *Handbuch der Altertumswissenschaft* constituera le premier volume d'une série de six manuels consacrés à l'ensemble de la civilisation byzantine sous le nom de *Byzantinisches Handbuch*. Un premier manuel a déjà paru ; il a pour objet l'étude du développement et de la constitution de l'État byzantin. C'est l'œuvre de M. Georg Ostrogorsky [1]. En approfondissant cette étude, M. Ostrogorsky s'est proposé de donner un tableau d'ensemble de l'histoire intérieure et extérieure au point de vue politique, religieux et culturel ; il a voulu éviter de découper en chapitres séparés les exposés relatifs à ces diverses questions étroitement unies dans la réalité.

Une introduction sur l'histoire du byzantinisme est placée en tête de l'ouvrage qui comprend huit parties. Dans la première l'auteur expose, dans ses grandes lignes seulement, le développement de l'Etat byzantin à ses débuts (324-610) ; dans la seconde, la lutte pour l'existence et la rénovation de l'État (610-711) ; la troisième partie traite de la crise iconoclaste (711-843) ; la quatrième de l'apogée de l'empire byzantin (843-1025) ; la cinquième de la suprématie de la caste des fonctionnaires de la capitale (1025-1081) ; la sixième de la suprématie militaire (1081-1204) ; la septième de la domination latine et de la restauration de l'empire byzantin (1204-1282) ; la huitième de la décadence et de la ruine (1282-1453). En tête de chaque partie, on trouvera une liste des sources avec des renseignements analytiques et critiques et, en tête de chacun des divers chapitres composant les parties de l'ouvrage, une bibliographie générale des travaux de seconde main.

1. Georg Ostrogorsky, *Geschichte des byzantinischen Staates*, München, 1940, xx-448 p. 8°, 8 cartes h. t. (*Byzantinisches Handbuch*... hrsg. v. Walter Otto, Teil 1, Bd. II.)

Tenant un compte minutieux des recherches de détail récentes, M. Ostrogorsky a réalisé en une synthèse forte, lumineuse, et généralement vivante, le tableau de l'évolution de l'État byzantin. Les problèmes y sont examinés avec un esprit pénétrant, et l'ouvrage bénéficie des recherches de l'auteur pour ce qui concerne les réformes d'Héraclius, la période iconoclaste, la titulature impériale, et en général pour les questions d'histoire économique et sociale, d'organisation financière et fiscale, sur lesquelles M. Ostrogorsky nous a déjà donné des études très poussées, animées de vues nouvelles et fécondes.

On sait en effet que M. Ostrogorsky est l'un de ceux qui se sont attachés à ces dernières questions qui semblent devoir actuellement attirer tout spécialement l'attention des byzantinistes. Beaucoup reste à faire dans ce domaine encore imparfaitement connu. On a lieu de penser que les sources diplomatiques viendront, à ce propos, éclairer et compléter les données des sources narratives. M. Ostrogorsky n'a pas manqué de signaler l'intérêt que présentent les documents d'archives et d'en faire état à diverses reprises. Malheureusement, la diplomatique byzantine en est toujours presque à ses débuts, et il n'est pas encore possible pour un historien embrassant l'ensemble de l'histoire byzantine d'utiliser ces documents d'une façon méthodique et complète. L'étude approfondie de tous les actes actuellement connus ou publiés provenant de la chancellerie impériale, des chancelleries ecclésiastiques, de même que celle des actes des fonctionnaires ou des actes privés, ne sera pas sans apporter un supplément d'information utile et intéressant à l'œuvre de M. Ostrogorsky, surtout pour l'époque des Comnènes et des Anges, et celle des Paléologues. Ces données puisées dans les documents d'archives ne seront pas sans doute de nature à changer dans ses grandes lignes le tableau que nous donne M. Ostrogorsky de l'évolution de l'État byzantin. Il est possible toutefois que certains traits en soient quelque peu modifiés.

Considérons par exemple le début de la période qui s'étend de l'avènement des Comnènes jusqu'à la prise de Constantinople par les Croisés en 1204. C'est l'époque des transformations profondes survenues dans l'État byzantin ; M. O. souligne (p. 234) les différences qu'elle présente avec l'organisation du moyen empire, en mettant notamment en relief le renversement complet des principes sur lesquels reposent l'État et l'armée ; dès lors, la structure de l'État s'oppose à la forte centralisation du moyen empire, le processus du féodalisme favorisé par les rapports avec les Croisés (p. 265) s'accuse ; les puissants proprié-

taires provinciaux contre qui les empereurs du xe siècle ont tant lutté seront désormais les soutiens de l'empire. M. O. rappelle comment Alexis I Comnène, le fondateur de ce nouvel état de choses, vit toute sa politique intérieure dominée par le besoin d'argent ; pour faire face aux dépenses nécessitées par la restauration de l'armée et de la flotte, tombée en décadence au temps où régnaient en maîtres les fonctionnaires civils de la capitale, il est amené à faire peser lourdement sur la population les impôts, les suppléments de l'impôt, les charges et les corvées. Il a recours aussi à la saisie des trésors de l'Église et à la dépréciation de la monnaie. A ce propos, M. O. signale très judicieusement (p. 261) l'ingéniosité avec laquelle Alexis sut tirer des partis divers de cette baisse de la monnaie, grâce à laquelle il trouva le moyen non seulement de tripler le montant de l'impôt principal, mais aussi d'atteindre pour le paiement des suppléments toute une catégorie de contribuables, les plus pauvres, qui n'étaient pas astreints jusqu'alors au paiement de ces suppléments.

Cette gravité de la situation financière sous Alexis Comnène, on ne saurait trop la mettre en relief, et il y aurait lieu, à notre avis, d'y insister davantage encore. Déjà sous le prédécesseur d'Alexis Nicéphore Botaniate, le Trésor était dans un état désespéré ; si l'on en croit le témoignage d'Anne Comnène, on pouvait alors sans danger laisser les portes des caisses ouvertes[1]. Il faut se rappeler aussi que pour conquérir le trône Alexis a eu recours aux ressources procurées par ses partisans[2], et qu'une fois au pouvoir il a dû trouver les moyens non seulement de rétablir et de maintenir la situation à l'intérieur et à l'extérieur mais aussi de répandre les largesses impériales en libéralités, en fondations pieuses et charitables, et de soutenir l'éclat de l'empire.

La gravité des problèmes budgétaires avec lesquels l'État byzantin est alors aux prises, explique bien le fait que le fonctionnaire le plus considérable du temps, le logothète des *secreta* (Ostrogorsky, p. 260), soit surtout occupé de questions touchant à l'administration financière. C'est du moins la conclusion que l'on peut tirer, semble-t-il, d'un chrysobulle promulgué par Alexis Comnène peu après son avènement, en 1081, avant de partir en guerre contre Bohémond. Confiant le gouvernement de l'empire durant son absence à sa mère, Anne Dalassène, il place près

1. *Alexiade* V, 1 ; VII, 70.
2. *Id.*, I, XVI, 5 ; II, VI, 6-8.

d'elle pour l'assister le logothète des *secreta* ; il accorde à ce dernier le droit de valider les actes émanant de la chancellerie impériale en apposant à côté du sceau de l'impératrice le « ménologe », c'est-à-dire la formule contenant la date exprimée par le mois et l'indiction qui servait au *basileus* lui-même pour souscrire certaines pièces, les moins solennelles. En examinant de près le texte du chrysobulle [1] attestant l'octroi d'une telle prérogative à ce haut personnage, on constate qu'en dehors des nominations et promotions de fonctionnaires, toutes les décisions qu'il pourra être amené à prendre concernent l'administration financière : diminutions d'impôts, exemptions de charges, dons, majorations de traitements. Quant à l'impératrice Anne Dalassène à laquelle son fils abandonne toute l'administration des affaires, alors qu'il se réserve la conduite de la guerre, elle a, avec la haute main sur les fonctions publiques, la charge de l'établissement des revenus et des dépenses de l'empire [2].

L'équilibre entre ces dépenses et ces revenus posera des problèmes redoutables qu'Alexis Comnène tiendra par la suite à examiner de près par lui-même. D'après les rapports détaillés qui lui sont adressés par les logothètes généraux, les questions qui lui sont posées, les solutions qu'il y apporte au retour de ses expéditions militaires [3], on conçoit avec quel intérêt et quel soin il travaillait personnellement à maintenir le budget de l'État.

Pour résoudre un problème aussi vaste et aussi angoissant, il pourrait sembler un peu étonnant a priori qu'Alexis s'en soit tenu aux mesures rappelées ou exposées par M. Ostrogorsky. Ce ne sont en réalité que des expédients. Ces expédients ont-ils suffi pour conjurer une crise qui compromettait si gravement les destinées de l'État, pour permettre à Alexis de redresser la situation, de rénover l'armée et la marine, de faire face aux guerres continuelles ?

Pas plus que les sources narratives, les sources diplomatiques ne font allusion à une réforme d'ensemble entreprise par Alexis. Elles montrent, au contraire, qu'il n'a point cherché à remédier aux difficultés de la situation en remaniant de fond en comble les institutions établies ; en politicien avisé, il juge plus expé-

1. *Id.*, III, 6, 4-7. Cf. G. Rouillard, Δόσις, συνήθεια, σχιδευμός, ἀποσχιδευμός (Mélanges Boisacq, II, 1938, p. 219-224 dans *Annuaire de l'Inst. de phil. et d'hist. or. et slave*, VI, 1938).

2. *Id.*, III, VII 1 : Πᾶσαν δὲ τῶν πραγμάτων διοίκησιν καὶ πολιτικὰς ἀρχὰς καὶ τοὺς περὶ τῶν εἰσφορῶν λόγους καὶ τῶν ὑπὲρ τῆς βασιλείας ἀναλωμάτων τῇ μητρὶ κατεπίστευσε.

3. F. Dölger, *Regesten der Kaiserurkunden des oströmischen Reiches*... 1230, 1234, 1245, 1246, 1247.

dient de tirer de ces institutions le plus grand rendement possible en stimulant personnellement le zèle des services financiers [1], tout en profitant dans la pratique de la dépréciation de la monnaie.

En procurant au Trésor des ressources par les combinaisons les plus ingénieuses, il s'efforce dans les décisions de détail de toujours faire preuve de modération, de réprimer les excès commis par les percepteurs, en évitant de prendre ouvertement des mesures d'ensemble propres à susciter l'impopularité.

Les documents d'archives datés du règne d'Alexis ne font donc pas mention d'une augmentation générale des impôts, ainsi que la chose s'était produite sous le règne de son prédécesseur [2], pas plus qu'ils ne font connaître des impôts ou des charges nouvelles. Si les prestations, l'obligation des fournitures en nature, les réquisitions et les corvées pèsent plus lourdement que jamais sur les paysans, rien n'a été changé en principe ; les actes datés du règne d'Alexis sont identiques sur ce point aux pièces antérieures, mais c'est par suite des circonstances que les charges anciennes se font sentir plus durement : à cause des guerres fréquentes les troupes byzantines et les troupes de mercenaires étrangers traversent plus souvent les campagnes, et les occasions se multiplient où il faut les loger et les nourrir. La rénovation de l'armée et de la marine obligent plus souvent les paysans aux prestations et aux corvées, en particulier au transport par terre et par eau des denrées et matériaux de toute espèce.

Pour ne citer qu'un exemple, pour la construction des vaisseaux destinés à reconstituer la flotte, on conçoit que les habitants des districts boisés soient astreints plus souvent à couper des arbres, à les charroyer, à les débiter en planches à l'usage des nouvelles constructions navales.

Les allées et venues des ambassadeurs étrangers qui entraînent les assujettis à des obligations variées sont aussi plus nombreuses, étant donnée la grande activité diplomatique déployée par Alexis ; et toutes ces charges qui pèsent sur les habitants sont encore aggravées par les gratifications supplémentaires qu'elles comportent à l'usage des fonctionnaires [3].

S'il n'a pas cherché à se procurer des ressources en modifiant

---

1. *Id.*, 1033 : Alexis rappelle au juge de Thrace et de Macédoine que les amendes conventionnelles devront être exactement perçues.

2. *Actes de Lavra*, éd... p. F. Rouillard et P. Collomp, I, 32.

3. F. Dölger, *Zum Gebührenwesen der Byzantiner* (*Sonderdruck aus « Études dédiées à la mémoire d'André Andréades »*), 1939.

l'ensemble du système fiscal, Alexis ne paraît pas davantage avoir entrepris pour en améliorer le rendement une refonte générale de l'administration financière. Le logothète des *secreta* qui détient dans ses mains, comme on l'a vu, la direction suprême des finances, apparaît bien pour la première fois au début du règne d'Alexis mais on ne saurait affirmer que ce haut fonctionnaire ait été nouvellement créé pour les besoins de la situation. Il en est de même de la ferme des impôts, et l'étude des pièces d'archives permet tout au plus de remarquer dans le détail de l'organisation financière une certaine tendance à la centralisation des services à partir de l'année 1091 [1].

Alors qu'Alexis se borne ainsi dans le domaine de la politique financière à des mesures d'ordre à peu près exclusivement pratique, c'est aussi ce sens aigu des réalités qui détermine sa politique agraire. Celle-ci paraît étroitement liée à sa politique financière. Elle nous montre l'empereur préoccupé avant tout de ne laisser échapper aucune occasion d'utiliser les ressources de l'État, voire à lui en procurer des nouvelles, en restant toujours dans le cadre des institutions établies.

Avec l'avènement d'Alexis, qui représente l'aristocratie terrienne provinciale, on pourrait s'attendre à un renversement complet de la politique traditionnelle des empereurs défendant la petite propriété contre les empiètements des « puissants ». Alexis Comnène a-t-il donc pris nettement parti dans la lutte ou la collusion intéressée des grands et petits propriétaires ? S'est-il borné à pratiquer une politique opportuniste, favorisant ses partisans par des donations de terres privilégiées, punissant les conspirateurs et les révoltés par la confiscation de leurs domaines ? C'est cette dernière politique que nous exposent les sources narratives, Zonaras et l'Alexiade, utilisées par les historiens modernes [2]. Ceux-ci rapportent également que l'usage suivant lequel on attribuait à des laïcs (charisticares) les biens de certains monastères a été pratiqué encore au temps d'Alexis, et l'on y a vu une sorte de sécularisation des biens monastiques : l'empereur aurait ainsi continué, à l'exemple de certains de ses prédécesseurs, à éprouver quelque méfiance contre l'extension des grands domaines des monastères [3].

---

1. F. Dölger, *Beiträge zur Geschichte der byzantinischen Finanzverwaltung besonders des 10 und 11 Jahrhunderts* (*Byzantinisches Archiv*, Heft 9), pp. 17, 18 ; cf. éd., p. 21.
2. F. Chalandon, *Essai sur le règne d'Alexis I Comnène*, p. 281.
3. F. Chalandon, *op. cit.*, p. 283 ss.

Quant à M. Ostrogorsky (p. 263, note 2), pour ce qui concerne la politique agraire d'Alexis, il se borne à s'élever contre cette dernière assertion qui paraît en effet sans aucun fondement. Il remarque d'autre part que la décadence des anciennes terres militaires a préoccupé le *basileus*, qui tenta de rendre productif pour l'armée le système de la *pronoia* ; le pronoiare étant tenu de fournir un certain nombre de soldats.

Les sources diplomatiques nous apportent-elles des données nouvelles ou plus précises sur ces diverses questions relatives à la politique agraire d'Alexis, l'usage des charisticares, les confiscations et donations de terres ?

Au sujet des charisticares, on constate qu'on a rangé à tort [1] parmi eux le frère du basileus [2], Hadrien, lequel est l'objet d'une faveur autrement importante que l'attribution de quelque domaine monastique. D'après un acte conservé au monastère de Lavra, à l'Athos [3], on voit qu'Alexis a concédé à son frère non pas des biens appartenant au monastère mais un privilège tout différent : celui de percevoir au lieu et place de l'État les impôts fonciers provenant des terres sises dans la presqu'île de Cassandra.

Les moines de Lavra, qui sont propriétaires de certaines de ces terres, se sont émus d'une pareille mesure. N'est-il pas d'usage en effet que les possesseurs des grands domaines soient chargés de percevoir les impôts dus par leurs parèques pour en remettre le montant à l'État ? Les moines de Lavra, détenteurs de terres dans la région de Cassandra, craignent donc d'être assimilés à de simples parèques d'Hadrien et d'être frustrés de leurs biens, sur lesquels celui-ci lèvera l'impôt. Ils sont bientôt rassurés par un chrysobulle impérial déclarant leurs craintes vaines : ils demeurent possesseurs de la terre qui leur appartient en pleine propriété, ils seront seulement tenus de verser chaque année le montant de l'impôt foncier, non plus aux agents du fisc, mais aux intendants d'Hadrien ; quant aux charges, fournitures, prestations et corvées, les parèques des moines en seront exemptés à l'égard de l'État et à l'égard d'Hadrien, dont les intendants ne devront rien leur réclamer à ce sujet. C'est pour la première

1. F. Chalandon, *loc. cit.*, p. 281 ; D. A. Xanalatos, *Beiträge zur Wirtschafts u. Sozialgeschichte Makedoniens im Mittelalter, hauptsächlich auf Grund der Briefe des Erzbischofs Theophylaktos von Ochrida* (Diss. Münich, 1937), p. 57, n. 9.

2. *Actes de Lavra*, I, 39.

3. *Id.*, 46.

fois, semble-t-il, qu'une si haute prérogative, celle de lever à son profit l'impôt foncier annuel de toute une région est octroyée à un personnage particulier. Mais il s'agit du propre frère d'Alexis et il paraît bien que la même prérogative avait été conférée à un autre frère du basileus, à Isaac, pour lequel Alexis avait créé un titre encore plus élevé que celui de César, le titre de *sébastocrator*. On conçoit facilement que l'empereur ait ainsi concédé à son propre frère la recette des impôts fonciers de Cassandra, en jugeant insuffisant de témoigner sa reconnaissance à ses proches, soutiens de son trône, par une donation de terre fiscale telle que celle dont une série d'actes de Lavra nous offre un exemple typique.

Il s'agit des donations successives octroyées par Alexis à un grand personnage, Léon Képhalas [1]. Celui-ci reçoit du basileus à titre héréditaire des terre fiscales avec les parèques qui y sont attachés. Ces paysans jouiront de l'immunité pour les charges, prestations et corvées pesant sur la terre et sur eux ; le profit de l'immunité reviendra au bénéficiaire à Léon Képhalas.

On remarque tout d'abord qu'Alexis n'a rien innové en accordant à ce dernier terres et privilèges [2]. Déjà sous ses prédécesseurs immédiats, de telles faveurs ont été accordées à des particuliers. Léon Képhalas lui-même, déjà en faveur sous Nicéphore Botaniate, avait reçu de ce dernier une terre fiscale jouissant de l'immunité ; d'autre part, une terre qui lui est donnée par Alexis avait été naguère attribuée par Nicéphore Botaniate au Franc Othon, et à un certain Léon Baaspracanitès, auxquels elle fut confisquée ensuite, sous Alexis, lorsque ceux-ci eurent trahi.

En attribuant ainsi des terres privilégiées à Léon Képhalas, Alexis ne faisait donc que continuer un usage pratiqué par ses devanciers. Il semble bien d'ailleurs que de telles donations furent en réalité assez exceptionnelles, aussi exceptionnelles que les services rendus par les bénéficiaires ; il est très vraisemblable que le premier chrysobulle accordé à Léon Képhalas par Alexis pour confirmer la donation qu'il tenait de Nicéphore Botaniate consacre tout simplement le ralliement à la cause des Comnènes d'un personnage influent, dont l'empereur déclare d'ailleurs vouloir reconnaître le loyalisme. Plus tard, Alexis entend récompenser Léon Képhalas pour sa belle défense de la place de Larissa, où

1. *Id.*, 37, 38, 41, 42.
2. D. A. Xanalatos, *op. cit.*, p. 56-57.

il résista durant six mois aux attaques de Bohémond en attendant que l'empereur puisse entrer en campagne.

Malgré les titres exceptionnels de Léon Képhalas à la faveur impériale, on remarque que ce dernier, puis ses héritiers, s'entourent de toutes les garanties pour conserver les biens qui leur ont été attribués : un ordre du basileus suivi d'un acte du logariaste lui semble insuffisant [1], et il obtient que la donation de ses terres privilégiées soit consacrée par l'acte impérial le plus solennel portant la bulle d'or et la signature autographe du *basileus*. Les héritiers de Képhalas demandent ensuite que leurs droits soient confirmés par un nouveau chrysobulle [2]. De telles précautions signifient peut-être que, la faveur dont ils jouissaient étant plutôt exceptionnelle, il importait de l'assurer par toutes les garanties possibles.

Les pièces relatives aux domaines de Léon Képhalas nous montrent ainsi comment se pratiquait au temps d'Alexis l'attribution de terres fiscales à des personnages particulièrement utiles au maintient de la dynastie et de l'État. De telles attributions ne pouvaient donc être très fréquentes. Les sources diplomatiques témoignent d'ailleurs du soin qui est apporté alors au maintien et à l'agrandissement du domaine fiscal, qui apporte à l'État de précieuses ressources en un temps de crise financière, et concourt en outre à la restauration de l'armée en fournissant des terres pour les soldats.

Dans l'un des chrysobulles accordés à Léon Képhalas, il est fait allusion, ainsi qu'on l'a vu plus haut, aux confiscations de terres dont sont punis les adversaires du régime au profit du fisc : il y est précisé que la terre en question est revenue régulièrement au fisc après avoir été confisquée au Franc Othon et à Baaspracanitès, qui ont trahi avec Raoul de Pontoise. Mais ce n'est pas seulement par des confiscations infligées à des adversaires politiques qu'Alexis s'est attaché à l'agrandissement des domaines fiscaux ; il a aussi cherché ce résultat par la seule voie administrative, en s'efforçant de remédier à la confusion qui régnait dans le cadastre, afin de récupérer les terres du fisc indûment détenues par des particuliers.

En rapprochant les données des sources diplomatiques et celles des sources narratives, on constate qu'on a eu tort [3] de faire état

---

1. *Actes de Lavra*, I, 38, l. 16 ss. ; *id.*, 41.
2. *Id.*, 42.
3. F. Chalandon, *op. cit.*, p. 281. D. A. Xanalatos, *op. cit.*, p. 58.

d'une lettre de l'archevêque de Bulgarie, Théophylacte, pour attribuer à Alexis Comnène une mesure générale d'après laquelle des biens appartenant aux grands propriétaires devaient revenir à l'État. Dans cette lettre, l'archevêque se plaint en réalité de ce qu'un χωρίον, un village détenu depuis fort longtemps par l'église d'Ochrida, et qui ne figurait pas au cadastre, lui a été enlevé par l'empereur, ainsi qu'il a été fait pour tous les biens des *archontes*[1]. Telle est du moins la façon dont l'archevêque présente cette « reprise ». Mais Théophylacte relève non sans aigreur la partialité avec laquelle cette opération a été conduite, et il insiste sur le fait que la terre reprise par le fisc a été cultivée par l'église d'Ochrida depuis de longues années, ce qui devrait entraîner la prescription ; d'ailleurs les impôts afférents à ce village ont été payés, et Théophylacte prétend défendre les droits de l'Église contre ceux qui, voyant la paille dans l'œil d'autrui, devraient voir la poutre qui est dans le leur, ceux qui prétendent ne pas laisser entrer un moucheron dans le filtre et n'en avalent pas moins un chameau. L'archevêque reconnaît donc ainsi implicitement qu'il existe une irrégularité à l'égard de la terre contestée ; il cherche à réfuter par des arguments le grief qui lui est imputé et qui est péremptoire, à savoir la non-inscription du domaine en question au cadastre comme appartenant à l'église d'Ochrida. La reprise de terres opérée pour toutes les terres des archontes dont parle Théophylacte n'a donc rien de commun avec une confiscation pure et simple ; elle a été effectuée vraisemblablement lors d'une révision générale des titres de propriété pour tous les grands domaines ; et dans le cas où l'enquête révélait une irrégularité pour les titres d'une terre, celle-ci revenait au fisc. Il est fort probable que la révision cadastrale que nous fait soupçonner la lettre de Théophylacte est de même ordre que les opérations générales d'arpentage entreprises sur l'ordre d'Alexis Comnène sous la haute direction du logothète des *secreta*. C'est un acte de Lavra qui nous fait connaître la chose [2].

De même qu'il suivait de très près l'activité des services financiers chargés de la collecte des impôts, Alexis Comnène stimule le zèle de ceux qui sont chargés de récupérer des terres pour le fisc[3]. Il relève dans un chrysobulle l'incurie avec laquelle on a différé depuis longtemps l'arpentage des terres de Lavra en vue

1. *Patr. gr.*, t. 126, lettre XX, col. 533.
2. *Actes de Lavra*, I, 53, l. 24 ss.
3. *Id.*, l. 21 ss.

de l'épibolè ; le travail a été confié à divers fonctionnaires qui se le sont renvoyé de l'un à l'autre, et rien n'a été terminé jusqu'à ce que basileus prescrive au logothète des *secreta* de faire mesurer toute la région de Thessalonique. Sous son règne, les recenseurs (*anagrapheis*) sont invités à pratiquer rigoureusement la révision du cadastre en vue de l'épibolè ; ce qui permet le cas échéant d'enlever aux contribuables le surplus des terres dont la superficie ne correspond pas au chiffre de l'impôt qu'ils ont payé. On trouve l'écho de ces instructions venues de haut lieu dans les écrits de Michel Acominate et les lettres de l'archevêque Théophylacte [1], excédé de la minutie tatillonne des *anagrapheis* mesurant les terres « à un saut de puce près » ; et les actes de Lavra montrent ces fonctionnaires attentifs à signaler les torts que peut subir le domaine fiscal [2]. Il semble que les propriétaires fonciers soient alors dans une continuelle appréhension de la venue des *anagrapheis* procédant à la révision du cadastre, si bien que c'est pour le monastère de Lavra une grande faveur que d'être exempté par un chrysobulle de toute anagraphè, arpentage ou enquête au sujet de ses propriétés [3]. Au cours des arpentages effectués par les *anagrapheis*, tout était à craindre du zèle redoutable de ces fonctionnaires ; ils se livrent à une véritable chasse pour récupérer des terres au profit de l'État. Si nous en croyons les récriminations de Théophylacte, ils n'hésitent pas à outrepasser leurs droits, et on les voit retirer à l'église d'Ochrida une terre qui lui avait été régulièrement attribuée après échange avec le fisc [4].

On remarque que ce ne sont pas seulement les terres cultivables qui constituent pour l'État une ressource soigneusement exploitée au temps d'Alexis Comnène ; dans les pâturages de montagne les droits du fisc ne sont pas négligés. L'empereur rappelle qu'il aurait désiré tirer parti des pâturages voisins de l'Athos, en imposant la dîme aux troupeaux des bergers valaques qui les utilisent ; s'il s'en est abstenu, c'est à la prière des moines [5], et c'est à son corps défendant qu'il accorde au monastère de Vatopédi le droit de pâture pour deux paires de bœufs de labour et un troupeau, à condition que les bêtes n'aillent point

1. F. Dölger, *Beiträge*, p. 82.
2. *Actes de Lavra*, I, 48, l. 23-24.
3. *Id.*, 43, 48, 53.
4. *Patr. gr.* t. 126, lett. XXX, 666 A.
5. Ph. Meyer, *Die Haupturkunden für die Geschichte der Athosklöster*, Lpz. 1894, p. 164, 37 ; 166, 26.

au pacage en un autre lieu que les troupeaux de Lavra, il déteste, déclare-t-il, les nouveaux règlements, surtout si cela doit entraîner quelque dommage [1].

Ainsi, qu'il s'agisse de questions agraires ou d'équilibre financier, les données des sources diplomatiques trahissent chez Alexis Comnène une politique nettement réaliste ; peu soucieux de recourir à de vastes réformes, il ne témoigne pas non plus d'un parti pris de favoriser la classe des grands propriétaires provinciaux dont il est le représentant. Il n'apparaît point comme un novateur rompant résolument avec le passé. Si son règne inaugure l'époque des transformations profondes de l'État byzantin mises en relief par M. Ostrogorsky, ces transformations se sont opérées nécessairement, insensiblement, en dehors de la personne et de la volonté d'Alexis.

Quelles que soient d'ailleurs ces transformations, en particulier les progrès de cet état de choses que M. Ostrogorsky appelle le « processus du féodalisme » au temps des Comnènes, il serait peut-être bon de rappeler aussi, dans une histoire de l'État byzantin, la persistance des institutions du Bas-Empire romain au moment même où, à Byzance, certains usages se rapprochent singulièrement des usages du moyen âge occidental. Si l'on étudie de près par exemple, d'après les sources diplomatiques, ce qu'était l'attache à la glèbe à l'époque des Comnènes, on constate que les divers parèques fixés sur les grandes propriétés et qui sont donnés, vendus ou échangés avec leurs bêtes et la terre à laquelle ils appartiennent, sont liés à cette terre par un lien de caractère purement fiscal, conformément à la tradition du Bas-Empire romain [2]. Pour la période qui a suivi le règne d'Alexis I Comnène jusqu'à 1204, puis pour l'époque des Paléologues nous nous proposons d'indiquer ultérieurement, en prenant pour point de départ l'ouvrage de M. Ostrogorsky, dans quelle mesure les sources diplomatiques nous renseignent sur la politique financière et agraire dans l'État byzantin.

Germaine ROUILLARD.

---

1. M. GOUDAS, Βυζαντινὰ ἔγγραφα τῆς ἐν Ἄθῳ ἱερᾶς μονῆς τοῦ Βατοπεδίου (Ἐπετηρὶς Ἑταιρείας βυζαντινῶν σπουδῶν, III, 1926).
2. Un article, actuellement sous presse, est consacré à ce sujet par l'auteur.

TITE-LIVE. *Histoire romaine*, t. I, l. 1, CXXXII + 99 pp. doubles; t. II, l. 2, VIII + 97 pp. doubles; texte établi par JEAN BAYET et trad. par GASTON BAILLET, 2 vol. in-8°; Paris, Les Belles Lettres, 1940.

Voici mis en train le Tite-Live de la collection des Universités de France que patronne l'A^on^ G. Budé, et le départ se fait sous les meilleurs auspices. Dans une longue introduction de 76 pages M. Jean Bayet initie le lecteur à l'auteur et à son œuvre (p. I-XXII), puis expose les problèmes historiques (p. XXII-LIII) et littéraires (p. LIII-LXXVI) qu'elle soulève. Vient un chapitre plus spécialement consacré à la première décade où sont étudiées la tradition manuscrite (p. LXXVII-CXI), et la chronologie de Tite-Live, dont l'éditeur souligne justement l'importance pour l'établissement du texte de ces dix premiers livres (p. CXII-CXXVI). Enfin une « note des éditeurs » (p. CXXVII-CXXX) expose la méthode suivie dans la transcription du texte (accusatifs pluriels en *-īs* ou en *-ēs*, assimilation ou non des préfixes, superlatifs en *-umus* et *-imus*, formes de parfaits contractes en *-ĭt* au lieu de *-iit*, etc.), et dans la traduction (p. CXXVII-CXXX). Tous ces problèmes, compliqués, difficiles et souvent inextricables, M. Jean Bayet les discute avec autant de pénétration que de science : il a jugé inutile, et je l'en loue, de nous donner une bibliographie séparée, mais les notes et les références qui accompagnent ses exposés témoignent suffisamment que son érudition n'est jamais en défaut [1], qu'il s'agisse de témoignages anciens ou d'auteurs contemporains. Quand il a tout bien examiné par une critique subtile et serrée — si minutieuse parfois que je crains que seuls les hommes de métier ne puissent la suivre — il conclut avec prudence, sans vouloir forcer les documents et les mettre au service d'une thèse préconçue [2]. A chaque instant reviennent sous sa plume les affirmations atténuées, les épithètes « vraisemblable » ou « incertain », les exposés présentés sous la forme d'un conditionnel marquant le doute. Sans vouloir grandir outre mesure son auteur, dont il ne dissimule pas les faiblesses, les défauts, ou les partis-pris, il le juge avec une équité bienveillante, et raisonnée, en ayant soin de bien montrer les conditions du travail historique dans l'antiquité, et plus spécialement les difficultés qu'un Latin rencontrait quand il voulait écrire l'histoire des origines et des premiers siècles de Rome [3]. Il marque aussi avec autant de précision qu'il se peut l'évolution de son talent, de ses procédés d'information et de composition à mesure que quittant le terrain obscur et légendaire de la période royale, et des bouleversements qui la suivirent il s'achemine sur un sol plus sûr, et muni de repères.

Même netteté également, et même prudence dans le jugement littéraire. Ici encore, comme dans la recherche des sources historiques, la *Quellenforschung* a exercé ses abus, sinon ses ravages. A vouloir à toute force

---

1. Peut-être aurait-il pu noter que l'*Introduction* de Weissenborn, signalée p. VII, n. 1, a été traduite en français, sous la direction de Hild — si mes souvenirs sont exacts —, dans le Bulletin de la Faculté des Lettres de Poitiers, en 1886. Heureux temps !

2. Cf. ce qui est dit, p. IX, de l'œuvre littéraire de Tite-Live autre que son histoire; p. XXVI et s. de la recherche des sources.

3. Cf. p. XXIII et s.

retrouver les documents originaux, ou les modèles littéraires de chaque auteur, historien ou non — originaux le plus souvent du reste disparus et reconstruits par une série d'inductions plus ou moins arbitraires et d'hypothèses plus ou moins fragiles —, la recherche des sources aurait fini, si on avait continué à s'y prêter, par dénier toute originalité de pensée ou de forme à tous les écrivains : l'œuvre de n'importe lequel d'entre eux se réduisant, par ces analyses compliquées et forcées, à n'être qu'une sorte de puzzle, formé de pièces hétéroclites et toutes empruntées. M. Bayet réagit aussi très nettement et très sagement contre cet excès ; il essaye de démêler les influences, tant grecques que latines, qui n'ont pas manqué de s'exercer sur Tite-Live, il indique les auteurs qu'il a suivis de préférence, mais il marque aussi avec non moins de soin les « réactions » personnelles, les traits nombreux qui affirment son originalité, et sans lesquels justement ne s'expliquerait pas la diversité de ton et d'inspiration des divers livres : comme son information elle-même, la conception de l'histoire en tant qu'œuvre d'art a évolué chez Tite-Live, avec le temps, et aussi avec les événements qu'il avait à raconter. En conclusion, une définition fort juste du classicisme de l'auteur (p. LXXV), définition qui pourrait être celle de l'art classique en général, fruit du long labeur des générations précédentes, savamment trié, clarifié, enrichi ou appauvri selon les exigences de la mesure, maîtresse souveraine ; et pour finir, quelques lignes sur l'effort parallèle de Tite-Live et de Virgile, couple impérial qui se dresse en face du couple républicain que représentent Ennius et Cicéron.

Le texte de Tite-Live, on le sait, ne s'établit pas d'une manière uniforme, et son aspect est très différent suivant les décades. Grâce à l'édition de Conway-Walters-Johnson dont on connaît le magnifique effort, la collation et le classement des manuscrits de la 1re et de la 3e décades sont maintenant bien établis, et il semblait qu'après eux il n'y avait plus grand'chose à trouver. Toutefois, par une révision minutieuse des codices déjà utilisés, par le déchiffrement de certains autres, collationnés imparfaitement ou encore ignorés, M. Bayet a réussi à améliorer le travail de ses prédécesseurs, apportant ainsi soit des retouches de détail, soit des éléments permettant de « juger plus équitablement la valeur d'un groupe important (*LRDA*) », soit « de préciser l'histoire d'un autre groupe essentiel (*PFBSU*) ». Les quinze manuscrits existant encore ont été par lui décrits ; il a écrit également l'histoire des manuscrits aujourd'hui perdus mais qui furent utilisés par des humanistes de la Renaissance, notamment par Beatus Rhenanus ; il a retracé les vicissitudes de la tradition symmachienne dont il a débrouillé les fils avec autant de patience que de dextérité, et à l'aide de tous ces matériaux soigneusement confrontés il a réussi à dresser un *stemma codicum* (p. CXI), qui permet de retrouver la filiation, la parenté de nos manuscrits, et la façon dont se sont constitués les divers groupes issus du tronc primitif : au seul aspect de ce stemma on peut se représenter la complication du problème, et la clairvoyance attentive qu'il fallait avoir pour le résoudre. A cette étude des manuscrits s'adjoint enfin un chapitre sur la chronologie livienne, dont j'ai dit plus haut l'importance qu'elle avait pour la constitution du texte. C'était par conséquent un appendice nécessaire à l'étude des manuscrits.

On conçoit qu'un texte établi sur des bases aussi larges et aussi solides se présente avec des garanties de sûreté rarement égalées. Ce n'est pas du reste que le Tite-Live de M. Bayet diffère sensiblement de celui des précédents éditeurs, du moins les plus récents, Hertz, Madvig, Weissenborn-

Müller, et surtout Conway-Walters. Si les rapports des manuscrits entre eux peuvent encore offrir matière à discussion, les éditeurs sont en général d'accord sur les leçons à retenir. De plus l'éditeur s'est surtout attaché à retrouver la leçon de l'archétype et à nous donner ainsi un texte aussi authentique que possible, et s'est montré très réservé dans l'usage des conjectures, qu'elles fussent de lui ou d'un autre. Voici quelques passages où M. Bayet s'écarte de Conway, soit pour revenir à la tradition, soit pour proposer une leçon nouvelle :

Praef. 5 : ego contra hoc quoque laboris praemium petam, ut me a conspectu malorum quae nostra per tot annos uidit aetas, tantisper certe dum prisca illa tota mente repeto, auertam, omnis expers curae quae scribentis animum, etsi non flectere a uero, sollicitum tamen efficere posset.

Conway supprime *tota* parce que les mss se partagent en deux groupes, les uns donnant *illa tota* (U. H. LRD), les autres *tota illa* ; cette divergence lui semble la preuve d'une interpolation : tota *seclusi ut uel glossema ad* mente *uel fortuito ex* tot *repetitum ; ordinis uariatio interpolationem prodit ut saepissime* (*e. g.* 5.41.4 ; *uide etiam* 2.7.7 ; 2.18.2 ; 2.45.13 ; 3.64.7 ; 4.56.13 ; 5.31.2 ; 5.33.3 ; 6.1.1 *et* 2 ; 7.32.2 ; 7.33.5). Sans doute la variation dans l'ordre des mots résulte-t-elle souvent d'une glose fourvoyée dans le texte [1], mais il peut s'agir aussi de la liberté d'indifférence que se donne le copiste quand il s'agit de deux mots dont la place lui paraît interchangeable sans inconvénient. Les exemples de ce second cas sont innombrables ; c'est parmi eux que je rangerai le passage controversé : *totā* me paraît nécessaire pour expliquer comment Tite-Live pourra se détacher du spectacle des maux actuels ; il faut que son esprit soit occupé tout entier par sa tâche. Des autres exemples où Conway croit reconnaître une interpolation, je ne puis utiliser actuellement que ceux du livre II, le seul que je puisse comparer avec le texte de l'éditeur anglais. Ce sont :

II. 7.7. Gratum id multitudini spectaculum fuit, submissa sibi esse imperii insignia confessionemque factam populi quam consulis maiestatem uimque maiorem esse.

Les mss ont soit *gratum id*, soit *id gratum*, soit *tum id gratum*, ce qui amène Conway à écrire *Gratum spectaculum* en supprimant *id*. Ici encore la suppression me semble injustifiée : *id* a son rôle normal de pronom anaphorique ; il annonce la proposition infinitive explicative qui suit : « Ce fut un spectacle agréable à la foule que de voir... »

II. 18.2. Eo anno Romae, cum per ludos ab Sabinorum iuuentute per lasciuiam scorta raperentur, concursu hominum rixa ac prope proelium fuit, paruaque ex re ad rebellionem spectari [res] uidebatur. [Supra belli Latini metum.] Id quoque accesserat quod triginta iam coniurasse populos concitante Octauio Mamilio satis constabat.

Ici M. Bayet suit Conway, ou plutôt Gronov, si j'en crois Conway lui-même, dans la note où il justifie cette suppression : ex re] *add.* res *HR n DL dett., quod post* spectare *demum sed nihilo felicius ponunt MPFUp BO*

1. Cf. notamment dans le *Manuel de critique verbale* de L. Havet les §§ 1436 et s. sur « le fourvoiement à place mobile ».

Edd. uett. aliquot : paruaque ea res *dubitante Drak. : inter multa exempla huius uocis a Liuio repetitae quae congessere Gron. et Drak. proxime accedunt 29.6.2 ; 30.34.2, sed ne haec quidem omnino similia ; igitur cum turbatus ordo saepissime* (*cf. Praef.* 5 *adn.*) *interpolationem prodat, Gronouium libenter secutus seclusi. Multus fuit in hac capituli parte otiosus aliquis glossemator.*

Mais la suppression de *res* entraîne une amphibologie ; le sujet apparent de *uidebatur* devient *proelium*, ce qui est inadmissible. M. Bayet y remédie en corrigeant *spectare* en *spectari*, ce qui fait de *spectari uidebatur* une locution impersonnelle. Je ne connais pour ma part aucun exemple de l'emploi impersonnel de *spectare*, par contre la locution *res ad seditionem spectat* figure XXV 3.19 : « *nonne uidetis, inquit, uos in ordinem coactos esse et rem ad seditionem spectare, ni propere dimittitis plebis concilium?* » Si c'est la répétition de *res* qui choque, il ne faut pas oublier que, d'après Gronov, Drakenborch, et Conway lui-même, elle est fréquente chez Tite-Live — que n'avons-nous un *index Liuianus* qui permette de faire une recherche complète ! — Je me contenterai d'un des deux exemples [1] mentionnés par Conway XXIX 6.2 *Spes autem affectandae eius rei ex minima re affulsit.* Dès lors, je maintiendrais pour ma part le texte des mss : *paruaque ex re ad rebellionem spectare res uidebatur*, comme l'ont fait les précédents éditeurs. Dans le groupe *spectare res, -re* ou *res* a pu disparaître par haplographie ; rétabli ensuite dans la marge ou dans l'interligne, il a été réintroduit dans le texte après *res* dans *HR n DL*, après *spectare* dans *MPFUp BO*. Rien ne prouve qu'il y ait là insertion d'une glose. Et j'ai peine à croire que *supra belli Latini metum*, que M. Bayet supprime avec Conway soit un titre marginal fourvoyé dans le texte : Supra belli Latini metum, *MPFUp BOHR n DL dett.* : super belli Latini metum *Duker* : supra belli Sabini metum *R* n^2 *dett. duo Ed. Rom.* 1469 : *seclusi ut summarium marginale sequentis sententiae ; cf. e. g.* 2.36.3 ; 3.49.5. M. Bayet justifie la suppression en disant qu' « il vient de s'agir des Sabins, et la menace tusculane (16,2) paraît oubliée ». L'argument ne me paraît pas décisif ; et la substitution de *super* à *supra* est à peine une correction.

II. 45.13. Itaque certum atque decretum est non dare signum nisi uictores se redituros ex hac pugna iurant.

Les mss se partagent ; les uns ont *certum atque decretum est*, les autres *certum est atque decretum* ; un seul, *P*, suivi par Conway a *certum est* sans *atque decretum*. Ici encore nous avons affaire à un mot « voyageur », *est*, dont la position est indifférente au copiste. Le groupe *certum atque decretum* me semble aussi utile pour affirmer la résolution inébranlable de Fabius que le *certum est deliberatumque* de Cicéron, *pro Sex. Rosc. Am.* 31, pour affirmer sa volonté de défendre son client jusqu'au bout, ou le *certum atque obstinatum est* de Tite-Live lui-même, II 15.5.

Praef. 9 : labente deinde paulatim disciplina uelut desidentis primo mores sequatur animo, deinde ut magis magisque lapsi sint, tum ire coeperint praecipites...

---

1. Je n'ai pas retrouvé dans XXX, 34, 2 la répétition de *res* signalée par Conway, et la référence doit être fausse.

La variante introduite par M. Bayet est peu importante : elle consiste à écrire *desidentis* au lieu de *desidentes* de la plupart des éditeurs; mais la note de l'apparat est instructive, car elle nous montre le doute où il s'est trouvé :

App. : desidentis *dubitanter ego* (cf. Ovid., *Trist.*, *II*, *83-86*) : desidentes (*uel* -tis) *del. unus*, *Philelfus 1480*, *edd. plurimi* : discidentis *M* discidentes *Paris. 9679* dissidentis *PFBS. EO. H. LRD* dissidentes M^2.*U. Paris. 14360* : *legendumne*[1] discedentis *?*.

Je ne pense pas que ce soit le sens de *desidentes* qui l'ait arrêté; *desīdō* s'emploie normalement avec le sens de « se déposer, s'enfoncer » et par suite « s'affaisser » ; ni le *dissidentis* d'un certain nombre de manuscrits, ni le *discedentis* que suggère avec précaution M. Bayet ne sauraient convenir : ils rompent la continuité de la métaphore *labente*, *magis magisque lapsi sint*, *tunc ire coeperint praecipites*[2] ; et de plus l'emploi sans un complément comme *ab antiquis* s'expliquerait mal, surtout pour *discedere* : j'ai relu les articles *dissido* et *discedo* du Thesaurus, et n'ai rien vu qui pût justifier dans le texte de Tite-Live *dissidentes* et moins encore *discedentes mores*. Nous avons ici un exemple de la confusion des préfixes *de-* et *dis-* qui est si fréquente, et qui généralement se produit au profit de *dis-* (ou *di-*) : cf. par ex. Cic. *Diu.* I, 97 : *cum ad infinitam altitudinem terra desedisset* (*sic V* : desidisset *B*, disidisset *H*) ; Pline le Jeune, *Epist.* X, 39, 2 : *ingentibus enim rimis desedit et hiat* (descendit *Ald.*) ; Claud. Mamert. *Anim.* p. 115, 3 [*aer*] *inde sponte desidat* (decidat *G*, discedat *Mb*). Même observation pour *desideo* ; ainsi dans Suét., *Iul.* 4, 2 : *ne desidere* (dissidere *pars codd.*) *in discrimine sociorum uideretur* ; Symm., *Epist.* I, 3, 4 : *ne... mihi diu dediti ab opere desiderent* (*V*, dissiderent Φ, discederent *F*, desisterent *M*). On voit que les mss de Claudius Mamertinus et de Symmaque présentent exactement les mêmes variantes fautives que ceux de Tite-Live.

Il est vraisemblable que dans le texte de Tite-Live des gloses se soient introduites. Mais la notion de glose est essentiellement subjective; souvent tel mot, telle phrase apparaissent comme authentiques à un éditeur, et sont au contraire mis en doute ou rejetés par un autre. Voici des passages où M. Bayet a pris position, soit pour expulser des mots intrus, soit pour en rétablir d'autres expulsés par de précédents éditeurs, soit pour se contenter d'exprimer un doute :

I 32, 11 Confestim rex his ferme uerbis patres consulebat : « Quarum rerum litium causarum condixit pater patratus populi Romani Quiritium patri patrato Priscorum Latinorum hominibusque Priscis Latinis, quas res nec dederunt nec soluerunt [nec fecerunt], quas res dari [fieri] solui oportuit, dic », inquit ei quem primum sententiam rogabat, « quid censes? ».

M. B. défend de la manière suivante la suppression de *nec fecerunt* et *fieri* : « Les mots du texte *nec fecerunt* et *fieri* ne répondent pas au type de réclamation ici introduit; ils n'apparaissent pas en position symétrique, comme il le faudrait dans une formule stéréotypée, et *fieri* manque dans

1. M. Bayet écrit *legendumne* ; Conway, e. g. l. I, 1, 2 *num* maris *delendum*. Pour ma part, j'écrirais *an legendum*, comme il le fait lui-même, l. II, 57, 3, dernière ligne de l'apparat.

2. Weissenborn-Mueller citent justement des exemples de métaphores continues, II, 1, 6 ; VI, 1, 3 ; XXVI, 41, 12.

un des manuscrits les plus anciens. La notion de faire « semble avoir été introduite après coup, à côté de celles de « donner » et de « remplacer », par imitation de certaines formules de droit civil. » On voit tout ce que la critique a de subtil et de précis. Néanmoins ne peut-on penser que Tite-Live, qui n'avait pas la formule ancienne sous les yeux, et se préoccupait peu d'une stricte exactitude, a pu reconstituer une formule à trois éléments plus conformes aux traditions et aux habitudes, et plus pleine à ses yeux, comme celles du type *rerum, litium, causarum* du même §, et *censeo, consentio, consciscoque* qu'il emploie aux §§ 12 et 13? Ce qui augmente mon doute, c'est que Conway-Walters dans ce même passage suppriment *nec soluerunt* et *solui*, mais maintiennent *nec fecerunt* et *fieri*, correction du reste qui ne les satisfait pas, car ils écrivent dans leur apparat : « *Locum ipse sic constitutum mallem* : Quarum litium causam condixit pater... *usque ad* Latinis, quas res nec dederunt nec fecerunt, quas res dari fieri oportuit, dic... quid censes? *Sed priorum additamentorum odorem modo aliquem, nondum plena argumenta, mihi uideor repperisse; quamquam*, nec soluerunt *et* solui *secludere turbatus ordo cogit, manifestum uitii indicium*[1]. L'absence de symétrie peut provenir soit d'une inadvertance du copiste, soit d'une omission due à la simplification d'un groupe comportant la succession de trois finales semblables *dari, fieri, solui* (ce qui expliquerait la disparition de *fieri* dans *F*), puis la restitution du mot dans la marge, ou dans l'interligne, et ensuite dans le texte à une place indue[2]; et le plus simple serait de conserver les trois verbes en adoptant la correction de la vieille Aldine *dari, solui, fieri.*

I, 59, 5 Inde patri praesidio relicto[3], [Collatiae ad portas] custodibusque datis ne quis eum motum regibus nuntiaret, ceteri armati duce Bruto Romam profecti.

Le passage avait été diversement corrigé : H. J. Müller avait transposé *ad portas* après *custodibusque*, Walters avait rejeté *ad portas*. M. Bayet justifie ainsi l'exclusion du groupe : *Collatiae ad portas*, qui ne se construit pas à la place où il figure, paraît une glose à *custodibus datis ne quis... nuntiaret.*

II, 12, 7 Ibi cum stipendium militibus forte daretur et scriba cum rege sedens pari fere ornatu multa ageret, eum milites uolgo adirent, timens sciscitari uter Porsinna esset, ne ignorando regem semet aperiret [quis esset], quo temere traxit fortuna facinus, scribam pro rege obtruncat.

Le *quis esset* n'avait, je crois, été suspecté jusqu'ici par aucun éditeur; mais il est inutile, et forme avec un *uter Porsinna esset* qui le précède une répétition désagréable. Cela suffit-il pour le condamner? Je ne me pronon-

---

1. Je ne tiens pas compte de l'addition : *Formula ap. Gell.* 16.4.1 *duo tantum uerba praebet* fecere deliqueruntque, qui est à rapprocher non du § 11, mais du § 12 : *Quod populi Priscorum Latinorum hominesque Prisci Latini aduersus populum Romanum fecerunt deliquerunt.*

2. Sur ce type de faute, voir Havet, *Man. de critique verbale*, §§ 441-468 et 1428-1434.

3. Correction de M. Bayet; les mss divergent : *patri paris praesidio* P^3 FB *pari praesidio* ω. P^4 *paris praesidio* P *pars praesidio* O. H *patres praesidio* det. unus. Walters conjecture *patre praeside relicto*, Gronov *pars praesidio relicti*; Heerwagen *parte praesidio relicta.* L'hésitation est possible, aucune des corrections ne s'imposant.

cerai pas. Il faut en tout cas mentionner que la prolepse n'est pas inconnue de Tite-Live : cf. XXXI, 27, 5 : *Hic metus Codrionem, satis ualidum et munitum oppidum, sine certamine ut dederetur Romanis, effecit* ; XXXIV, 61, 4 : *Hunc Aristonem Carthagine obseruantem non prius amici quam inimici Hannibalis qua de causa uenisset cognouerunt.*

II 39, 3 Inde [in Latinam uiam transuersis tramitibus transgressus] Satricum, Longulam, Poluscam, Coriolos, *Mug*illam, [haec] Romanis [oppida] ademit; inde Lauinium recipit. Tunc, ⟨in Latinam uiam transuersis tramitibus transgressus⟩, deinceps Corbionem, Veteliam, Trebium, Labicos, Pedum cepit.

Conway-Walters lisent ainsi la phrase :

Satricum, Longulam, Poluscam, Coriolos, nouella haec oppida Romanis ademit : inde Lauinium recepit; inde in Latinam uiam transuersis tramitibus transgressus, tunc deinceps Corbionem, Veteliam, Trebium, Labicos, Pedum cepit.

Les divergences, comme on le voit, sont assez grandes : elles portent sur la forme et le sens des mots : *Mugillam* (nom propre rétabli conjecturalement par Jac. Gronov), et *nouella*, dont Conway-Walters, avec Weissenborn, font un adjectif (cet emploi du diminutif dans le passage me semble insoutenable) ; sur les temps (*recipit*, et *recepit*) ; sur la place d'un *inde* (*inde Satricum*, *inde Latinam*) ; sur le maintien ou l'expulsion de *haec oppida*. Le texte de M. Bayet a le mérite de rendre clair un passage obscurci et défiguré dans nos manuscrits.

I 46, 9 Celeriter adulescentem suae temeritatis implet; Arruns Tarquinius et Tullia minor prope continuatis funeribus cum domos uacuas nouo matrimonio fecissent, iunguntur nuptiis, magis non prohibente Seruio quam adprobante.

Telle est la leçon des mss, que maintient M. J. B., et que le traducteur, M. Baillet rend ainsi avec son approbation : « Arruns Tarquin et la plus jeune des Tullia moururent presque coup sur coup, laissant leur foyer libre pour une nouvelle union. Le mariage eut lieu sans opposition de la part de Servius, plutôt qu'avec son consentement. » Mais cela ne va pas tout seul, malgré la note de l'apparat : « Arruns Tarquinius et Tullia minor *codd. : secl. Walters ; nihil muto, dum interpretor Arruntem Tarquinium Tulliamque minorem domos morte sua uacuas fecisse, Tulliam autem maiorem et L. Tarquinium nuptiis iungi* », complétée par celle de la traduction : « On suppose, d'ordinaire, une bévue de Tite-Live, qui aurait écrit *Arruns* au lieu de *Lucius* (*Tarquinius*) pour signifier l'auteur du double meurtre. Mais il est habituel à notre écrivain de détacher avant la conjonction le sujet du verbe subordonné, et si *uacuefacere* (ou *uacuas... facere*) représente le plus souvent un acte voulu (par ex. : Cic., *Catil.*, I, 14 ; Cornelius Nepos, *Cimon*, 2, 5 ; Sall., *Catilina*, 15, 2 ; Liv., XXXIX, 13), une figure de style n'est pas impossible ici (= faire maisons vides ; cf. Lucr., II, 45). » Donc, si je comprends bien, le passage devrait être ainsi paraphrasé : « *Cum Arruns Tarquinius et Tullia minor prope continuatis funeribus domos uacuas nouo matrimonio fecissent, ⟨L. Tarquinius et Tullia maior⟩ nuptiis iunguntur, e. q. s.* » Interprétation qui me semble impossible ; et Tite-Live n'a pas dû, n'a pas pu s'exprimer d'une façon aussi amphibologique. Il faut nécessairement, étant donnée la construction de la phrase, que le sujet de *uacuas*

fecissent soit le même que celui de *nuptiis iunguntur*. D'autre part, le sens supposé par M. Bayet pour *uacuas facere* est sans exemple. Dans Lucrèce, II, 45, qu'il invoque, *timefactus* « effrayé » suppose un **timefacio*, non attesté que je sache, factitif, avec le sens de « rendre timoré, inspirer de la crainte à »[1], exactement comme *uacuefacio* ou *uacuum facio* signifie toujours « rendre vide ou libre, ou vacant, vider ». Il est remarquable, et les commentateurs l'ont signalé depuis longtemps, que Tite-Live ait repris ici à peu près exactement une phrase de Cicéron, *Catilin.*, I, 6, 14 : *Quid uero? Nuper cum morte superioris uxoris nouis nuptiis domum uacuefecisses, nonne etiam alio incredibili scelere hoc scelus cumulasti?* et une autre de Salluste, *Catil.*, 15, 4 : *Postremo captus amore Aureliae Orestillae, cuius praeter formam nihil umquam bonus laudauit, quod ea nubere illi dubitabat timens priuignum adulta aetate, pro certo creditur necato filio uacuam domum scelestis nuptiis fecisse.* Le verbe, dans les trois cas, a un seul et même sens, de « rendre libre » par un ou par des meurtres, *morte superioris uxoris, necato filio, prope continuatis funeribus.*

Malgré toute l'ingéniosité qu'a mise M. Bayet à le défendre, le texte traditionnel ne peut donc être maintenu. Walters propose un remède énergique, l'amputation de *Arruns Tarquinius et Tullia minor*, et lit : « *Celeriter adulescentem* (= *Lucium Tarquinium*) *suae temeritatis implet* (scil. *Tullia uxor Arruntis*) ; *prope continuatis funeribus cum domos uacuas nouo matrimonio fecissent, iunguntur nuptiis, magis non prohibente Seruio quam adprobante.* » C'est ce que le sens réclame ; Lucius, dont l'ambition ne recule pas devant le crime, a épousé une fille de Tullius, aussi timorée qu'il est audacieux ; Arruns au contraire, *mitis ingenii iuuenis*, a pour femme une autre fille de Tullia, de même tempérament que Lucius. Ces deux natures farouches sont faites pour s'entendre ; elles complotent, l'une la mort de sa femme, l'autre celle de son mari, afin de pouvoir s'unir par un nouveau mariage, et travailler de concert à chasser Tullius du trône ; et c'est la femme qui communique à Lucius son audace sans scrupules : *celeriter adulescentem suae temeritatis implet.* « Lorsqu'ils eurent, par deux meurtres[2] pour ainsi dire simultanés, rendu leurs deux foyers libres (*domos suas*) pour de nouvelles épousailles, ils s'unissent par le mariage, sans résistance de la part de Tullius, plutôt qu'avec son approbation. »

D'autres remèdes ont été proposés : moins radical que celui de Walters est celui qui consiste à substituer *Lucius* à *Arruns* ; un autre remplace *minor* par *maior*. Madvig et Weissenborn maintiennent le texte en supposant un lapsus de Tite-Live, qui aurait confondu les deux frères : *Liuius scribere debuit Lucius Tarquinius*, dit Madvig. A tout bien peser, c'est la conjecture de Walters qui fournit, à mon avis, le texte le plus cohérent : et l'explication qu'il donne de l'intrusion de la glose est des plus plausibles : « *glossema profectum fuisse posse uidetur a lectore qui uel* funeribus *breuiter explicare uel Cic. Cat.* 1. 6. 14 ; *Sall. Cat.* 15. 2 ; *Val. Max.* 9. 1. 5 *oblitus* (*ubi interfector, non interfecta, domum suam uacuam facere dicitur*) *nominatiuum uerbo* fecissent *supplere uoluit.* » J'ajoute que l'indication de

---

1. Voir le passage de Lucrèce :

> 44 *His tibi tum rebus timefactae religiones*
> 45 *Effugiunt animo pauidae ; mortisque timores*
> 46 *Tum uacuum pectus linquunt curaque solutum.*

2. C'est le sens de *funera*, comme souvent dans la langue impériale.

la cadette ne peut venir de Tite-Live ; dans les pages précédentes, il ne dit rien de l'âge respectif de Lucius et d'Arruns, ni des filles de Tullia : le mariage est indiqué de la façon la plus vague : *Seruius... duas filias iuuenibus regiis Lucio atque Arrunti Tarquiniis iungit* (ch. 42, 1). Et plus loin : *Hic L. Tarquinius... fratrem habuerat Arruntem Tarquinium mitis ingenii iuuenem. His duobus, ut ante dixeram, duae Tulliae regis nupserant, et ipsae longe dispares moribus. Forte ita inciderat ne duo uiolenta ingenia matrimonio iungerentur, fortuna, credo, populi Romani, quo diutius Serui regnum esset constituique ciuitatis mores possent. Angebatur ferox Tullia nihil materiae in uiro neque ad cupiditatem neque ad audaciam esse ; tota in alterum auersa Tarquinium eum mirari, eum 'uirum' dicere 'ac regio sanguine ortum' ; spernere uxorem quod 'uirum nacta muliebriter*[1] *cessaret audacia'. Contrahit celeriter similitudo eos, ut fere fit : malum malo aptissimum ; sed initium turbandi omnia a femina ortum est. Ea secretis uiri alieni adsuefacta sermonibus nullis uerborum contumeliis parcere de uiro ad fratrem, de sorore ad uirum ; et 'se rectius uiduam et illum caelibem futurum fuisse' contendere 'quam cum impari iungi ut elanguescendum aliena ignauia esset ; si sibi eum quo digna esset di dedissent uirum, domi se propediem uisuram regnum fuisse quod apud patrem uideat* (ch. 46, 4-8) ». De tout ceci on ne peut rien tirer sinon que, par un contraste cher aux romanciers et aux auteurs tragiques qui traitent de rivalités de ce genre, c'est le fort qui a épousé la faible, et le faible, la forte. Par une nouvelle opposition, serait-ce la *Tullia minor*, femme d'Arruns, qui aurait eu l'audace comme Lucius, et celui-ci serait-il l'aîné des deux frères, ou bien ces deux couples, par un nouveau chassé-croisé, seraient-ils unis, *maior minori*, *minor maiori*[2], de manière à « corser » davantage le récit ? C'est possible, mais l'hypothèse ne s'appuie sur aucun texte. Tout concourt donc à condamner les mots *Arruns Tarquinius* et *Tullia minor*.

I 34,2. Demarati Corinthii filius erat, qui, ob seditiones domo profugus cum Tarquiniis forte consedisset, uxore ibi ducta duos filios genuit. Nomina his Lucumo atque Arruns fuerunt. Lucumo superfuit patri bonorum omnium heres. Arruns prior quam pater moritur, uxore grauida relicta ; nec diu manet superstes filio pater ; qui cum, ignorans nurum uentrem ferre, immemor in testando nepotis decessisset, puero post aui mortem in nullam sortem bonorum nato ab inopia Egerio inditum nomen. Lucumoni contra, omnium heredi bonorum, cum diuitiae iam animos facerent, auxit ducta in matrimonium Tanaquil...

Sans rien supprimer dans le texte, M. Bayet, choqué de la répétition *Lucumo superfuit patri bonorum omnium heres... Lucumoni contra, omnium heredi bonorum...* note dans l'apparat qu'il éliminerait volontiers la première phrase : Lucumo... heres, *totam sententiam, ut ex margine sumptum glossema, expellere uelim.* A la première lecture, il semble qu'il y a là un doublet inutile, et que la mention de la survivance de Lucumon avant que ne soit annoncée la mort d'Arruns soit mal placée. Mais Tite-Live a peut-

1. Correction de M. Bayet ; les mss. ont *muliebri* que maintiennent les précédents éditeurs, dont Conway-Walters ; de toute façon l'expression est obscure, et semble tronquée. On attendrait ce que propose Harrison : *quod uirum nacta audacem muliebri cessaret ignauia.*

2. Cf. Zonaras dans l'édition de Dion Cassius de Boissevain, t. I, p. 24, §§ 13 et s.

être voulu tout de suite mettre en relief le personnage principal du récit, et sa qualité d'héritier. Le rappel qui vient ensuite, *omnium heredi bonorum*, a une valeur explicative; au lecteur oublieux ou inattentif, il donne la raison de *cum diuitiae iam animos faecerent*. Le récit aurait pu être mieux construit logiquement, mais la présentation de Tite-Live est sans doute intentionnelle.

II, 12, 2 ... cum C. Mucius, adulescens nobilis, cui indignum uidebatur populum Romanum seruientem, cum sub regibus esset, nullo bello nec ab hostibus ullis obsessum esse, liberum eumdem populum ab iisdem Etruscis obsideri quorum saepe exercitus fuderit.

Là encore M. Bayet ne maintient la tradition qu'à regret : cum sub regibus esset *excl. ut glossema Karsten, optime, ut mihi uidetur; sed, consentientibus codicibus, nihil muto*; et c'est aussi l'avis de Conway-Walters : *cum Karstenio malim deletum*, dit leur apparat. Sans doute l'opposition *seruientem... liberum* serait-elle plus nette sans l'incidente; mais quelle valeur temporelle aurait-il fallu donner au participe présent? La phrase n'eût été claire que si Tite-Live avait écrit *cum sub regibus seruiret*, mais c'eût été rendre moins exact le parallélisme *seruientem... liberum*; d'où la précision chronologique nécessaire, *cum sub regibus esset*.

II, 13, 11. Pace redintegrata, Romani nouam in femina uirtutem nouo genere honoris, statua equestri, donauere : in summa Sacra uia fuit posita uirgo insidens equo.

Statua equestri *nonne glossema*, dit l'apparat? Le *nonne* est éloquent. Mais là encore, l'apposition se défend. Elle prépare le lecteur à la phrase suivante, qui la développe en la précisant.

II, 52, 5. In multa temperarunt tribuni : cum capitis anquisissent, duo milia aeris damnato [multam] edixerunt.

App. duo milia *codd.* (*sed* duo *O*) : duorum milium *J. S. Reid* || [multam] edixerunt *ego* : multam edixerunt *codd.* multam eduxerunt *H* multam dixerunt *det. unus, Edd. rec.* multae dixerunt *olim Madv.*[1]

« *Multam*, dit M. Bayet,, qui serait inhabituel avec *edicere*, nous semble une glose du chiffre, que seul attend le lecteur après la formule *in multa temperarunt*. » Mais *edicere* fait difficulté, même après la suppression de *multam*; et dans un pareil cas, c'est *dicere* qui est normal : cf. Tite-Live IX, 16, 19 : *perfusumque ultimi supplicii metu multa dicta dimisit*; XXV, 3, 13 *ducentum milium aeris multam M. Postumio dixerunt*; XXXVII, 51, 4 *et pignera capta, et multae dictae*, etc., et Aulu Gelle *N. A.*, XI, 1, 6. Aussi, moins choqué que M. Bayet par la répétition de *multa*, lirais-je avec Madvig *multae dixerunt* : ils lui fixèrent deux mille as en fait d'amende. » Le génitif de détermination, courant dans l'ancienne langue[2], cf. Lex XII Tab. 8, 4, *uiginti quinque poenae sunto*, Loi de Spolète CIL 1² 366 *a. CCC moltai*

1. La rédaction de l'apparat aurait pu être simplifiée : multam *ego secl.* : multae *olim Madv.* || edixerunt ω : edu-*H* dixerunt *det. unus, Edd. rec., Madv.*

2. Sur ce génitif, v. en dernier lieu E. Löfstedt *Syntactica*, I² T., p. 100 et s. Sur la variation d'emploi entre le génitif et l'accusatif dans des locutions de ce genre, cf. par ex. Plaute, Trin. 1158 *spondeo et mille auri Philippum dotis*, et 1143 *aurum... quod darem tuae gnatae dotem*, etc.

suntod, etc., ayant cessé d'être compris, le groupe *multae dixerunt* fut interprété comme *multā* (*ā* = *am*) *edixerunt*. Le glissement était d'autant plus facile que les confusions entre *dicere* et *edicere* sont fréquentes dans la latinité impériale.

Voici maintenant quelques conjectures personnelles de M. Bayet.

I, 14, 9. Ita multiplici errore perculsi Fidenates, prius paene quam Romulus quique cum eo *f*usi erant circumagerent equos, terga uertunt; multoque effusius, quippe uera fuga, qui simulantes paulo ante secuti erant, oppidum repetebant.

La tradition est incertaine et le passage a été diversement corrigé, comme le montre l'apparat :

quique cum eo fusi erant *ego* : quique cum eo uisi erant *U. E O. H, dett. aliq.* quique cum eo quisierant *P* quique cum eo equis ierant P^2 *F B S* quiq. cum eo quiq. cum equis abierant usi erant *M* quiq. cum eo quiq. cum equis abierant uisi erant *L D* (*cf. R* quiq. cum eo... abierant, *erasis litteris circiter 9-11 inter* eo *et* abierant) quiq. cum eo equites erant R^2 D^2, *dett. Edd. uet. recentesque* quique <auehi> cum eo uisi erant *Walters.*

La traduction porte en note : « Texte peu sûr : notre correction suppose un jeu de mots entre *fusi* et *effusius* ». Je n'y crois guère. Pour le faire admettre, le traducteur est obligé de donner à *fusi erant* un sens moyen : « Frappés de terreur de tous côtés, les Fidénates tournent le dos, donnant à peine à Romulus et aux cavaliers qui s'étaient débandés à sa suite le temps de faire volte-face. Et, comme c'était une vraie fuite, ils regagnaient leur ville dans un bien plus grand désordre que les prétendus fuyards qu'ils venaient de poursuivre. » Or dans un récit de bataille, le lecteur sera nécessairement enclin à voir dans *fusi erant* un passif, et à comprendre « avaient été mis en déroute. » C'est toujours au sens passif que l'emploie Tite-Live, cf. I, 10, 4 ; II, 6, 11 ; etc. J'ajoute que le jeu de mots me paraît bien subtil.

Enfin, comment expliquer la corruption de *fusi* en *uisi*? L'origine de la faute n'apparaît pas. La leçon de *P : quique cum eo quisierant*, semble indiquer qu'il y a quelque chose de tombé ; c'est dans ce sens qu'ont travaillé P^2 *F B S* en complétant, non sans maladresse *quique cum eo equis ierant*, amélioré dans R^2 D^2 en *quiq. cum eo equites erant* ; et c'est de la confusion des deux leçons *uisi erant* et *equis erant* que sont issues les leçons de *M L D R*. Walters suppose également un mot tombé mais entre *quique* et *cum eo : nam in codd.* auehi *saepe* auei *scriptum et* qu *nonnumquam cum* ciu- (9. 9. 16) *et cum* au *confusum est* ; ce qui est bien compliqué ; du reste *auehi* ne convient pas, et l'on attendrait *fugere* « et ceux qui avaient semblé fuir avec lui ». Je n'ose pas conclure ; pour ma part j'imprimerais le texte de *P* soit avec l'indication d'une lacune, soit avec une croix de désespérance.

I, 16, 4. Fuisse credo tum quoque aliquos qui discerptum regem patrum manibus taciti arguerent : manauit enim haec quoque perobscura fama ; illam alteram admiratio uiri et pauor praesens nobilitauit.

App. : perobscura *ego* : sed perobscura *M.* P^2 *S. H. L R D* (*duas lectiones diuersas, ut mihi uidetur, contexentes*) sed obscura *P. E O* subobscura P^1 *F. U* obscura *B.*

Le *sed* paraît pourtant utile, après *manauit* que notre français « se ré-

pandit » ne traduit que d'une manière insuffisante. Ce serait quelque chose comme « se glissa, s'insinua » ; et le *sed* accentue la restriction, et l'antithèse avec *nobilitauit*.

I, 17, 1. Patrum interim animos certamen regni ac cupido uersabat ; necdum a singulis, quia nemo magnopere eminebat in nouo populo pe*tit*um erat ; factionibus inter ordines certabatur.

App. : petitum erat : factionibus *ego* (*de qua re cf., sis, c. 35,2*) : peruenerat factionibus ω. O^{1-2} peruenerat factiones *O* peruenerant factiones *L R D*.

Passage difficile. Après avoir donné les variantes des mss., Conway-Walters ajoutent dans l'apparat : *Locus uariis modis temptatus* (a singulis, quia... populo, per uim aut factionibus : inter ordines certabatur *Weissenb.* : a singulis, quia... populo, per uim adfectabatur : inter ordines certabatur *Reuss*) *nondum medicinam suam repperit, sed proxima uero uidetur Graeui coniectura*. Il omet du reste de citer la conjecture de Graevius, que M. Bayet ne mentionne pas non plus : Graevius conserve *peruenerat*, et change *a singulis* en *ad singulos*, Tite-Live semblant avoir voulu dire qu'on n'en était pas encore arrivé aux rivalités individuelles, la lutte se faisant entre les partis. La conjecture de M. B. procède de la même interprétation : « Tite-Live semble bien opposé à la candidature individuelle de type démocratique (dont Tarquin l'Ancien fut le premier à prendre l'initiative) les intrigues de groupe (*factiones*) appartenant à des milieux sociaux différents (*ordines*). »

Toutefois la correction de Graevius est plus économique ; *ad* a pu être confondu avec *ab* dans l'écriture capitale, et cette confusion a entraîné mécaniquement la correction de *singulos* en *singulis*. Tite-Live offre de nombreux exemples de cette faute et de la correction subséquente : XXIV, 37, 1 ad hanc R^2 *M B D A* : ab hanc *P* (c.-à-d. le ms. en onciale du ve siècle ou Puteanus, Bibl. Nat. Cod. Lat. 5730) ab hac *C* ; XXVI, 40, 4 praedas agebat ex sociis Romanorum neque intercludi ab Agrigento (où au lieu de *sociis*, *P* a *sociis ad*, c'est-à-dire une anticipation fautive du *ab* de *ab Agrigento*, cf. Conway-Johnson *ad loc.*) ; XXVII, 25, 12 ab (a) Venusia θ *ald*, *Frob.* 1, 2 : ad uenusia *P C R* ad uenusiam R^1 *M B D A N* ; XXVIII, 7, 3 ab Demetriade : ab N^4 θ ad π a (issu par haplographie de ad de-) P^x C^x M^1 *A N* ; XXVIII, 11, 8 ab urbe romana *C* M^2 *uel* M^7 A^7 N^4 θ : ad urbe romana *P R* ad (at *M*) urbem romanam R^2 *M B D A N* (sur cet exemple, voir Havet, *Man. de crit. verb.*, § 1317) ; XXX, 42, 2 ad regem ab Roma où *C* a ab rege ad romam, *B* ab regem ab roma.

I, 23, 8. Illud te, Tulle, monitum uelim : Etrusca res quanta circa nos teque maxime sit, quo propiores uos *est*is, hoc magis scis.

App. propiores *Grynaeus* : propior es *H R* (*sed* es *in ras.* R^2) propior es D^2 propior res *L D* propior P^2 *F S. U. E.*$^{1-2}$ *O* propior *M. P B. E* || uo < e s > stis *ego* : uolscis (*uel* uulscis) *codd.* (*sed* uulsis *P. E*) uos *Grynaeus* Tuscis *Strothius ; secl. Voss, Conway*.

La conjecture de M. Bayet s'inspire de celle de Grynaeus qui avait déjà proposé *quo propiores uos*. La leçon *Volscis* est inadmissible ; mais peut-elle être issue de *uos estis* ? Et le *uos* ne surprend-il pas entre *teque* et *scis* ? Pendant tout son discours, Mettius Fufetius s'adresse personnellement à Tullus : *nec te dubito, Tulle, eadem prae te ferre... Illud te monitum uelim... Memor esto, iam cum signum pugnae dabis...*, et le *te* s'oppose à

un *ego* plusieurs fois répété : *et ego uideor... me Albani gerendo bello ducem creauere.* Ces raisons militent en faveur du maintien de *propior es* ; et j'inclinerais volontiers à considérer *Volscis* comme une glose (moi aussi !) d'un commentateur qui, choqué de voir *propior* sans compliment, lui en a ajouté un, confondant *Volscis* avec *Tuscis.*

I, 43, 10 et 11. Non enim, ut ab Romulo traditum seruauerant reges, uiritim suffragium eadem ui eodemque iure promisce omnibus datum est; sed gradus facti, ut neque exclusus quisquam suffragio uideretur et uis penes primores ciuitatis esset : [11] equites enim uocabantur primi, octoginta inde primae classis centuriae, < ita >, ibi si uariaret — quod raro incidebat —, ut secundae classis uocarentur, nec fere umquam infra ita descenderent ut ad infimos peruenirent.

L'addition de < *ita* > due à M. B. a pour objet de faciliter la construction de *ut uocarentur*, et de maintenir le subjonctif *descenderent* donné par l'ensemble des mss., à l'exception d'un *deterior*. La phrase reste malgré tout embarrassée, et le *ita... ut*, quelque sens qu'on lui donne, consécutif (« si bien que »), ou restrictif (« avec cette réserve que », « à condition que »), s'explique assez mal ; enfin la reprise de *uocabantur... uocarentur* est gauche. Dans les manuscrits *D* et *O*, Conway-Walters ont relevé des sigles semblant indiquer, selon eux, que les mots *ut* et *uocarentur* sont des additions provenant d'une source autre que l'archétype de ces mss. (glose encore ?). Ils écrivent donc : *equites enim uocabantur primi ; octoginta inde primae classis centuriae ; ibi si uariaret — quod raro incidebat — secundae classis ; nec fere umquam ita descenderunt ut ad infimos peruenirent* : « On appelait d'abord les chevaliers ; puis les quatre-vingts centuries de la première classe ; en cas de désaccord — ce qui était rare — celles de la seconde classe et jamais ou presque on ne descendit si bas qu'on eût à faire appel aux plus basses classes. » L'exposé en devient évidemment plus facile et plus clair, mieux écrit aussi : s'ensuit-il que ce soit du Tite-Live ?

I, 48, 4. Fit fuga regis apparitorum atque comitum ; ipse prope exsanguis cum se minime regio comitatu domum reciperet [peruenissetque ad summum Cyprium uicum], ab iis qui missi ab Tarquinio fugientem consecuti erant interficitur. Carpento certe, id quod satis constat, in forum inuecta nec reuerita coetum uirorum euocauit uirum e curia regemque prima appellauit. A quo facessere iussa ex tanto tumultu cum se domum reciperet peruenissetque ad summum Ciprium uicum, ubi Dianium nuper fuit, flectenti carpentum dextra in Vrbium cliuum ut in collem Esquiliarum eueheretur, restitit pauidus atque inhibuit frenos is qui iumenta agebat iacentemque dominae Seruium trucidatum ostendit.

App. 4 cum se minime regio comitatu domum reciperet *ego* : cum semianimis (*sic M P*^{2}, *sed* semianimes *ex archetypo*, *ut uidetur*, *M*^{1} *v P*) regio comitatu domum se reciperet (*sed* recipere *M* reciperetur *B* recipet *S*) *codd.* cum semianimi r. c. d. se reciperet *Crevier* cum minime r. c d. se recipere *Gronov* cum se amisso r. c. d. reciperet *Frigell* cum sine r. c. d. se reciperet *Alschefski* || peruenissetque ad summum Cyprium (*uel* ciprium) uicum P^{2-3} F^3 *S.* R^2 (*in ras.*) D^3 : p. a. s. $\overline{cos}$ primum uicum *P F D. cett.* (*quod lectionem* cyprium *ibi commendat*) ; *secludunt Edd. plerique.*

Et M. B. n'a pas cité toutes les conjectures que ce passage a provoquées ; Graevius supprime *semianimis regio comitatu* ; Madvig transpose les mots *regio comitatu* dans le § 6 avant *se domum* ; mais, comme le notent juste-

ment Conway-Walters, « *quo modo errorem hunc natum esse crediderit non intellegimus.* » Les difficultés proviennent : 1° du groupe considéré comme redondant *exsanguis... semianimis*; 2° de la contradiction, si l'on maintient le texte des mss., entre *fit fuga regis apparitorum atque comitum* et *cum... regio comitatu domum se reciperet* ; 3° de la présence aux §§ 4 et 6 de la même phrase, appliquée là à Servius, ici à sa fille Tullia : *cum... domum se reciperet* (ou *cum se domum reciperet*) *peruenissetque ad summum Cyprium uicum.* Les éditeurs sont d'accord pour éliminer une partie de cette troisième épine, en supprimant dans le § 4 *peruenissetque ad summum Cyprium uicum* ; l'indication de lieu, qui se justifie dans la mention de l'itinéraire suivi par Tullia, est inutile et déplacée dans le récit de la mort de Servius, où elle a dû se glisser par l'erreur d'un copiste, trompé par la similitude des deux phrases. Pour le reste il est difficile d'arriver à une certitude. *Semianimis* est-il une glose de *exsanguis*, comme le suggèrent non sans hésitation Conway-Walters dans leur apparat[1], glose qui se serait substituée à un mot authentique (*amisso* Frigell, *sine* Alschefski) ? Est-ce une « mélecture », suggérée par le voisinage de *exsanguis*, du groupe *se minime?* C'est à cette solution que se rallie M. Bayet, qui reprend, en l'améliorant, la conjecture de Gronov. Mais le roi a-t-il encore une suite, fût-elle même « rien moins que royale », après que s'est faite *fuga regis apparitorum atque comitum*? Heureusement, M. B. a, pour répondre affirmativement à cette question, un texte de Denys d'Halicarnasse IV, 38, 6 : ἀπῄει στένων κρατούντων καὶ παραπεμπόντων αὐτὸν ὀλίγων, αἵματι πολλῷ ῥεόμενος. Ainsi son interprétation est-elle une de celles qui se défendent le mieux. Reste la répétition de *cum se domum reciperet*, à quelques lignes d'intervalle : on peut l'attribuer à une négligence de Tite-Live.

II, 36, 3. Quamquam haud sane liber erat religione animus, uerecundia tamen maiestatis magistratuum timor*ue* uicit ne in ora hominum pro ludibrio abiret.

Les mss. ont *timorem* qui est inexplicable, et qu'on a corrigé en *et timor* (Madvig[3]) *timorque* (H. J. Mueller) *cum timore* M. Mueller, ou supprimé (Madvig[2], Conway). La correction de M. B. va dans le sens de celles de Madvig[3] et de M. J. Mueller, dont elle ne diffère que par le choix de la conjonction : ici encore un index de Tite-Live aurait été bien utile, car l'emploi de *-ue* est un peu surprenant ; *-ue* s'emploie presque uniquement dans des groupes de deux mots immédiatement en contact : *super pecunia tutelaue* (Lex XII Tab., tab. 5, 3) ; *numquid est aliud mali damniue* (Tér. Eun. 995) *plus minusue, unus pluresue, duabus tribusue*, etc., *faciendum fugiendumue* ; c'est à cet usage que se conforme Tite-Live, XXIV, 10, 2 *decretumque omnium primum ut consules sortirentur compararentue inter se...* De plus la particule tend à disparaître de la langue impériale au profit de *-que, uel, aut*, cf. Kühner-Stegmann, *Ausf. Gramm. der lat. Spr.*, II, 2, p. 111, et Leumann-Hofmann, *Lat. Gramm.*, p. 676-677. Ne peut-on admettre une construction, dure sans doute, que Conway-Walters sug-

1. On ne voit pas l'utilité de la glose : en quoi *semianimis* est-il plus clair que *exsanguis* ? Mieux vaudrait admettre la présence de deux adjectifs en asyndète et lire : *Ipse prope exsanguis, semianimis cum sine regio comitatu domum se reciperet.* Cf. un groupe semblable, I. 28, 23, 1 *cum turbam feminarum puerorumque imbellem inermem ciues sui caederent...*, et aussi, 9, 4, 13.

gèrent dans leur apparat, tout en la repoussant : « timorem (*scil.* deorum) *sensum quidem recte effert, cum autem sequatur* ne... abiret *ex tota sententia dependens, non ex* timorem, *uidetur haec uox potius ab interpolatore quam a Liuio profecta esse.* Et, sans rien changer au texte des mss., on peut comprendre : « Quoiqu'il ne fût pas sans croire aux dieux, le respect de la majesté consulaire triompha de ses scrupules, et il craignit de devenir l'objet des railleries de la foule », le *ne* marquant la volonté négative = *nec uoluit.*

II, 36, 5. Iam praesentior res erat. Cunctantem tamen ac prolatantem ingens uis morbi adorta est debilitate subita. Tunc enim uero deorum eum ira admonuit.

App. eum ira *ego* : cura *M* iura M^3 ira w. R^2 D^3 ; *om. L R D.*

La correction de M. Bayet convient bien au sens, et s'efforce de rester le plus près possible de la leçon de *M*, *cura*. Mais la disjonction du groupe *deorum ira* par l'introduction de *eum* est bien singulière, et elle forme un groupe *deorum eum* peu agréable. Si Tite-Live avait pensé à ce texte, n'aurait-il pas écrit tout bonnement : *tunc euimuero deorum ira eum*[1] *admonuit*? ou même *deorum ira admonuit*, sans complément, comme on a dans la phrase précédente : *ingens uis morbi adorta est?*

II, 40, 8. « Ergo ego nisi peperissem, Roma non oppugnaretur ; nisi filium haberem, libera in libera patria mortua essem! Sed ego nihil iam pati *non* tibi turpius quam mihi miserius possum, nec ut sim miserrima, diu futura sum : de his uideris, quos, si pergis, aut immatura mors aut longa seruitus manet. »

App. non tibi turpius quam *ego* : nec tibi turpius quam *codd.* (*sed* necubi-*P* nec tibi-P^2 nec ibi-P^x) nec tibi turpius nec *Bekker* nec tibi turpius < us > quam < nec > *M. Mueller; totam sententiam retractant Conway-Walters*, sed ego mihi miserius nihil iam pati nec tibi turpius < us > quam possum *scribentes.*

La phrase *sed ego... possum* a été, on le voit, l'objet de bien des remaniements, sans qu'aucune correction se soit imposée. La raison en est que si l'on devine le sens général de la plainte que Tite-Live prête à la mère de Coriolan, l'interprétation de détail nous échappe. Bekker, M. Mueller, Walters-Conway (et aussi M. Hertz qui met le *quam*, entre parenthèses) sont d'accord pour supprimer le *quam* et comprennent : « Mais désormais je ne puis plus rien souffrir qui accroisse ta honte et ma misère ». De plus, M. Hertz, Weissenborn-Mueller (éd. Weidmann), et Conway, adoptant la leçon de *M*, écrivent *nec, ut sum miserrima* (et non *ut sim*), « et le comble de malheur où je suis sera bref, comme le temps qui me reste à vivre ». M. Bayet conserve le *quam*, qui établit une comparaison entre les deux adjectifs, et non plus simplement un balancement, ce qui amène la traduction : « Mais d'ailleurs, rien ne peu plus m'atteindre qui n'aggrave ton déshonneur plus que ma misère ; et si même je me trouve au comble de la misère, je n'ai pas longtemps à y rester. » Forme

1. Ou plutôt *illum*, comme au § 4 *magno illi ea cunctatio stetit.* — *Is*, pronom de renvoi, ne convient pas ici, et le *ei* du 54 *cuius repentinae cladis ne causa ei dubia esset*, est une correction, discutable, de Conway. Cf. l'emploi de *qui... eum*, au § 8.

de pensée assez amphigourique ; on attendrait plutôt l'ordre inverse : « Mais désormais rien ne peut plus m'atteindre qui aggrave ma misère plus que ton déshonneur ». Et d'autre part, la difficulté créée par le *ut sim* subsiste. M. B. est trop bon critique pour n'avoir pas senti tout cela. A la traduction, il ajoute en note : « Formule très rhétorique (noter déjà l'attaque *Ergo ego...*). Nous modifions le moins possible le texte des manuscrits. La correction, encore assez économique, de Bekker donnerait le sens : « Je n'appréhende plus que tu aggraves ni ton déshonneur, ni ma misère. » Et dans l'apparat : « ut sim : ut sum *M*, *Conway* (*non male, et interpretationi nostrae ualde conuenienter*). » Éditeur, il a pris parti ; mais loyalement il nous fait part de ses scrupules : ce n'est pas de sa faute si la rhétorique de Tite-Live est parfois voisine du pathos.

II, 61, 9. Cuius cum laudationem *tribunus plebis* impedire conaretur, plebs fraudari sollemni honore supremum diem tanti uiri noluit.

App. cum laudationem ω : conlaudationem *L* conlaudationem cum *RD* laudationem cum *v*, *Conway* || tribunus plebis, *ut qui infra* conaretur *legam, ex det. uno scribo* : tr. pl. *codd. omnes nostri, ut certe archetypum Nichomachianum* || conaretur ω : conarentur M^3 *v* (*qui, ut ceteri*, tr. pl. *supra scripsit*).

C'est avec raison que M. Bayet, avec la plupart des éditeurs, rejette *conlaudationem*. Le mot, bien que classique (*Rhet. ad Her.* 2, 9, 13 ; Cicéron, *Inu.* 2, 125 ; *Pis.* 72), est rare, et ne semble jamais employé au sens de *laudatio funebris* ; Tite-Live n'en a pas d'exemple ; et du reste, dans le même passage, après *noluit*, il continue : *et laudationem tam aequis auribus mortui audiuit*. Faut-il écrire *cuius cum laudationem* avec la plupart des mss., ou, sur le témoignage du seul *Vormatiensis* (que nous ne connaissons que par Beatus Rhenanus) préférer l'ordre normal *cuius laudationem cum* ? La encore, un lexique de Tite-Live pourrait nous apporter des éléments de comparaison précieux : la disjonction est possible, mais inutile ; elle forme de plus un groupe lourd et ambigu, *cuius cum* : est-elle dans les habitudes de l'auteur ? Je me prononcerais plus aisément sur la seconde question : *tribuni plebis... conarentur*, ou *tribunus plebis... conaretur*. La première leçon seule me satisfait : *tribunus plebis* sans un déterminant, *unus*, ou un nom propre[1], ne peut signifier que *le* tribun, non *un* tribun de la plèbe, comme le traduit M. Baillet, et renvoyer à un personnage déjà mentionné, ce qui n'est pas le cas[2]. Il faut donc lire *conarentur*, ce qui est à peine une correction, rien n'étant plus fréquent que l'omission du sigle indiquant la nasale (cf. 51, 4 *agebat* et *agebant*, 45, 7 *accendunt* et *accendit*, 45, 1 *terrebat* et *terrebant*, *tenebat*, *tenebantur*, etc.), et user résolument de l'autorisation que Conway-Walters, tout en adoptant le singulier dans leur texte, nous donnent dans l'apparat : « *Satis comparet archetypum Nicomachianum* tr. pl. conaretur *habuisse ; si quis tamen Dionysio* 9. 54, 6 *confisus cum Rhenano, Drak. Madv. putare malit Liuium ipsum plurali numero* (-rē-, *non* -re-) *usum esse, minimum sane obstat.* »

---

1. Cf. par ex. dans le livre II, 44, 1 : *Et hic annus tribunum auctorem legis agrariae habuit : Ti Pontificius fuit.*

2. Dans le § 7, il n'est question que des *tribuni : Semel causam dixit, quo semper agere omnia solitus erat, accusatorio spiritu, adeoque constantia sua et tribunos obstupefecit et plebem ut diem ipsi sua uoluntate prodicerent, trahi deinde rem sinerent.*

II, 65, 5. Resistere primo obstinatis animis ; deinde ut obtinentes locum ui*m* repell*e*bant, audent ultro gradum inferre et clamore renouato commouent aciem.

App. Resistere ω. P^{2-1} : restistere *P*? restitere *O.LR, Edd.* || uim repellebant *ego* : uires ferebant *codd.* uim < pro ui >referebant *Conway* uires <re > ficiebant *Madv.* uires< re >fecerant *Weissenb.* uires terebant *Brakman* uires < ex >serebant *Fr. Walters.*

Sur le *resistere*, on peut donner raison à M. Bayet : l'infinitif de narration cadre bien avec l'imparfait *repellebant* et le présent *audent* — quoiqu'on puisse admettre que le copiste, induit en erreur par la désinence du parfait *-ere*, l'ait prise pour une désinence d'infinitif, d'où *resistere* pour *restitere*[1]. Quant à la correction *uim repellebant*, le soin que l'éditeur met à énumérer les différentes conjectures proposées (cinq en dehors de la sienne), témoigne à la fois de sa conscience et de son incertitude. Ici encore, l'altération du texte est sûre ; mais ce qui se cache sous *uires ferebant* ne se laisse pas déterminer. Paléographiquement, c'est peut-être la conjecture de Weissenborn qui est la plus satisfaisante : *uires refecerant* serait devenu par haplographie *uiresfecerant*, et le verbe aurait subi une altération secondaire[2].

Il est difficile d'arriver partout à la certitude en matière de critique textuelle. Ne le déplorons pas trop ; cette incertitude a pour avantage de faire travailler l'esprit, dans l'espoir d'une approximation et d'une vraisemblance toujours plus grandes, d'aiguiser la critique, de la contraindre à perfectionner sans cesse ses méthodes, à confronter avec une rigueur toujours plus parfaite les solutions proposées. Je ne suis pas toujours d'accord avec M. Bayet, et sans doute trouvera-t-il de bons arguments pour réfuter les miens ; au lecteur de juger. Mais ce dont je suis bien sûr, c'est que tous s'accorderont avec moi pour reconnaître la sûreté de son information, son sens aigu des difficultés, et l'heureuse union des qualités de l'historien et du philologue que présente son édition.

A. Ernout.

---

1. Cf. par ex. 65, 6 *Impetu facto, dum se putant uincere, uicere* (texte de MM. Bayet et Conway, où les mss. ont, les uns : *uincere uicere* (leçon du reste assez mal attestée), les autres *uincere uincere*, d'autres seulement *uincere*.

2. Pour l'emploi de *reficere*, cf. XXI, 25, 10 ; 26, 5 ; XXIII, 26,3 ; XLII, 67, 1, etc.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Alois Walde. *Lateinisches etymologisches Wörterbuch*, 3e neu bearb. Aufl. von J. B. Hofmann, 12. Lief. (B. II, p. 1-80) ; Heidelberg, Carl Winter's Universitätsbuchhandlung, 1939.

Avec ce douzième fascicule commence le tome II du Dictionnaire étymologique latin de Walde-Hofmann. Ces quatre-vingts pages contiennent une partie de la lettre *M* (de *ma* à *meta*). Il est superflu de louer une fois de plus les mérites de ce travail : abondance et sûreté de l'information, souci scrupuleux de mettre le lecteur au courant de toutes les explications proposées, même lorsqu'elles sont évidemment fausses, dépouillement exhaustif de tout le vocabulaire latin depuis les origines jusqu'au début du moyen âge. Rédacteur au Thesaurus Linguae Latinae, M. Hofmann a utilisé toutes les fiches accumulées pour la confection du dictionnaire, ce qui lui fournit une documentation incomparable. Cette volonté de ne rien négliger l'amène à introduire des mots dont le caractère proprement latin est douteux : ainsi *magūdaris* simple transcription du gr. μαγῦδαρις ; *mahonus*, mot germanique attesté dans un glossaire du xe siècle ; *mahalum* autre mot germanique ; *maia* (= gr. μαῖα « sage-femme ») ; *malandria* (= gr. μελάνδρυον) ; *malina* (gaulois ?) ; *mallus*, germanique ; *mālobathrum* (= gr. μαλοβάθρον emprunté lui-même au sanskrit *tamālapat(t)ram* ; *mannio*, *-is* germanique ; *man(n)isnavius*, mot dont la forme est incertaine et le sens inconnu ; *marciātum* (?) ; *marcus* « sorte de vigne » (gaulois ?) ; *marisca* (germanique) ; *mariscalcus*, id. ; *marisopa* (?) ; *mārsopīcus* (?) ; *martensis* (?) ; *masca* « masque » (arabe ?) ; *maspetum* (= gr. μάσπετον) ; *mastigia* (= gr. μαστῖγίας) ; *mataxa* (= gr. μάταξα) ; *mattisbarbulus* (?) ; *medipontus* (?) ; *mefitis* (osque ?) ; *mesgus* « serum » (gaulois) ; *mesochorus* (= gr. μεσόχορος).

Il est difficile de savoir où s'arrêter ; mais on ne saurait en vouloir à M. Hofmann de nous faire parfois trop bonne mesure ; au contraire. Souhaitons, sans trop oser l'espérer, que les fascicules de ce tome II paraissent à un rythme plus rapide que les précédents, et félicitons M. Hofmann de son dévoûment à sa tâche [1].

A. Ernout.

G. Devoto. *Storia della lingua di Roma*, 429 p. in-8° + 15 planches. Bologne, Licinio Cappelli, 1940. Pr. 55 L.

M. Devoto ne chôme pas. Après nous avoir donné en 1937 son édition des Tables Eugubines dont j'ai rendu compte dans cette revue même [2], il publie

1. M. Hofmann n'a pas eu à sa disposition, je pense, la seconde édition du Dictionnaire étymologique latin de Ernout-Meillet. Il y aurait vu que j'y ai renoncé à l'explication de *maiuma* par une dérivation de *maius*, et que j'ai consacré un article spécial au mot, p. 582.

2. *Revue de Philologie*, 3e série, t. XII (1938), p. 351:

trois ans après une histoire de la langue de Rome, ample, bien informée, bien composée, qui conduit le lecteur depuis la préhistoire du latin jusqu'à son absorption dans les langues romanes, et même sa survie, à titre de langue littéraire ou savante dans le moyen âge et jusqu'au seuil des temps modernes. L'objet même du livre en imposait le plan : étudier l'histoire d'une langue, c'est d'abord résoudre le problème de ses origines, examiner les conditions dans lesquelles elle se présente lors de son apparition dans l'histoire, suivre ensuite les phases de son évolution en tenant compte à la fois des raisons internes et des influences externes qui ont agi sur son développement, en ont modifié la structure, l'amenant de l'enfance à la plénitude de la maturité, puis à la décadence et à la mort. Le problème des origines du latin est obscur et complexe : sans doute c'est une langue indo-européenne, et qui appartient au groupe des dialectes occidentaux de l'i.-e., s'apparentant assez étroitement au celtique. Mais comment s'est faite l'invasion des peuplades qui apportèrent dans la péninsule italique leur langue? A quelle date a-t-elle eu lieu? Y a-t-il eu une seule invasion ou des migrations successives? Quelle est la place du latin dans les dialectes italiques, osque, ombrien, sabin, pour ne citer que trois noms à titre d'exemples? Quels sont les caractères qui les distinguent ou qui les rapprochent, et comment expliquer ces ressemblances et ces différences? Ce n'est pas tout; les peuplades qui apportèrent la langue destinée à devenir le latin se sont trouvés en contact avec des groupes, indigènes ou étrangers comme eux, parlant d'autres langues dont certaines non indo-européennes; par les relations, commerciales ou autres, ils ont connu, avant l'histoire, les civilisations méditerranéennes, grecque, égéenne, sémitique, et autres, qui représentaient un niveau de culture plus élevé que le leur; ils ont connu des produits, naturels ou fabriqués, des techniques qu'ils ne soupçonnaient pas. De ces contacts et de ces échanges — dont on ne peut malheureusement préciser bien exactement ni la date à laquelle ils ont commencé, ni l'extension, ni l'importance, ni la durée —, il est évident que le latin a gardé des traces : dans son vocabulaire, elles se laissent plus qu'entrevoir. Mais il est probable aussi que sa structure grammaticale s'en est trouvée modifiée, que bien des innovations et des simplifications que le latin présente, à côté de la conservation d'archaïsmes singuliers, doivent leur existence à ce brassage de peuples qui s'est produit dans la péninsule. Ce tableau de la préhistoire et de la protohistoire du latin, M. Devoto l'a brossé en deux chapitres substantiels, où l'on reconnaît la compétence de l'auteur du livre « Gli antichi Italici ». Il a ensuite suivi le développement de la langue depuis l'époque archaïque et Plaute, jusqu'à la fin de l'empire, en en marquant les étapes principales, et en étudiant les œuvres et les hommes les plus caractéristiques; il a signalé aussi les différences de style, et les divers aspects que revêt la langue : écrite et littéraire, usuelle et parlée, technique. Il a illustré chacun de ces développements d'exemples nombreux, bien choisis, et commentés avec bonheur. Peut-être dans le détail pourrais-je lui contester quelques-unes de ses interprétations; mais un livre de cette nature vaut par l'ensemble des résultats apportés. Le livre de M. Devoto se recommande par l'harmonieux équilibre de ses parties, par la justesse des vues d'ensemble, par la clarté de l'exposition : il se lit avec plaisir et profit, même après la magistrale *Esquisse d'une histoire de la langue latine* d'Antoine Meillet.

A. Ernout.

Collection Lebègue. I. *Initiation à l'Etruscologie*, par Marcel Renard, 92 pp. in-8° + 14 planches ; II. Tibulle, *Choix d'Élégies*, textes et traductions, par Franz de Ruyt, 103 pp. in-8° ; Bruxelles, Office de Publicité, 36, rue Neuve, 1941.

Ces deux volumes forment les numéros 6 et 7 d'une collection commencée depuis peu, semble-t-il, et dont l'objet est à la fois d'initier les jeunes aux divers aspects de la philologie et de la littérature, et d'entretenir les connaissances de « l'honnête homme ». Les volumes précédemment parus ont pour titre : 1. Le message de la vieille Égypte (J. Capart) ; 2. César, Fortissimi sunt Belgae, Campagne de Belgique (E. Liénard) ; 3. Horace, Art poétique (P. Henen) ; 4. L'art du portrait chez La Bruyère (L. Paquot Pierret) ; 5. Virgile, Bucoliques et Géorgiques, Extraits (A. Willem). Les volumes sous presse et en préparation vont depuis Homère et Platon jusqu'à Georges Eekhoud et André van Hasselt en passant par Tacite, Apulée, le vicomte de Bonald, Gérard de Nerval. D'autres ouvrages traiteront de questions générales, comme l'Histoire ancienne de la mer du Nord, ou la morale des savants. Ces titres suffisent à montrer l'intérêt et la variété de la collection ; les érudits dont le nom est déjà célèbre, comme les jeunes espoirs de la science belge collaborent à l'œuvre commune, qui marque la volonté de nos amis d'entretenir et développer chez eux le goût et l'étude de ces humanités contre lesquelles la force ne saurait prévaloir. Les deux volumes que j'ai sous les yeux sont du plus heureux augure pour la réussite de l'œuvre.

M. Marcel Renard s'est déjà fait connaître par d'excellents travaux d'étruscologie et « son initiation », que M. Albert Grenier a fait précéder d'une préface alerte où est bien mis en relief l'intérêt passionnant de ces recherches, constitue un guide compétent et sûr — aussi sûr qu'on peut l'être en pareille matière — dans un domaine encore mal connu.

Cinq chapitres, clairement écrits, sobres et nourris, traitent successivement de l'origine et histoire des Étrusques, de leur langue et littérature, de la religion, de la vie économique et sociale, de l'art. Une conclusion résume les résultats acquis au cours de l'exposé, et tout en mettant bien en valeur l'influence considérable exercée sur Rome par la civilisation étrusque, met en garde le lecteur contre les théories outrancières qui ont voulu prolonger jusqu'à l'époque moderne les effets de cette influence dans l'art, dans le folk-lore, voire dans la prononciation toscane. La bibliographie, qui ne signale que des ouvrages modernes, et les plus importants, est judicieuse ; les planches, indispensables puisque, dans l'ignorance de la langue où nous sommes, — et la connaîtrions-nous que les documents, monotones et courts pour la plupart, ne nous apprendraient pas grand' chose : c'est surtout aux monuments figurés, sculptures, peintures, objets divers, que nous devons ce que nous savons —, les planches sont bien choisies et d'une bonne exécution. Si l'on peut contester certains points de détail — peut-être l'auteur, malgré les réserves qu'il présente — accorde-t-il trop de créance aux tentatives d'interprétation des textes, et d'établissement d'une grammaire étrusque (M. Pallottino auquel il accorde beaucoup de confiance ne me semble pas la mériter sans réserves), dans l'ensemble on ne peut que féliciter l'auteur d'avoir, dans un si rapide aperçu, donné un aussi complet exposé, nourri de faits et d'idées.

Du terrain scabreux de l'étruscologie, nous voici ramenés avec M. de Ruyt sur un champ mieux défriché, celui de l'élégie romaine. L'éditeur nous donne de Tibulle cinq pièces seulement (l. I, 10, et 3 ; l. II, 1, 2, 5), mais il en établit

le texte, les traduit et les commente avec tout le soin possible : son travail fait un peu l'effet d'explications longuement préparées pour un auditoire d'étudiants. Les élégies, bien choisies, sont suffisantes pour nous donner une idée de l'inspiration et de l'art, un peu monotones, de Tibulle, gentil poète, mais sans grande force et sans renouvellement : la composition et le développement sont bien marqués, les notes ne se contentent pas de débrouiller les difficultés littérales, mais donnent tous les éclaircissements historiques et ne craignent pas non plus d'aborder le domaine littéraire et psychologique ; et la traduction s'efforce, souvent avec bonheur, d'être à la fois élégante et fidèle : deux qualité que Délia ne réunissait peut-être pas [1].

A. Ernout.

Cornelii Taciti. *Historiarum libri* rec. Caesar Giarratano, xvi-317 p. in-8° ; Romae, Typis Regiae Officinae Polygraphicae, 1939.

La collection des Scriptores Graeci et Latini que publie l'Istituto poligrafico delle Stato, par les soins de l'Académie royale d'Italie, vient de s'enrichir d'une édition des Histoires de Tacite due à M. Cesare Giarratano, à qui nous devions déjà l'édition des livres XLI-XLV de Tite-Live parue en 1933. J'en ai rendu compte dans la *Revue de Philologie* [2] : je ne puis que renouveler les regrets que j'exprimais alors sur l'absence d'italiques dans le texte pour signaler les passages qui s'écartent du manuscrit, et sur la façon dont est rédigé l'apparat critique : je persiste à croire que l'apparat critique positif, c.-à-d. celui qui indique d'abord la leçon adoptée, et la fait suivre ensuite des variantes ou des corrections rejetées par l'éditeur, est à la fois plus clair et plus logique : c'est du reste celui que recommandent les rédacteurs de la brochure publiée par les soins de l'Union Académique internationale [3].

Le texte des Histoires est maintenant constitué d'une façon à peu près

---

1. P. 34, v. 2 *o utinam memores* est traduit par « plût au ciel que vous vous souveniez de moi » : il faut lire « plaise au ciel » (le souhait se rapporte à l'avenir) ; v. 15 *solator* « pour la consoler », je crois plutôt au sens concessif ; v. 19 « j'ai dit que mon pied... *m'a donné* des signes pénibles » ; la traduction est par trop littérale, et il faudrait, en tout cas, *m'avait donné* ; v. 41-43 je ne comprends pas pourquoi les parfaits identiques du texte sont traduits par des passés simples et des passés composés (*n'a pas été mis* ; *n'a pas songé* ; n'*eut* de portes, il n'y *eut* pas) ; p. 46, note du v. 77 *poturi* est par lapsus qualifié de datif ; ou bien l'auteur avait-il d'abord écrit *poturo* dans le texte ? ; p. 60, v. 71 *fixisse puellas gestit* « il exulte d'avoir atteint les jeunes filles » ; non, mais « il brûle d'atteindre », *gestit* n'a pas d'autre sens, et le parfait de l'infinitif — s'il n'est pas un simple expédient métrique, fréquent chez des dactyliques de l'époque impériale —, insiste sur le résultat de l'action ; p. 66, v. 10, au lieu de *adnuat*, lire *adnuit* ; p. 74, v. 16 *abdita quae senis facta canit pedibus* ; la traduction « elle qui chante en hexamètres les *destins* cachés », correspond à un texte qui porterait *fata*, non *facta* ; v. 24 *consorti non habitanda deo*, est traduit par « dont Romulus ne partagea pas la demeure avec son frère », ce qui correspond à un texte *habitata* ; le participe *habitanda* a le sens futur : « dont Romulus *ne devait point partager...* » ; p. 78 *Ecce* « Voilà que », non mais « Voici que ».

2. 3e série, t. IX (1935), p. 395.

3. Emploi des signes critiques, Dispositions de l'apparat dans les éditions savantes de textes grecs et latins ; Conseils et recommandations par J. Bidez et A. Drachmann ; éd. nouvelle par A. Delatte et A. Severyns, 1938.

définitive ; nulle découverte de manuscrits n'est venue enrichir notre connaissance, et c'est à bon droit que M. Giarratano rejette l'hypothèse hasardeuse de L. A. Constans sur l'archétype du Mediceus, ou remet à sa juste place le Vaticanus 1958, que M. Grat avait cru pouvoir égaler, et même dans certaines leçons, préférer au Mediceus. M. G. s'est donc contenté de faire une révision scrupuleuse du manuscrit de Florence, il en a relevé toutes les leçons, même les moins importantes avant de dresser son apparat, ne recourant aux copies, toutes tardives et indirectes, du Mediceus, que lorsque celui-ci est lacunaire (*Hist.* I, 69-75 ; I, 86-II, 2) : par une série d'exemples probants, il nous montre combien ces manuscrits sont altérés et fautifs (préf., p. XI-XII) ; aussi ne les a-t-il utilisés qu'avec les plus grandes précautions pour combler ces lacunes : *Itaque in lacunis Medicei supplendis hos codices cautissime adhibui.* D'autre part, pour ne pas charger inutilement son apparat, M. G. en a banni toutes les broutilles sans importance, c.-à-d. la moitié environ du matériel qu'il avait amassé à grand'peine : *dimidiam fere partem supellectilis quem magno labore congesseram.* Il a unifié l'orthographe, en se fondant sur l'usage du temps de Tacite, et de l'école à laquelle il appartenait *quae consuetudo fuisset, et temporum quibus Tacitus vixisset, et scholae, quam is secutus esset, diligenter perpendi* : c'est ainsi qu'il a partout écrit, sans assimilation, *adfligo, adfluo, adrogantia, adsisto ; inlecebra, inrito, obpugnatio* ; mais par contre *oppono, opprimo, comprimo, imbuo, imputo, immitis* ; j'avoue que je n'ai pas bien saisi la raison de cette différence, et je pense que, inconséquence pour inconséquence, il eût mieux valu suivre la graphie des manuscrits avec ses variantes, les Romains n'étant jamais parvenus à fixer leur orthographe. M. G. a partout écrit *aput* qu'il considère comme la forme la plus ancienne (?), *antiquiorem formam.* Qu'entend-il par la forme la plus ancienne ? Est-ce la forme étymologique ? Il faudrait d'abord connaître l'origine exacte de la préposition. Est-ce la forme qui apparaît dans les plus anciens textes latins ? Je lis dans le SC. des Bacchanales, l. I *apud aedem Duelonai* ; et sur l'inscription du Lac Fucin, *CIL* I² 5 *apur finem* où le passage de *d* à *r* nous montre que le *d* de *apud* est ancien. Sans doute d'après le témoignage du Thesaurus *inde a lege Iulia municipali* (aput forum, aput exercitum) *in titulis veteribusque codicibus saepissime et ante consonantes et ante vocales scriptum est* aput ; mais Velius, GLK VII, 70, 6 enseigne *non dubitatur vero quin* 'apud' *per* d *scribi debeat.* Je m'excuse de discuter sur des vétilles, mais c'est la partie la plus personnelle de l'édition de M. G., et celle sur laquelle il insiste dans sa préface. Pour le reste, il nous donne un texte judicieusement établi, soucieux de maintenir autant que possible les leçons du Mediceus, et se contentant souvent de rejeter dans l'apparat les conjectures plausibles : parfois même il a signalé des corrections inutiles : ainsi III, 33, l. 25 *dum pecuniam vel gravia auro templorum dona sibi quisque trahunt, maiore aliorum vi truncabantur*, était-il nécessaire de mentionner les corrections *obtruncabantur* de Heinsius et *trucidabantur* d'Ernesti ? L'emploi de *truncare* est courant à l'époque de Tacite ; le verbe se retrouve dans les Annales I, 17, 2 *truncato ex vulneribus corpore.* Par contre, malgré Walther, j'ai peine à croire à l'authenticité du *paucis resistentium obumbratis* de III, 12, 2, et il me semble que là le *obtruncatis* des recentiores s'impose, comme dans I, 80, 2 où le Mediceus porte *resistentem seditioni tribunum et severissimos centurionum obtruncant.* — L'impression du livre est très soignée : p. 288, l. 27 il faut lire *triremem* (au lieu de *triremen*).

A. Ernout.

Apulée. *Les Métamorphoses*, t. I, livres I-III, texte établi par D. S. Robertson et trad. par P. Vallette ; lxiv + 85 pp. doubles in-8° ; Paris, Les Belles Lettres, 1940.

Le nom des deux collaborateurs nous garantit l'excellence de cette édition. Depuis sa thèse sur l'*Apologie* d'Apulée, M. Vallette n'a cessé d'étudier les problèmes que pose l'exégèse de cet auteur, et il a donné aux Belles Lettres une édition de l'*Apologie* même qui ne mérite que des éloges ; quant à M. Robertson, il connaît mieux que personne la tradition manuscrite du texte, et les travaux qu'elle a provoqués. Les deux collaborateurs ont travaillé toujours de concert, de façon à ne pas rompre l'unité de leur travail ; enfin ils ont eu pour réviseur M. René Durand, dont il est superflu de mentionner la compétence et le dévouement. Aussi ne faut-il pas s'étonner que cette édition marque un progrès réel sur les précédentes, van der Vliet, Helm, Giarratano, pour ne nommer que les derniers en date. La préface est divisée en deux parties : dans la première, M. Vallette étudie la question des sources du roman, ses rapports avec l'Ane de Lucien (ou du pseudo-Lucien), et il critique avec sagacité le texte de Photius qui signale l'existence des *Métamorphoses* d'un certain Lucius, dont Lucien n'aurait fait que traduire les deux premiers livres : la discussion, difficile, étant donné que nous ne possédons rien de ces métamorphoses grecques et que l'existence de Lucius lui-même est mise en doute, est conduite avec beaucoup de sagacité, et personne ne contestera la solution de prudence à laquelle l'auteur est amené : on a sans doute donné dans certains pays à cette question des sources hypothétiques une importance exagérée, d'autant que cette recherche, purement conjecturale, n'aboutit qu'à des résultats toujours imprécis, et le plus souvent contestables ; c'est par une heureuse réaction contre cette tendance que M. Vallette conclut que « nous pouvons désormais, sauf recours occasionnel à l'utilisation des sources, considérer les *Métamorphoses* en elles-mêmes, abstraction faite de toute influence extérieure » (*Préf.* p. xxi). Il analyse ensuite la nature du roman, et ses rapports avec les fables milésiennes, la nature exacte du titre — *Métamorphoses* ou *Asinus aureus*? — et sa justification ; l'inspiration — ou plutôt les inspirations[1] — et la composition, enfin le style. Quant à la version française, malaisée entre toutes, de cet écrivain à la langue aussi composite que son œuvre, qui va puiser à toutes les sources, à toutes les époques, et dans tous les genres, tarabiscoté, précieux, raffiné, surchargé, non sans mauvais goût, elle a lutté avec bonheur contre un adversaire difficile, et parfois insaisissable. Elle est élégante et fidèle, deux qualités qu'il n'est pas fréquent de rencontrer unies, même ailleurs que dans une traduction.

Le texte des *Métamorphoses* nous a été conservé essentiellement par un manuscrit du xie siècle, exécuté au Mont Cassin, dont dérivent plus ou moins directement les quelque quarante autres codices que nous possédons. En raison de son importance particulière, *F* (le *Laurentianus* 68, 2 ; c'est aussi le ms. de Tacite) a été l'objet d'études et de collations minutieuses, comme aussi sa copie directe, φ (le *Laurentianus* 29,2), provenant également du Mont

1. « Recueil d'histoires fabuleuses, roman érotique, symbole philosophique ; œuvre licencieuse, œuvre satirique, œuvre d'édification, les *Métamorphoses* ne sont rien de tout cela et sont tout cela en même temps. Apulée, on a beau l'enfermer dans une formule unique, il s'en évade toujours par quelque bout. » *Préface*, p. xxxv.

*

Cassin, et exécuté vers l'an 1200. Tout en utilisant les travaux de ses devanciers, depuis Keil jusqu'à Helm, Lowe, Giarratano, M. Robertson ne s'est pas contenté de leur témoignage ; il a refait une collation complète de *F*, et une collation partielle de φ sur tous les points où son témoignage pouvait être utile ; il a, en outre, fait faire des collations partielles de trente-six manuscrits récents, et de « ses propres yeux » il en a examiné vingt-cinq : c'est dire qu'après lui, il ne restera pas beaucoup à glaner. En lisant l'apparat, on est étonné de l'extraordinaire attention qu'il a mise à noter et à dater tous les détails de *F* : grattages, surcharges, corrections de diverses mains et repentirs. Cet examen lui a permis de rectifier sensiblement l'opinion de Giarratano sur l'origine des surcharges, corrections et altérations de *F*. En outre M. Robertson a pu distribuer en quatre grandes classes les *recentiores* ; la première étant la plus importante, car elle doit dériver d'une copie de *F* antérieure à la déchirure du feuillet 160, qui affecte les chapitres 7, 8 et 9 du livre VIII. Dans ces quatre classes, il a choisi, après mûr examen, quatre manuscrits : *A* (Ambrosianus N 180 P, XIVe s.) *U* (Illinoiensis, s. XIV, a. 1389, conservé à la bibliothèque de l'Université d'Illinois, E. U.), *E* (Etonensis 147, s. xv), *S* (Audomarensis 653, s. xv, provenant de l'abbaye de Saint-Bertin). Il a pu ainsi établir un *stemma* (page LXIV), qui résume et éclaire la descendance de ces manuscrits. Enfin il a utilisé toute la littérature relative à l'établissement du texte, depuis l'édition princeps (Rome, 1469), jusqu'aux travaux contemporains. De toute cette masse de renseignements, il a tiré un apparat copieux certes, mais clair, qui non seulement donne toutes les leçons, mais les discute quand elles sont contestées ou difficiles, recourant à toutes les références utiles, éditions[1], conjectures d'auteurs, articles, travaux sur la langue, rapprochements avec Apulée lui-même que facilite le précieux *Index Apuleianus* de W. A. Oldfather, H. V. Canter, et B. E. Perry. Cet apparat est presque un commentaire ; en tout cas, il en fournit dans bien des cas les éléments[2]. Peut-être trouvera-t-on cette abondance parfois excessive, et dépassant les cadres traditionnels d'un apparat ; mais on sent l'auteur si plein, et si maître de son sujet qu'on ne saurait s'attarder à ce grief. Et les dimensions considérables de l'apparat laissent au bas de la traduction correspondante d'importants espaces vides que M. Vallette s'est ingénié à combler par des notes bien venues : besogne ardue — *experto crede Roberto* — dont il faut lui être reconnaissant.

---

1. C'est ainsi qu'il a pu restituer à son véritable auteur Bernadus Philomathes la seconde édition de la Juntine, qu'avant lui on se contentait de désigner par l'abréviation anonyme, *lunt.* 2.

2. Ainsi, l. I, XXII, 6 : Intuli mē eumque accumbentem exiguo admodum grabattulo et commodum cenare incipientem inuenio. L'apparat porte : 6 accumbentem *Robertson* : accūbantē *F* accubantem φ a* ; *uerbo* accumbere *sex locis* (*IV, 7,5* ; *V, 3, 2; VI, 24, 1 ; VIII, 8, 8; IX, 22, 6 ; X, 17,3*) *certe usus est Apul. qui ad cenas spectant omnes, uerbo* accubare *uno certe loco* (*V, 6, 1*) *de concubitu, ambigui duo loci II, 11, 4 flor. 14, 6* ; l. II, XXV, 4 : « Quin abis », inquam « impurata bestia, teque ad tui similes musculos recondis, antequam nostri uim praesentariam experiaris ? Quin abis ? » Apparat : mosculos (mos *ex* mas *corr. ead. m., in marg. eras. duae tresue litt. quarum ult. fuit* s) *F : murium mustelas fuisse inimicas docet Phaedr. Fab. I*, 22, *quamobrem mustelas coni. Scriverius* in angulos (*seruato* ac) *Bluemner et similiter* in hortulos Helm *sed contumeliam in mustelam iacere custodem intellexit Floridus.* Il n'est pour ainsi dire pas de page où l'on ne trouve des discussions semblables.

Voici quelques endroits du texte où M. Robertson, M. Vallette ont corrigé la tradition manuscrite :

l. I, II, 2 et 3. Postquam ardua montium et lubrica uallium et roscida cespitum et glebosa camporum <emensus> emersi *in* equo indigena ... 3 ... equi sudorem <fronde detergeo>, frontem curiose exfrico.

Apparat. 2. Postquam... <emensus> emersi, in (in *ut ex cod. Fuxensi, hodie deperdito iam Roaldus*) *Vallette* : Postquam... emersi me (*sed post* i *dist. al. ut uid. m.*) *F* Post... emensa *v* Postquam... emersimus *Leo sed accusatiu. regere* emergo *uix credibile* || ... 3 fronde detergeo *add. Robertson* : sudorem frontem *ut dupl. acc. def. Wiman et aliter Armini* sudorem fronte *v* sudorem fronde *Beichemus* sudoram frontem *coll. Flor. 16, 21 Haupt.*

l. I, XI, 1 'Mira « inquam » set nec minus saeua... memoras.

Apparat. Set nec Robertson : *nec (eras. &) *F* et nec φ nec *a*.

l. II, II, 5 'Est', inquit, 'Hercules, est Lucius.

Apparat. hercules, est Lucius *Robertson* : hercules* lutius (*eras. ut uid. una litt.*) *F* hercules* lutius (*eras. ut. uid.* c) φ hercules hic lucius *a*, *cf. Bernhard p. 233 et e. g. X 11, 1* 'non patiar' inquit 'hercules, non patiar...'

l. II, XIII, § 5. At ille ubi primum consauiatus eum iuxtim se ut adsidat effecit, [attonitus] et repentinae uisionis stupore <attonitus> et praesentis negotii quod gerebat oblitus...

Apparat. attonitus *trac. Robertson* || et repentinae *F* : et *del Luetjohann, in* ex *mut. Petschenig.*

l. II, XXVIII, 5. Non obnitimur <necessitati> nec terrae rem sua*m* denegamus.

Apparat. 5 necessitati *coll. de Mundo 38 (174,7 et 175, 6 Th.) suppl. Robertson :* fato *uel* neci *suppl. Rohde* Libitinae *Purser.*

l. III, XVIII, 6 sed longe <tu> fortius qui tres inflatos caprinos utres exanimasti.

Ces corrections et d'autres, peu nombreuses, et portant sur des passages controversés, seront, comme toutes les conjectures, discutées, mais en tout cas, elles ont toujours été mûrement pesées, et la plupart du temps, elles présentent un progrès sur les textes précédents. Parfois, M. Robertson, sans introduire sa conjecture dans le texte, la fait figurer avec un point d'interrogation dans l'apparat ; e. g. II, v, 8 nam et illa uri*tur* où au lieu de *uritur*, correction de Bluemner (*urit *F*). M. Robertson propose *surit* ; II, VI, 6 et uoto diutino poteris fabulis miris implere pectus, où l'apparat porte : *an legendum* et uoto diutino potiris ; fabulis miris explere (*imperat.*) pectus *Robertson?* Je serais tenté de lire : et uoto diutino pote*ns* (= maître de) fabulis miris explere pectus ; l. II, XIV, 3, où au lieu du nom propre *Arignotus*, substitué par Jungermann au *arisnotus* de *F*, M. Robertson propose *Aristonus* ; l. II, XX, 6. Qui cunctorum obstinatione confusus indigna murmurabundus (-das *F*) cum uellet exsurgere, M. Robertson, que gêne non sans raison l'expression obscure *obstinatione... indigna*, suggère *indignabundus et murmurans*, rapprochant Suétone, *Aug.* 40, 5 *indignabundus et clamitans.* Ainsi M. Robertson, sans vouloir imposer son remède, nous éclaire sur la difficulté. Je n'ai pour ma part rien ou du moins très peu de choses à ajouter à ce qu'il nous apporte [1] : je lui soumets

1. L. I, X, 3, j'écrirais plutôt *sepulcralibus* que *sepulchralibus* ; I, XXIV, 2 *fenum*

pourtant ces deux questions : l. I, x, 4, quod mutua hortatione consone clamitarent quam sanctissime deierantes sese neque ei manus admolituros, et si quis aliud cogitarit salutare laturos subsidium. Le *clamitarent* n'incline-t-il pas à lire *cogitaret*? De même, l. II, xxii, 6... siqui non integrum corpus mane restituerit, quidquid inde decerptum deminutumque fuerit, id omne de sua facie sua desecto sarcire compellitur. Après *restituerit*, *decerptum deminutumque fuerit*, ne convient-il pas de lire *compelletur*? Sans doute, la concordance des temps n'est pas une règle absolue, toutefois ici le sens même incline à faire adopter d'une part l'imparfait du subjonctif *cogitarent*, et le futur *compelletur*. Mais je suis sûr que M. Robertson trouvera de bonnes raisons pour me démontrer que j'ai tort, et je ne lui soumets mes doutes que pour lui montrer avec quel intérêt je l'ai lu. Souhaitons que la suite de cette édition ne se fasse pas longtemps attendre.

A. Ernout.

Q. S. Fl. Tertullianus. *De Pallio*, Krit. Uitg. m. Vertaling en Commentaar door Aloïs Gerlo ; D. I Inleiding, Tekst en Vertaling ; D. II Commentaar, 2 vol. de x-106 et 224 pp. in-8° ; Wetteren, Uitg. De Meester.

Le *De Pallio* passe pour être un des traités les plus obscurs de Tertullien ; Eduard Norden et P. de Labriolle le considèrent même comme l'ouvrage le plus difficile de la latinité. Quant à son intérêt, *ce traité*, dit G. Boissier, *n'est donc en lui-même qu'un jeu d'esprit, une curiosité littéraire, et mériterait à peine de nous arrêter un moment, s'il ne mettait dans out son jour la tyrannie que l'éducation même exerçait sur les âmes qui s'étaient le plus complètement livrées au christianisme*[1]. Et de fait, sans discuter l'inspiration même, qui est puérile, et la composition, faite d'un bric à brac de morceaux incohérents, je n'ai jamais trouvé de style plus tarabiscoté, de vocabulaire volontairement plus obscur, d'images ou de comparaisons plus tourmentées que dans cet opuscule ; la syntaxe elle-même y est à chaque instant bousculée : reprises de constructions désuètes, hellénismes, innovations et extensions analogiques de toute nature, si bien qu'en présence des leçons souvent divergentes des manuscrits, le lecteur déconcerté, et ne sachant sur quel critère se régler, se demande avec inquiétude pour laquelle il doit se décider. Claude Saumaise, auquel nous devons le meilleur commentaire ancien qui ait été donné du *De Pallio*, dit dans sa Préface : « *Nam qui in reliquis scriptis naturae suae uel gentis genio quodam ubique obscuritatem affectauit, in hoc opusculo uidetur consulto consilio operam dedisse, et hoc unum elaborasse, ut a nemine intelligeretur nisi qui plurimum laboraret. Multos etiam uidi postquam bene aestuassent ut eum assequerentur, nihil praeter sudorem* et *inanem animi fatigationem lucratos ab eius lectione discessisse.* » Grâce à M. Aloïs Gerlo, cette peine stérile sera évitée aux amateurs de Tertullien, du moins à ceux qui entendent le flamand, car c'est en cette langue que l'auteur a écrit introduction, traduction et commentaire[2]. Sans doute M. Gerlö, qui est docteur de l'Université de Gand, a-t-il voulu marquer son attachement à son dialecte maternel, et

atque hordeum plutôt que *faenum atque ordeum* ; 3 *forum cuppedinis* plutôt que *forum cupidinis* (de même XXV, 1), cf. Thesaurus s. u. *cuppedium*, *cuppedo*.

1. La fin du paganisme, t. I, p. 303.

2. Où l'on relève, comme trop souvent, l'indication d'ouvrages généraux ou élémentaires (tel le Dictionnaire des antiquités de Rich), sans rapport direct avec le sujet.

son indépendance vis-à-vis des « grandes » langues. On peut regretter pourtant qu'il ait ainsi réduit la portée de son étude, et restreint considérablement le nombre de ceux qui pourront apprécier, et surtout utiliser, son consciencieux travail. Il est vrai qu'il pourra toujours rétorquer que son flamand n'est pas plus obscur que le latin de son modèle.

L'introduction, de 53 pages, traite tous les problèmes que pose le traité : établissement du texte, et tradition manuscrite, l'auteur ayant refait la collation des codices les plus importants sur les originaux eux-mêmes ou sur des reproductions photographiques (p. 1-9) ; éditions, commentaires et traductions (p. 9-27) ; contenu, caractère, sources et date de composition du traité (p. 27-45), style (p. 45-53). Cette dernière partie, volontairement écourtée à cette place, sera plus largement développée dans le commentaire. Suivent le texte, accompagné d'un très abondant apparat critique comprenant non seulement les variantes des manuscrits, mais les leçons adoptées ou les conjectures proposées par les différents éditeurs du traité (on s'étonne que M. Gerlo n'ait pas employé les caractères italiques pour distinguer dans son texte ce qui est conjectural de ce qui est donné par les manuscrits) ; traduction accompagnée de brèves notes expliquant ou justifiant la traduction proposée — ce n'est pas la faute de M. Gerlo si la traduction elle-même a besoin d'être éclairée — ; index nominum propriorum. La seconde partie comprend la bibliographie et le commentaire. M. G. n'a rien négligé pour rendre son auteur moins obscur. Il a dépouillé les exégètes les plus anciens comme les plus récents, et il sait rendre pleine justice à Claude Saumaise comme à E. Löfstedt ou à Hoppe, pour ne nommer que les plus connus. Grammaire, vocabulaire, style, allusions à l'histoire et à la fable — et Dieu sait que Tertullien ne les ménage pas — bref, fond et forme ont été l'objet de ses soins. Il pécherait plutôt par surabondance ; et dans son souci de ne rien négliger, il a parfois donné quelques explications inutiles : était-il besoin par exemple de noter que *exungues* veut dire *sine unguibus; excornes, sine cornibus; adulterinum, falsum, spurium* ? Un commentaire du *De Pallio* n'est pas fait pour les débutants. Certaines observations se répètent et auraient gagné à être groupées (ainsi par ex. p. 93 et 97 les notes sur le datif à sens final du gérondif). C'est la critique que je serais tenté de faire à ce commentaire : il est dispersé, et les faits caractéristiques, et particuliers à Tertullien, ne sont pas suffisamment détachés des autres. Il y a dans sa langue des façons de s'exprimer qui tiennent à son époque et qui se rencontrent chez tous ses contemporains, et il y a aussi des tournures et des créations qui n'appartiennent qu'à lui, et qui portent sa marque : le départ entre ces deux ordres de faits n'est pas suffisamment marqué. Défaut de jeunesse dont on ne saurait faire trop grief à M. Gerlo. J'aurais préféré aussi que les listes des mots qu'il donne p. 49 et s. du tome I fussent mieux élaborées, et classées par genres : mots composés, dont Tertullien fait grand usage, mots abstraits, termes grecs, mots populaires, créations à contre-sens (comme cet étrange *passiuitus* du ch. III, 7, au sens de *passim*) : on aurait mieux aperçu le caractère composite de cette langue, son mauvais goût, et — disons-le — parfois sa barbarie. Mais ces menues critiques n'enlèvent rien au mérite de l'éditeur courageux et érudit qui s'est tiré à son honneur d'une tâche malaisée toujours, et souvent rebutante[1].

A. Ernout.

1. L'impression est généralement correcte. Voici pourtant quelques fautes

Prudentius. *Hamartigenia*, with Introduction, Translation a. Commentary by Dr J. Stam, 274 pp. in-8° ; Amsterdam, H. J. Paris, 1940.

Décidément la littérature chrétienne est une mine inépuisable, et les apprentis docteurs n'ont pas de peine à y trouver un texte pour exercer leur jeune science. M. Lavarenne, outre son étude sur la langue de Prudence, où les faits les plus insignifiants avaient été catalogués suivant les anciens modèles, nous avait donné une édition de la *Psychomachie* avec traduction et commentaire. Suivant son exemple, M. Stam nous apporte l'*Hamartigenia*, ou la Naissance du péché, ou du mal. C'est un poème de 966 hexamètres dactyliques, précédé d'une préface de 63 trimètres iambiques, qui a pour objet de combattre le dualisme de Marcion, que Prudence ne craint pas d'assimiler à Caïn, d'une manière du reste assez obscure :

Cain, quiesce ; namque si recte offeras, 11
Oblata nec tu lege recta d i u i d a s, 12
Peruersa nigram uota culpam traxerint. 13
. . . . . .
Agnosco nempe, quem figura haec denotet, 32
Quis fratricida, qui peremptor auidus
Praue sacrorum disciplinam d i u i d a t,
Mactare dum se uota censet rectius : 35
Marcion, arui forma corruptissimi,
Docet d u i t a s discrepare a spiritu
Contaminatae dona carnis offerens
Et segregatim numen aeternum[1] *colens.* 39

Je laisse aux théologiens le soin d'expliquer le sens profond de ces vers — ils n'y sont pas, je crois, encore complètement parvenus. En tout cas le lecteur pourra juger de la langue de cette « poésie ». Il faut dire, pour être juste, que les hexamètres n'ont pas tous ce ton ; et l'on y trouve toutes les ressources qu'un bon rhétoricien, muni dans sa mémoire d'un *Thesaurus poeticus*, peut emprunter à ce répertoire. Virgile surtout, puis Horace et Lucrèce, Ovide, Juvénal, Claudien fournissent à Prudence bien des expressions, et aussi des mouvements, des formes de phrases ou de vers :

216 *Tunc lolium lappasque leues per adultera culta*
Ferre malignus ager glaebis male pinguibus ausus
Triticeam uacuis segetem uiolauit auenis,
Tunc etiam innocuo uitulorum sanguine pasci,
220 *Iamque iugo edomitos rictu laniare iuuencos*

---

d'impression : t. I, p. 14, n. 3, l. 2 *notabionibus* (l. *notationibus*) ; p. 32, l. 9 du bas *tubi* (l. *subi*) ; p. 51, l. 9 du bas *illico* (l. *ilico*) ; p. 52, l. 7 *inquitari* (l. *inquietari*) et ajouter dans la liste des verbes employés absolument au sens réfléchi *quassare*, II, 3 ; p. 64, § 3, l. 3 *fuitasse* (l. *fluitasse*), t. II, p. 9, l. 9 du bas : Neumann (l. Leumann) ; p. 18, l. 15 *epesegeticus* (l. *epexegeticus*) ; p. 21, l. 18 du bas *soros* (l. *soror*) ; p. 117, l. 3 *claculariae* (l. *clancullariae*). Dans le texte, ch. II, 3, je n'arrive pas à comprendre la construction *in forma mutauit* (lire *formam mutauit*, comme ch. III, 1, *mutant et bestiae pro uestae formam?*) ; ch. III, 6, les mots *uermiculi genus est* sont évidemment une glose.

1. Je rétablis la leçon correcte *aeternum ; alternum* est une coquille de Bergman, respectée par M. Stam.

Occiso pastore truces didicere leones.
Nec non et querulis balatibus irritatus
Plenas nocte lupus studuit perrumpere caulas.

Il n'est pas besoin de marquer combien un pareil passage est tout entier d'inspiration virgilienne : on croirait à un pastiche. Par ailleurs, dans les parties où Prudence raisonne et discute, c'est Lucrèce qui s'impose à son esprit :

Aut unus deus est, rerum cui summa potestas,
Aut, quae iam duo sunt, minuuntur dispare summo,
Porro nihil summum nisi plenis uiribus unum,
Distantes quoniam, proprium dnm quisque reuulso
Vindicat imperio, nec summa nec omnia possunt.

Mais aussi certains passages sont d'une veine plus personnelle, et permettent d'entrevoir ce que Prudence aurait pu donner s'il avait vécu à une autre époque, moins usée que la sienne, où il eût été plus maître de son inspiration. Tel est par exemple le passage sur la fécondation chez les vipères :

Si licet ex ethicis quidquam praesumere, uel si
De physicis exempli aliquid, sic uipera, ut aiunt,
Dentibus emoritur fusae per uiscera prolis,
Mater morte sua, non sexu fertilis aut de
Concubitu distenta uterum, sed dum calet igni
Percita femineo, moriturum obscena maritum
Ore sitit patulo ; caput inserit ille trilingue
Coniugis in fauces atque oscula feruidus intrat
Insinuans ori coitu genitale uenenum.
Nupta uoluptatis ui saucia mordicus haustum
Frangit amatoris blanda inter foedera guttur
Infusasque bibit caro pereunte saliuas.
His pater inlecebris consumitur, at genetricem
Clausa necat subolis[1] *; nam postquam semine adulto*
Incipiunt calidis corpuscula parua latebris
Serpere, motatumque uterum uibrata ferire,
Aestuat interno pietatis crimine mater
Carnificemque gemit damnati conscia sexus
Progeniem, saepti rumpentem obstacula partus.
Nam quia nascendi nullus patet exitus, aluus
Fetibus in lucem nitentibus excruciata
Carpitur atque uiam lacerata per ilia pandit.
Tandem obitu altricis prodit grex ille dolorum
Ingressum uitae uix electatus et ortum
Per scelus exsculpens ; lambunt natale cadauer
Reptantes catuli, prolis dum nascitur orba
Haud experta diem, miserae nisi postuma matris.

Qu'on me pardonne la longueur de cette citation ; mais il y a dans ces vers une puissance d'imagination, une passion même, et par endroits une beauté de forme, qui méritent qu'on leur rende hommage.

1. Lege *suboles*, nominatif.

M. Stam s'est acquitté de sa tâche d'éditeur avec beaucoup de conscience, sinon d'originalité. Il a repris le texte de Bergmann, sans même y joindre l'apparat critique — ce qu'on lui repprochera, non sans raison. Une longue introduction (54 pages) nous renseigne sur le poète et sur le poème ; valeur esthétique et religieuse, sources, eschatologie ; prosodie et métrique ; puis vient le texte, accompagné de la traduction — la première, semble-t-il, qui ait été donnée en une langue moderne de l'Hamartigenia — ; suivent les notes (p. 117-254), la bibliographie (p. 254-262) et les indices : index lexicographique, grammatical, et métrique ; index des sujets traités. Tout le travail, comme je l'ai dit, témoigne de beaucoup d'application ; peut-être même de trop d'application. C'est le défaut commun à la plupart de ces éditions de débutants : ils ne savent pas ou ils n'osent pas élaguer, ils ne savent pas non plus grouper en un faisceau les observations de même nature, de façon à leur donner une portée générale : de là l'impression que donnent toutes ces notes d'être élémentaires et morcelées. Souvent la note n'ajoute pas grand'chose à la traduction qu'elle ne fait que paraphraser. Parfois aussi on se demande si l'éditeur n'a pas une confiance excessive dans la leçon des manuscrits (par ex. quand il s'agit de graphies comme *ephybi*, Préf. v. 1 ; *blasfeme*, Texte, v. 2 ; *yacinthis* 267, *hyrsutos* 134) ; il ne faut pas être grand clerc en paléographie pour savoir qu'elles n'ont aucune chance de remonter à l'auteur. Enfin, il arrive que la note soit erronée : ainsi, à propos de ces vers :

Taedet sacritegas matrum percurrere curas,
Muneribus dotata dei quae plasmate fuco
Inficiunt, ut pigmentis cutis inlita perdat,
Quod fuerat, falso non agnoscenda colore.

M. Stam remarque : « *quod fuerat*, plus quampf. for imperf. The so-called substitution of plsq. pf. for the impf., wich already begins in the colloquial language of old Latin. Cf. etc... » Mais *fuerat* a ici sa valeur propre d'un prétérit du perfectum « ce qui était mais qui n'est plus », et n'est nullement le substitut « populaire » de *erat*.

Je m'en voudrais d'insister plus longuement. M. Stam a eu le courage d'oser le premier une traduction d'un texte souvent obscur, et un commentaire qui n'esquivât point les difficultés. Il a accompli sa tâche en s'entourant de tous les secours qui étaient à sa portée, et sa bibliographie montre combien il a été scrupuleux dans son information. L'abondance parfois excessive des explications est une preuve de sa bonne foi : mûri par l'expérience, et devenu plus sûr de lui, M. Stam utilisera une autre fois avec plus de critique les fiches qu'il a si diligemment rassemblées ; il en supprimera quelques-unes, il fondra en une seule toutes celles dont les observations se répètent ; et il nous donnera, j'en suis sûr, une œuvre en tous points excellente.

A. Ernout.

TABLE DES MATIÈRES

P. Chantraine. — Le rôle et la valeur de ἐν dans la composition.... 115
E. des Places. — L'équivalence kerannymai-Temperari..... 143
G. Daux. — Note sur le règlement des mystères d'Andanie..... 58
M. Durry. — *Laudatio funebris* et rhétorique..... 105
P. Grimal. — Sur quelques noms propres de la Cena Trimalchionis. 161
V. Martin et D. van Berchem. — Le *Panis Aedium* d'Alexandrie.... 5
Ch. Mugler. — Sur la concurrence entre le participe et la subordonnée relative..... 146
G. Rouillard. — Une étymologie (?) de Michel Attaliate..... 63
E. de Saint-Denis. — Les énumérations de prodiges dans l'œuvre de Tite-Live..... 126
R. Schilling. — L'Hercule romain et la réforme religieuse d'Auguste. 31
F. Thomas. — Sur une manière d'exprimer la répétition et l'antériorité en latin tardif..... 22

Notes et Discussions.

A. Ernout. — Tite-Live, Histoire romaine, l. I et II, texte établi par Jean Bayet et trad. par G. Baillet..... 181
G. Rouillard. — A propos d'un ouvrage récent sur l'histoire de l'État byzantin..... 169

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Apulée. — Les Métamorphoses, texte établi par D. S. Robertson et trad. par P. Valette (**A. Ernout**)..... 203
G. Bardy. — Littérature latine chrétienne (**A. Ernout**)..... 102
Karl Barwick. — Caesars Commentarii und das Corpus Caesarianum (**J. Bayet**)..... 92
A. Bataille, O. Guéraud, P. Jouguet, etc. — Les papyrus Fouad Ier (**P. Collart**)..... 89
Jean Bérard. — La colonisation grecque de l'Italie méridionale et de la Sicile dans l'antiquité (**J. Perret**)..... 67
D. van Berchem. — Les distributions de blé et d'argent à la plèbe romaine sous l'empire (**J. Bayet**)..... 98
S. F. Bonner. — The literary treatises of Dionysius of Halicarnassus (**P. Collart**)..... 88
J. Carcopino. — Aspects mystiques de la Rome païenne (**A. Ernout**). 102
M. P. Charlesworth. — Documents illustrating the reigns of Claudius and Nero (**J. Bayet**)..... 94
Collection Lebègue. I. Initiation à l'Etruscologie, par Marcel *Renard* II. Tibulle, Choix d'Elégies, par Franz *de Ruyt*. (**A. Ernout**). 200
E. Ciaceri. — Cicerone e i suoi tempi, I (**J. Bayet**)..... 93
Conferenze Augustee nel bimillenario della nascità (**J. Bayet**)..... 95
A. Delatte. — Anecdota Atheniensia et alia, tome II (**P. Collart**)... 84
G. Devoto. — Storia della lingua di Roma (**A. Ernout**)..... 198
V. Ehrenberg. — Alexander and the Greeks (**G. Mathieu**)..... 72
Études de Papyrologie, publiées par la Société Fouad Ier de Papyrologie, tome V (**P. Collart**)..... 86
E. Hänisch. — Die Caesar-Biographie Suetons (**J. Bayet**)..... 93
Hérodote. — Histoire, livre III, texte établi et traduit par Ph.-E. Legrand (**P. Chantraine**)..... 77

C. C. Jernigan. — Incongruity in Aristophanes (**P. Chantraine**).. .. 80
H. D. F. Kitto — Greek Tragedy (**P. Chantraine**)..... 78
R. Klibansky. — The continuity of Platonic Tradition during the Middle-Ages (**P. Chantraine**)..... 81
G. van Langenhove. — Linguistische Studien, II : Essai de linguistique indo-européenne (**P. Chantraine**)..... 76
Michel Lejeune. — Observations sur la langue des actes d'affranchissement delphiques (**P. Chantraine**)..... 81
The Link, a review of Mediaeval and Modern Greek, éd. par N. Bachtin (**P. Chantraine**)..... 83
H. J. Loane. — Industry and commerce of the city of Rome (**A. Grenier**)..... 100
J. Marouzeau. — Récréations latines (**A. Ernout**)..... 103
Ch. Mugler. — L'évolution des constructions participiales complexes en grec et en latin (**F. Thomas**)..... 74
P. von der Mühll. — Odyssée (**P. Chantraine**)..... 76
O. Neugebauer. — Ueber eine Methode zur Distanzbestimmung Alexandria-Rom bei Heron (**A. Grenier**)..... 99
D. M. Pippidi. — Recherches sur le culte impérial (**J. Bayet**)..... 97
M. Platnauer. — Euripides, Iphigenia in Tauris, ed. with introduction and commentary (**G. Daux**)..... 72
Plutarchi. — Vitae Parallelae rce. *Lindskog* et *Ziegler* vol. IV, fasc. II : Indices (**P. Chantraine**)..... 82
M. N. Porter Packer. — Cicero's presentation of Epicurean ethics (**J. Bayet**)..... 94
J. E. Powell. — The history of Herodotus (**P. Chantraine**)..... 77
Prudentius. — Hamartigenia with Introduction, Translation a. Commentary by Dr. J. Stam (**A. Ernout**)..... 208
W. Riemschneider. — Held und Staat in Euripides' Phönissen (**P. Collart**)..... 83
Saint Augustin. — Dialogues philosophiques, II : Dieu et l'âme (**A. Ernout**)..... 103
Saint Augustin. — La cité de Dieu, pp. *T. de Labriolle* (**A. Ernout**).. 104
Chandler Shaw. — Etruscan Perugian (**A. Grenier**)..... 74
B. Stumpo. — Il fanciullo miracoloso dell' Ecloga IV di Virgilio (**J. Bayet**)..... 96
R. Syme. — Pollio, Saloninus and Salonae (**J. Zeiller**)..... 101
Cornelii Taciti. — Historiarum libri rec. Caesar Giarratano (**A. Ernout**)..... 201
Q. S. Fl. Tertullianus. — De Pallio, Krit. Uitg. m. Vertaling en Commentaar dor Aloïs Gerlo (**A. Ernout**)..... 206
Tite-Live. — Histoire romaine, pp. *E. Lasserre* (**J. Bayet**)..... 96
A. Walde. — Lateinisches etymologisches Wörterbuch, 3. Aufl., Lfg. 12 (**A. Ernout**)..... 198
H. J. Wolff. — Written and unwritten marriages in hellenistic and postclassical Roman Law (**P. Collart**)..... 87
Pierre Wuilleumier. — Tarente, des origines à la conquête romaine (**G. Daux**)..... 70
H. C. Youtie et O. M. Pearl. — Tax rolls from Karanis, part II (**P. Collart**)..... 87

Le Gérant : F. Klincksieck.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS. — MCMXLII.

REVUE

DE

PHILOLOGIE

DE

LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES